

Master d'histoire transnationale
École normale supérieure – École nationale des Chartes
PSL Research University

Gabrielle LAPRÉVOTE
Année universitaire 2018-2019

**Mémoire de Master 2: Implanter le *Lebensborn* en Belgique,
la nationalité ou la « valeur raciale » comme facteur
déterminant de son fonctionnement singulier**



Sous la direction de Madame Marie-Bénédicte Vincent
Soutenu le 18 juin 2019
Jury : Marie-Bénédicte Vincent et Claire Zalc

Remerciements

À notre Directrice de recherches et jury, Madame Marie-Bénédicte Vincent, pour son accompagnement avant même mon entrée dans l'école, ses précieux conseils et sa bonne humeur qui m'ont permis d'aborder ce travail sereinement. Pour tous les petits « à côté » de ce mémoire, qui ont enrichi ce parcours. Qu'elle trouve ici nos hommages les plus respectueux.

À notre second jury de thèse, Madame Claire Zalc, pour le temps accordé à mon travail, ses remarques essentielles. Sincères remerciements.

À toutes les personnes qui ont contribué à ce travail

À l'ensemble de l'équipe pédagogique du Master d'Histoire transnationale, pour avoir répondu à toutes les questions qui m'ont aidée dans mes recherches.

Aux différents archivistes que j'ai pu croiser ici et ailleurs, pour m'avoir orientée dans les méandres des centres d'archives.

Au Docteur Yves Louis, pour avoir donné un nouvel élan à ma recherche, au moment le plus opportun, et pour m'avoir fait découvrir le welsh, au détour d'un entretien des plus riches. Merci pour votre précieux soutien.

À mon « armée de relecteur.ices », pour avoir pris sur leur temps libre pour palier mes lacunes en grammaire, orthographe, syntaxe et jolies phrases. À Marie, Adama, Marie, Laure, William, Aurore, Martin, merci.

À Christian et Stephan, mes *Mitbewohner* de Leipzig, pour leur soutien indéfectible, leurs corrections incessantes de mon allemand, mais surtout, pour avoir remué ciel et terre pour retrouver mon ordinateur, perdu quelque part entre Leipzig et Dresde, et qui contenait l'intégralité de mon travail effectué jusqu'alors. *Danke sehr*.

À mes professeurs d'Histoire, rencontrés au fur et à mesure de mon cursus

À Mr. Duval, pour m'avoir transmis, au collège, pour m'avoir transmis sa folle passion pour la discipline à travers les rires et pour avoir été là, des années plus tard, quand il a fallu faire le choix de mon orientation en master.

À Mr. Gorce, pour avoir entretenu cette passion au lycée, pour m'avoir appris l'histoire en anglais comme en français, pour m'avoir poussée au maximum de mes capacités, et pour avoir été, lui aussi, présent au moment de faire des choix.

À Mr. Galliano, pour son soutien sans faille et ses encouragements constants pendant les trois années de CPGE, pour avoir donné vie à chacun de ses cours, pour m'avoir initiée à

l'historiographie, enfin, pour avoir répondu au téléphone une nuit de juillet, calmé mes angoisses et m'avoir poussée vers ce master.

Merci à tous de m'avoir menée jusque-là.

À ma famille

À ma Maman, pour m'avoir supportée jusque-là, même si des fois, ce n'était pas facile, mais ce n'était pas ma faute bien sûr. Pour m'avoir accompagnée tout du long, pour m'avoir toujours conseillée sans me juger, pour avoir fait de moi la personne que je suis aujourd'hui, pour m'avoir aimée. Je t'aime.

À mon Papa, pour m'avoir fait rire des heures durant, pour m'avoir transmis sa curiosité et son envie de tout comprendre et surtout, pour m'avoir fait découvrir le merveilleux monde des livres, sans lequel je ne serais sans doute pas là aujourd'hui. Je t'aime.

À ma sœur, Lucie, pour avoir tout fait avant moi et m'avoir aidée à tout faire à mon tour, pour avoir répondu à toutes mes questions de petite fille qui grandit, parce que tu m'accompagnes encore et toujours dans mes délires et expériences bizarres, parce que tu es atypique. Parce que tu es ma soeuranne, tout simplement.

À mon frère Adrien, pour avoir voulu faire de moi un soldat, pour m'avoir appris qu'on pouvait être une fille et exceller en judo, pour m'avoir martyrisée, mais en même temps forgé le caractère, pour avoir toujours voulu me protéger. Pour avoir été le meilleur grand frère que j'aurais pu avoir.

À ma Mamie Jacqueline, pour les bons petits plats, les balades dans Paris tous les mercredis qui ont développé mon amour de cette ville, pour les cadeaux, les bisous, les souvenirs. Pour tout.

À mon Papi Jean-Marie, pour avoir éveillé mon esprit rebelle, en m'imposant de garder le silence à table parce que j'étais une fille, pour ta gourmandise et tes sourires complices, pour tes traits d'esprit, mais surtout, pour m'avoir raconté la guerre, encore et encore, à chaque fois que je le demandais. Et elles furent nombreuses !

À mon Papi Henri, pour m'avoir fait découvrir mes origines basques, pour m'avoir fait comprendre d'où ma maman tenait son caractère, pour m'avoir chanté des chants marins, pour m'avoir fait acheter *Valeurs Actuelles*, expérience intéressante au demeurant, parce que tu es là aujourd'hui.

À mon oncle Pierre, pour avoir fait vivre l'histoire de ma famille, pour me l'avoir transmise en même temps que ton goût pour la photo, pour avoir fait mon arbre généalogique jusqu'à l'an 800, pour tes contrepèteries, pour avoir tenu tête aux Allemands à l'âge de 6 ans, pour m'avoir donné une famille. Tu me manques.

À tous les Baquiast, Besse, De Nussac et Laprévotte, pour ces moments partagés, ces mots d'encouragement toujours apaisant, et pour tous les moments à venir.

À mes ami.e.s

À celles et ceux de Meudon, à Blanche, pour m'avoir supportée, mais surtout accompagnée dans la vie depuis la maternelle. J'espère que cette amitié, qui m'est si précieuse, durera encore longtemps. À Octave, pour avoir accepté de me suivre dans mes aventures, Margot et Ninon, pour avoir toujours été là quand il le fallait, Gregor, pour m'avoir évité de longues heures d'ennui en cours de maths, et pour avoir fait des courgettes croquantes et autres expériences culinaires.

À celles et ceux de Lapanouse, Léo, mon *partner in crime*, pour avoir fait avec moi les 400 coups, pour avoir grandi ensemble, pour ta joie sans limites, Lina, pour être la petite sœur que j'ai toujours voulu, Romane, pour toutes les galères qu'on a partagées ensemble et à Rayan, pour m'avoir montré qu'il faut croire en ses rêves.

À celles et ceux de la prépa, Marie, pour ta bonne humeur perpétuelle et pour m'avoir accompagnée avec le sourire au bas du classement, Adama, pour avoir changé, mais en bien, Alexandre, pour m'avoir emmené dans un autre monde, le tien, Mathilde et Antony, pour avoir fait de l'internat le meilleur endroit dont pouvait rêver un.e élève de prépa, pour avoir élaboré toutes les techniques possibles pour s'en échapper, pour avoir bu des litres de thé. Merci d'avoir rendu cette période souvent difficile des plus magnifiques.

Aux *Schöne Leute in Leipzig*, Abigaël, Abigaïl, Andres, Jesus, Mariela, Matej, Maxime et Simone pour avoir fait de ces cinq mois les cinq plus beaux mois de ma vie, pour m'avoir fait découvrir vos cultures, pour m'avoir appris vos traditions, pour m'avoir suivie dans mes folies. J'espère vous revoir bientôt.

À Clément et Fatima, pour avoir mené les combats à mes côtés, pour tous les moments rien qu'à nous que nous avons partagés.

À celle et celui rencontré.e.s en chemin, à Marie-Anaia, pour être entrée dans ma vie avec fracas, pour ces passions communes, ces histoires communes, pour cet amour qui est né entre nous, à Mika, pour m'avoir fait confiance, pour avoir été un super animateur, un super formateur, un super directeur, mais surtout et avant tout, un super ami.

À Pierre-Yves, pour m'avoir accompagnée, supportée, encouragée, soutenue et aimée depuis deux ans maintenant. Pour m'avoir fait rire, pour m'avoir fait pleurer, pour m'avoir comprise et acceptée telle que je suis, pleine de défauts, mais aussi avec quelques qualités. Pour m'avoir laissé cette liberté essentielle à mon bonheur. Pour avoir contribué tous les jours à celui-ci. Je t'aime.

Avant-propos

« C'est la découverte d'un historien amateur. Jusqu'à présent on ne connaissait l'existence que d'une seule de ces pouponnières du Reich en Belgique: celle d'une maternité mise en place par les SS, pendant la deuxième guerre Mondiale à Wégimont, en région liégeoise. Yves Louis en a découvert une deuxième, à Wolvertem, en Brabant Flamand. [...]

Il étudie cette page de l'Histoire depuis longtemps. Au détour de l'une de ses recherches, il découvre l'existence de cet endroit très particulier. [...]

Aujourd'hui, les enfants nés dans cet endroit se souviennent. Fin 2012, un journaliste du Standaard écrit un article sur cette découverte. L'article est alors repris par le Courrier international, et tombe entre les mains de Christian, citoyen français qui vit au Cap Vert. Christian décide de retrouver la trace [...] d'Yves Louis, car cet article répond à des questions qu'il se pose depuis toujours. [...]

Aujourd'hui, Christian revient pour la première fois à Wolvertem. Ce nom est ancré dans sa mémoire, il y est né. *"J'étais vraiment très ému, je n'y croyais pas d'ailleurs"*, dit-il. *"On me confirmait des idées que ma famille, le peu de famille qui me reste encore, m'avait expliqué"*.

[...] *Ma mère était une fonctionnaire de l'armée allemande, mon papa semblerait-il, c'était également un pilote de la Luftwaffe, donc c'était son droit, semble-t-il, de venir accoucher ici"*.

À la fin de la guerre, l'histoire de Christian devient floue, comme celle d'une dizaine de milliers d'enfants des *"lebensborn"*. Il aurait été envoyé seul en Autriche, où sa mère le retrouvera quelques années plus tard. Mais les contacts avec elle, demeureront difficiles. [...]

Christian ne savait pas d'où il venait. On ne répondait pas aux questions concernant ses origines. Aujourd'hui, il paraît soulagé. *"Pour mes enfants, j'ai des petits-enfants qui ont le droit de savoir le passé, d'où ils viennent. Moi, je l'ai su maintenant très tard mais je l'ai su !" »*¹

Cet article est publié le 3 juillet 2013 par la RTBF (Radio Télévision Belge Francophone), un des médias les plus importants de Belgique. Il fait état de la découverte d'un seconde foyer dit « *Lebensborn* » en Belgique, le foyer de Wolvertem, alors que seul le foyer

¹ Article publié en ligne sur le site de la RTBF : B. Hupin, « Le *Lebensborn* de Wolvertem, pouponnière nazie pour les enfants aryens », RTBF, 3 juillet 2013, https://www.rtbf.be/info/societe/detail_la-lebensborn-de-wolvertem-pouponniere-nazie-pour-enfants-aryens?id=8032493 (article consulté le 11 avril 2019).

de Wégimont était connu². Cette découverte est l'œuvre du Docteur Yves Louis, qui, s'il est avant tout Docteur en médecine, spécialité pédiatrie, est aussi un grand passionné d'histoire, en particulier d'histoire de la Seconde Guerre mondiale³. Yves Louis ne vient donc pas du monde académique. Il nous a d'ailleurs confié lui-même, lors d'un entretien mené à Lille le 28 décembre 2018, être tombé par hasard sur ce foyer alors qu'il cherchait, par intérêt pour son histoire personnelle, à retracer le parcours de son propre grand-père lors de la Seconde Guerre mondiale. Il a retrouvé la trace de Wolvertem lors de ses recherches sur Nanna Conti, présidente de la Ligue des sages-femmes du *Reich* (*Reichshebammenschaft*) dans la dictature nazie, et qui a joué un rôle décisif dans l'ouverture et la gestion de ce premier foyer belge⁴. Le cas d'Yves Louis est symptomatique de l'ensemble de la recherche qui a concerné l'histoire du *Lebensborn*. En effet, nombre d'ouvrages, dont certains ouvrages majeurs, sont le fait de journalistes, de romancier.e.s ou de chercheur.euse.s dans des domaines forts éloignés de l'histoire. En réalité, peu d'ouvrages sur le sujet sont de véritables travaux de recherche d'historien.ne.s.

Or il existe un véritable besoin de recherche et de production sur ce sujet. Tout d'abord car il s'agit d'un part importante de la politique raciale et eugéniste nazie, qui a donné lieu à de nombreuses spéculations mais peu d'explications pendant et après la dictature nazie. Ensuite parce qu'il s'est agi d'une entreprise d'envergure européenne qui a touché une petite dizaine de pays dans une intensité variable. Enfin parce que ce projet a impliqué entre 6000 et 15 000 femmes et enfants⁵, selon les estimations, avec une incidence directe sur leur avenir. Ces personnes n'ont d'ailleurs aujourd'hui toujours pas été reconnues officiellement et indemnisées en conséquence comme victimes du nazisme⁶.

Le témoignage de Christian dans cet article pourrait être celui de nombreuses personnes qui sont nées ou qui sont passées par les foyers *Lebensborn*. Peu connaissent en totalité leur

² Nous verrons plus tard que ce foyer n'était pas un véritable foyer *Lebensborn*, comme le laisse penser l'article.

³ Yves Louis est né le 4 juin 1952 à Gant. Il est Expert de l'Académie belge de Pédiatrie mais consacre de plus en plus de temps à ses recherches sur les médecins et tout ce qui touche au domaine médical pendant la Seconde Guerre mondiale. Dans cette logique, il est actuellement président du Groupe Mémoire-Groep *Herinnering*, fondé en 1993 par les résistants Arthur Haulot et le baron Paul Halter et qui organise régulièrement des événements liés à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Il est également Secrétaire Général de l'Association belge des Syndicats Médicaux.

⁴ François Delpha (dir.), *Une histoire du Troisième Reich*, Paris, éd. Perrin, 2014, p. 68-117, note 45 ; Nanna Conti était également la mère de Leonardo Conti, chef du Service de Santé du *Reich* (*Reichsgesundheitsführer*), et qui avait donc des rapports étroits avec le *Lebensborn*. Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 62.

⁵ Ce chiffre ne prend pas en compte les quelques 200 à 300 000 enfants enlevés des territoires de l'Est dans le cadre de l'entreprise de germanisation, pour laquelle le *Lebensborn* a joué un rôle clé.

⁶ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 307-309.

histoire, beaucoup en connaissent des bribes et certaines l'ignorent complètement. L'histoire des foyers *Lebensborn* est donc à la croisée des questions historiques et mémorielles et dépasse ainsi le simple cercle scientifique. Ce travail se concentrera sur le cas belge, souvent négligé par l'historiographie française au profit du foyer français, par l'historiographie allemande au profit des foyers allemands, et par l'historiographie générale au profit de cas peut-être plus impressionnants en termes de pratiques (Pologne) et en termes numériques (Norvège). En effet, aucun travail scientifique, en dehors des travaux d'Yves Louis et de quelques mentions dans des ouvrages plus généraux, ne s'est spécifiquement intéressé au cas de la Belgique. Or ce pays a été touché par cette organisation d'une manière qui lui fût propre et mérite donc une certaine attention. En particulier, s'il a fallu attendre 2012 pour que quelqu'un comme Christian puisse mettre des mots sur son passé, c'est bien qu'il existe un réel besoin d'informations sur ce sujet. Comblar ce déficit est un des objectifs de ce mémoire.

Introduction

1. Définition du sujet

« Ils nous enlèveront jusqu'à notre nom : si nous voulons le conserver, nous devons trouver la force pour que derrière ce nom, quelque chose de nous subsiste ». Ces mots, écrits par Primo Levi, pour désigner le processus d'anonymisation des prisonniers d'Auschwitz, pourraient s'appliquer aux enfants du *Lebensborn* qui, pour la plupart, ont été coupés de leurs racines à un âge auquel ils étaient encore trop jeunes pour en avoir de quelconques souvenirs⁷. Le *Lebensborn* est une vaste entreprise qui a vu le jour le 12 décembre 1935 au cœur de l'Allemagne nazie. Développée par l'association *Lebensborn e.V.*, ses objectifs ont été tout à la fois natalistes, en encourageant la procréation de toute femme en âge de le faire tout en condamnant la non-procréation et l'avortement, eugénistes, en mettant en place un vaste programme de sélection et de reproduction des éléments considérés comme « les meilleurs » parmi la population et donc racistes, en promouvant l'idéal de l'« aryanité » devant être transmis sur plusieurs générations. De 1935 à 1945, le *Lebensborn*, entre les mains d'Heinrich Himmler, s'est développé en Allemagne puis en Europe afin d'atteindre son objectif de créer une « super race » ou une « race de maîtres »⁸ à même de peupler le *Reich* allemand pendant les 1000 ans qui lui étaient prédits⁹.

Parmi les différents pays dans lesquels l'association *Lebensborn* s'est déployée, nous nous intéresserons particulièrement au cas de la Belgique. Sur ce territoire, le seul foyer *Lebensborn*, appelé *Heim Ardennen*, a fonctionné entre mars 1943 et septembre 1944. Cependant, l'histoire du *Lebensborn* dans ce pays s'inscrit dans une temporalité plus large, qui commence avec le foyer de Wolvertem, en région flamande, à proximité de Bruxelles. Ce foyer accueillait principalement les femmes enceintes de soldats de la *Wehrmacht*. Il a été ouvert à une date inconnue de l'année 1942 entre les mois de mai et d'août. Si ce foyer n'était pas à proprement parler un foyer *Lebensborn*, il avait néanmoins été le premier vecteur par lequel l'association a porté son intérêt sur la Belgique, avant d'entamer les démarches pour s'y

⁷ Primo Lévi, *Si c'est un homme*, Paris, éd. Julliard, 1987.

⁸ Expression empruntée à l'anglais « *Master Race* », dans Catrine Clay et Michael Leapman, *Master Race – The Lebensborn Experiment in Nazi Germany*, éd. Book Club Associates, 1995.

⁹ L'expression « *das tausendjährige Reich* » était souvent utilisée par la propagande nazie pour mettre en avant la grandeur du « Troisième Reich », devant avoir une durée de vie plus longue que le premier.

implanter directement en septembre 1942. Ce foyer s'intègre donc dans ce que nous appellerons la filière *Lebensborn*, appellation sous laquelle nous regroupons les deux objets que constituent les foyers de Wolvertem et de Wégimont. La période d'études privilégiée dans ce mémoire est donc toute la période qui va de mai 1942 à septembre 1944, qui couvre toute la durée de fonctionnement des foyers de Wégimont et de Wolvertem. Nous nous pencherons plus particulièrement sur l'année 1943, pour laquelle les archives ont été les plus riches. Cependant, cette recherche s'inscrit dans une chronologie plus large qui regroupe tout le temps d'existence de l'association *Lebensborn*, c'est-à-dire entre 1935 et 1945, afin de remettre le cas particulier Belge dans le contexte du fonctionnement général de l'association, et d'en saisir ainsi les particularités.

Notre objet d'étude est constitué de la filière *Lebensborn* en Belgique, que nous souhaitons étudier comme un ensemble. Il nous semble, en effet, essentiel d'inscrire l'histoire et l'analyse des foyers de Wolvertem et de Wégimont dans une continuité cohérente qui s'ancre au cœur de l'histoire de la Belgique occupée. Le point principal de notre étude reste cependant le *Heim Ardennen*, situé dans le château de Wégimont, à proximité de Liège. C'est au sujet de ce foyer que la bibliographie et les archives qui traitent de l'histoire du *Lebensborn* en Belgique sont les plus complètes, contrairement au foyer de Wolvertem, au sujet duquel il n'y a quasiment aucune occurrence. Dans la bibliographie, et même dans les archives, le foyer de Wégimont a souvent été évoqué comme un foyer à problèmes, ayant des difficultés dans sa gestion qu'il n'y avait pas dans les autres foyers et qui, par conséquent, avait une bien plus mauvaise réputation au sein et en dehors de l'association *Lebensborn*. C'est ce premier point qui a attiré notre attention et c'est en nous penchant sur les relations entre les différents groupes en présence dans le foyer (personnel administratif, personnel médical et familles) que nous souhaitons apporter des éléments d'explications à ces problèmes souvent évoqués, mais peu détaillés. Si le foyer de Wégimont est l'axe principal de notre étude, il n'en est cependant pas le seul. En effet, au cours de notre recherche, nous avons pris connaissance de l'existence du foyer de Wolvertem, sur lequel peu, si ce n'est aucun, de véritables travaux ont porté. Or la compréhension du fonctionnement de ce foyer, étroitement lié au *Lebensborn*, mais bien distinct, et des difficultés propres qu'il a connues, s'est avérée essentielle pour saisir plus en profondeur les enjeux liés au *Heim Ardennen*. C'est pourquoi notre étude lui consacre également une place importante, tant il apporte de nouveaux éléments clés dans l'histoire du *Lebensborn* en Belgique. Enfin, nous ne pouvons fournir une étude précise du cas belge sans

une compréhension générale de l'association *Lebensborn* dans ses déclinaisons allemandes et européennes, qui font également l'objet, mais en moindre mesure, d'analyses dans notre travail. Encore une fois, il est essentiel d'avoir une compréhension globale de ce que fut le *Lebensborn* et de ce que furent ses spécificités ailleurs que sur le territoire belge pour en tirer des grilles d'analyses et de comparaisons pertinentes pour étudier le cas de la Belgique.

Du fait du sujet de notre recherche, le cadre géographique privilégié sera le territoire belge. Ce cadre est le plus pertinent pour notre analyse, car il est essentiel de comprendre ce qu'a été l'ensemble de la Belgique avant et pendant la guerre pour comprendre les conditions qui ont motivé et y ont permis l'instauration de foyers comme ceux de Wolvertem et de Wégimont. Par ailleurs, nous verrons à quel point le territoire belge était lui-même un territoire avec ses propres particularités sur la période de notre étude, tant sur les plans linguistique, démographique et administratif. Il est nécessaire de saisir l'ampleur de ces spécificités pour voir à quel point elles ont eu une influence sur les foyers de Wolvertem et Wégimont, tant dans les choix qui ont précédé à leur installation que sur leur fonctionnement tout au long de leur période d'activité. Au sein de ce cadre géographique, nous avons grossi l'échelle d'étude aux foyers mêmes, non pas pour en faire des îlots à part de ce qu'a été la Belgique au moment de leur existence, mais bien pour voir à quel point leur fonctionnement, ou leur non-fonctionnement, a été directement influencé par l'état général du pays, mais également des régions dans lesquelles ils se situaient. En effet, nous verrons dans quelles mesures la situation géographique de ces foyers, au sein même des régions flamandes ou wallonnes de la Belgique, a eu un impact sur leur gestion. Il ne nous a cependant pas semblé nécessaire de s'attarder sur l'échelle provinciale et communale, étant donné le peu d'informations que nous avons trouvé sur une potentielle influence qu'elles auraient jouées. Enfin, comme pour les points précédents, nous adoptons par moment un cadre géographique plus étendu, qui couvre toute l'Europe ou certains pays d'Europe afin de saisir le *Lebensborn* dans son ensemble et de fournir des comparaisons avec le cas belge.

2. Historiographie

La question du *Lebensborn* a mis un certain temps à apparaître comme objet historiographique de la Seconde Guerre mondiale, tant au sein de l'historiographie allemande,

principal pays concerné par cette question, que dans celle des autres pays européens. Il serait en effet légitime d'attendre un traitement de cette question par les historien.ne.s de nombreux pays d'Europe, étant donné que cette association s'est implantée dans pas moins de huit pays alliés ou occupés par l'Allemagne pendant la guerre¹⁰.

Une historiographie tardive

Le caractère tardif de cette historiographie, qui ne débute que dans les années soixante-dix, s'explique cependant. Tout d'abord par le secret qui entourait l'association *Lebensborn* pendant la guerre et dans l'immédiat après-guerre. Le *Lebensborn* était une association extrêmement surveillée, où la discrétion était de mise. Les foyers et leur accès étaient étroitement contrôlés, uniquement ouverts aux soldats allemands chargés de leur surveillance, aux femmes résidentes, au personnel médical et au personnel d'entretien. La nature même de ces *Lebensborn*, destinés entre autres à accueillir des filles-mères voulant accoucher dans le secret pour éviter l'opprobre et le rejet social, appelait à la discrétion. De plus, il fallait éviter la propagation de ce que les responsables du *Lebensborn* qualifiaient de « fausses rumeurs »¹¹, c'est-à-dire l'analogie entre les *Lebensborn* et des « haras humains »¹². L'autre problème auquel ont été confrontés les historien.ne.s et les chercheur.se.s qui ont voulu traiter de ce sujet est le manque de sources. En effet, lors de l'arrivée des Américains dans le dernier bastion du *Lebensborn*, la maison-mère de Steinhöring en Bavière à l'est de Munich, le docteur Ebner a pris soin de demander à ses soldats de brûler l'ensemble des archives, ce qu'ils sont parvenus à faire en grande partie¹³.

Néanmoins, avant la publication des premiers travaux de recherche, la question du *Lebensborn* a été soulevée par des œuvres de fiction. On peut par exemple citer le film *Lebensborn* de Werner Klingler, sorti en Allemagne en 1961¹⁴, ou encore le roman de Benno Voelkner, *Die Schande*¹⁵, publié en 1965¹⁶. La fiction n'a pas cessé depuis de s'emparer du

¹⁰ Cf. annexe 1 et 3.

¹¹ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, chapitre 7, « Haras ou maternités ? ».

¹² *Ibid.* p. 1.

¹³ Boris Thioly, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012. p. 174-175.

¹⁴ Werner Klingler, *Lebensborn*, Allemagne, 1961.

¹⁵ Benno Voelkner, *Die Schande*, Rostock, éd. VED Hinstorff, 1965.

¹⁶ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 1.

sujet, que ce soit au cinéma avec le film *D'une vie à l'autre* de Georg Maas et Judith Kaufmann sorti en 2012¹⁷, à la télévision avec le téléfilm *Malgré-elles* de Denis Malleva diffusé en 2012¹⁸, ou dans la littérature avec le roman de Sarah Cohen-Scali, *Max*, publié en 2012¹⁹.

Les premiers ouvrages sur l'association Lebensborn

En ce qui concerne la recherche historique, l'un des ouvrages pionnier sur le sujet est l'œuvre de Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, publié chez Fayard en 1975²⁰. Celui-ci est constamment cité par les auteur.e.s qui écrivent ou mentionnent le *Lebensborn* dans leurs travaux, quand bien même le *Lebensborn* n'est pas au cœur de leur sujet. Cet ouvrage propose une « enquête », selon les mots mêmes des auteur.e.s, menée depuis 1955, qui vise à dresser un tableau général de l'entreprise. Cette enquête se construit en deux parties : la première intitulée « Les orphelins de la honte » étudie les enfants nés dans les *Lebensborn*, et la deuxième, intitulée « Les orphelins de la haine » s'attarde sur l'enlèvement des enfants des territoires occupés de l'Est, notamment en Pologne, et coordonné par l'association *Lebensborn* dans le but de les germaniser et de les intégrer à la *Volksgemeinschaft* (la « communauté du peuple ») du « Troisième Reich »²¹. Cet ouvrage propose un tour d'horizon du sujet, archives et témoignages à l'appui. S'il ne s'attarde pas en détail sur les différents aspects qu'il traite, il a un avantage conséquent sur les ouvrages qui lui sont postérieurs, celui de faire part d'entretiens réalisés avec les hauts responsables du *Lebensborn*, Max Sollmann et Gregor Ebner, vivants au moment de l'enquête et décédés depuis lors²². C'est l'un des seuls ouvrages qui a recueilli les témoignages des acteurs de l'époque (dirigeants, infirmières, médecins, parents) par contraste avec les ouvrages récents qui ne peuvent s'appuyer que sur les témoignages des enfants du *Lebensborn*, ce qui ouvre une autre perspective de recherche. En effet, si les acteurs de l'époque s'attardent plus sur les faits et les raisons et modalités de leurs agissements, les témoignages des enfants du *Lebensborn* insistent davantage sur les enjeux liés

¹⁷ Georg Maas et Judith Kaufmann, *Zwei Leben*, Allemagne et Norvège, 2012.

¹⁸ Denis Malleva, *Malgré-elles*, France, 2012.

¹⁹ Sarah Cohen-Scali, *Max*, Paris, éd. Gallimard Jeunesse, 2012.

²⁰ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975.

²¹ Les termes « Troisième Reich » et *Reich* étant des termes de la propagande nazie, on leur préférera l'expression plus neutre de « dictature nazie », sauf dans les cas spécifiques où leur utilisation vise à faire référence à ce vocabulaire de propagande. Les termes employés entre guillemets font également référence à ce vocabulaire de propagande.

²² Max Sollmann est né le 6 juin 1904 et sa date de mort n'est pas connue. Néanmoins on sait grâce à l'enquête de Marc Hillel et Clarissa Henry qu'il était vivant en 1970. En raison de sa date de naissance, on peut affirmer qu'il est décédé à ce jour. Gregor Ebner est né le 24 juin 1892 et est mort le 22 mars 1974.

à la recherche de leurs origines, à la découverte d'un passé obscur et sur les questions de mémoire et de justice rendue ou non.

Sur ce sujet mémoriel, on observe un nombre assez conséquent de publications de témoignages de personnes nées ou ayant eu affaire durant leur enfance au *Lebensborn*. La plupart de ces témoignages sont publiés à partir des années 2000, tant en français, qu'en allemand ou en anglais. Ils sont l'expression de personnes en quête de leur passé, sujets à l'émotion liée à l'exhumation de leur histoire. Ils sont souvent publiés avec une volonté de faire connaître cette entreprise restée en marge des études sur la Seconde Guerre mondiale. De ce fait, si ces témoignages sont précieux pour saisir l'impact qu'a pu avoir le *Lebensborn* sur la vie et le développement personnel de milliers de personnes et de leurs familles, ils restent néanmoins à prendre avec distance puisqu'ils sont souvent peu renseignés et rarement objectifs ou précis. À titre d'exemple, on peut citer le témoignage de Katherine Maroger, *Les racines du silence*, publié en 2008, dans lequel elle retrace tout son parcours pour retrouver ses origines depuis sa prise de conscience jusqu'à l'apaisement trouvé une fois la vérité connue²³. Ce témoignage est riche d'informations sur la vie à long terme de ceux qui furent les enfants du *Lebensborn*, sur les conséquences de celui-ci sur de nombreuses familles dans différents pays²⁴. On en apprend plus sur des parcours personnels de vie. Dans son témoignage, Katherine Maroger s'attache à alterner passages relatifs à son expérience et à ses démarches et passages explicatifs sur l'association *Lebensborn*. Par conséquent, ces témoignages nécessitent une analyse critique car ils sont souvent pris dans l'émotion de celui ou celle qui écrit et manquent donc de précision ou de justesse dans l'analyse des faits historiques que les témoins essaient d'expliquer. Ainsi, pour documenter ses explications sur le *Lebensborn*, Katherine Maroger ne s'appuie que sur l'ouvrage de Marc Hillel et Clarissa Henry, ainsi que sur quelques articles du *Monde*²⁵.

Il existe en réalité encore peu d'ouvrages ou d'articles d'historien.ne.s traitant directement et/ou exclusivement de la question des *Lebensborn*. On constate en effet que la majorité des publications sur le sujet sont en fait l'œuvre de journalistes d'investigation, à

²³ Katherine Maroger, *Les racines du silence*, Paris, éd. A. Carrière, 2008.

²⁴ Katherine Maroger est née d'une mère norvégienne et d'un père allemand et fut adoptée par un couple de Français.

²⁵ Ces articles sont : Antoine Jacob, « L'amertume des bâtards de la guerre », *Le Monde*, 30 juin 2000 et Olivier Truc, « La plainte des « enfants de Boches de Norvège » », *Le Monde*, 30 juin 2000.

l'image de l'ouvrage de Marc Hillel et de Clarissa Henry, qui sont tous deux journalistes de formation et de profession. Cette forte présence des journalistes dans ce champ de recherche se retrouve tout à la fois dans la bibliographie française et dans la bibliographie allemande. Au sein de la bibliographie française, l'autre ouvrage de référence sur le sujet des *Lebensborn* est l'ouvrage de Boris Thiolay publié en 2012²⁶. Celui-ci fait suite à un article paru dans *L'Express* en 2009 dans lequel il met en lumière le foyer français du *Lebensborn* situé à Lamorlaye. Il y pose également les jalons de l'enquête qui constituera son livre et commence à identifier et à retracer l'histoire de « ces Français nés dans les maternités SS »²⁷. L'ouvrage de B. Thiolay suit clairement une méthode journalistique et non celle d'un.e historien.ne. En effet, il se concentre sur un travail d'enquête qui consiste à retrouver des témoins, à les interroger, à reconstituer leur histoire et à la diffuser sous la forme d'un récit largement accessible au public. De fait, il privilégie le témoignage aux sources et à la bibliographie, bien que celles-ci ne soient pas non plus négligeables. Il laisse régulièrement place à une forme de sentimentalisme qui pourrait verser dans le jugement de valeur, comme le montre son interprétation des conclusions du procès du *Lebensborn* à Nuremberg qui s'est tenu entre 10 octobre 1947 et le 10 mars 1948²⁸. De plus, la frontière n'est pas forcément nette entre ce qui est affirmé et ce qui est supposé, ce qui demande une vigilance de la part des lecteur.ice.s²⁹. Néanmoins, ce livre est essentiel pour retracer des parcours de vie des enfants du *Lebensborn*, notamment leur quête d'identité. Il retrace bien le parcours transfrontalier des enfants tout au long de la guerre et après celle-ci. Cependant, cet ouvrage reste très national puisqu'il ne s'intéresse qu'aux enfants français, sans la dimension transnationale bien réelle de leur parcours et son impact. Dans la bibliographie allemande, on peut citer l'ouvrage de Dorothee Schmitz-Köster, « *Deutsche Mutter bist du*

²⁶ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012.

²⁷ Boris Thiolay, « France 1944 : la fabrique des enfants parfaits », publié sur *L'Express* en ligne, le 06 juin 2009, mis à jour le 05 décembre 2012, https://www.lexpress.fr/actualite/societe/france-1944-la-fabrique-des-enfants-parfaits_763222.html (article consulté le 3 février 2018).

²⁸ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012. p. 297-304. Le procès du *Lebensborn* s'est tenu en même temps que celui des dirigeants du Commissariat du *Reich* pour la consolidation du Germanisme, du *RuSHA* et du *VoMI* (Bureau pour le rapatriement des « Allemands de race » - *Volksdeutsche Mittelstelle*).

Il s'agit ici du procès du *RuSHA*, huitième procès de la deuxième phase des procès de Nuremberg.

²⁹ *Ibid*, p. 171-175. B. Thiolay retrace le retour à Steinhöring des différents foyers évacués en 1945. Ce récit relève parfois du roman d'aventure plus que du fait historique. Par exemple lorsqu'il écrit p. 173 « Les Allemands toisent avec colère et mépris ces Norvégiennes, Néerlandaises, Belges et Françaises qui ont cru devenir mères de bons petits germaniques », cela relève plus de ce que Boris Thiolay imagine de la scène que du véritable fait historique puisqu'il ne semble pas que B. Thiolay ait fait appel à des témoins oculaires de cette scène pour écrire ce passage, et il semble peu probable que des documents d'archives mentionnent ces regards de colère.

bereit... » : Alltag im Lebensborn, publié en 2004³⁰. Dorothee Schmitz-Köster est elle-même journaliste et auteure de profession. Elle n'est donc pas, à l'instar de Boris Thiolay, chercheuse en histoire. Cependant, son ouvrage de 2004 est essentiel pour comprendre le fonctionnement des foyers *Lebensborn* à grande échelle. En effet, ce livre propose une monographie du foyer *Friesland*, qui se situait en banlieue de Brême. Il est très renseigné, tant sur le plan archivistique que sur le plan bibliographique, et n'hésite pas à dévier parfois de son sujet pour donner des éléments de compréhension plus généraux sur l'association *Lebensborn*. Ce livre a l'avantage d'être très détaillé sur le foyer *Friesland* sur de nombreux plans (chiffres, rôle des personnes présentes au foyer ou encore routine quotidienne) et donne un bon exemple de ce que peut-être une étude de cas comme nous souhaitons également le faire. Ce travail a été facilité, pour Dorothee Schmitz-Köster, par le fait que les archives relatives au foyer *Friesland* ont échappé à la destruction, ayant été enterrées dans l'objectif de garder le secret sur ce lieu³¹. Elles ont donc été conservées naturellement puis retrouvées, en faisant un matériau exploitable et précieux sur le sujet.

Il faut attendre 1985 et la thèse de Georg Lilienthal pour qu'un véritable travail d'historien soit effectué et publié sur le sujet³². Celui-ci pose les jalons, en allemand, de ce que fut l'association *Lebensborn* dans son ensemble, en tant qu'outil mis au service de la politique raciale du parti nazi. Il essaie de balayer avec précision l'ensemble de l'organisation *Lebensborn*, son mode de fonctionnement en Allemagne et hors d'Allemagne. On constate une nette différence avec le travail de Marc Hillel et Clarissa Henry, puisqu'il ne s'agit plus ici d'accumuler les témoignages et de dénoncer les agissements de cette association, mais bien de s'appuyer sur des sources et une bibliographie diversifiées pour étudier avec précision le fonctionnement de cette organisation, ses pratiques et sa diffusion en Europe. L'ouvrage de Lilienthal constitue donc le premier travail d'un historien sur le *Lebensborn*. Dans ces conditions, il est regrettable que cette thèse n'ait été publiée qu'en 2003 et qu'elle ne soit pas traduite, alors que Georg Lilienthal est reconnu aujourd'hui comme un des spécialistes de « l'hygiène de la race » en Allemagne. L'ouvrage défriche tout le fonctionnement du

³⁰ Dorothee Schmitz-Köster, „*Deutsche Mutter bist du bereit... : Alltag im Lebensborn*“, Berlin, éd. Aufbau Taschenbuch, 2004. Cet ouvrage est celui sur lequel nous nous sommes principalement appuyé lors de nos recherches. Elle a cependant écrit plusieurs autres ouvrages sur la question du *Lebensborn*.

³¹ *Ibid*, p. 245.

³² Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003.

Lebensborn, en détaille ses rouages administratifs, les composants de son personnel et les enjeux raciaux de l'association. Néanmoins, cela reste une analyse très administrative de l'association qui ne traite pas vraiment de l'expérience même des acteurs et des enfants, du côté humain ou inhumain de l'entreprise ni de sa postérité après-guerre. Par rapport à cet ouvrage, nous voudrions fournir une analyse plus détaillée des rapports entre les différents acteurs et protagonistes du *Lebensborn*, à l'échelle d'un foyer, afin de saisir en quoi ces rapports variables entre acteurs peuvent se répercuter sur le fonctionnement même du *Lebensborn*.

Cependant, il ne faut pas oublier que faire l'histoire du *Lebensborn*, c'est faire l'histoire de l'Allemagne et du nazisme, mais c'est aussi faire l'histoire de la médecine et de l'eugénisme sous la dictature nazie, c'est, de plus, faire l'histoire des femmes, des enfants et de la natalité pendant la guerre, c'est encore faire l'histoire des pays occupés par l'Allemagne pendant la guerre, c'est également faire l'histoire des hommes et des femmes qui ont mené et participé à cette entreprise et c'est enfin faire l'histoire du nazisme et de la Seconde Guerre mondiale. La question du *Lebensborn* est donc une question qui croise différents champs d'études historiques.

L'histoire du Lebensborn au cœur d'une histoire croisée

Il semble en premier lieu assez inconcevable de vouloir prétendre étudier le *Lebensborn* sans avoir une compréhension globale de ce que furent la dictature nazie et le nazisme et de la place qu'a occupée la question raciale dans cette idéologie. C'est pourquoi il est important de s'attarder sur l'historiographie du nazisme et de la dictature nazie avant de se pencher sur le cas spécifique du *Lebensborn*. En effet, on ne peut pas comprendre d'où sont venus l'idée puis l'ordre de créer l'association *Lebensborn* si on ne comprend pas comment s'organisait le processus décisionnel sous la dictature nazie, ce qu'a étudié brillamment Ian Kershaw³³. De même, on ne peut pas saisir l'origine et la justification du programme *Lebensborn* sans le réintégrer dans une histoire plus générale qui étudie la place centrale de la « race » dans l'idéologie, le programme et la politique nazis³⁴. En effet, le programme *Lebensborn* doit se

³³ Ian Kershaw, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, trad. fr. Jacqueline Carnaud, Paris, éd. Gallimard, 1992, Paris, Nouv. éd. augm. et mise à jour, 1997.

³⁴ Johann Chapoutot, *La loi du sang : penser et agir en nazi*, Paris, éd. Gallimard, 2014.

concevoir en tant qu'il est l'exact pendant de l'extermination des Juifs d'Europe. C'est une fois effectué ce travail visant à appréhender le cadre global dans lequel une telle entreprise a pu être menée qu'on peut ensuite s'attarder sur les autres cadres, plus précis, auxquels vient se rapporter le *Lebensborn* et qui permettent d'en fournir une analyse plus complète³⁵.

La médecine et l'eugénisme à l'époque de la dictature nazie ont été assez bien traités par l'historiographie³⁶ étant donné la prégnance de l'idéologie raciale sous le nazisme qui a donné lieu à tout un panel d'études puis de politiques eugénistes³⁷. Les horreurs des expérimentations menées par les médecins SS dans le cadre de leurs recherches ont également poussé les historien.ne.s à investir ce champ de recherches³⁸. Il est donc essentiel de croiser les ouvrages généraux ou spécifiques sur la médecine et l'eugénisme durant la dictature nazie avec les ouvrages sur le *Lebensborn*, étant donné le rôle essentiel qu'ont joué les théoriciens de l'eugénisme dans le processus de décision et de mise en place de ce programme, ainsi que les médecins dans son exécution³⁹. Ils ont en effet eu une importance de premier plan dans l'établissement des critères raciaux et dans la sélection des mères et des enfants selon ceux-ci. Certains ouvrages ont croisé ces deux champs d'études afin de fournir un travail centré sur la dimension médicale de l'entreprise *Lebensborn*, comme l'ouvrage de Catrine Clay et Michael Leapman, *Master Race – The Lebensborn Experiment in Nazi Germany*, publié en 1995⁴⁰. Bien qu'il soit lui aussi un ouvrage de journalistes, et non d'historien.ne.s, celui-ci a le mérite de revenir sur l'enlèvement des enfants polonais, concerté avec l'association *Lebensborn*, et d'en proposer une analyse en termes de politique raciale.

La question de la « pureté de la race » a d'ailleurs été envisagée dans la dictature nazie pour d'autres institutions que celles du *Lebensborn*. En effet, la pureté de raciale, avant même

³⁵ Sur le nazisme, outre les ouvrages de I. Kershaw et J. Chapoutot déjà cités, on peut se reporter à : Christian Ingrao, *La promesse de l'Est : espérance nazie et génocide, 1939-1943*, Paris, éd. Le grand livre du mois, 2016, Peter Reichel, *La fascination du nazisme*, trad. fr. par Olivier Mannoni, Paris, éd. O. Jacob, 2011 ainsi que les autres ouvrages de Ian Kershaw, spécialiste de la question.

³⁶ Jean-Marc Dreyfus et Lisa Haddad (dir.), *Une médecine de mort : du code de Nuremberg à l'éthique médicale contemporaine*, Paris, éd. Vendémiaire, 2014.

³⁷ Le *Lebensborn* s'inscrit dans une logique d'eugénisme positif visant à créer des surhommes et l'extermination des juifs s'inscrit dans une logique d'eugénisme négatif visant à éliminer des sous-hommes.

³⁸ L'exemple le plus connu étant celui de Joseph Mengele, médecin à Auschwitz. Philippe Aziz, *Les médecins de la mort, T.2, Joseph Mengele ou l'incarnation du mal*, Genève, éd. Famot, 1974. Gerald Astor, *The « Last » Nazi, the Life and Time of Dr. Joseph Mengele*, Londres, éd. Weidenfeld and Nicolson, 1985.

³⁹ Il ne faut pas oublier qu'après Himmler, le numéro 1 du *Lebensborn* n'était autre qu'un médecin, le Dr. Ebner.

⁴⁰ Catrine Clay et Michael Leapman, *Master Race – The Lebensborn Experiment in Nazi Germany*, éd. Book Club Associates, 1995.

d'être un critère de sélection des femmes était un critère de sélection des hommes, qui prétendaient à rejoindre la SS. Une compréhension de la SS, de son mode de recrutement et de son mode de fonctionnement tout au long de la dictature nazie est donc nécessaire pour appréhender les origines du *Lebensborn*, qui s'inspire beaucoup de ce qui était déjà fait au sein de la SS et qui y est d'ailleurs étroitement lié. Sur ce sujet, on peut notamment citer l'ouvrage de Bastian Hein, *Die SS, Geschichte und Verbrechen*, qui produit une étude générale de la SS mais néanmoins détaillée et qui s'attarde en particulier sur la dimension raciale prégnante au mouvement⁴¹. Dans cette perspective, Bastian Hein n'oublie pas de mentionner le *Lebensborn* et de faire le lien entre ces deux institutions.

Le Lebensborn dans les autres disciplines

S'il est essentiel de croiser les champs de recherches historiques pour saisir une histoire précise du programme *Lebensborn*, il est également intéressant de se tourner vers les travaux des d'autres disciplines. Ainsi, la lecture des différents travaux universitaires d'Audrey Gourguechon et d'Héloïse Montulé sur les sages-femmes permet de comprendre le rôle qu'elles ont joué au cours de la guerre, et notamment au sein du *Lebensborn* puisqu'elles étaient les premières en charge de ces enfants de « sang pur »⁴² qu'il fallait conserver et protéger à tout prix⁴³. Ces travaux nous sont précieux quand bien même ils ne sont pas réalisés par des historien.ne.s puisqu'ils nous offrent un autre regard, celui du milieu médical, sur la question qui nous intéresse, mobilisant ainsi d'autres grilles d'analyse toutes aussi pertinentes. Il en va de même des chapitres consacrés par Michel Gribinski au *Lebensborn* dans son ouvrage *Les scènes indésirables*.⁴⁴ Le chapitre 2 fournit une présentation succincte du *Lebensborn*, qui n'apporte pas grand-chose à ce que peuvent nous apprendre les ouvrages d'historien.ne.s, mais qui reste néanmoins précise. Dans le chapitre 3, Michel Gribinski propose une analyse du *Lebensborn* dans le champ d'étude de la psychologie, puisqu'il s'agit d'un ouvrage ayant trait à ce domaine. Ainsi, selon lui, l'anomalie est partout dans le *Lebensborn*, qui vient signifier le

⁴¹ Bastian Hein, *Die SS, Geschichte und Verbrechen*, Munich, éd. C.H. Beck, 2015.

⁴² Dans la terminologie de l'idéologie nazie de l'époque.

⁴³ Audrey Gourguechon « Les sages-femmes et la Seconde Guerre Mondiale : évolution de leurs pratiques », mémoire de sage-femme, sous la direction de Nicole Simon Lafaye, Université Claude Bernard Lyon 1, 2015, Héloïse Montulé, « Une part sombre dans l'histoire de la périnatalité : les Lebensborns ou comment faire naître l'idéal aryen en Europe de 1935 à 1945 », Thèse de sage-femme, sous la direction de Paul Cesbron, Université de Tours, 2015.

⁴⁴ Michel Gribinski, *Les scènes indésirables*, Paris, éd. De l'Olivier, 2009, chapitres 2 « *Lebensborn* » et 3 « Au-delà du principe de la haine ».

triomphe du comportementalisme et de l'instrumentalisation. On ne se serait pas contenté de « fabriquer » les bébés mais il s'agissait aussi de les « aimer ». Il explique que les chiffres montrent que ce processus, par son ampleur, n'a pu être qu'une industrie rationnelle allant au-delà du principe de la haine qui commande la destruction, comme le prouve l'amour franc que semblait porter Himmler aux enfants du *Lebensborn*. Cet ouvrage ouvre donc une autre perspective dans l'analyse du *Lebensborn*, vers le domaine de la psychologie. Si celle-ci ne peut pas se trouver au cœur d'une étude historique sur le sujet, elle donne néanmoins des clés de compréhension différentes et originales pour saisir le sujet dans toute sa profondeur.

Le Lebensborn, une problématique d'histoire sociale

Le programme *Lebensborn* doit également être étudié au regard de l'histoire sociale et familiale de l'Allemagne, en particulier (mais pas seulement) l'histoire des femmes et des enfants, qui sont les acteurs principaux de cette entreprise. Cet axe d'analyse est celui qui a donné lieu au plus grand nombre de travaux. En effet, outre les témoignages, on observe qu'il existe une importante quantité d'ouvrages qui traitent soit des femmes en tant qu'elles se trouvent au cœur d'une politique familiale nazie qui leur est destinée et qui les encourage à se plier au modèle de la mère allemande parfaite⁴⁵, soit plus spécifiquement des femmes qui se tournent vers le *Lebensborn* pour mettre au monde leur enfant, ces derniers ouvrages développant alors le traitement et la vie qu'elle connaissent au sein de ces *Lebensborn* et après.

En ce qui concerne les enfants, plusieurs axes d'analyse sont investis par les chercheurs.se.s. En effet, être un enfant dans l'Allemagne hitlérienne implique une soumission dès le plus jeune âge à l'idéologie nazie. Par ailleurs, cela a des conséquences sur une construction de l'individu à long terme. Ainsi, si les enfants nés dans le *Lebensborn* ne sont pas vraiment acteurs ou témoins de l'histoire à ce moment, du fait de leur jeune âge, ils le deviennent lorsque leur passé leur est rappelé. C'est notamment ce que Ingvill Mochmann, Sabine Lee et Barbara Marx-Stelz soulignent dans leur article « The children of occupations born during the Second World War and beyond - an overview », publié en 2009⁴⁶. Cet article propose une présentation générale de l'état de la recherche en histoire sur les « Enfants de la guerre » (*War Children*). Les auteures s'intéressent essentiellement à la Seconde Guerre

⁴⁵ C'est-à-dire par exemple ne pas travailler, s'occuper du foyer, faire des enfants, s'engager dans le social.

⁴⁶ Ingvill Mochmann, Sabine Lee et Barbara Marx-Stelz « The Children of Occupations born during the Second World War and beyond: an overview », *Historical Social Research*, 2009.

mondiale mais poursuivent leur raisonnement sur d'autres conflits postérieurs ainsi que sur la période d'occupation des pays vaincus et annexés après la guerre. Les auteures définissent les enfants de la guerre comme étant les enfants nés d'un soldat étranger et d'une femme originaire du pays où se trouve le soldat (« *Local women* »). Ces enfants seraient le résultat d'interactions complexes en temps de guerre entre ces soldats et ces femmes. L'objectif principal de l'article est de montrer en quoi les enfants issus de ces relations sont victimes de harcèlement social, de désavantages sociaux, de crises identitaires puisqu'ils ignorent souvent qui est leur père et parfois même aussi leur mère. Cet article a l'avantage d'aller au-delà de la question du *Lebensborn*, qui ne constitue qu'un petit passage du texte, tout en proposant une grille d'analyse pouvant s'appliquer aux enfants du *Lebensborn*. Par ailleurs il ne se borne pas au simple sujet de l'enfance mais, en s'inscrivant dans une étude de long terme, il inclut tout l'environnement dans lequel évolue ou n'évolue pas l'enfant, c'est-à-dire la mère, mais aussi le père et la société dans laquelle il grandit. Enfin il propose une méthodologie de la recherche sur ces enfants nés de la guerre, qui permet d'orienter les futurs historien.ne.s voulant s'atteler à ce sujet.

Le Lebensborn dans les pays occupés

Cet article permet de faire le lien avec le troisième champ de recherches qui croise la thématique du *Lebensborn*, celui des pays occupés pendant la guerre. En effet, si le programme *Lebensborn* est en premier lieu un programme destiné à l'Allemagne, la guerre va permettre à l'association de se déployer dans la plupart des pays occupés, annexés ou administrés par la dictature nazie et ses partenaires⁴⁷. L'analyse de Mochmann, Lee et Marx-Stelz porte également sur l'histoire de ces enfants nés de la guerre dans ces pays occupés et l'avenir qui leur a été réservé, avec par exemple une analyse sur les surnoms donnés par les populations à ces enfants⁴⁸. Tout comme il est important de mettre en relation l'histoire du *Lebensborn* et

⁴⁷ On trouvera ainsi des foyers *Lebensborn* en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Autriche, en Norvège, au Danemark et en Pologne.

La question du foyer néerlandais manque cependant de clarté. En effet, dans leur ouvrage, p. 142, Marc Hillel et Clarissa Henry, mentionnent le fait que le foyer *Gelderland*, situé dans la région de Nimègue, « fonctionna plusieurs années » (ce foyer aurait été exclusivement réservé aux filles enceintes de SS et aurait accueilli plusieurs centaines de mères), propos repris dans l'article « *Lebensborn-project van SS zat in Nijmeegs jezuïtenklooster* », publié dans le journal néerlandais *Trouw* le 26 mai 1996. Cependant, Georg Lilienthal dans la partie de son ouvrage consacrée aux Pays-Bas (p. 179-182), développe le cas néerlandais et explique que si un projet a bien été élaboré pour instaurer un foyer *Lebensborn* dans la région de Nimègue, celui-ci n'a eu de cesse d'être repoussé sans jamais voir le jour. Les recherches de Georg Lilienthal étant plus tardives, plus renseignées et rigoureuses, nous avons plutôt tendance à nous fier à sa thèse qu'à celles de Marc Hillel et Clarissa Henry.

⁴⁸ Par exemple, « Enfants de Boches » en France ou « *Moffenkinder* » aux Pays-bas, p. 272.

l'histoire plus générale des femmes et des enfants, il est important de mettre en relation l'histoire du *Lebensborn* et l'histoire des pays occupés pour saisir l'ampleur et l'identité propre du phénomène à la fois dans chacun des pays et dans toute l'Europe, ainsi que la façon dont il se rapproche d'autres phénomènes connus liés à la guerre et à l'occupation. Par exemple l'ouvrage de Fabrice Virgili sur les enfants nés de couples franco-allemands pendant la guerre, permet de réinscrire le cas particulier des enfants nés du *Lebensborn* dans l'analyse plus générale des enfants nés pendant la guerre de couples franco-allemands, notamment de ce qui fut appelé la « collaboration horizontale »⁴⁹. On peut alors trouver des dénominateurs communs à ces enfants et à la manière dont ils sont élevés dans la France en reconstruction, comme par exemple leur exclusion sociale, tout en mettant au jour des éléments propres aux enfants du *Lebensborn*, comme par exemple le fait que ces enfants étaient plus que les autres abandonnés et replacés après la guerre. Un autre ouvrage important sur la question de l'implantation du *Lebensborn* dans les pays occupé est celui de Kare Olsen, *Schicksal Lebensborn, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, publié en 2004⁵⁰. Cet ouvrage propose une étude générale de l'implantation et du fonctionnement de l'association *Lebensborn* en Norvège. Il est un des ouvrages de référence sur la question norvégienne. Cette étude est d'autant plus importante que la Norvège fut tout à la fois le premier pays hors Allemagne où l'association s'est développée, mais également celui où elle a le mieux fonctionné. Cet ouvrage nous permet de voir les similarités mais surtout les importantes différences dans la gestion du *Lebensborn* à l'intérieur des frontières de la dictature nazie et à l'extérieure. En effet, les conditions sont différentes au moins dans la mesure où dans un cas, la population est dans une large mesure acquise à l'idéologie, tandis que dans l'autre la population y est soumise. Notre étude de cas se place donc dans la continuité de l'ouvrage de Kare Olsen, puisqu'il s'agit de traiter d'un cas où le *Lebensborn* s'est construit en dehors des frontières de la dictature nazie, avec toutes les spécificités que cela implique.

Il est donc également nécessaire de relier l'histoire des pays occupés à l'histoire des *Lebensborn* afin de comprendre les particularités de l'implantation et du fonctionnement de l'association dans chacun des pays ainsi que les dénominateurs communs propres à l'association. Cela nous permet d'envisager ce programme au-delà du cadre national, qui présenterait le *Lebensborn* comme un programme allemand qui se serait uniformément diffusé

⁴⁹ Fabrice Virgili, *Naître ennemi: les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre Mondiale*, Paris, éd. Payot, 2009.

⁵⁰ Kare Olsen, *Schicksal Lebensborn, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, Oslo, éd. H. Aschehoug & Co, 1998, rééd. augmentée pour l'Allemagne, Munich, Knaur Taschenbuch, 2004.

dans les pays où il s'est implanté, et de fournir une analyse transnationale dans laquelle on envisagerait les adaptations de l'association *Lebensborn* dans les contextes propres à chacun des pays dans lesquels elle s'est implantée, tout en devant garder son identité proprement allemande. C'est pourquoi des études de cas comme celle de Boris Thiolay sur les Français nés dans les *Lebensborn*, celle de Dorothee Neumaier sur le foyer « *Schwarzwald* » en Allemagne⁵¹, celle de Dorothee Schmitz-Koster sur le foyer *Friesland* et celle de Kare Olsen sur la Norvège sont précieuses en ce qu'elles permettent de saisir les singularités que connaissent chacun des foyers tout en essayant de remplir l'objectif commun, c'est-à-dire perpétuer la « race aryenne ».

On voit alors se dégager la possibilité d'une analyse transnationale de l'association *Lebensborn*, qui consisterait à ne plus voir cette entreprise comme une entreprise allemande qui se serait diffusée uniformément dans les pays occupés, mais comme une entreprise qui certes doit se plier à des exigences émanant de l'administration de la dictature nazie, mais qui a dû s'adapter à la situation de chacun des pays dans lesquels elle s'est implantée. De plus, le *Lebensborn* a été vecteur de nombreuses circulations d'idées et de personnes entre différents pays. Marc Hillel et Clarissa Henry développent ce premier point dans leur enquête en montrant en quoi le concept même d'« aryanité » a évolué au cours de la guerre, et comment par exemple, les femmes françaises qui ne pouvaient pas être considérées comme « aryennes » et admises dans les foyers *Lebensborn* au début de la guerre ont dans un laps de temps assez court été considérées comme racialement valables et aptes à accoucher au *Lebensborn* en 1942, après les pertes de l'armée allemande sur le front de l'Est et la nécessité pour l'Office de la Race et du Peuplement de récupérer un maximum d'enfants de « sang pur » afin de pallier ces pertes⁵². Cette idée est également exploitée par Boris Thiolay dans son chapitre intitulé « Le château des Ardennes », dans lequel il décrit le processus selon lequel, sous couvert de nécessité politique et militaire, les Wallons passent en 1942 du statut de « francophones et donc latins peu susceptibles d'appartenir à la race des seigneurs germaniques » à celui de « « germains

⁵¹ Dorothee Neumaier, *Das Lebensborn « Schwarzwald » in Nordrach*, Marbourg, éd. Tectum Wissenschaftsverlag, 2017.

⁵² Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 147-149.

romanisés » au fil des siècles » qui « appartiennent néanmoins à la « race germanique » » selon les propos de Léon Degrelle⁵³.

Concernant la circulation des personnes, Boris Thiolay ouvre de nombreuses pistes se prêtant à une analyse transnationale du *Lebensborn*, sans pour autant les exploiter. Il relève par exemple la circulation des infirmières et du personnel de foyers en foyers afin d'être formés ou de progresser dans leur carrière, le parcours des enfants transportés d'un foyer à un autre avec la débâcle de 1945 et le repli à Steinhöring⁵⁴, le parcours des femmes qui ont parfois dû changer de pays pour accoucher discrètement ou la diversité des nationalités en présence au sein des foyers *Lebensborn*, ce qui a pu provoquer des conflits, notamment entre femmes allemandes et femmes non allemandes⁵⁵.

Le Lebensborn en Belgique

C'est pourquoi nous avons choisi de centrer notre étude sur le cas de la Belgique. La Belgique a compté deux foyers du type « *Lebensborn* », le foyer de Wolvertem et le foyer dit *Ardennen* (foyer des Ardennes), installé dans le château de Wégimont, sur la commune de Soumagne en Belgique. Le foyer de Wolvertem n'est pas à proprement parler un foyer appartenant au réseau *Lebensborn*, bien qu'il s'en rapproche en de nombreux points. Il n'est jamais mentionné dans la bibliographie et nous devons ce que nous savons dessus principalement aux recherches d'Yves Louis. Notre objectif principal à ce sujet est donc de fournir une première analyse scientifique sur ce foyer, afin de saisir dans son ensemble les conditions qui ont permis l'implantation de l'association *Lebensborn* sur le territoire belge.

Au sujet du foyer de Wégimont, si ce foyer n'a encore jamais fait l'objet d'études de cas spécifiques, il est souvent mentionné dans les ouvrages comme un foyer ayant posé un certain nombre de problèmes inhabituels par rapport aux autres foyers *Lebensborn*. Ces problèmes étaient notamment dus aux rapports conflictuels entretenus entre les Allemands présents sur place et les populations belges. Marc Hillel et Clarissa Henry évoquent par exemple les suspicions de sabotage de la part du personnel allemand envers le personnel belge de ce foyer, allant jusqu'à des accusations dirigées contre une infirmière belge qui aurait délibérément

⁵³ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 79-80.

⁵⁴ Ce qui a conduit certains enfants nés en Belgique par exemple à être adoptés en France par erreur.

⁵⁵ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012.

laissé mourir un enfant de sept mois. C'est donc un « climat de méfiance entre occupants et occupés » qui caractérise le foyer « *Ardennen* » selon Marc Hillel et Clarissa Henry⁵⁶. Boris Thiolay, pour sa part, évoque les difficultés de cohabitation entre femmes de SS allemandes et jeunes filles-mères belges, ces premières acceptant difficilement d'être traitées sur le même plan que ces dernières⁵⁷. Enfin, Georg Lilienthal souligne que le foyer de Wégimont n'était pas bien vu de la population belge locale, ce qui a même poussé les dirigeants de l'association *Lebensborn* à envoyer un détachement de la SS allemande afin de protéger le foyer, dans lequel on ne se sentait pas en sécurité⁵⁸. Tous ces problèmes soulignés par les auteur.e.s qui travaillent sur le *Lebensborn* invitent à se demander comment ils ont pu arriver, et pourquoi les rapports qu'entretenaient les Belges et les Allemands au sein et autour du *Lebensborn*, ont été si conflictuels et surtout plus conflictuels que dans les autres pays.

Pour répondre à cela, il est nécessaire d'inscrire dans notre étude de la bibliographie, toute une historiographie spécifique à l'histoire de la Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale, afin de mieux saisir la particularité de l'occupation en Belgique et ses conséquences éventuelles sur la possibilité même de mener à bien le programme *Lebensborn* dans ce pays. Cela est d'autant plus essentiel que la Belgique est un pays où se côtoient plusieurs communautés linguistiques, les Wallons, les Flamands et les germanophones, et que cette diversité a eu des conséquences directes tant sur les modalités d'occupation de la Belgique que sur la mise en place du programme *Lebensborn* lui-même. C'est ce que précisent Mochmann, Lee et Marx-Stelz dans leur article, en montrant les différences de traitement des cas des femmes selon leur origine⁵⁹.

L'historiographie sur la Belgique pendant la guerre et la période de son occupation est riche. Elle est en toute logique principalement orientée sur la période 1940-1944 qui couvre la période d'occupation et le début de la libération du pays, contrairement aux ouvrages qui traitent du cas français et qui couvrent souvent la période 1939-1945. Cependant, les ouvrages proposent des axes d'analyses variés allant de l'étude générale de la Belgique, jusqu'à l'étude de cas plus spécifique à certaines régions du pays, en passant par l'étude comparée des situations d'occupation des différents pays d'Europe de l'Ouest soumis au joug allemand à

⁵⁶ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 143-145.

⁵⁷ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 87.

⁵⁸ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 188.

⁵⁹ Ingwill Mochmann, Sabine Lee et Barbara Marx-Stelz « The Children of Occupations born during the Second World War and beyond: an overview », *Historical Social Research*, 2009, p. 267.

l'époque.⁶⁰ Enfin, concernant l'historiographie de la Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale, on appréciera particulièrement la présence d'ouvrages en français et en allemand ce qui nous permet d'adopter un regard diversifié sur la situation de la Belgique à cette époque, pouvant rendre compte des différentes réalités vécues par les différentes communautés linguistiques pendant la guerre.

Nous sommes donc face à une historiographie finalement assez riche dans l'ensemble pour pouvoir étudier la question du *Lebensborn*. Si les ouvrages traitant directement et principalement du *Lebensborn* sont, comme nous l'avons vu, peu nombreux par rapport à d'autres sujets liés à la Seconde Guerre mondiale, le *Lebensborn* s'inscrit dans une historiographie bien plus large qui intègre à la fois l'histoire de l'Allemagne nazie, l'histoire des sciences médicales et de l'eugénisme, l'histoire sociale et politique des femmes et des enfants, et l'histoire des pays occupés et administrés par la dictature nazie. C'est seulement en mettant en regard et en confrontant ces différentes historiographies que l'on peut être en mesure de saisir et de comprendre ce que fut l'association *Lebensborn*, ce que furent ses motivations, ses activités et les difficultés qu'elle a rencontrées. La filière *Lebensborn* en Belgique et particulièrement le foyer *Ardennen* synthétisent relativement bien les différents enjeux et problèmes de l'association. Leur étude est à la croisée de ces différentes historiographies, puisque les difficultés si singulières que ces foyers ont connues pendant la Seconde Guerre mondiale étaient liées tant aux rapports conflictuels entre les populations occupées et les occupants qu'aux difficultés de cohabitation de femmes et d'infirmières issues de différentes origines et de différents milieux sociaux, ainsi qu'aux évolutions des critères raciaux établis par les eugénistes et les spécialistes de la « race » avant et après la guerre. On remarque également que la question de la nationalité et de l'origine géographique des protagonistes était un dénominateur commun permettant d'expliquer ces différents problèmes, qu'aucun autre foyer *Lebensborn* ne semble avoir connus dans une telle ampleur. Cette dimension n'a jamais été étudiée comme telle dans les travaux de recherches qui, sur le cas du foyer « *Ardennen* », se sont pour la plupart contentés d'évoquer les problèmes singuliers qu'a connus ce foyer, éventuellement de consacrer un chapitre, sans en fournir d'analyse précise ou détaillée.

⁶⁰ Ludwig Nestler, *Die faschistische Okkupationspolitik in Belgien, Luxemburg und den Niederlanden (1940-1944)*, Berlin (RDA), éd. Deutscher Verl. Der Wissenschaft, 1990 ; Alain Colignon et Fabrice Maerten, *La Wallonie sous l'occupation: 1940-1945*, Bruxelles, éd. Renaissance du livre de Bruxelles, 2012.

C'est dans cette perspective que la grille transnationale semble être un bon cadre d'analyse afin d'expliquer l'origine et les conséquences des difficultés de gestion du foyer « *Ardennen* », mais également les difficultés, bien réelles, du premier foyer de Wolvertem. En nous inscrivant dans la continuité des travaux de Carlo Ginzburg sur la micro-histoire, nous avons pour ambition de nous rapprocher au maximum des détails qui ont fait de la filière *Lebensborn* Belge une exception notable (quand bien même nous avons conscience que les informations contenues dans ces détails seront incomplètes du fait des limites de notre recherche). Cela n'est possible qu'en adoptant l'échelle d'observation la plus grande possible, afin de ne pas manquer ce qui échapperait à une vision d'ensemble du *Lebensborn*, ce qui a souvent été le cas dans les travaux se rapportant à ce sujet. Néanmoins, la compréhension du phénomène particulier que nous souhaitons étudier étant complexe, nous sommes obligées de nous prêter à l'exercice que Ginzburg qualifie de « laborieux », qui consiste à mêler l'échelle macro et l'échelle micro. En effet, quand bien même le phénomène de conflit racial serait propre au cas belge, ce cas s'inscrit lui-même dans le développement européen du *Lebensborn*, qui a un impact direct sur sa filière belge.

En effet, plutôt que de ne voir dans la filière *Lebensborn* belge qu'un prolongement peut-être bancal d'une entreprise allemande dans un pays occupé et contrôlé par les Allemands, l'analyse transnationale nous permet de dépasser cela en nous permettant de voir comment les critères raciaux et leurs évolutions sont aux fondations de l'organisation *Lebensborn* et de son installation en Belgique ont généré des conflits dans des foyers supposés ne regrouper entre eux que des « aryens » et « aryennes » de « sang pur ». Le cadre transnational permet également de mettre en relief que cette idée de *Volksgemeinschaft* (« communauté de sang »/« communauté du peuple »), qui semble si bien fonctionner aux yeux du parti nazi en Allemagne et dans la propagande nazie, est remise en question dès lors qu'on élargie les critères raciaux et qu'on invite des femmes de différentes nationalités à cohabiter dans les foyers *Lebensborn*, quand bien même leur objectif de servir le *Führer* leur serait commun. En d'autres termes, on peut se demander en quoi l'origine des différents acteurs impliqués dans l'institution, la gestion et l'organisation de la filière *Lebensborn* en Belgique pourrait en partie expliquer les difficultés singulières rencontrées par celle-ci pour fonctionner efficacement sur ce territoire.

3. État des sources

Une des difficultés majeures qui réside dans la recherche relative à l'association *Lebensborn* est la question des archives et des sources exploitables. En effet, les archives du *Lebensborn* sont loin de constituer un ensemble directement identifiable dans tel ou tel centre d'archives. Au contraire, les origines des archives relatives au *Lebensborn* sont multiples et le plus souvent dispersées, à l'image même des foyers qui étaient dispersés dans toute l'Europe. Une grande partie du travail de recherche, lorsque l'on souhaite traiter ce sujet, est donc l'identification et le rassemblement des archives.

Nature et origines des archives du Lebensborn

On peut établir une sorte de typologie des archives du *Lebensborn* selon leurs natures et leurs origines. L'ensemble d'archives le plus important concernant le *Lebensborn* est constitué des archives de l'Office central du *Lebensborn*. Ces archives étaient constituées de l'ensemble des documents relatifs à l'organisation de l'association *Lebensborn* à l'échelle de son administration centrale. Ces documents étaient directement conservés par l'Office central du *Lebensborn* soit dans ses locaux administratifs à Munich soit au foyer de Steinhöring, premier foyer du *Lebensborn*, où officiait le Docteur Ebner, médecin en chef de l'association. On trouvait donc parmi ces documents la correspondance du Docteur Ebner (autant avec les potentielles candidates et leurs familles qu'avec Heinrich Himmler) mais également celles des autres dignitaires du *Lebensborn*, notamment Max Sollmann. On y trouvait également les documents administratifs relatifs à l'association, les directives d'Himmler, les bilans financiers, les rapports relatifs aux foyers, les fiches relatives aux parents, les registres des naissances etc. Cet ensemble de documents propres au *Lebensborn* dans son ensemble ne constitue plus aujourd'hui un ensemble unifié. En effet avec les premières contre-offensives alliées face à la dictature nazie, toutes les archives de l'Office central du *Lebensborn* ont été rassemblées au foyer de Steinhöring. Après le suicide d'Hitler, les nazis ont conscience que la guerre était finie et perdue. Gregor Ebner, seul responsable du *Lebensborn* présent à ce moment-là, a donné l'ordre de brûler la totalité des archives avant l'arrivée des Américains, afin d'éviter de laisser

des preuves de ce que fut réellement le *Lebensborn*⁶¹. Plusieurs témoins oculaires de cet événement ont été retrouvés par les chercheurs et les chercheuses, ce qui permet d'attester de sa véracité⁶². Ce qu'il restait des documents de l'organisation a donc été rassemblé par les américains à ce moment-là avant d'être constitué en archives dans différents centres. Les archives relatives à l'organisation *Lebensborn* auxquelles nous avons accès aujourd'hui représentent donc une part minime de l'ensemble des documents qui avaient été établis par l'organisation au moment de son existence, ce qui rend l'histoire de cet organisme beaucoup plus difficile à reconstituer.

En plus des archives constituées par l'Office central du *Lebensborn*, chaque foyer a constitué des archives portant sur sa propre activité. On y trouve le même genre de documents que dans les archives de l'Office central mais à une échelle réduite. Ainsi on trouve les correspondances propres aux foyers (mères qui s'adressent à ceux-ci, difficultés rapportées à l'Office central), des rapports des autorités sur place (comme les *Oberschwester*) ou encore des bilans d'activités des foyers (nombre de naissances, de décès, recrutement des infirmières par exemple). La présence et le nombre d'archives auxquelles nous avons accès pour chacun de ces foyers est très inégale. En effet, la possibilité de constituer des archives sur ces foyers a dépendu des circonstances dans lesquelles ceux-ci ont été évacués ou fermés et de la manière des autorités à traiter leurs documents sur place. Ainsi, un grand nombre de documents des foyers se sont retrouvés à Steinhöring au moment où les Américains sont arrivés. En effet, lors de l'évacuation des foyers européens vers l'Allemagne pour faire face à l'avancée des troupes alliées à l'est et à l'ouest, la plupart des responsables locaux ont pris la décision d'emmener non seulement les femmes et les enfants mais également les documents des foyers. Peu, voire aucune archive n'ont été retrouvées sur les lieux de ces foyers à l'arrivée des troupes alliées. Les documents propres à chaque foyers qui ont été emmenés à Steinhöring ont donc subi le même sort que les archives de l'Office central⁶³. C'est notamment le cas des archives du foyer *Ardennen* que nous allons étudier par la suite, dont une grande partie a été brûlée avec les autres archives. Cependant, certaines initiatives personnelles, pour des motifs divers, de responsables de foyers ou de soldats allemands ont permis de sauver les documents de certains foyers. On peut prendre l'exemple du foyer *Friesland* installé dans le château de Hohehorst à proximité de

⁶¹ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012. p. 174-175.

⁶² Dorothee Schmitz-Koster, „*Deutsche Mutter bist du bereit...“: Alltag im Lebensborn*, Berlin, éd. Aufbau Taschenbuch, 2004, note 249, p. 293.

⁶³ Nous expliquerons en détails un peu plus tard la façon dont l'évacuation de ces foyers s'est déroulée.

Brême, qui a fait l'objet d'une étude de cas de Dorothee Schmitz-Koster. Les documents de ce foyer ont été enterrés par quelqu'un présent sur place (sans doute un SS ou un soldat), à l'approche des troupes alliées, afin de garder secrètes les activités du *Lebensborn* et du foyer, notamment le nombre d'enfants qui y sont venus au monde⁶⁴. Le fait que ces documents aient été enterrés a permis d'éviter leur destruction, de les conserver et finalement de les retrouver. Lors de ses recherches sur le foyer *Friesland*, Dorothee Schmitz-Koster a donc pu exploiter un ensemble d'archives beaucoup plus complet que pour la plupart des autres foyers. Un autre exemple d'archives qui ont pu être sauvées à la fin de la guerre est celui des archives du *Lebensborn* en Norvège. En effet, à partir de 1944, Ernst Ragaller est envoyé en Norvège par l'Office central du *Lebensborn* de Munich, où il travaillait comme greffier, pour prendre la place de Wilhelm Tietgen⁶⁵ à la tête du bureau norvégien du *Lebensborn*. Lorsque l'Allemagne capitule, Ernst Ragaller prend l'initiative de rassembler toutes les archives du *Lebensborn* et des foyers norvégiens dans le but explicite de ne pas les perdre⁶⁶. Cela a extrêmement facilité la recherche sur le *Lebensborn* en Norvège et explique entre autre pourquoi la Norvège a fait l'objet des premières études (et du plus grand nombre) sur le *Lebensborn*.

Un troisième type de documents pouvant constituer une source importante à la recherche sur le *Lebensborn* est l'ensemble des documents émis après-guerre par différentes autorités ayant eu à traiter avec la question du *Lebensborn*. En effet, chaque pays ayant eu un rapport avec le *Lebensborn* a dû faire face à cette question après-guerre. On peut notamment penser aux documents relatifs aux démarches de parents dont les enfants ont été enlevés pour la germanisation et qui ont voulu après la guerre récupérer leurs enfants. Plus largement, cela rappelle les différentes recherches menées dans les différents pays pour retracer l'origine des enfants trouvés dans les foyers et les rediriger vers les bonnes destinations. Par ailleurs en Allemagne, chaque occupant des quatre zones d'occupation a eu la responsabilité de gérer les enfants du *Lebensborn* sans parents, soit pour retrouver leur famille soit pour les faire adopter. Cela a donné lieu à la production d'une documentation sur le *Lebensborn* de la part des autorités d'occupation, de nouvelles listes d'enfants retraçant leur parcours même après-guerre, de

⁶⁴ Dorothee Schmitz-Koster, „*Deutsche Mutter bist du bereit...“: Alltag im Lebensborn*, Berlin, éd. Aufbau Taschenbuch, 2004, p. 245.

⁶⁵ Wilhelm Tietgen est envoyé en Norvège par l'Office Central du *Lebensborn* de Munich en 1941 pour y fonder le premier bureau étranger du *Lebensborn*. Il quitte la Norvège en 1944 pour aller combattre au front. Kare Olsen, *Schicksal Lebensborn, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, Oslo, éd. H. Aschehoug & Co, 1998, réed. augmentée pour l'Allemagne, Munich, Knaur Taschenbuch, 2004, p. 40.

⁶⁶ *Ibid*, p. 41-42.

rapports, ou de collectes de témoignages. Ces documents constituent donc un ensemble d'archives éparses, permettant d'étudier la postérité du *Lebensborn*.

Enfin, le dernier type de sources directement lié à la question du *Lebensborn* est l'ensemble des témoignages pouvant être recueillis auprès des enfants ou acteurs et actrices du *Lebensborn* et des archives privées qu'ils ont pu constituer. Ces sources sont les plus difficiles d'accès, car elles nécessitent de retrouver ces personnes, qui ne sont pas toujours au courant de leur passé, et d'obtenir leur accord pour évoquer ce qui constitue pour eux une part sombre de leur histoire. Il arrive que ces individus aient pu conserver quelques documents et souvenirs sur leur histoire relative au *Lebensborn* qui peuvent être très précieux dans le cadre d'une étude, notamment pour une étude de cas. S'il est difficile de prendre contact avec ces personnes, ce que nous n'avons d'ailleurs pas réussi à faire malgré plusieurs tentatives, certaines ont cependant souhaité rendre publique leur histoire à ce sujet. Ainsi, certains témoignages ont été publiés, comme celui de Katherine Maroger⁶⁷, qui nous permettent d'accéder dans une certaine mesure à leur histoire. Par ailleurs, les historien.ne.s qui ont consacré de longues études sur le sujet ont souvent pu rencontrer des témoins de cette époque et partager dans leurs ouvrages leurs témoignages et leurs archives personnelles.

Les archives que nous pouvons aujourd'hui consulter sur le *Lebensborn* ne constituent donc pas un ensemble uniforme et uniques. Elles ont été établies à différentes échelles pendant et après la période d'activité de l'association (échelle de l'Office central, des foyers, de la sphère privée et enfin territoriale) et sont conservées de manière disparate en cohérence avec celles-ci. Ainsi, on trouvera les archives relatives à l'Office central du *Lebensborn* dans des centres d'archives nationaux et internationaux, et les archives plus spécifiques dans les centres d'archives régionaux, départementaux voir locaux. Enfin les archives privées sont par définition détenues par les individus eux-mêmes. Les documents produits après-guerre, quant à eux sont souvent conservés dans des centres d'archives nationaux, mais orientés vers une thématique précise. En France par exemple, les archives sur le *Lebensborn* constituées après-guerre sont conservées aux centre des Archives diplomatiques et non pas aux Archives nationales car les documents ont été produits dans le cadre de l'occupation et relevaient donc du ministère des Affaires étrangères. Il ne faut cependant pas oublier que des documents relatifs au *Lebensborn* peuvent également être trouvés dans des fonds et des dossiers d'archives qui ne sont pas exclusivement dédiés à celui-ci. Par exemple, on trouve dans le fond qui réunit les documents

⁶⁷ Katherine Maroger, *Les racines du silence*, Paris, éd. A. Carrière, 2008.

de la correspondance de Himmler avec les autres cadres de la SS des lettres qui évoquent à un moment ou un autre le *Lebensborn* et qui peuvent être importantes pour la compréhension de certains éléments⁶⁸. Le travail de recherche de l'historien ne qui fait le choix de ce sujet consiste donc surtout à identifier les archives nécessaires pour traiter son sujet et à les rassembler, en croisant les lieux de recherche et les types d'archives. À part les témoignages, quelques photos, et les bâtiments dans lesquels se trouvaient les foyers, il n'existe pas vraiment d'autres types de sources comme des sources audiovisuelles ou matérielles. La plupart des sources exploitées pour notre recherche sont donc des sources écrites.

Les lieux de conservation de ces archives

Comme nous l'avons dit, les archives relatives au *Lebensborn* ne sont pas conservées en un seul et unique lieu qui permettrait de toutes les consulter d'un coup. Il est donc nécessaire d'identifier les différents lieux principaux où ces archives sont conservées. Nous ne nous attarderons pas sur les archives privées qui ne peuvent pas être quantifiées ni localisées et qui sont de fait conservées par les individus ou les familles des individus qui ont été concernés de près ou de loin par le *Lebensborn*.

Le centre d'archives le plus important pour la recherche sur le *Lebensborn* est le Service International de Recherches de Bad Arolsen, en Allemagne (communément abrégé par son acronyme anglais, *ITS*, *International Tracing Service*). Ce centre d'archives est spécialisé dans les documents relatifs aux crimes nazis et à leurs survivants. Il a été créé en 1948, d'abord placé sous contrôle des alliés puis à partir de 1955 sous contrôle d'une Commission Internationale. Un de ses buts premiers est de fournir une documentation pour la recherche des disparus.e.s de la guerre. C'est dans ce cadre qu'on peut y trouver les archives du *Lebensborn*, puisque celui-ci est aussi une piste de recherche de personnes disparues, en particulier des enfants. L'*ITS* conserve notamment dans ses inventaires un répertoire intitulé *NS 1 – Documents de la société SS « Lebensborn »*. Ce répertoire est constitué d'un ensemble de 529 dossiers contenant des documents concernant le *Lebensborn*, en particulier les dossiers administratifs de l'association et la correspondance privée de Gregor Ebner. Ces dossiers lui ont été cédés par le *Berlin Document Center*, créé après la guerre et sous administration américaine pour réunir et conserver les documents relatifs au nazisme, qui se trouvent aujourd'hui aux Archives

⁶⁸ Helmut Heiber et Heinrich Himmler, *Reichsführer! Briefe an und von Himmler*, Munich, Deutsche Verlagsanstalt, 1986.

Fédérales de Berlin-Lichterfeld. Le choix a été fait de transmettre ces archives à l'ITS afin de faciliter la recherche soit des enfants nés au *Lebensborn* ou déportés par celui-ci soit des parents ayant mis au monde un enfant au *Lebensborn*. Avec ces 529 dossiers, le répertoire de l'ITS est le répertoire principal d'archives relatives au *Lebensborn* et contient la majorité des documents accessibles à ce sujet. On trouve également certains documents sur le *Lebensborn* dans le répertoire ITS 1 – *Child Search Branch* (service de recherches d'enfants) qui contient la correspondance relative à la recherche d'enfants disparus, à l'identification et la prise en charge des enfants seuls. Concernant la recherche sur le *Lebensborn* on peut trouver dans ce fond les archives correspondant aux démarches entreprises après-guerre par les autorités d'occupation et sanitaires ou les familles pour rechercher et/ou identifier les enfants du *Lebensborn*. Dans le cadre de la coopération internationale sur laquelle repose l'ITS, les archives du *Lebensborn* ont été numérisées et sont accessibles dans les grands centres d'archives nationaux européens. Ainsi, lors de nos recherches, nous avons pu consulter les archives de l'ITS directement depuis le site des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, quand bien même les Archives nationales ne conservent pas en elles-mêmes de documents sur le *Lebensborn*.

Les autres fonds d'archives très importants pour la recherche sur le *Lebensborn* se trouvent au centre des Archives fédérales d'Allemagne de Berlin-Lichterfeld, qui conserve les archives relatives à la période nazie du *Berlin Document Center* évoqué ci-dessus et dont sont extraites les archives de Bad Arolsen. Ainsi, on ne trouve pas de fond exclusivement dédié au *Lebensborn* dans les Archives fédérales de Berlin puisque ceux-ci se trouvent à Bad Arolsen. Néanmoins, dans le reste des dossiers sur le nazisme (classés NS pour *Nazional-socialismus*) et les *Reiche* allemands (classés R pour *Abteilung R Deutsches Reich 1867/72*), on peut trouver de nombreux documents sur l'association *Lebensborn*. On y trouve notamment les documents administratifs comme les rapports, les bilans (financiers, de fonctionnements), les organigrammes et la correspondance entre les hautes autorités du *Lebensborn* notamment avec Himmler ou ses représentants. Il existe enfin des documents sur le *Lebensborn* dans les « NS-Archiv des Ministeriums für Staatssicherheit der DDR » c'est à dire les archives du national-socialisme constituées par le ministère de la Sécurité d'État de la République Démocratique d'Allemagne également conservées à Berlin-Lichterfeld. Cependant, ces archives font l'objet de fortes restrictions concernant les possibilités de leur consultation. Les Archives fédérales de Berlin ne possèdent donc pas en soi un fond relatif au *Lebensborn* mais la documentation à ce sujet y est cependant importante, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans un ensemble de documents plus large concernant la période nazie, dont la compréhension est essentielle pour étudier le

Lebensborn. Il incombe donc au chercheur ou à la chercheuse de retrouver dans les multiples dossiers les documents sur le *Lebensborn* et d'en croiser les informations pour les exploiter au mieux.

Archives consultées lors de nos recherches

Nos recherches en archives se sont concentrées sur trois lieux principaux. Tout d'abord, nous avons consulté les fonds des Archives fédérales de Berlin-Lichterfeld. Nous y avons étudié 5 fonds différents, appartenant à deux collections différentes. Dans la collection *NS*, nous avons étudié les fonds suivants :

- *NS 3 : Wirtschaftsverwaltungshauptamt Rasse- und Siedlungshauptamt-SS* (Office central SS pour l'économie et l'administration et *RuSHA*) dans lequel nous avons étudié les dossiers 1145, 1559 et 1759 dont les documents vont de 1936 à décembre 1943 (la plus grande majorité des documents ayant été émis en 1943)
- *NS 19 : Persönlicher Stab Reichsführer SS* (État-major personnel du *Reichsführer SS*) dans lequel nous avons étudié les dossiers 420, 482, 560, 790, 844, 1024, 1630, 1669, 2220, 3176, 3234, 3272, 3382, 4194, 4232, 4234, 4237 et 4239. Les documents vont du 5 juillet 1938 au 23 février 1945.
- *NS 31 : SS-Hauptamt* (Office central de la SS) dans lequel nous avons étudié les dossiers 231, 461 et 467 dont les documents vont du 12 décembre 1935 au 9 août 1944.
- *NS 47 : Allgemeine SS* (la SS générale) dans lequel nous avons étudié le dossier 52. La plupart des documents que nous avons consultés ont été émis en 1944 et quelques-uns l'ont été en 1943.
- *NS 48 : Sonstiger zentrale Dienststellen und Einrichtungen der SS* (Divers services et institutions centraux de la SS) dans lequel nous avons étudié les dossiers 28 à 32 et 84 à 86 dont les documents consultés vont du 24 décembre 1937 au 29 novembre 1949. Ce fond est le seul des fonds *NS* consultés qui contient des documents en anglais, tous les autres documents consultés dans cette collection étant en allemand.

Dans la collection *R* nous avons uniquement consulté le fond *R 1501 : Reichsministerium des Innern* (Ministère de l'Intérieur du Reich) dans lequel nous avons étudié les dossiers 10784, 10785, 10787, 10788, 10790, 10793, 1094, 10995, 10796, 10802 et 1815. Cependant, nous

n'avons trouvé que très peu d'informations dans ce très gros fond qui contient les archives relatives à la spoliation des biens des juifs sur toute la période de la dictature nazie.

Nous avons ensuite consulté les archives de l'ITS de Bad Arolsen, par le biais des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine qui en possèdent une copie numérique. Nous y avons étudié le dossier numéro 4.1.0 intitulé « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », qui se trouve lui-même dans le carton 4.1 « *Lebensborn e.V.* » du fond numéro 4 intitulé « *Sondereinrichtungen und -maßnahmen der NSDAP* » (Installations spécifiques et mesures du NSDAP ». Dans le dossier 4.1.0 nous avons analysé l'ensemble documentaire relatif au foyer *Ardennen* qui contient un ensemble de pièces datant de l'année 1943 dans ce foyer ainsi qu'un courrier datant de 1944. Enfin, dans ce dossier, nous avons consulté deux pièces en dehors de l'ensemble documentaire spécifique au *Lebensborn* belge, une pièce datant de 1942 et une pièce datant de 1948, faisant mention du foyer *Ardennen*. Tous les documents consultés dans ce dossier sont en allemand.

Le dernier centre dans lequel nous avons trouvé nos archives est le centre des Archives diplomatiques de La Courneuve. Nous y avons consulté trois cartons du fond FRMAE 5PDR Bureau des enfants, produit par le Haut-Commissariat de la République française en Allemagne, direction des Personnes déplacées et réfugiées (PDR) entre 1945 et 1955. Les trois cartons consultés sont les suivants :

- 5PDR 9 : Pouponnières allemandes affiliées au programme *Lebensborn* en zone d'occupation soviétique, recherche de renseignements sur ces pouponnières : correspondance, listes d'enfants, dont les documents étudiés couvrent les années 1946 et 1947.
- 5PDR 10 : Pouponnière allemande pour enfants français durant la guerre, recherche de renseignements sur les enfants : correspondance, rapports, dont les documents étudiés couvrent également les années 1946-1947
- 5PDR 125 : Programme nazi du *Lebensborn* et attitude du Reich envers les enfants naturels nés d'ouvrières étrangères, étude de documents, dont les documents couvrant la période 1942-1948.

La plupart des documents de ces dossiers sont rédigés en français. Néanmoins, il y a aussi quelques documents rédigés en anglais et en allemand.

Cet ensemble de sources constitue le socle fondamental de notre recherche en archives. À cela s'ajoutent quelques sources trouvées en ligne, dans des ouvrages ou envoyées par des professeurs. Nous avons notamment exploité pour notre recherche les textes des lois de Nuremberg, les transcriptions du Tribunal Militaire de Nuremberg, des photos prises dans certains foyers *Lebensborn* disponibles en ligne sur le site des Archives fédérales d'Allemagne. Enfin, concernant le foyer militaire de Wolvertem, nous avons exploité un ensemble de documents des Archives nationales exhumé par le Docteur Yves Louis, qu'il nous a gracieusement communiqué.

Difficultés et limites de la recherche

Bien que nous ayons pu accéder à deux fonds d'archives majeurs (Berlin et Bad Arolsen) et à un fond d'archive secondaire à La Courneuve, notre recherche de sources présente certaines limites. Tout d'abord, comme nous l'avons évoqué précédemment, la majeure partie des archives du *Lebensborn* ont été détruites suite aux ordres du Docteur Ebner à Steinhöring. Les archives restantes constituent donc un ensemble épars dont il est évident qu'il nous manque des documents essentiels à la compréhension générale ou particulière de l'association. Par exemple, les archives de Bad Arolsen sur le foyer *Ardennen* que nous avons consultées ne contiennent que la correspondance entre les dirigeants du foyer et les dirigeants de l'association pour l'année 1943. Il n'y a donc pas d'informations sur l'année 1942 qui marque les débuts du foyer et l'année 1944 qui en marque la fin. Si il est possible que ces archives se trouvent dans d'autres fonds que nous n'avons pas identifiés, il est aussi tout à fait possible qu'elles aient été brûlées à Steinhöring, puisque le foyer *Ardennen*, ses employé.e.s, ses enfants et ses mères, et donc sans doute ses documents, ont été évacués vers Steinhöring en 1944. De plus, les archives restantes ayant été éparpillées après la guerre dans différents lieux de conservation, il est d'autant plus difficile de reconstruire une histoire précise et cohérente de l'association *Lebensborn*, de ses foyers et de ses acteurs ou actrices. Par exemple, le nom « Van Huysse » apparaît dans trois documents différents en rapport avec le *Lebensborn* belge. Dans l'ordre chronologique, le premier document mentionnant ce nom est une lettre manuscrite rédigée le 22 juillet 1942 depuis Bruxelles par Pascale Van Huysse et adressée au *Oberstabsarzt* (officier médical dans l'armée), remerciant ce dernier pour son aide dans la prise en charge de sa

grossesse. Cette lettre se trouve aux Archives nationales de Paris. Le deuxième document mentionnant ce nom est un rapport de l'*Oberschwester* du foyer de Wégimont, datant de novembre 1943 et qui fait état de la maladie d'une enfant nommée Karin Van Huysse dont la mère, « *Fräulein* Van Huysse » demande le transfert à l'hôpital militaire de Bruxelles. Ce document est conservé au Service International de Recherches de Bad Arolsen. Enfin, le troisième document évoquant ce nom est une lettre de Max Sollmann à Rudolf Brandt (qu'il appelle « Rudi »), datée du 29 février 1944 dans lequel il fait un rapport de l'enquête relative aux dérives d'Inge Viermetz lors de son travail pour le *Lebensborn* en Allemagne. Dans cette lettre il évoque comme témoin « *Frau* Van Huysse », qu'il décrit comme une fonctionnaire Belge flamande qui travaillait en même temps qu'Inge Viermetz à Bruxelles pour le *Lebensborn* belge. Ce document est quant à lui conservé aux Archives fédérales de Berlin-Lichterfeld⁶⁹.

Une autre limite que nous avons rencontrée lors de notre recherche est la barrière de la langue. En effet, si nous avons tout de même pu consulter des archives en allemand, en français et en anglais, nous permettant d'accéder à un éventail de sources plus large, nous avons également identifié l'existence d'archives en polonais (relatives à l'entreprise de germanisation des enfants de l'Est) et en norvégien (du fait de l'importance du *Lebensborn* en Norvège) qui nous ont été inaccessibles puisque nous ne maîtrisons pas la langue. Or ces archives auraient été utiles pour avoir une compréhension plus globale de ce que fût le *Lebensborn*, notamment dans sa dimension européenne et également une compréhension particulière de l'association dans les différents contextes spécifiques aux différents pays. Cependant, certaines analyses de ces archives nous sont transmises par la bibliographie, ce qui nous autorise tout de même la mise en relation et l'analyse des différentes composantes européennes du *Lebensborn*.

La dernière difficulté à laquelle nous avons été confrontées est celle de l'accès à des sources pourtant identifiées. Cette difficulté s'est faite sentir à la fois concernant les archives conservées dans des centres d'archives et les archives personnelles. Pour ce qui est des centres d'archives, ceux-ci exercent sur certains documents des restrictions relatives à la vie privée des individus. N'ayant pas obtenu les dérogations nécessaires, ces archives n'ont donc pas pu être portées à notre connaissance. Ainsi, nous savons qu'il y a aux Archives fédérales de Berlin-Lichterfeld un dossier contenant de nombreuses cartes déclinant l'identité et les informations

⁶⁹ Dans l'ordre : Archives Nationales de Paris B, document communiqué par le Docteur Yves Louis, sans autre précision sur la cote ; Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », rapport n°3 de Margarethe Petrowska, communiqué en pièce jointe d'une lettre de Walter Lang à Gregor Ebner, O.U, 2.11.1943 ; *Bundesarchiv*, dossier NS 19/1844 : correspondance d'Inge Viermetz.

personnelles de femmes qui sont passées par le *Lebensborn*. De même, nous n'avons pas pu avoir accès aux archives de la Zone d'Occupation Soviétique également conservées aux *Bundesarchiv* (nom allemand des Archives fédérales d'Allemagne), et ce malgré nos demandes répétées de dérogation. La question des archives personnelles est encore plus délicate. En effet, pour avoir accès à ces archives comme certain.e.s auteur.e.s ont pu le faire, il faut prendre contact directement avec les personnes qui ont été concernées par cette époque. Nous avons écrit plusieurs courriels et contacté des associations mais cela a toujours été sans réponse malgré quelques relances. Il s'agit là d'un sujet sensible pour la plupart de ces personnes, et certaines ne souhaitent pas remuer un passé douloureux ou encore ne sont même pas au courant qu'elles sont concernées par cette part de l'histoire. Or nous avons pu voir dans la bibliographie que ces archives personnelles ont souvent été très précieuses dans les travaux de recherche. Cependant, comme pour les sources en langue étrangère, il nous a été possible de saisir quelques informations par le biais des auteur.e.s ayant précédemment travaillé sur le sujet.

Ce travail sur les sources nous a confirmé que la recherche sur le *Lebensborn*, si elle relève d'une histoire croisée entre différentes thématiques, est aussi une histoire de sources croisées. Les sources directement en lien avec le *Lebensborn* constituent un ensemble hétérogène de documents, qu'il faut croiser les uns avec les autres, quand bien même ils se trouveraient dans des lieux de conservation différents, pour en tirer des conclusions cohérentes. Mais au-delà de ces sources mêmes, il nous a été nécessaire de consulter des sources sur d'autres branches relatives au nazisme, comme les archives de la SS, d'Himmler ou encore de la Zone Française d'Occupation après la guerre. Il est donc tout aussi important de croiser les archives évoquant le *Lebensborn* avec le reste des archives sur le nazisme, ce que nous avons essentiellement fait lors de nos recherches aux Archives fédérales de Berlin-Lichterfeld.

Méthodologie d'analyse des sources

Notre étude des sources a été faite en plusieurs temps. Dans un premier temps, nous avons étudié les Archives fédérales de Berlin-Lichterfeld. Les archives du national-socialisme conservées là-bas étant relativement nombreuses, et les archives en rapport avec le *Lebensborn* étant disséminées parmi celles-ci, il nous a fallu faire des choix afin de fournir une recherche la plus efficace possible. Nous nous sommes donc fiées aux conseils des archivistes sur place pour effectuer un premier tri puis avons utilisé l'outil de recherche du centre d'archives pour compléter notre corpus par d'autres cotes. Ainsi, nous nous sommes concentrées sur les

archives de la SS, organisme duquel dépendait directement le *Lebensborn*. Nous avons également cherché à cibler les archives relatives aux grands noms de l'association, Heinrich Himmler, Max Sollmann, Gregor Ebner et Inge Viermetz afin de ne pas nous égarer dans les archives des autres organismes dépendant de la SS. Le travail sur les archives de Berlin-Lichterfeld a donc été une alternance entre des lectures transversales et des lectures détaillées des documents afin d'éviter de perdre trop de temps sur ceux qui n'avaient pas de rapport avec notre sujet. Lors de notre séjour aux archives de Berlin-Lichterfeld, nous avons donc réuni un maximum d'informations sur le *Lebensborn* dans son ensemble et dans son fonctionnement général, puisque ces archives étaient principalement constituées de correspondances avec ses hauts dirigeants. Cela nous a permis de dresser le tableau du fonctionnement général de l'association, notamment de comprendre par exemple sur quels critères étaient sélectionnées les femmes, ou encore de savoir quelles étaient les démarches à faire et les exigences imposées aux foyers. Toutes ces informations nous ont permis de déterminer si oui ou non et selon quelles mesures le foyer *Ardennen* était conforme aux attentes du *Lebensborn*. Par ailleurs, les archives de Berlin que nous avons étudiées couvrent toute la période d'existence du *Lebensborn*, allant de 1935 à 1945. Cela nous a offert une vision d'ensemble des évolutions qu'a connues l'association, nous a permis de voir comment le foyer de Belgique a été influencé par celles-ci et comment ses dirigeants les ont traitées et interprétées, dans le contexte particulier du pays.

Dans un second temps, nous avons consulté les archives de l'ITS. Celles-ci regroupent toutes les archives traitant exclusivement du *Lebensborn* et sont classées par foyers. Nous nous sommes concentrées sur les archives du *Heim Ardennen*, que nous avons toutes lues et étudiées avec une attention particulière. En plus de celles-ci, nous avons consulté quelques archives sur les foyers voisins (France et Luxembourg) lorsque nous avions besoin d'informations complémentaires sur certains sujets. Nous avons également cherché la trace du foyer de Wolvertem dans cette base de données, mais nous n'avons rien trouvé. Les archives de l'ITS sur la Belgique portant exclusivement sur le foyer de Wégimont, celles-ci nous ont apporté des informations bien plus détaillées sur celui-ci que les archives de Berlin-Lichterfeld. La temporalité très étroite sur laquelle portent ces documents (principalement l'année 1943) et le nombre de pièces relativement important (plus d'une centaine) fait de cet ensemble d'archives un ensemble très dense et très riche en informations. Celles-ci sont très précises (par exemple, un document détaille une commande de médicaments pour le foyer⁷⁰) et permettent de voir tous

⁷⁰ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre du Docteur Ebner au pharmacien Georg Offenberger, Steinhöring, 22.12.1943.

les enjeux et problématiques liés à la gestion d'un foyer, à l'échelle de celui-ci. Du fait de la période très courte couverte par ces archives, les documents que nous avons consultés à Berlin ont permis de compléter les informations contenues dans les fonds de l'ITS en apportant des précisions sur le foyer *Ardennen* avant et après l'année 1943. Les archives de l'ITS et les archives de Berlin-Lichterfeld ont constitué le support principal de notre étude. Au même titre que dans l'ensemble de notre étude, l'échelle macroscopique (archives de Berlin-Lichterfeld) et l'échelle microscopiques (archives de l'ITS) se complètent pour nous permettre une compréhension d'ensemble et particulière de la filière *Lebensborn* en Belgique. C'est donc dans leur complémentarité que nous avons abordé ces archives, non pas en les traitant les unes puis les autres, mais en recoupant les informations qu'elles contenaient pour en tirer une analyse cohérente.

Dans un troisième temps, nous avons complété ces archives par les fonds disponibles aux Archives diplomatiques de La Courneuve. Suite aux conseils des archivistes sur place, nous nous sommes intéressées aux archives concernant les Personnes Déplacées et Réfugiées. Ces archives, si elles ne traitaient pas directement du foyer *Ardennen*, nous ont été essentielles pour comprendre ce que fut l'après *Lebensborn*, une fois la guerre achevée. En effet, les archives de Berlin-Lichterfeld et les archives de l'ITS ne traitent que de la période nazie. Or, si l'association *Lebensborn* a été dissoute de fait avec la chute de la dictature nazie, sa postérité n'a pas été négligeable. On peut notamment évoquer l'ensemble des démarches concernant l'avenir des enfants qui se trouvaient dans les structures de l'association, mais également les différents procès de ses dirigeants. Notre étude de cas ne pouvait pas être complète en l'absence d'informations sur ce qui est advenu de l'association, de ses familles et de son personnel après la guerre. C'est ainsi que nous avons analysé les archives de La Courneuve, en tant qu'elles étaient les seules à nous fournir certaines de ces informations. Par ailleurs, c'est aux archives de La Courneuve que nous avons trouvé des traces du foyer militaire de Wolvertem, avant même qu'Yves Louis nous communique les archives qu'il avait lui-même trouvées. Le document qui fait mention de Wolvertem a constitué un élément déclencheur dans l'orientation de notre recherche, nous convainquant de la nécessité de poursuivre nos investigations à ce sujet⁷¹. Ce document a été complété par les dernières archives que nous avons consultées, l'ensemble d'archives exhumées par le Docteur Yves Louis aux Archives nationales de France qui font mention du foyer de Wolvertem et qu'il nous a généreusement communiquées. Ces

⁷¹ Archives diplomatiques de La Courneuve, dossier 5PDR/125, rapport sur la recherche d'enfants belges déplacés par Léon Declercq, *Child Search Officer*, UNRA Area Team, 26.06.47.

archives nous ont été essentielles dans nos recherches sur ce foyer, puisque nous ne possédions jusqu'alors aucune source à ce sujet, en dehors du document conservé à La Courneuve précédemment évoqué. Plus encore que pour fournir une analyse du foyer de Wolvertem, ces archives nous ont été précieuses pour établir une chronologie précise des démarches qui ont visées à l'implantation du *Lebensborn* en Belgique et qui ont menées à l'ouverture du foyer de Wégimont. Les documents des Archives nationales, comme ceux de l'ITS, s'inscrivent dans une temporalité très courte (l'année 1942) et nous permettent donc d'avoir une vision précise et détaillée des raisonnements qui ont menés à l'ouverture successive de ces deux foyers. Nous les avons analysés en tant qu'ils se situent dans l'antériorité des documents relatifs au foyer de Wégimont et permettent de tisser le lien entre les deux. Ajouté à cela les documents des archives de La Courneuve, qui se situent dans la postériorité de celles de Wégimont, nous avons pu retracer une grande partie de la chronologie de la filière *Lebensborn* en Belgique.

Notre analyse des sources a donc consisté en la reconstitution du puzzle que fut l'implantation de la filière *Lebensborn* sur le territoire Belge. Il nous a été nécessaire de croiser les sources des différents fonds pour en tirer des informations complètes et exploitables, ainsi que pour reconstituer la chronologie de cette filière. Si les archives de l'ITS et des Archives nationales sont spécifiques au cas Belge, les archives de Berlin-Lichterfeld et de La Courneuve nous ont permis de saisir les particularités de ce cas en l'inscrivant dans l'ampleur générale du phénomène *Lebensborn*. Enfin, nous avons bien évidemment croisé les données contenues dans ces archives avec celles contenues dans la bibliographie, encore une fois dans un souci de compléter au maximum les informations éparses que nous avons, mais également afin de vérifier les propos tenus dans certains ouvrages, de les compléter et d'apporter, dans la mesure du possible, des réponses aux questions soulevées.

Ce sont donc bien des particularités de ce qu'a été la filière *Lebensborn* belge, en tant qu'elle dénotait du reste de l'association, que nous avons voulu traiter, ce qui nécessitait de porter un regard à la fois micro et macro sur celle-ci et sur l'association dont elle dépendait. En croisant les sources entre elles et avec la bibliographie, nous avons été en mesure de dégager de grands axes d'analyse à travers lesquels nous allons essayer de saisir la teneur des conflits qui ont nuis à un fonctionnement efficace de cette filière. Dans un premier temps, nous nous attellerons à faire une présentation générale de l'association *Lebensborn*. Il est, en effet, essentiel de comprendre la nature, les objectifs et les méthodes de cette association sur un plan général afin d'en comprendre ses singularités sur le plan local. Nous reviendrons donc sur sa création, avant de fournir une analyse détaillée de ses statuts puis de ses différentes

composantes numériques, géographiques et idéologiques. Ensuite, nous verrons dans quelles circonstances et sous quelles conditions le *Lebensborn* s'est implanté sur le territoire belge. Cela nécessitera une étude préalable du contexte lié à l'occupation de la Belgique, avant de s'intéresser aux évolutions de l'idéologie raciale nazie qui ont permis l'ouverture de foyers sur le territoire. Nous verrons ensuite dans quelle continuité et avec quelles ruptures se sont bâtis les foyers de Wolvertem et de Wégimont. Enfin, dans un dernier temps, nous nous poserons la question particulière des occupant.e.s de ces foyers, en particulier du personnel médical et administratif, afin de voir quel fut leur rôle dans les conflits qui ont émergés à Wolvertem et à Wégimont. Pour traiter de cette question, nous nous pencherons sur les difficultés liées au recrutement du personnel, source initiale de tensions, avant d'étudier le cas de Fanny Montulet, qui fut symptomatique de ces tensions. Puis, pour conclure sur cette partie, nous verrons à quel degré les mères et les enfants ont été impliqués dans ces conflits.

Partie 1 : Qu'a été le *Lebensborn* ?

Présentation générale de l'association

1. La création du *Lebensborn*

Les tout débuts de l'association

L'association *Lebensborn* a été créée le 12 décembre 1935, date qui correspond à la publication officielle de ses statuts. L'initiative de sa création est à mettre au crédit de l'Office central de la Race et du Peuplement (*Rasse- und Siedlungshauptamt* abrégé dans le texte *RuSHA*) et d'Heinrich Himmler, bien que la création de cette association se soit faite en concertation avec d'autres organismes⁷². Le *RuSHA* a été fondé par Richard Walther Darré⁷³ et Heinrich Himmler en 1931. Richard Walther Darré en devient le dirigeant en 1932 après avoir été nommé par Himmler. Il quitte son poste en février 1938 sous la pression d'Himmler avec lequel il a des désaccords. Il est remplacé par le *SS-Gruppenführer* Günther Pancke⁷⁴, auquel succèdent Otto Hofman⁷⁵ en juillet 1940 puis Richard Hildebrandt⁷⁶ en avril 1943. La base de l'idéologie raciale du *RuSHA* était l'idée selon laquelle l'histoire, l'éthique et la morale, les lois et l'économie étaient régies par le « sang » et donc par son éventuelle « pureté »⁷⁷. C'est donc en toute logique que le *RuSHA* a été l'organisme privilégié pour mettre en place le programme *Lebensborn*, puisque l'objectif premier de cet office fut bien de peupler, ou repeupler le territoire du *Reich* de populations dites « aryennes ».

Le nom officiel de l'association est « *Lebensborn eingetragener Verein* », qui est constamment abrégé « *Lebensborn e.V.* ». Ce nom a été choisi, d'après Gregor Ebner, pour sa neutralité. En effet, l'objectif d'un tel nom, qui ne désigne pas forcément quelque chose de

⁷² Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 43.

⁷³ Né le 14 juillet 1895 et mort le 5 septembre 1953, il a notamment été Ministre de l'agriculture et de l'alimentation sous la dictature nazie. Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 19.

⁷⁴ Né le 1^{er} mai 1899 et mort le 17 août 1973.

⁷⁵ Né le 16 mars 1896 et mort le 31 décembre 1982.

⁷⁶ Né le 13 mai 1897 et mort le 10 mars 1952.

⁷⁷ Anna Bramwell, *Blood and Soil : Walther Darre and Hitler's Green Party*, éd. Kensal Press, 1985, p. 133-136.

précis, était d'éviter de donner l'impression à la population allemande que cette structure était réservée au SS. La désignation neutre du terme *Lebensborn* avait donc pour but d'inclure toutes les femmes, en leur indiquant qu'elles pouvaient toutes s'adresser à l'association si nécessaire⁷⁸.

On pourrait traduire ce terme en français par « association déclarée ». C'est pourquoi le choix est fait ici de parler de « l'association *Lebensborn* » pour restituer l'expression allemande « *Lebensborn e.V* ». En ce qui concerne le choix et l'étymologie du nom « *Lebensborn* », il s'agit d'un nom composé de *Lebens* qui signifie la vie en allemand, et « *Born* », terme d'ancien allemand désignant le mot « source » ou le mot « fontaine ». C'est sur cette base là que Marc Hillel et Clarissa Henry proposent la traduction de *Lebensborn* par « fontaines de vie »⁷⁹. Néanmoins, ils ne sont pas les premiers à utiliser cette traduction. En effet, un rapport rédigé en anglais datant du 28 janvier 1947 traduit dans son titre le terme *Lebensborn* par l'expression « *Fountain of life* », ce qui n'est pas du tout mentionné par Marc Hillel et Clarissa Henry⁸⁰. On peut donc supposer qu'ils ont établi leur traduction sans avoir connaissance de ce document ou d'éventuels autres documents faisant intervenir l'expression « *Fountain of life* », ou alors qu'ils en ont vus mais ne les ont délibérément pas référencés. Quoi qu'il en soit, comme leur ouvrage est le premier en français qui traite de la question, ce terme a été communément admis et repris pour traduire « *Lebensborn* » en français. Enfin, bien que le terme ait largement pris du sens avec l'entreprise nazie, on observe quelques occurrences du terme *Lebensborn* dans certains ouvrages datant d'avant 1933, voire du 19^{ème} siècle⁸¹. Le mot « *Born* » venant de l'ancien allemand, cela est tout à fait cohérent. Le graphique rendu par l'outil NGram Viewer permet de situer l'apparition du terme peu avant 1810. On observe une croissance, certes peu importante mais évidente, entre les années trente et les années cinquante, période incluant la période nazie. On voit que le terme s'est diffusé à ce moment-là, probablement au sein même des ouvrages nazis traitant de la question. Après une nouvelle baisse de l'emploi du terme, celui-ci remonte entre les années soixante et les années quatre-vingt. Cette période correspond aux premiers travaux ou écrits sur le sujet, en particulier des fictions. Après un creux d'un ou deux ans, l'emploi du terme continue de grimper pour atteindre son pic vers 1994, alors que la recherche

⁷⁸ Archives diplomatiques de La Courneuve, dossier 5PDR/125, déclaration écrite du Docteur Ebner après la guerre, non datée.

⁷⁹ *Ibid*, p. 3

⁸⁰ Archives diplomatiques de la Courneuve, dossier 5PDR/9 intitulé « Pouponnières allemandes affiliées au programme *Lebensborn* en zone d'occupation soviétique, recherche de renseignements sur ces pouponnières : correspondance, listes d'enfants »

⁸¹ Recherche Google Books Ngram Viewer, mot clé « *Lebensborn* », entre 1500 et 2000, ouvrages en allemand (cf. annexe 4).

sur le sujet s'est effectivement développée. S'il y a toujours peu d'ouvrages spécifiques sur le sujet, beaucoup le mentionnent parmi d'autres politiques et caractéristiques nazies. Il s'agit désormais plus d'ouvrages à prétentions scientifiques ou même académiques que d'œuvres de fictions.

La date de création de cette organisation, décembre 1935, s'inscrit dans un contexte où la politique eugéniste de la dictature nazie prend un nouveau tournant essentiel. En effet, en septembre 1935 sont promulguées les lois dites « de Nuremberg », autrement appelées dans la dénomination officielle « Loi sur le drapeau allemand » (*Reichsflaggengesetz*), « Loi sur la citoyenneté du Reich » (*Reichsbürgergesetz*) et « Loi sur la protection du sang allemand et de l'honneur allemand » (*Gesetz zum Schutze des deutschen Blutes und der deutschen Ehre*). Si la première loi ne concerne pas directement l'eugénisme puisqu'elle a pour objectif de substituer le drapeau allemand (de la République de Weimar) au drapeau nazi, les deux autres lois s'inscrivent directement dans l'objectif eugéniste de la dictature nazie, visant à faire parvenir à la domination la « race aryenne » au détriment des autres populations (ou autres « races » dans la terminologie nazie). Ainsi, la « Loi sur la citoyenneté du Reich » définit comme étant « citoyens du Reich » uniquement les personnes « de sang allemand ou apparenté » et exclut de fait tous les autres individus et en particulier les Juifs de la citoyenneté, en les reléguant « au rang de ressortissants de l'État ». La troisième loi vient notamment prohiber les mariages et les relations sexuelles entre les Juifs et les « citoyens allemands » désignés par la loi précédente, ainsi qu'apporter de nombreuses restrictions à leurs libertés et à leurs opportunités de travail. On voit bien qu'en l'espace de quatre mois, les deux volets de la politique eugéniste de la dictature nazie se déploient parallèlement. En premier lieu, en septembre, on a affaire à l'expression de l'eugénisme dans sa forme négative, qui consiste à exclure une partie de la population désignée comme inférieure afin notamment de ne pas contaminer le « sang pur ». En second lieu, en décembre, on est face à la forme positive de l'eugénisme qui consiste à encourager et à prendre en charge la procréation afin de développer cette population de « sang pur ». Pour Boris Thiolay :

« Le *Lebensborn* est la matrice du monde voulu par les nazis. Par un processus simultané de destruction et de procréation de groupes humains, il s'agit d'une entreprise de substitution biologique. »⁸²

Gregor Ebner et Max Sollmann, les piliers du Lebensborn

On ne peut présenter le *Lebensborn* sans présenter les deux individus qui ont mené l'entreprise tout au long de la guerre d'une main de fer, Gregor Ebner et Max Sollmann. Le déploiement de l'entreprise *Lebensborn* est dû à l'étroite collaboration de ces deux hommes.

Gregor Ebner est né le 24 juin 1892 à Inchenhausen en Bavière et est mort le 22 mars 1974 à Wolfratshausen en Bavière également. Il exerce la médecine depuis 1920 et rejoint le NSDAP en 1930, donc relativement tôt par rapport au reste de la population allemande qui adhère pour la majorité après 1933. Il devient à partir de 1933 le médecin traitant d'Himmler, avec lequel il a passé une partie de ses études dans un mouvement de jeunesse à Munich. Cette proximité, si ce n'est cette amitié, et cette confiance entre les deux hommes permet d'expliquer les responsabilités qui lui ont été confiées par Himmler au sein du *Lebensborn*. Il est en effet nommé à la tête du *Lebensborn* en 1938, à la suite des nouveaux statuts qui placent Himmler en chef suprême de l'association, avec la prérogative de nommer les cadres dirigeants⁸³. En 1938, il devient également président du Tribunal Disciplinaire du *NS-ärztebunde* (Conseil des médecins national-socialistes)⁸⁴.

Sur deux listes recensant le personnel du *Lebensborn* au service direct du *Reichsführer* SS Himmler établie pour l'une à une date inconnue et pour l'autre le 1^{er} mai 1943, il apparaît en première position⁸⁵. On en déduit donc assez logiquement qu'il a été la personnalité la plus importante du *Lebensborn*, notamment par son grade puisque cette liste semble hiérarchisée par grades. Celle-ci comporte 96 noms et, outre sa date de naissance, on apprend qu'il a le grade de *SS-Oberführer*⁸⁶, grade d'officier le plus élevé de la *Schutzstaffel*. Il a été promu à ce rang le 20 avril 1939. Ce n'est sans doute pas un hasard puisque 14 autres personnes de cette liste ont

⁸² Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités* SS, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 26.

⁸³ Nous reviendrons sur les statuts un peu plus tard dans ce travail.

⁸⁴ Ernst Klee, *Das personenlexikon zum Dritten Reich*, Francfort-sur-le-Main, éd. S. Fischer, 2003, p. 124 ; Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 11.

⁸⁵ *Bundesarchiv*, dossier NS 19/4194 et dossier NS 19/1630 (liste du 1^{er} mai 1943).

⁸⁶ Chef principal.

été promues un 20 avril, dont un autre en 1939, date anniversaire d'Adolf Hitler. Gregor Ebner atteint donc le sommet des responsabilités au sein des officiers de la SS peu avant le début de la guerre, peut-être en prévision du conflit à venir. On apprend également dans cette liste qu'il est marié depuis 1920 et qu'il a trois enfants légitimes, dont deux jumelles, nés en 1922 et 1931. Sa situation matrimoniale est donc parfaitement cohérente avec l'idéologie du *Lebensborn*.

Gregor Ebner est le médecin en chef du *Lebensborn*, c'est donc lui qui est en charge de toute l'organisation médicale et sanitaire du réseau de foyers de l'association. Il officie à la maison-mère du *Lebensborn*, le foyer de Steinhöring. La plupart des archives sont d'ailleurs des courriers administratifs échangés entre Ebner et d'autres membres du personnel dans les différents foyers, ou entre Ebner et le personnel de Himmler. C'est également à lui que s'adressent les femmes ou les hommes ayant des questions sur l'association, sur les conditions d'admission ou tout autres sujets auxquels ils pensent qu'Ebner pourrait apporter des réponses. On peut par exemple mentionner une lettre écrite par une femme, Irma Möller-Schüz, à Ebner le 20 janvier 1944 et dans laquelle elle lui demande dans quelles conditions elle pourrait parvenir à accomplir son rêve d'avoir un enfant avec un homme déjà marié, sans pour autant perdre son emploi⁸⁷. Le dossier NS 48/29 des Archives fédérales d'Allemagne regorge de lettres de cet acabit, qui permettent de conclure que Gregor Ebner était l'interlocuteur privilégié tant de l'administration que de la population sur les questions relatives au *Lebensborn*. C'est également à lui qu'étaient adressées les plaintes du personnel lorsqu'il y avait des dysfonctionnements dans les foyers. Enfin c'était aussi lui qui se chargeait d'inspecter les différents foyers de l'association, en s'y rendant directement.

Lors de leur rencontre avec Gregor Ebner, Marc Hillel et Clarissa Henry se sont retrouvés face à un homme ne pouvant plus parler mais comprenant tout selon sa femme⁸⁸. C'est donc sa femme, Marie Ebner, née Jedehauser le 30 août 1899⁸⁹, qui a répondu à leurs questions. Selon elle, si les femmes blondes aux yeux bleus étaient privilégiées lors de la sélection du *Lebensborn*, c'était par simple effet de mode, tout en affirmant que des femmes « d'origine juive, tzigane ou slave » auraient été acceptées si elles en avaient fait la demande. Ainsi, toujours selon Mme Ebner, si le *Lebensborn* avait mauvaise réputation, cela était uniquement dû au fait qu'il dépendait de la SS. En particulier après la guerre, puisque tout ce qui dépendait de la SS était publiquement dénigré. À la fin de cet entretien, Marc Hillel et

⁸⁷ Bundesarchiv, dossier NS 48/29, lettre de Irma Möller-Schüz à Ebner, château Gebesee, 20.01.44.

⁸⁸ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 10 à 14.

⁸⁹ Bundesarchiv, dossiers NS 19/4194 et NS 19/1630.

Clarissa Henry mettent en avant le sourire de Gregor Ebner lorsqu'on lui a présenté Clarissa Henry comme une fille de Steinhöring. Cet entretien nous permet de voir à quel point, même des années après la guerre, les Ebner sont restés convaincus du rôle bienfaiteur qu'ils ont pu jouer dans l'entreprise *Lebensborn*, conformément à l'idéologie dont ils étaient sans doute encore imprégnés et la fierté qu'ils ont pu en tirer. À la fin de la guerre, Gregor Ebner a été acquitté par le tribunal de Nuremberg, lors du procès du *Lebensborn*, des accusations pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il a seulement été reconnu coupable de son appartenance à la SS et fut condamné à deux ans et huit mois de prison, période qu'il n'a pas purgés du fait de sa détention provisoire antérieure. Il a donc repris après la guerre son activité de médecin, dans la ville Wolfratshausen, où il a terminé sa vie⁹⁰.

Max Sollmann arbore un profil tout à fait différent de celui de Gregor Ebner. Il est né le 6 juin 1904 à Beyrouth et est mort à une date inconnue au cours des années soixante-dix, sans doute à Munich où il vivait à cette époque. Il était marchand et travaillait surtout dans le milieu du marché de l'art. Il a rejoint à 18 ans le NSDAP, en 1922, deux ans après la création du parti. Il a participé aux côtés d'Adolf Hitler au putsch de la brasserie de Munich dans la soirée du 8 au 9 novembre 1923, alors qu'il n'avait que 19 ans. Max Sollmann était donc un individu qui a été très vite convaincu par les idées d'abord du NSDAP puis plus particulièrement d'Adolf Hitler. Il est rentré en Allemagne en 1934 après un séjour de cinq ans en Colombie, sans doute motivé par la prise de pouvoir d'Hitler. Il adhère de nouveau au NSDAP en 1937. Cette adhésion est finalement assez tardive pour quelqu'un ayant adhéré si jeune au parti et ayant joué un rôle dans la tentative de coup d'État de 1923. Si on peut éventuellement suggérer que Max Sollmann a eu un moment de doutes quant à ses idées et ses convictions, celui-ci a dû très vite être effacé, au vu des responsabilités qu'il a ensuite prises dans la machine nazie. En 1940, il est lui aussi nommé à la tête du *Lebensborn* aux côtés de Gregor Ebner⁹¹. Il était d'ailleurs, tout comme Gregor Ebner, un ami proche d'Himmler⁹².

Sur la liste du personnel privé d'Himmler du *Lebensborn*, Max Sollmann apparaît à la deuxième place, juste après Gregor Ebner. Avec le grade *Standartführer*⁹³ il est donc le numéro

⁹⁰ Ernst Klee, *Das personenlexikon zum Dritten Reich*, Francfort-sur-le-Main, éd. S. Fischer, 2003, p. 124. Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 303.

⁹¹ Il est à la tête du *Vorstand* tandis que Gregor Ebner est à la tête du *Kuratorium*, deux instances administratives de l'association, sur lesquelles nous revenons dans le paragraphe consacré aux statuts de l'association. Ernst Klee, *Das personenlexikon zum Dritten Reich*, Francfort-sur-le-Main, éd. S. Fischer, 2003, p. 586.

⁹² Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 7.

⁹³ Chef de régiment, grade immédiatement inférieur à celui d'*Oberführer*.

deux du *Lebensborn*. Il a été promu à ce rang le 1^{er} novembre 1940, en même temps qu'un autre responsable du *Lebensborn*. Cependant, contrairement au 20 avril, cette date ne semble pas particulièrement révélatrice puisque ces deux individus sont les seuls à avoir été promus à cette date-là⁹⁴. Il est marié à Elvira Redorer depuis 1919, avec laquelle il n'a pas d'enfants avant 1945. Cela est surprenant de la part d'un haut responsable du *Lebensborn*. En effet, une forte pression était exercée par le *Lebensborn* et Himmler lui-même sur les membres de la SS et les responsables pour qu'ils aient un maximum d'enfants et montrent ainsi l'exemple au reste de la population. La situation de Max Sollmann et de sa femme s'explique cependant. En effet, la femme de Max Sollmann avait des difficultés physiques à avoir des enfants, qui lui ont valu 4 opérations avant de pouvoir tomber enceinte et mettre un enfant au monde. Celui-ci est cependant décédé rapidement après sa naissance⁹⁵.

Si Gregor Ebner était le responsable des questions médicales, sanitaires et pratiques du *Lebensborn*, Max Sollmann était responsable des questions administratives et d'organisation de l'association. C'est donc lui qui était par exemple chargé du recrutement du haut personnel, mais également des décisions relatives à la création ou à l'installation de nouveaux foyers, ainsi que des questions financières. Ainsi, si la correspondance de Gregor Ebner contient un grand nombre de lettres échangées avec des femmes ou des familles se questionnant sur ce que le *Lebensborn* peut leur apporter, la correspondance de Max Sollmann est principalement d'ordre administratif.

Marc Hillel et Clarissa Henry ont également eu l'opportunité de rencontrer Max Sollmann au cours de leur enquête, celui-ci étant alors âgé de 70 ans. La première information qu'il leur a communiquée a été la promesse qu'il avait faite à sa femme de ne plus jamais parler du *Lebensborn*. Cette promesse est symptomatique de la volonté dans l'Allemagne d'après-guerre de taire le passé nazi des individus et du pays, afin de permettre la reconstruction des sociétés⁹⁶ sur de nouveaux fondements. Selon Max Sollmann, tout comme on le retrouve dans le témoignage de la femme de Gregor Ebner, le *Lebensborn* était une entreprise bénéfique qui a été incomprise et qui n'a pas été reconnue à sa juste valeur. Tout en affirmant qu'il n'avait

⁹⁴ Toutes les autres promotions du mois de novembre présentes sur cette liste sont datées d'un 9 novembre. Cette date correspond aux commémorations du putsch de la brasserie de Munich du 9 novembre 1923 lors desquelles de nombreux SS étaient promus après avoir prononcé un serment d'allégeance à Adolf Hitler. Bastian Hein, *Die SS, Geschichte und Verbrechen*, Munich, éd. C.H. Beck, 2015, p. 33.

⁹⁵ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 8.

⁹⁶ Nous entendons le terme société au sens sociologique d'institutions sociales, d'où le pluriel. En effet, cette volonté de reconstruction a touché la société allemande dans son ensemble mais aussi des espaces plus petits tels que les administrations, les familles ou les individus.

aucune connaissance des camps de concentration et d'extermination, il affirme la chose suivante : « Tout ce que nous avons fait, nous l'avons fait au nom de la charité, de l'aide de notre prochain »⁹⁷. L'usage de ce nous est incertain. Fait-il référence à l'association *Lebensborn*, qui a également prit part à l'enlèvement, la déportation et l'enfermement d'enfants d'Europe de l'Est dans le but de les germaniser, ou fait-il référence à tout ce qui a été fait de manière générale en Allemagne dans le but d'accomplir l'idéal nazi⁹⁸ ? Auquel cas, parler de la déportation des juifs, ou bien à supposer qu'il n'était pas au courant, parler de l'enlèvement des enfants de l'Est dont les archives prouvent qu'il y a pris part, dans les termes de « charité » ou d' « aide au prochain » est plus que symptomatique du discours de défense des anciens responsables nazis visant à justifier leurs actes. Il n'hésite d'ailleurs pas à se placer en position de victime suite aux condamnations qui ont été prononcées et à l'absence de pension militaire pour les anciens SS⁹⁹. Jugé au procès du *RuSHA* selon les mêmes chefs d'accusation que Gregor Ebner et condamné comme lui pour son appartenance à la SS à deux ans et huit mois de prison ferme qu'il n'aura pas purgés du fait de la détention provisoire, Max Sollmann a fini sa vie sans autres difficultés liées à son passé nazi¹⁰⁰.

Inge Viermetz, la femme la plus importante de l'association

Inge Viermetz est une des autres personnalités les plus importantes du *Lebensborn*. Elle a la particularité d'être la seule femme à avoir occupé des fonctions aussi importantes que celles qui furent les siennes et celles de nombreux autres hommes dans l'association. Inge Viermetz est née le 7 mars 1908 à Aschaffenburg en Bavière. Elle a suivi une formation dans le domaine du commerce et a surtout été sténographe et secrétaire, poste qu'elle occupait notamment pour le *Lebensborn* au service de Max Sollmann¹⁰¹. Elle a rejoint le *NS-Frauenschaft* en 1937 puis le *Reichskolonialbund*¹⁰². Elle a été mariée deux fois en 1932 et en 1939¹⁰³.

⁹⁷ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 8.

⁹⁸ À entendre au sens large : idéal de domination, de « pureté raciale » etc.

⁹⁹ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p.8.

¹⁰⁰ Ernst Klee, *Das personenlexikon zum Dritten Reich*, Francfort-sur-le-Main, éd. S. Fischer, 2003, p. 586.

¹⁰¹ Gérard Chauvy, *Les éminences grises du nazisme*, Bruxelles, éd. Ixelles, 2014, p. 199.

¹⁰² Le *Reichskolonialbund*, en français la « Ligue coloniale du Reich » est une association fondée en 1936 après un ordre d'Hitler datant du 3 juillet 1935, regroupant l'ensemble des anciennes ligues coloniales allemandes avec pour objectif de reconstituer l'empire colonial perdu après la Première Guerre mondiale. Henri Brunschwig, « Autour de quelques thèses récentes en allemand sur la colonisation. », *Revue Historique*, vol. 244, no. 2 (496), 1970, p. 375–386 ; Roger Dufraisse, « Chapitre VI. Le Troisième Reich », dans Jean Tulard, *Les empires occidentaux, de Rome à Berlin*, Paris, éd. Presses Universitaires de France, 1997, p. 449-481.

¹⁰³ Gérard Chauvy, *Les éminences grises du nazisme*, Bruxelles, éd. Ixelles, 2014, p. 199.

Inge Viermetz a été employée à partir de 1938 comme sténographe par l'association *Lebensborn*. Elle y a pris de plus en plus en responsabilités, étant en charge à partir de l'automne 1939 du département du placement des mères puis des soins infirmiers¹⁰⁴. Elle a également joué un rôle dans la filière d'adoption de l'organisation. Elle fut responsable à partir de 1940 du *Hauptabteilung Arbeit* où elle occupa la place de Max Sollmann, qui la lui avait déléguée¹⁰⁵. Au dernier trimestre 1941, elle a travaillé aux côtés d'Ernst Ragaller, avec lequel elle travaillait déjà au *Hauptabteilung Arbeit*, au *Hauptabteilung SS-Kriegerwaisen* (orphelins de guerre)¹⁰⁶. Elle est ensuite été envoyée au début de l'année 1942 en Europe de l'Est, en particulier en Pologne dans les régions de Lodz et Kalisz, afin de superviser la sélection et la germanisation des enfants de l'Est. En effet, à Kalisz se trouvait un *Gaukinderheim* (foyer pour enfant n'accueillant pas de mères et dépendant du *Gau*) installé et géré par le *Lebensborn* dans lequel les enfants étaient sélectionnés ou non pour la germanisation¹⁰⁷. Les enfants qui n'étaient pas sélectionnés étaient envoyés en camps de travail (à Kalisz), en camps pour enfants¹⁰⁸ (à Dzierzazvin ou à Lodz) ou en camps de concentration et d'extermination (à Auschwitz). Ils pouvaient également servir pour des opérations et expériences médicales (stérilisation et cobayes pour le *Medizinische Kinderheilanstalt* de Lubliniec ou de Cieszyn)¹⁰⁹. Elle est ensuite envoyée en septembre 1942 en Belgique pour y superviser l'implantation de l'association *Lebensborn* sur le territoire¹¹⁰. Nous reviendrons plus en détails sur son passage en Belgique dans la suite de ce travail.

On peut cependant noter que Boris Thiolay pense que la jeune femme qui servit de secrétaire à Inge Viermetz pendant son passage en Belgique se nommait Uda-Maria T,

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 275.

¹⁰⁶ *Ibid* ; Gérard Chauvy, *Les éminences grises du nazisme*, Bruxelles, éd. Ixelles, 2014, p. 201.

¹⁰⁷ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/30, rapport de Inge Viermetz au *Amtschef*, au Dr. Ebner, à Gunther Tesch et aux *Abteilung Personal, Verwaltung et A* de Gregor Ebner sur l'hébergement des enfants dans le *Warthegau*, *Gau* correspondant au territoire de la Grande-Pologne, non datée, mentionnant le foyer de Kalisz, nommé Persried et pouvant accueillir 40 enfants ; lettre non signée, et au destinataire non identifiée, datée du moins de décembre d'une année non mentionnée, Posen, faisant état de la décision de rassembler les enfants des orphelinats polonais au foyer de Kalisz pour procéder à leur sélection pour être envoyés dans les foyers allemands du *Lebensborn* après examen racial, biologique et psychologique.

¹⁰⁸ Au sujet des camps pour enfants, voir aux *Bundesarchiv*, dossier NS 48/30, lettre Himmler à Max Sollmann, Feld-Kommandostelle, 21.06.43 (en copie au *SS-Obergruppenführer Frank* à Prague et au chef de la *SipoSD*) où il évoque les enfants tchèques de parents résistants et exécutés. Les enfants « non valables » devaient être envoyés au *Kinderlager* tandis que les enfants valables devaient être envoyés pour la germanisation dans les *Kinderheim* du *Lebensborn*.

¹⁰⁹ Michel Gribinski, *Les scènes indésirables*, Paris, éd. De l'Olivier, 2009, chapitres 2 « *Lebensborn* », 2009.

¹¹⁰ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 82.

Flamande et mère d'un enfant né d'un officier allemand. Elle apparaîtrait dans la liste du personnel du foyer *Ardennen*, liste que nous n'avons pas retrouvée¹¹¹. Nous pensons plutôt qu'il s'agit de Pascale Van Huysse, que nous avons évoquée précédemment. Cette dernière, également flamande, accouchât à Wolvertem, avant d'aller travailler à Wégimont où sa fille était prise en charge, puis probablement comme assistante d'Inge Viermetz. Le nom de Van Huysse est mentionné comme témoin proche d'Inge Viermetz, dans l'affaire qui donna lieu à son évincement du *Lebensborn*. En effet, Inge Viermetz a été licenciée du *Lebensborn* (et de ce fait de la direction du foyer *Ardennen*) en décembre 1943. Elle s'est rendue coupable de détournements de denrées, de malversations financières et a contracté des dettes qu'elle n'a pas remboursées. Cela a été remarqué en novembre 1943. Cependant, le licenciement d'Inge Viermetz a eu lieu dans la plus grande discrétion, au nom de son professionnalisme et de ses services rendus à l'association *Lebensborn*, sous les directives de Max Sollmann qui la tenait en affection¹¹². À partir de là, on n'entend plus parler d'Inge Viermetz jusqu'au procès du *Lebensborn* par le Tribunal de Nuremberg, où elle compte parmi les 4 personnes accusées aux côtés de Max Sollmann et Gregor Ebner. Elle est la seule à ne pas avoir été reconnue coupable des chefs d'accusation énoncés. Elle a ensuite été déclarée comme « dénazifiée » par la chambre de dénazification de Munich en 1950¹¹³. Nous n'avons pas trouvé de traces postérieures d'elle à partir de cette décision, si ce n'est la date et le lieu de son décès, le 23 avril 1997 à Vaterstetten en Bavière¹¹⁴.

2. Les statuts du *Lebensborn* : donner naissance à un homme nouveau

Les statuts du *Lebensborn* sont datés du 12 décembre 1935, correspondant donc au moment de la création de l'association, et rédigés à Berlin. Ceux-ci affirment directement et sans détour la volonté de Himmler et du *RuSHA* d'organiser la sélection des individus dits

¹¹¹ *Ibid.* p. 83.

¹¹² Les détails de l'enquête et de la procédure de licenciement se trouvent dans le dossier NS 19/844 (*Bundesarchiv*) qui réunit la correspondance relative au licenciement d'Inge Viermetz.

¹¹³ Volker Koop, „*Dem Führer ein Kind schenken*“: die SS-Organisation *Lebensborn* e.V, Cologne, éd. Böhlau Verlag, 2007, p. 227-228.

¹¹⁴ Base de données du *Jahrsberichte für Deutsche Geschichte*, service dépendant du *Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften*, http://jdgd.baw.de/cgi-bin/jdg?lang=de&t_idn=%28DE-588%29119288133 (consultée en ligne le 18 avril 2019).

« racialement valables » afin d'encourager une procréation qui donnera naissance à des enfants « de sang pur », qui seront pris en charge par l'association et élevés selon les valeurs et l'idéologie du nazisme. Les statuts du *Lebensborn* se présentent sous la forme d'un petit dépliant de quatre pages et constituent un corps de neuf paragraphes. Le premier paragraphe pose les bases juridiques de l'association qui se présente comme un « *eingetragener Verein* » avec un siège situé à Berlin, sans précision de l'adresse de ce siège¹¹⁵.

Les statuts de l'association sont les suivants¹¹⁶ :

Paragraphe 2¹¹⁷

L'association a pour buts :

1. De soutenir les familles racialement et biologiquement précieuses, ainsi que les familles nombreuses.
2. De loger et de s'occuper des mères enceintes racialement et biologiquement précieuses, qui seront acceptées après un examen attentif par le *RuSHA* des familles respectives de la mère et du géniteur, qui attendent des enfants aussi précieux qu'eux.
3. De s'occuper des enfants.
4. De s'occuper des mères de ces enfants.

Pour ce faire, l'association peut faire tous les aménagements et toutes les installations nécessaires. Elle peut en particulier s'appuyer sur des associations aux buts similaires et les utiliser pour remplir ses objectifs¹¹⁸.

Paragraphe 3

Le vice-président de l'association sera nommé et rappelé par le *Reichsführer SS*¹¹⁹ sur proposition du *RuSHA*. Il en va de même pour les dirigeants de l'association. Le vice-président représente l'association tant devant la justice qu'en dehors. Il représente le *Vorstand*¹²⁰ de l'association. Il peut transférer les affaires courantes

¹¹⁵ Paragraphe 1 des statuts de l'association.

¹¹⁶ Traduction et adaptation des statuts originaux par nos soins.

¹¹⁷ Le paragraphe 1 est expliqué précédemment.

¹¹⁸ On peut penser notamment à des associations comme le *NSV* (*Nationalsozialistische Volkswohlfahrt*), association rattachée au *NSDAP* supposée caritative.

¹¹⁹ Il s'agit d'Heinrich Himmler.

¹²⁰ Que nous pourrions traduire par « conseil d'administration », cependant, nous verrons plus tard qu'il existe un autre conseil, le *Kuratorium*. Afin d'éviter la confusion entre ces deux instances sous des traductions imprécises, nous garderons les termes allemands.

et financières au Directeur Général¹²¹. À cet égard le Directeur Général est autorisé à entrer dans l'association.

Paragraphe 4

Le vice-président de l'association nomme au sein des cercles un conseil consultatif qui le conseille et le soutient dans ses activités. Ce conseil est réuni au moins deux fois par an.

Paragraphe 5

L'année financière correspond à l'année calendaire.

Paragraphe 6

Les membres de l'association peuvent être n'importe quel Allemand qui est prêt à promouvoir les objectifs de l'association. Le président décide de l'enregistrement ou non des membres. Il définit en même temps la contribution annuelle des membres. Pour les personnes physiques la contribution est d'au moins 12 *Reichsmark (RM)* par an, et de 30 *RM* pour les personnes morales.

Paragraphe 7

Un membre peut quitter l'association si son adhésion est annulée. Cette annulation doit avoir lieu au plus tard le 30 juin d'une année calendaire. Un membre peut être exclu, après que le vice-président ait entendu le conseil consultatif à ce sujet.

Paragraphe 8

Le vice-président peut décider, après avoir consulté le conseil consultatif, de la convocation ou non d'une assemblée des membres. La convocation se fait par courrier dans un délai d'une semaine. Les décisions sont rapportées dans un livre de résolutions tenu par le Directeur Général et signé par le chef de l'Assemblée.

¹²¹ Nous avons traduit ici le terme « *Geschäftsführer* ».

Paragraphe 9

Concernant les résolutions de l'association, le président rend sa décision après avoir entendu le conseil consultatif. En cas de dissolution de l'association, le vice-président décide de ce qui sera fait des actifs de l'association. Le budget de l'association doit être utilisé pour les travaux précédemment énoncés ou pour des buts similaires¹²².

Avant de se pencher sur le détail de ces statuts, il est important de faire un point sur le vocabulaire employé et plus spécifiquement sur le terme « *wertvoll* » que nous avons traduit ici par « précieux ». Le nom « *Wert* » et l'adjectif qui en découle ont une large signification en allemand. S'il désigne en premier lieu la valeur, celle-ci peut-être à la fois quantitative, comme la valeur monétaire et financière, mais également qualitative lorsque ce nom désigne la valeur morale ou les idéaux. Par ailleurs, « *Wert* » peut également être utilisé pour désigner les résultats d'une action entreprise, les qualités (notamment morales) d'une chose ou d'une personne ou encore l'importance accordée par une personne à un objet ou une idée. L'emploi de l'adjectif « *wertvoll* » dans ces statuts n'est donc pas anodin puisqu'il porte en lui seul l'idéologie fondatrice du *Lebensborn*. Le fait de désigner des individus comme étant racialement et/ou biologiquement « *wertvoll* » permet de les inclure dans le système de la propagande raciale nazie en en faisant des êtres à la fois importants, précieux et donc à protéger mais également conformes et intégrés de fait aux idéaux et aux valeurs morales du nazisme.

Outre la forme juridique de l'association, que nous disent ces statuts ? Le cœur du programme réside en fait dans le deuxième paragraphe. Le premier item de ce paragraphe porte en lui toute l'idéologie qui se tient derrière l'association *Lebensborn*. Il s'agit bien de promouvoir une certaine « race » plus précieuse que les autres, bien qu'elle ne soit pas ici explicitement nommée comme « aryenne ». De plus, on met derrière le caractère précieux de cette « race » un critère prétendument biologique permettant de justifier ce choix. Par ailleurs, la précision sur les « familles nombreuses » indique clairement une volonté de favoriser et d'encourager la procréation en apportant une aide particulière aux familles qui ont beaucoup d'enfants.

¹²² Bundesarchiv, dossier NS 31/467, statuts du *Lebensborn* (*Satzung des Vereins « Lebensborn » e.V.*), Berlin, 12.12.1935 (cf. annexe 5).

Le deuxième point de ce deuxième paragraphe met l'accent sur les mères, premières destinataires de cette association. L'association s'engage donc à prendre en charge complètement les mères qui attendent un enfant, à condition qu'elles aient été, ainsi que le père de l'enfant, reconnues « racialement et biologiquement précieuses ». Pour ce faire, les parents de l'enfant sont soumis à un examen spécifique par le *RuSHA*. Cet examen est systématique pour les mères, occasionnel pour les pères puisque dans la plupart des cas, ils sont membres de la SS et ont donc déjà été soumis à un examen racial pour y entrer¹²³. En réalité, la sélection par laquelle passent les candidats à la SS est très analogue à celle par laquelle passent les femmes candidates au *Lebensborn*. En effet, dès 1931, Himmler affirme la nécessité de recruter les membres de la SS selon leur appartenance à la « race nordique »¹²⁴. Ceux-ci devaient également remplir, à partir de 1934, un formulaire intitulé « *Manschafts-Untersuchungs-Liste* » ou « *Mula* », établi par le *Reichsarzt* (médecin du *Reich*) de la SS Georg Jung-Marchant. Ce formulaire comprenait des questions sur l'aspect physique (notamment le visage), la taille (établie à un minimum de 1m70 depuis 1928), la vision (devant être au minimum de 4 dioptries) et plusieurs autres critères considérés comme « qualités nordiques ». À l'issue de l'étude de ces formulaires par un jury constitué de personnes dites « expertes de la race », des notes leur étaient attribuées sur leur corps, leur « qualité raciale » et leur capacité estimée au combat. À cela s'ajoutait un dossier recensant leurs passifs familiaux remontant jusqu'à leurs grands-parents et prouvant qu'ils n'avaient pas de parents juifs dans leur famille depuis 1800. Les candidats se présentaient ensuite devant un jury qui déterminait s'ils pouvaient ou non intégrer la SS¹²⁵. Ce type de recrutement était donc relativement courant dans l'entourage social des individus et des familles proches de la SS. On retrouve le même type de questionnaires dans les demandes de mariage des membres de la SS par exemple. Ainsi, comme le *Lebensborn* a été pensé à ses débuts pour accueillir principalement les femmes attendant un enfant d'un membre de la SS, on peut dire que si les celles-ci étaient soumises à des examens raciaux lors de leur candidature au *Lebensborn*, les hommes de la SS l'étaient tout autant mais de manière différée puisque cet examen racial avait lieu à leur entrée dans l'organisation. On peut ainsi penser que le mode d'examen des mères, en dehors des spécificités liées à la grossesse, était très inspiré de ce-dernier.

¹²³ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 88.

¹²⁴ Bastian Hein, *Die SS, Geschichte und Verbrechen*, Munich, éd. C.H. Beck, 2015, p. 25.

¹²⁵ *Ibid*, p. 30 à 32.

Néanmoins, les pères qui n'étaient pas membres de la SS étaient eux aussi systématiquement soumis à cet examen. Les parents devaient chacun remplir un questionnaire (*Fragebogen*), lorsque cela était possible, dans lequel ils devaient fournir un certain nombre de renseignements administratifs, biologiques et idéologiques. On voit donc bien que le terme « biologique » présent dans les statuts de l'association a une conséquence et une portée directe sur la sélection. Une fois ce *Fragebogen* rempli, il était transmis au *RuSHA* qui se chargeait d'évaluer si oui ou non les parents correspondaient aux critères et si la mère pouvait être admise dans un foyer. Ce processus était plus ou moins long, certains cas ayant entraîné d'importantes correspondances, notamment lorsque le père était inconnu et que seule la mère pouvait être examinée. On peut reconstituer le contenu de ces *Fragebogen* en étudiant les statistiques annuelles du *Lebensborn*. Ainsi les questions qui étaient posées peuvent avoir été formulées de la manière suivante (mises dans l'ordre d'apparition dans les statistiques)¹²⁶ :

- Quel est l'état de la grossesse en nombre de mois ?
- Quelle est la situation matrimoniale du père ?
- Quelle est la situation matrimoniale de la mère ?
- L'enfant est-il légitime ?
- Le père reconnaît-il l'enfant ?
- Le père est-il décédé ?
- Quels sont la taille, la corpulence, la couleur des cheveux, la couleur des yeux, le montant des revenus et la religion des deux parents ?
- Quelle est la profession de la mère ?
- À combien d'accouchements a déjà été soumise la mère ?
- Le père appartient-il à la SS, à la *Wehrmacht* ou à un autre service ?
- Quel est l'âge de la mère ?
- Quel est l'âge du père ?¹²⁷

Une fois transmis, ces *Fragebogen* donnaient lieu à une évaluation qui permettait de déterminer si les parents correspondaient aux principes fondamentaux fixés par la SS (les résultats possibles étant : « oui », « pas tout à fait » et « non »), et si il était possible que l'enfant soit de « sang

¹²⁶ Il s'agit ici d'une reconstitution à partir des sources statistiques, ne permettant pas d'affirmer l'exactitude des questions posées ni leur ordre dans le questionnaire et ne permettant pas non plus de déterminer quelles questions sont spécifiques à un questionnaire rempli par la mère et un questionnaire rempli par le père. Néanmoins, il faut garder en tête que la majorité des *Fragebogen* servant à faire ces statistiques ont été remplis par les mères.

¹²⁷ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/30, compilation de statistiques allant du 1^{er} novembre 1942 au 31 mars 1942, envoyés au Docteur Ebner, Munich, 30.06.1942.

précieux » (les réponses possibles étant : « oui », « sous certaines conditions », « non » et « enfant mort entre-temps »). Enfin, les parents étaient soumis à un examen physique, opéré par un médecin. Il classait les mères selon quatre catégories correspondant à son impression générale (bonne, moyenne, modérée et mauvaise)¹²⁸. Les pères n'étaient quant à eux classés que selon deux catégories : bonne et moyenne¹²⁹. On peut supposer que c'est à l'issue de ce processus qu'était rendue la décision positive ou négative sur l'admission de la mère dans un foyer *Lebensborn*.

Continuons sur les termes employés dans les statuts. Le deuxième point du paragraphe 2 emploie le terme « *Erzeuger* », qui se traduit comme nous l'avons fait par le terme « géniteur » quand il s'agit d'êtres vivants. Il y a donc une partition sémantique affirmée entre la désignation de la mère de l'enfant par le terme « *Mutter* » (« mère » en allemand) et celle du père de l'enfant par « *Erzeuger* ». Cette partition révèle un des traits qui rendra l'association *Lebensborn* si particulière même à l'époque : celui qui veut qu'on s'adresse directement aux mères célibataires ou aux « filles-mères »¹³⁰ ou du moins qu'on n'opère ni distinction ni jugement de valeurs entre elles et les femmes mariées. Il apparaît donc clairement que ce qui compte pour l'association n'est pas de favoriser la procréation au sein d'une unité familiale établie mais de recueillir et de prendre sous son contrôle un maximum d'enfants jugés de « sang pur ». C'est bien la mère, en cette qualité, qui est mise en avant, et non pas le père, réduit à la fonction de « géniteur », pouvant éventuellement être interchangeable. On en arrive donc logiquement au troisième point de ce deuxième paragraphe qui donne pour but au *Lebensborn* de « s'occuper des enfants ». Cela consiste à leur donner toutes les conditions matérielles pour qu'ils puissent grandir correctement, en les prenant en charge de leur naissance à l'âge adulte. C'est ainsi que le *Lebensborn* se chargera directement de faire adopter les enfants abandonnés par des couples de SS. On peut prendre pour exemple la lettre datée du 17 novembre 1944 du Docteur Ebner alors plus haut responsable du *Lebensborn* à Frau Irma Ihle. Celui-ci répond à une lettre précédente dans laquelle elle demande au *Lebensborn* de lui trouver un enfant à adopter afin de pallier le manque lié au décès de son fils Dicter. Ebner lui donne son accord mais précise qu'il faudra attendre que la dépression due à cette perte soit passée¹³¹.

¹²⁸ En allemand : *gut, durchschnittlich, mässig, schlecht*

¹²⁹ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/30, compilation de statistiques allant du 1^{er} novembre 1942 au 31 mars 1942, envoyés au Docteur Ebner, Munich, 30.06.1942.

¹³⁰ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975.

¹³¹ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/30.

La prise en charge des enfants passe aussi par la prise en charge des mères, comme le signale le point numéro 4 du paragraphe 2. Celle-ci prend plusieurs formes. D'abord elle passe par l'accueil des mères, avant leur accouchement, dans un foyer *Lebensborn*. Il s'agit ensuite de les accompagner jusqu'à l'accouchement puis de s'assurer ensuite de leur bon rétablissement ainsi que du bien-être de l'enfant. Après, si la mère veut garder l'enfant, elle peut recevoir un soutien financier directement de la part du *Lebensborn* ou bien une pension alimentaire de la part du père de l'enfant quand celui-ci est identifié. Dans un rapport sur l'état de la documentation du *Lebensborn* rédigé par le Service International de Recherches après la guerre, il est par exemple fait état que les mères recevaient de l'association une subvention de 400 RM. Après l'accouchement, les femmes mariées recevaient 2 RM par jour et les femmes non mariées 2,50 RM en échange de travail au sein du *Lebensborn*¹³². Par ailleurs, la prise en charge des mères et futures mères pouvait s'inscrire bien plus loin dans la durée puisqu'il n'était pas rare que celles-ci y soient embauchées, souvent comme infirmières, avant ou après leur accouchement¹³³. Nous verrons un cas plus détaillé dans la suite de ce travail, cependant, on peut d'ores et déjà prendre un exemple de cela à travers le cas d'Else Wolpers. Cette dernière a dû remplir deux *Fragebogen* à l'issue de deux accouchements dans deux foyers *Lebensborn* différents. Le premier questionnaire est daté du 1^{er} mai 1942, le second du 9 décembre 1943. Dans les deux cas, après avoir décliné son état civil, sa situation financière et sa situation matrimoniale, on lui pose des questions sur son métier et ses affiliations à des organisations du parti nazi. Sont ensuite remplies, probablement par des membres du personnel administratif du *Lebensborn*, des informations sur ses séjours aux foyers (durée, attitude lors de ceux-ci), ses caractéristiques physiques, sa formation idéologique, l'enfant, le père de l'enfant, sa famille et sa correspondance aux critères de la SS. Ce *Fragebogen* a pour but de permettre au *Lebensborn* de déterminer si oui ou non celui-ci peut lui trouver un travail dans l'association et si oui, lequel¹³⁴. Nous voyons donc bien par cet exemple que le processus de sélection des femmes et leur prise en charge, si ce n'est leur contrôle, va au-delà du temps qu'elles passent au foyer et s'inscrit dans une temporalité beaucoup plus longue.

La suite des statuts est essentiellement juridique. Néanmoins il est intéressant de s'arrêter sur le paragraphe 6 qui stipule que « n'importe quel Allemand peut adhérer à l'association ». Le terme employé en allemand est « *Deutscher* ». Quand nous mettons en

¹³² Bundesarchiv, dossier NS 48/32.

¹³³ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 104-105.

¹³⁴ Bundesarchiv, dossier NS 48/30.

regard cette expression avec les lois dites « de Nuremberg », on comprend alors qu'il ne s'agit pas de « n'importe quel Allemand » sans distinction, mais bien de « n'importe quel Allemand » selon la définition de ce qu'est un Allemand dans ces lois. On voit donc bien qu'en un sens, dans ses statuts mêmes, l'association *Lebensborn* s'inscrit dans la continuité idéologique et eugéniste des lois de septembre 1935.

Les statuts sont modifiés et signés le 24 décembre 1937 par Heinrich Himmler, *Reichsführer SS*. La plupart de ces modifications apportent des précisions ou des changements dans la structure financière et juridique de l'association, sans changer le cœur de ce qui a été étudié précédemment. Cependant, il faut quand même relever qu'un *item* est ajouté au paragraphe 2, dans lequel on précise que le *Lebensborn* doit prendre la tutelle des enfants dont la situation nécessite de la discrétion. Il s'agit dans la majeure partie des cas des enfants illégitimes dont la mère ne peut pas ou ne veut pas assurer la garde, ou bien à qui l'association la lui a refusée. L'association assume donc pleinement, au sein même de ses statuts, sa responsabilité à l'égard des enfants qui naissent par son biais, s'engageant juridiquement à les prendre en charge jusqu'à leur majorité (puisqu'il s'agit d'une tutelle). On peut également relever que le terme « vice-président » n'apparaît plus et que les fonctions qui lui étaient attribuées sont transférées au *Vorstand*. De plus, le siège de l'association est officiellement déplacé à Munich, au 10 Thomas-Mann-Allee, ancienne villa de Thomas Mann réquisitionnée dans cette optique¹³⁵. Le siège sera à nouveau déplacé en 1940 au 3-7 Herzog-Marx Strasse, toujours à Munich¹³⁶. Par ailleurs, le *Vorstand* est placé sous la présidence directe du *Reichsführer SS*, donc d'Heinrich Himmler, qui en désigne les membres. En 1937, l'association *Lebensborn* passe donc sous le contrôle et la supervision directe d'Himmler¹³⁷.

Les statuts sont à nouveau modifiés le 11 avril 1940, par Himmler lui-même encore une fois. Le paragraphe 2 que nous avons étudié devient le paragraphe 3 (le nouveau paragraphe 2 étant dédié aux conditions dans lesquelles les membres peuvent quitter l'association). On y retrouve les mêmes éléments que dans les statuts de 1937, ainsi qu'un *item* supplémentaire concernant les enfants de membres de la SS orphelins à cause de la guerre (*SS-Kriegerwaisen*). Ce point annonce que sur ordre du *Reichsführer SS*, la tutelle et la prise en charge de ces enfants

¹³⁵ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 304.

¹³⁶ *Ibid.* Document PS-2769, liste des adresses des offices centraux des SS en date du 1^{er} novembre 1944, Procès des grands criminels devant le tribunal militaire international, Nuremberg, 14 novembre 1945-1^{er} octobre 1946, p. 107.

¹³⁷ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/29, statuts de l'association *Lebensborn*, 24.12.1937.

sera désormais assurée par l'association *Lebensborn*. Le contexte de la guerre explique ce changement dans les statuts, puisqu'avant 1939, il n'y avait pas de risque pour les soldats SS de mourir au combat. Cela est désormais rendu possible du fait de la guerre. Les enfants des SS étant précieux par leur « sang » aux yeux des responsables nazis, ces derniers ne peuvent pas se permettre que la perte de leur père entraîne une dégradation de la situation sociale et médicale des enfants. Le paragraphe 4 de ces nouveaux statuts indique que la ligne idéologique de l'association est directement donnée par le *Reichsführer SS*. Le paragraphe 5 définit trois institutions du *Lebensborn* : le *Vorstand* (conseil d'administration ou direction) déjà présent dans les statuts de 1937, le *Kuratorium* (commission mais pouvant également être traduit par « conseil d'administration ») nouvellement créé et la *Mitgliederversammlung* (l'assemblée générale des membres). Le rôle de ces trois chambres est précisé tour à tour dans les paragraphes 7, 8 et 9. Sans entrer dans les détails, on constate une multiplication des échelles qui met en place la hiérarchie et la bureaucratie les plus importantes que l'association ait connues jusque-là. Le paragraphe 12 explique que le *Reichsführer SS* est le seul à même d'apporter des modifications aux objectifs définis de l'association ainsi qu'à ses statuts. Cela explique pourquoi ces derniers, ainsi que ceux de 1937, sont directement signés de la main d'Himmler, qui prend désormais en charge tout l'appareil de l'association *Lebensborn*. Le reste des modifications sont d'ordre juridique et financier¹³⁸. Ces nouveaux statuts renforcent la mainmise d'Himmler sur l'association. Tout désormais semble devoir passer par lui d'une manière ou d'une autre. Cela se ressent d'ailleurs dans l'importante correspondance du *Lebensborn* où nombre de courriers sont directement adressés au service personnel du *Reichsführer SS*.

Himmler a toujours occupé une place privilégiée dans la politique de la race de l'État nazi. D'abord nommé chef de la SS en 1929, il définit comme critère principal de recrutement de ses membres le critère racial. Il examinera d'ailleurs lui-même des photos de candidats à cet ordre¹³⁹. Il est ensuite à l'initiative de la création du *RuSHA* qui est directement placé sous son commandement. À partir de 1936, il est responsable de l'exclusion sociale puis de la « lutte contre le fléau Tsigane », eux-mêmes considérés comme « racialement inférieurs » dans la terminologie raciale nazie, lorsque la *NS-Zigeunerpolitik* (politique sur les Tsiganes) a été placée sous la responsabilité du *RuSHA*. Durant toute la durée de l'État nazi, la question de

¹³⁸ Bundesarchiv, dossier NS 48/29, statuts du *Lebensborn* du 11 avril 1940.

¹³⁹ Jean Stengers, « Hitler et la pensée raciale » dans *La Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 75, fasc 2, 1997, p. 434.

l'exclusion et de l'élimination des Tsiganes a été entre les mains d'Himmler¹⁴⁰. En 1939, il est nommé « Commissaire du *Reich* pour la consolidation du peuple allemand », en adéquation avec ses fonctions à la SS, au *RuSHA* et au *Lebensborn*¹⁴¹. La germanisation des populations de l'Est aurait d'ailleurs été une de ses idées, plutôt qu'une idée pouvant être attribuée à Hitler¹⁴².

Enfin, l'instauration de trois conseils différents semble entrer dans la logique propre à la bureaucratie nazie qui consiste à fournir une base de grands principes et à mettre en concurrence plusieurs administrations pour mettre en œuvre concrètement ces principes, afin d'éviter la contestation du pouvoir supérieur par une administration trop puissante, tout en faisant reposer cette administration sur une personne de confiance¹⁴³. On voit donc bien que l'association *Lebensborn* s'inscrit de plus en plus dans l'ensemble de l'appareil de la dictature nazie. Cela se fait dès le début sur le plan idéologique, puis progressivement sur le plan structurel. Au cœur de cet appareil, l'association *Lebensborn* trouve donc toute sa place. Les statuts de 1940 sont les derniers en date que nous avons pu trouver dans les archives. Nous n'avons rien trouvé nous indiquant s'il y en a eu d'autres après cette date. Néanmoins, la guerre faisant évoluer les perspectives de l'Allemagne, on peut penser que si d'autres statuts ont été rédigés les années suivantes, les dirigeants ont su les adapter et les faire évoluer en fonction des besoins liés à la guerre et des évolutions de l'idéologie au cours de celle-ci, comme ils ont su le faire entre l'avant-guerre et son début.

¹⁴⁰ Henriette Asséo, « Politique de la race et expansionnisme nazi », *Etudes Tsiganes*, vol. 56-57, no. 1, 2016, p. 10-27.

¹⁴¹ Louis Dupeux, « 2 - La politique raciale », *Histoire culturelle de l'Allemagne (1919-1960)*, sous la direction de Louis Dupeux, Paris, Presses Universitaires de France, 1989, p. 177-190.

¹⁴² *Ibid* p. 437.

¹⁴³ Ian Kershaw, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, trad. fr. Jacqueline Carnaud, Paris, éd. Gallimard, 1992, Paris, Nouv. éd. augm. et mise à jour, 1997, chapitre 4 : « Hitler : « maître du IIIème Reich » ou « dictateur faible » ? ».

3. De Steinhöring à la fin de l'association : éléments clés de compréhension

Le foyer « Hochland » de Steinhöring, le premier foyer du Lebensborn

Le foyer dit « *Hochland* »¹⁴⁴, que l'on peut traduire en français par « hauts-plateaux », a été inauguré le 15 août 1936 à Steinhöring par Heinrich Himmler. Il héritera dans l'historiographie française du qualificatif de « maison-mère du *Lebensborn* »¹⁴⁵. La date d'inauguration de ce foyer se situe près de sept mois après la création officielle du *Lebensborn*. On peut supposer que ce délai est lié au temps nécessaire pour trouver et aménager des locaux afin d'accueillir les mères et les enfants dans de bonnes conditions, recruter et former du personnel, mais également faire la promotion du *Lebensborn* afin de s'assurer du succès de l'entreprise. Steinhöring est une ville de Bavière, de Haute-Bavière plus précisément, qui se situe à 40 kilomètres de Munich où se trouve le siège du *Lebensborn* à partir de 1937, et qui compte aujourd'hui environ 4 000 habitants. Les locaux de ce foyer sont installés dans une ancienne école de transmission de la SA (*SA-Nachrichtenschule*). Ils sont aménagés pour pouvoir accueillir trente chambres pour les mères et cinquante-cinq enfants. En 1940, ils sont réaménagés pour accueillir cinquante mères et 109 enfants¹⁴⁶. Boris Thiolay estime qu'entre 1 438 et 3 000 enfants seraient nés dans ce foyer jusqu'à sa fermeture en mai 1945¹⁴⁷. Il nous a été impossible d'évaluer ce chiffre avec les archives consultées, néanmoins cette large fourchette est significative de la prudence qu'il faut avoir dans l'estimation des chiffres liés au *Lebensborn*, puisqu'il ne faut pas oublier que nous sommes face à une organisation qui a opéré dans une grande discrétion, et qu'un grand nombre d'archives ont été détruites.

En tant que premier foyer, le foyer de Steinhöring a servi de modèle pour la création de tous les autres foyers d'Allemagne puis d'Europe. Situé à une quarantaine de kilomètres du siège de l'association, c'est aussi au sein de celui-ci que s'est installé le Docteur Ebner, médecin en chef du *Lebensborn* dès l'ouverture du foyer, alors qu'il avait ses propres bureaux à Munich depuis 1935¹⁴⁸. Les archives contiennent des listes recensant l'ensemble des infirmières ayant

¹⁴⁴ Chaque foyer du *Lebensborn* avait un nom qui lui était attribué.

¹⁴⁵ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 168.

¹⁴⁶ *Ibid*, p. 169.

¹⁴⁷ *Ibid*.

¹⁴⁸ *Ibid*, p. 170.

opéré dans chaque foyer. Cependant, il ne faut pas confondre les infirmières du NSDAP (*NS-Schwestern*) employées par le parti et envoyées en service dans les foyers *Lebensborn* et les infirmières libres (*Schwestern*) employées, et parfois formées, directement par l'association *Lebensborn*¹⁴⁹. Les *NS-Schwestern* étaient membres du *NS-Schwesternschaft*, créé le 17 mai 1934. Seules les femmes véritablement actives dans le national-socialisme ou qui avaient rejoint le NSDAP avant le 30 janvier 1933, date à laquelle Hitler devint chancelier, pouvaient rejoindre cette association. Du fait de ce lien étroit avec le NSDAP, auquel le *NS-Schwesternschaft* était directement affilié, les *NS-Schwestern* étaient bien plus formées dans l'idéologie nazie avec sa composante guerrière, comme les soldats, que les *Schwestern* classiques, auxquelles était souvent attribuée une empathie que l'on ne retrouvait pas vraiment chez les *NS-Schwestern*¹⁵⁰. Dans leur ouvrage, Marc Hillel et Clarissa Henry proposent une distinction lexicale entre les « sœurs brunes » au service du NSDAP et les infirmières au service direct du *Lebensborn*¹⁵¹.

Boris Thiolay écrit qu'à son ouverture en 1936, le foyer de Steinhöring était géré par dix-sept « infirmières brunes », sous le commandement de l'infirmière en chef (*Oberschwester*) Henny Nöhren¹⁵². Les archives nous donnent des chiffres pour l'année 1944 et l'année 1945. Ainsi, en avril 1944, on compte encore dix-sept *NS-Schwestern* toujours sous les ordres de Henny Nöhren, dont on peut préciser qu'elle est une *NS-Oberschwester* et non pas une *Oberschwester* (il s'agit de la même distinction qu'avec les infirmières) comme l'exige l'association *Lebensborn*¹⁵³. En fait, en s'assurant que les équipes d'infirmières sont gérées par des *NS-Oberschwestern*, l'association cherche sans doute à éviter les trahisons idéologiques et à mettre ses foyers entre des mains allemandes, considérées comme plus fiables. Le foyer de Steinhöring est le deuxième foyer faisant appel au plus grand nombre de *NS-Schwestern* après le foyer de *Taunus* (à Wiesbaden dans la Hesse) qui en compte vingt et une, pour une moyenne de dix *NS-Schwestern* par foyer. Pour l'année 1945, nous avons le recensement des *Schwestern* et non plus des *NS-Schwestern* par foyer. Ainsi, au 12 avril 1945, pour le foyer de Steinhöring,

¹⁴⁹ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 61: au départ l'association *Lebensborn* avait pour objectif de n'employer que des *NS-Schwestern* mais face au manque d'effectifs ils ont dû recruter des *freien Schwestern* (des infirmières non affiliées au parti nazi et n'étant pas forcément allemandes). Néanmoins, l'infirmière principale (*Oberschwester*) était toujours issue des rangs des *NS-Schwestern*.

¹⁵⁰ Peter Zolling, *Zwischen Integration und Segregation : Sozialpolitik im « Dritten Reich » am Beispiel der « Nationalsozialistischen Volkswohlfahrt » (NSV) in Hamburg*, Francfort-sur-le-Main, éd. Peter Lang, 1985, p. 136-137.

¹⁵¹ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p.171.

¹⁵² Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 170.

¹⁵³ . *Bundesarchiv*, dossier NS 48/85, liste des *NS-Schwestern* envoyée par l'office central du *Lebensborn* au *NS-Reichsbund Deutscher Schwestern Reichsdienststelle*, 2.05.1944.

on compte cinquante *Schwestern* sous les ordres de trois *Oberschwestern* et une *Leitende Schwester* (infirmière supérieure). Ce chiffre est bien plus élevé que pour tous les autres foyers, certains ne comptant qu'une ou deux infirmières¹⁵⁴. Cela s'explique néanmoins. En effet, le foyer de Steinhöring était non seulement le premier foyer ouvert par l'association *Lebensborn*, mais il était également le plus fréquenté du fait de sa réputation et de la présence sur les lieux mêmes du Docteur Ebner. Or, comme nous l'avons évoqué précédemment, beaucoup de mères ou de futures mères étaient employées directement par le *Lebensborn* pendant le temps qu'elles séjournait au foyer (et éventuellement après) afin de servir comme infirmières. Ainsi, on peut supposer que le nombre d'infirmières était corrélé au nombre de mères présentes au foyer au moment du recensement puisque la plupart sont à la fois mères et infirmières. Il n'est donc pas surprenant, au vu de la réputation du foyer et de son importante fréquentation, qu'il y ait un grand nombre d'infirmières qui y aient été recensées.

Les dates du foyer « *Hochland* » sont donc les suivantes : août 1936-mai 1945. Ce foyer porte en lui toute l'histoire du *Lebensborn*, au moins en termes chronologiques. Il est le premier foyer à avoir été inauguré et est également le dernier foyer à avoir fonctionné. En effet, après le débarquement des Alliés en France en juin 1944, l'association *Lebensborn* s'est vue contrainte d'abandonner ses foyers occidentaux. À l'est et au nord de l'Europe, l'avancée de l'Armée rouge l'a obligée à faire de même. Au fur et à mesure de l'avancée des armées alliées, les pensionnaires et équipes médicales du *Lebensborn* se sont repliées dans les frontières de l'Allemagne, vers le foyer de Steinhöring, où se trouvaient tous les dirigeants du *Lebensborn*, en particulier le Docteur Ebner et Max Sollmann¹⁵⁵. Georg Lilienthal résume la chronologie de ce foyer avec les mots suivants :

« In Steinhöring hatte die Lebensborn-Idee ihren Anfang genommen. Hier ging sie auch im Chaos des Zusammenbruchs unter. »¹⁵⁶.

Cet effondrement prend acte le 3 mai 1945, lorsqu'un détachement de blindés de la troisième armée américaine encercle le foyer et arrête le Docteur Ebner, seul SS restant sur place¹⁵⁷. L'entrée des Américains dans ce foyer, dernier bastion du *Lebensborn*, marque la fin,

¹⁵⁴ Bundesarchiv, dossier NS 48/85, liste des *Schwestern* envoyée par l'office central du *Lebensborn* au NS-Reichsbund Deutscher *Schwestern* Reichsdienststelle, 12.04.1945.

¹⁵⁵ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 226-227.

¹⁵⁶ « A Steinhöring, l'idée du *Lebensborn* a connu ses débuts. Ici, elle a aussi péri dans le chaos de l'effondrement ». *Ibid*, p.227.

¹⁵⁷ Boris Thioly, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 177.

de fait, de l'association et de ses activités. Le prochain et dernier volet de l'histoire officielle du *Lebensborn* est son procès entre octobre 1947 et mars 1948.

Les dates clés de l'association Lebensborn

L'association *Lebensborn* a bien évidemment sa propre chronologie. Néanmoins, il serait absurde de séparer cette chronologie de la chronologie de l'Allemagne entre 1935 et 1948¹⁵⁸. Comme nous l'avons vu précédemment, l'association *Lebensborn* est créée le 12 décembre 1935 et connaît une succession de révisions de ses statuts en 1937 et en 1940, la deuxième modification s'inscrivant dans un contexte lié à la guerre et notamment aux pertes de soldats allemands au combat. Nous l'avons vu également, le premier foyer du *Lebensborn* est inauguré le 15 août 1936. En 1940, l'organigramme du *Lebensborn* se fixe et ne bougera plus jusqu'en 1945 et la fin de l'association¹⁵⁹. On a donc à la tête de l'association Heinrich Himmler, *Reichsführer SS*. Les membres du *Kuratorium* sont Gottlob Berger¹⁶⁰, le Docteur Ebner médecin en chef du *Lebensborn*, Ernst Grawitz¹⁶¹, le *SS-Obersturmbannführer*¹⁶² Pflaum *Geschäftsführer* du *Lebensborn*¹⁶³, le *SS-Gruppenführer*¹⁶⁴ Pohl membre du *Verwaltungsamt-SS*¹⁶⁵ et enfin le chef de la *RuSHA* (qui a changé plusieurs fois). Le président du *Kuratorium* est Himmler lui-même. Le *Vorstand*, quant à lui, est aux mains de Max Sollmann et est divisé en plusieurs départements (*Hauptabteilung*) chargés de la gestion de l'association¹⁶⁶. Il faut néanmoins être prudent face à cet organigramme que nous propose Georg Lilienthal, car il est tiré des déclarations de Sollmann et de l'organigramme qu'il a lui-même établi lors du procès du *Lebensborn* dans la deuxième phase des procès de Nuremberg. Ces informations peuvent avoir été biaisées par Max Sollmann, par exemple pour se protéger lui ou certains de ses camarades lors du procès. Par ailleurs, il est intéressant de constater qu'hormis le Dr. Ebner et

¹⁵⁸ Nous avons choisi ces dates car elles constituent le début et la fin officielle de l'association *Lebensborn*.

¹⁵⁹ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 275. Cf. annexe 6.

¹⁶⁰ Il s'agit du *SS-Gruppenführer* Gottlob Berger cité dans l'ouvrage de Lilienthal (p. 34, p. 119), chef de la *SS-Ergänzungsämtes* devenue *SSHA*.

¹⁶¹ Docteur Ernst Grawitz, *SS-Brigadeführer*. Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 55.

¹⁶² Qui aurait pour équivalent dans l'armée française le grade de lieutenant-colonel.

¹⁶³ *Bundesarchiv*, dossier NS/48/31 qui contient une lettre du Dr. Ebner adressée au « *Geschäftsführer des « Lebensborn » e.V SS-Obersurmbannführer Pflaum* ».

¹⁶⁴ Équivalent du général de division dans l'armée française.

¹⁶⁵ Échelon administratif de la SS chargé du contrôle et de la surveillance des membres. *Bundesarchiv*, dossier NS 48/84 qui contient une lettre adressée au « *SS Gruppenführer Pohl, Verwaltungsamt-SS* ».

¹⁶⁶ Par exemple : Département travail, département finance etc... (Cf. annexe 6).

Max Sollmann, aucun des individus nommés ci-dessus ne faisait partie du personnel rattaché directement à Himmler pour le *Lebensborn*, mais qu'ils font partie d'un autre corps de personnel¹⁶⁷. Cela montre que le *Lebensborn*, dans son organisation même, a intégré et utilisé les autres services qui étaient entre les mains de Himmler, ce qui met en avant la mainmise que Himmler avait sur les services qu'il dirigeait, pouvant faire basculer les hommes de l'un vers l'autre.

Ce qui nous intéresse particulièrement dans les dates du *Lebensborn*, ce sont également les dates d'ouverture et de fermeture des autres foyers, en particulier les foyers à l'étranger. En avril 1938 est ouvert le premier foyer en dehors de l'Allemagne, le foyer « *Ostmark* » (qui sera rebaptisé « *Wienerwald* ») près de Neulengbach, à soixante-dix kilomètres de Vienne en Autriche. Celui-ci est installé dans un ancien sanatorium pour les soins des poumons, réquisitionné rapidement après l'*Anschluss* de mars 1938 à la demande de Pflaum et de Gregor Ebner¹⁶⁸. L'exemple de ce foyer est le premier d'une série de cas où des foyers *Lebensborn* vont être inaugurés au fur et à mesure des annexions, expansions et occupations des pays d'Europe par l'Allemagne. Cependant, le foyer « *Ostmark* » reste un foyer que l'on peut considérer comme étant à l'intérieur du territoire de la dictature nazie, du fait de l'*Anschluss* qui étend le territoire administratif allemand à l'Autriche. On peut également penser au foyer « *Pommern* », fondé à Bad Polzin en Poméranie le 1^{er} mai 1943 et qui se situerait aujourd'hui dans les frontières polonaises, mais qui, en 1938, se situait dans les frontières allemandes.

Les premiers foyers à se situer véritablement en dehors des frontières établies par la dictature nazie sont les foyers norvégiens¹⁶⁹. Le premier foyer a été inauguré en avril 1942¹⁷⁰. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ces choix. Tout d'abord le facteur racial. En effet, pour les Allemands, le modèle de la « race aryenne » est le modèle nordique. On parle d'ailleurs tout autant de « race nordique » que de « race aryenne ». Une correspondance entre le Dr. Ebner et Max Sollmann met en avant l'attention particulière que le *Lebensborn* se devait d'accorder aux femmes norvégiennes « de sang nordique » notamment dans leur prise en charge pour les rapatrier en Allemagne, puisque selon eux, l'Allemagne manquait de « sang nordique » et laisser ces femmes et ces enfants en Norvège serait revenu à courir le risque de les perdre

¹⁶⁷ Bundesarchiv, dossier NS 19/1630, liste du personnel au service direct de Himmler au 1^{er} mai 1943.

¹⁶⁸ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 57.

¹⁶⁹ Pour des détails sur le cas norvégien, notamment d'un point de vue racial, voir Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, chapitre 11 « Par le glaive et par le berceau ».

¹⁷⁰ *Ibid.* p. 176.

définitivement¹⁷¹. De plus, la Norvège offrait un contexte politique tout à fait adéquat à l'implantation de foyers *Lebensborn* dans ce pays. En effet, depuis le 25 septembre 1940, le pays est occupé et est transformé par les Allemands en Commissariat du *Reich* (*Reichskommissariat*), un modèle d'administration civile allemande pendant la guerre. De ce fait, c'est le Commissaire du *Reich* en Norvège et les services allemands en Norvège qui ont été chargés par le *Lebensborn* de s'occuper des cas des femmes norvégiennes enceintes de soldats allemands¹⁷². En effet, ces rencontres sont plus que favorisées par le contexte lié à l'occupation du pays par l'armée allemande, comme le montre l'exemple de Katherine Maroger, dont la mère norvégienne est tombée enceinte d'un jeune soldat allemand des troupes d'occupation en Norvège¹⁷³. Enfin, ce qui vient motiver l'implantation de foyers *Lebensborn* en Norvège, mais également au fur et à mesure de la guerre dans la plupart des pays occupés, c'est une volonté de la part des autorités de l'association et en particulier de Himmler d'encourager la procréation d'enfants « racialement valables » liée aux pertes des soldats sur le front. En effet, Himmler écrit lui-même le 28 août 1939 dans une lettre adressée à la SS et à la police :

« Chaque guerre est une saignée du meilleur sang. Beaucoup de victoires équivalent à une perte de vigueur et de sang. La mort nécessaire des meilleurs n'est pas encore le pire. Ce qui est pis, c'est l'absence des enfants non procréés par les vivants pendant la guerre et par les morts après la guerre. »¹⁷⁴.

La mort des soldats allemands entraîne donc un défaut de « meilleur sang » de par leur propre mort, puisqu'eux même sont du « meilleur sang » mais également de par le fait qu'ils ne pourront pas donner naissance à des enfants héritant nécessairement de ce « meilleur sang » selon les eugénistes de l'époque. Cela est encore plus vrai après la rupture du pacte germano-soviétique le 22 juin 1941, puisqu'avec la guerre contre l'URSS, l'armée allemande a subi un nombre beaucoup plus important de pertes qui, pour Himmler, devaient être compensées par une intensification de l'activité du *Lebensborn*.

C'est notamment ce qui a justifié l'implantation du *Lebensborn* dans les territoires occupés d'Europe de l'Ouest. Le foyer « *Westwald* », situé dans la forêt de Chantilly près de Lamorlaye, était le seul foyer français de l'association *Lebensborn*. Il est inauguré le 6 février

¹⁷¹ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/86, correspondance de deux lettres entre le Dr. Ebner et Max Sollmann sur la marche à suivre concernant les femmes norvégiennes enceintes de soldats allemands, 20 et 22 mai 1940.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ Katherine Maroger, *Les racines du silence*, Paris, éd. A. Carrière, 2008, chapitre 3 « Ensemble ».

¹⁷⁴ Lettre exhumée et traduite par Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 34.

1944¹⁷⁵. Les raisons qui ont motivé son ouverture sont exactement liées au contexte de la guerre et à la nécessité de plus en plus revendiquée par Himmler et les dirigeants du *Lebensborn* de faire venir au monde et réunir dans l'espace contrôlé ou administré par la dictature nazie un maximum d'enfants de « sang pur ». En effet, la décision d'ouvrir ce foyer fait suite à la lettre du 29 mai 1942 du Docteur Leonardo Conti, *SS-Gruppenführer* et *Reichsgesundheitsführer*¹⁷⁶, adressée à Himmler dans laquelle il constate que 50 000 enfants sont nés en France de femmes françaises et qu'ils ne sont pas plus mauvais que les enfants norvégiens. Il explique alors que si ces enfants ne sont pas pris en charge par le *Lebensborn*, ils seront perdus pour l'Allemagne¹⁷⁷. Cette lettre constitue le point de départ de ce que sera le *Lebensborn* en France.

Enfin, la dernière date sur laquelle nous nous arrêterons concernant la création des foyers *Lebensborn* est celle de l'inauguration du foyer *Ardennen* puisque c'est celui-ci qui nous intéresse dans notre étude de cas à venir. En effet, nous reviendrons directement sur le foyer un peu particulier de Wolvertem dans la partie qui lui est consacrée, car celui-ci ne s'inscrit pas exactement dans la chronologie propre à l'association *Lebensborn*. Le château de Wégimont accueille les enfants du *Lebensborn* à partir de mars 1943, bien que le bâtiment soit réquisitionné pour accueillir le foyer dès novembre 1942¹⁷⁸. La création de ce foyer s'inscrit dans les deux logiques qui ont vu émerger des foyers *Lebensborn* en dehors des frontières de l'Allemagne, la question raciale et l'urgence de la guerre. En effet, la gestion de la Belgique par l'Allemagne fut spécifique du fait des différentes populations que l'on pouvait trouver dans le pays. Sans s'attarder sur les détails puisque nous y reviendrons de manière plus précise dans la suite de ce travail, la population belge se composait de trois groupes racialement distincts pour les Allemands : les Wallons, les Flamands et les populations germanophones. Si les femmes wallonnes n'étaient pas, au début, considérées comme racialement valables, au même titre que les Françaises, ce problème n'existait pas ou peu pour les femmes flamandes et pas du tout pour les femmes germanophones¹⁷⁹. De ce fait, le foyer *Ardennen* fut d'abord créé pour accueillir ces femmes flamandes et germanophones, mais rapidement le foyer a également

¹⁷⁵ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 35.

¹⁷⁶ Chef de la santé du Reich. Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 67.

¹⁷⁷ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/30, lettre du *SS-Gruppenführer* Conti au *Reichsführer SS*, Munich, 29.05.1942.

¹⁷⁸ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 33.

¹⁷⁹ Ingvill Mochmann, Sabine Lee et Barbara Marx-Stelz « The Children of Occupations born during the Second World War and beyond: an overview », *Historical Social Research*, 2009, p. 267.

accueillit des femmes wallonnes au même titre que les femmes françaises qui étaient accueillies au foyer de Lamorlaye¹⁸⁰.

Les autres dates clé nécessaires à la compréhension des mécanismes du *Lebensborn* sont les dates de fermeture des foyers. Nous ne reviendrons que rapidement sur ces dates et leur contexte étant donné que ce point a déjà été bien développé dans le paragraphe sur la maison-mère de Steinhöring. Georg Lilienthal place comme point de départ de la fin du *Lebensborn* la retraite vers l'Allemagne du personnel et des habitants du foyer français le 10 août 1944, après le débarquement et la libération progressive de la Zone Occupée. Le foyer de Wégimont en Belgique est évacué selon la même logique en même temps que le recul des troupes allemandes vers l'Allemagne le premier septembre 1944¹⁸¹. Il en va même à l'Est face à l'avancée des troupes soviétiques. Le premier foyer à fermer à l'Est est le foyer « *Pommern* » de Bad Polzin, en février 1945. Enfin, tous les foyers se sont réunis au foyer de Steinhöring, qui est découvert par l'armée américaine le 3 mai 1945.

La dernière date clé nécessaire à la compréhension de l'entreprise *Lebensborn* est celle de son jugement. L'association *Lebensborn* est jugée pendant ce qui fut considéré comme la seconde phase des procès de Nuremberg, qui voit se faire juger les différents organes rattachés au parti national-socialiste. Le *Lebensborn* est jugé du 10 octobre 1947 au 10 mars 1948 par un tribunal militaire américain. Boris Thiolay donne dans son ouvrage les détails précis du procès ainsi que les chefs d'accusation retenus contre le l'association¹⁸². Il est quand même utile de préciser ici que seuls Max Sollmann, Gregor Ebner, Inge Viermetz et Gunther Tesch¹⁸³ ont été inquiétés¹⁸⁴. Alors qu'Inge Viermetz a été reconnue non coupable, Sollmann, Ebner et Tesch ont seulement été reconnus coupables « d'avoir appartenu à l'Organisation de la SS, déclarée criminelle par le Grand Tribunal » avant d'être relâchés¹⁸⁵.

¹⁸⁰ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 33.

¹⁸¹ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 226.

¹⁸² Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 297 à 299.

¹⁸³ *SS-Sturmbannführer* (équivalent du commandant), responsable juridique du *Lebensborn*. Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. »*, p. 121-122 et p. 275.

¹⁸⁴ Himmler était déjà mort à cette date.

¹⁸⁵ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 267.

L'association *Lebensborn* a donc suivi son calendrier propre pour planifier et mener à bien son objectif d'accroître la population dite de « race pure » mais elle a également su s'adapter au calendrier racial et militaire de l'Allemagne. En effet, si la décision de créer cette association s'inscrit, comme nous l'avons vu, en contre-pied des décisions raciales de 1935, notamment les lois de Nuremberg, les évolutions concrètes que connaîtra l'association seront ensuite étroitement liées au contexte militaire. D'abord avec l'*Anschluss*, qui a permis l'implantation de l'association en dehors de l'Allemagne, puis avec la guerre, qui permettra à l'association de s'exporter dans toute l'Europe occupée par l'Allemagne, non plus dans une unique perspective d'accroître le nombre d'« aryens » mais aussi dans l'objectif de remplacer ceux qui sont tombés au combat, quitte à réviser les critères raciaux initiaux. Le *Lebensborn* se constitue donc bien comme une entreprise allemande, mais qui a su s'adapter aux nécessités liées aux événements et également aux terrains spécifiques dans lesquels elle s'est installée.

Le Lebensborn en chiffres

Une des grandes questions relatives au *Lebensborn*, au sujet de laquelle les chercheur.euse.s continuent de débattre est celle des chiffres et des estimations. Combien de femmes sont passées dans ces foyers ? Combien d'enfants y sont nés ? Combien d'enfants ont été adoptés ? Combien sont restés dans leurs familles d'origine ? Combien d'enfants ont été enlevés des territoires annexés par l'Allemagne à l'Est dans le but d'être germanisés ? Combien d'enfants sont morts dans ces foyers ? Il est difficile de répondre à ces questions dans la mesure où la majorité des archives du *Lebensborn* ont été détruites et qu'une grande partie des enfants issus de ces foyers et aujourd'hui adultes ignorent probablement leurs origines et ne peuvent donc pas en témoigner, sans compter ceux qui sont décédés. Il y aurait eu environ une trentaine de foyers *Lebensborn*¹⁸⁶ répartis dans dix pays¹⁸⁷. Néanmoins le nombre de ces foyers n'est pas définitif car il n'inclut pas les centres polonais dans lesquels étaient envoyés les enfants enlevés à l'Est dans la perspective de la germanisation, et l'entreprise *Lebensborn* ayant été assez

¹⁸⁶ Georg Lilienthal en dénombre 31 répartis selon deux types : les *Entbindungsheim* (foyers destinés aux femmes allant accoucher), les *Kinderheim* (foyers destinés à accueillir et à s'occuper des enfants). À cela il ajoute un *Siedlung* qui se situe dans le couloir de Dantzig et qui était un lotissement destiné à accueillir les mères. Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 224. Cf typologie en annexe 3.

¹⁸⁷ Dix en Allemagne (en comptant celui de Bad Polzin), neuf en Norvège, trois en Pologne, deux en Autriche, deux dans le couloir de Dantzig, un aux Pays-Bas, deux en Belgique si l'on compte le foyer de Wolvertem (voir note suivante), un au Luxembourg, un au Danemark et un en France. *Ibid.* Cf annexe 1 et 3.

discrète, nous ne sommes pas à l'abri de découvrir de nouveaux foyers comme ce fut le cas en 2013 avec la découverte par hasard du foyer militaire à Wolvertem en Flandre¹⁸⁸.

Si les chiffres sont d'ores et déjà incertains en ce qui concerne le nombre de foyers qui ont été créés et qui ont fonctionné pendant la durée de vie de l'association *Lebensborn*, cela ne fait que renforcer l'incertitude concernant le nombre d'enfants qui ont eu un lien avec celle-ci. Il faut faire attention dans l'établissement des chiffres à ne pas confondre les enfants nés dans un *Lebensborn* ou qui sont passés à un moment donné dans un *Lebensborn* avec l'ensemble des enfants « nés de la guerre »¹⁸⁹ qui sont bien plus nombreux. Par exemple, Georg Lilienthal évalue à 6 000 le nombre d'enfants nés dans les *Lebensborn* norvégiens alors que Mochman, Lee et Marx-Stelz placent entre 10 000 et 12 000 le nombre d'enfants nés de soldats allemands et de mères norvégiennes¹⁹⁰. Georg Lilienthal fait son évaluation du nombre d'enfants nés ou passés entre les mains du *Lebensborn* à partir des chiffres qui ont été avancés au procès de Nuremberg¹⁹¹. Néanmoins, les chiffres proposés par Georg Lilienthal sont contestables étant donné qu'ils sont avancés par les anciens membres du *Lebensborn* eux-mêmes, notamment Willy Ziesmer¹⁹² et Max Sollmann. Ceux-ci avancent qu'environ 12 000 enfants seraient nés dans un *Lebensborn*. Pour Georg Lilienthal, le nombre d'enfants nés dans les *Lebensborn* se situerait plutôt entre 7 000 et 8 000¹⁹³. Ces chiffres incluent pour lui les enfants nés dans les *Lebensborn* allemands et étrangers, mais excluent le nombre d'enfants nés en Norvège, qui seraient au nombre de 6 000 et qui porteraient le total à 13 000-14 000. Cependant, ces chiffres ne prennent pas en compte les enfants enlevés par le *Lebensborn* et destinés à être germanisés. De plus, il ne faut pas oublier que les travaux de Lilienthal datent de 1985 et que les chiffres ont pu être réévalués à l'aune de nouveaux travaux de recherche. Michel Gribinski, qui publie son ouvrage en 2009 donne une toute autre estimation sur le nombre d'enfants concernés par

¹⁸⁸ Information qui nous a été communiquée par Alain Colignon, bibliothécaire CEGESOMA/ARCH. En dehors des travaux de Yves Louis à ce sujet, et sur lesquels nous avons fondé notre recherche, nous n'avons trouvé aucune étude sérieuse à ce sujet et n'avons jamais rencontré d'indices directs quant à l'existence de ce foyer dans les sources. Ce foyer n'étant pas exactement dépendant du *Lebensborn*, cela est cependant cohérent avec l'origine des sources que nous avons étudiées.

¹⁸⁹ Ingvill Mochmann, Sabine Lee et Barbara Marx-Stelz « The Children of Occupations born during the Second World War and beyond: an overview », *Historical Social Research*, 2009, p. 263.

¹⁹⁰ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p.229. Ingvill Mochmann, Sabine Lee et Barbara Marx-Stelz « The children of occupations born during the Second World War and beyond: an overview », *Historical Social Research*, 2009, p. 264.

¹⁹¹ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 229.

¹⁹² Responsable du *Hauptabteilung Arbeit* (département travail).

¹⁹³ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 229-230.

l'entreprise *Lebensborn*. Selon lui, entre 8 000 et 10 000 enfants seraient nés en Allemagne, 12 000 en Norvège et entre 20 000 et 25 000 au total, ce qui ferait au maximum 3 000 enfants nés dans l'ensemble des autres foyers. À cela, il ajoute qu'entre 200 000 et 300 000 enfants auraient été enlevés des territoires de l'Est (Pologne, Ukraine, Pays Baltes auxquels on peut ajouter au moins la Tchécoslovaquie¹⁹⁴) mais ces chiffres ne précisent pas le nombre d'enfants finalement considérés comme « racialement valables » à l'issue des examens médicaux¹⁹⁵, ni le nombre d'enfants finalement pris en charge par le *Lebensborn*. En effet, les enlèvements étaient codirigés par le *Lebensborn* (pour les enfants de 2 à 6 ans) et par le NSV qui avait la charge de placer les enfants de 6 à 12 ans dans les établissements scolaires allemands, souvent dans les *Adolf Hitler Schulen*¹⁹⁶.

Le NSV était un organisme d'aide sociale mis en place dès 1933 par le parti nazi. Il a pris la suite de l'ancien « *Nationalsozialistische Volkshilfe* » créé indépendamment du parti à Berlin en 1931. C'était la deuxième organisation la plus importante du parti nazi, dont il était l'instrument social-politique. En quelques chiffres, le NSV avait en 1938 plus d'un million de travailleurs volontaires, faisait bénéficier de son aide à 17 millions d'allemand.e.s en 1939 et avait environ 11 millions de membres à la fin de la guerre. Tout comme le parti Nazi, l'association était organisée à plusieurs échelons territoriaux, le *Gau* puis le *Kreis* puis les *Ortsverbände*, les *Zellen* et enfin les *Blocks* et tout comme la SS, la descendance aryenne de ses membres était exigée. Si l'adhésion n'y était pas obligatoire, elle était socialement imposée. Ainsi la majorité des allemand.e.s ayant été soumis.e.s à des procédures de dénazifications ont mentionné en avoir été des membres. Le NSV a souvent été présenté comme une association caritative et apolitique, tant pendant la période du nazisme, notamment en servant de prétexte aux opposants politiques pour justifier d'un soutien au parti nazi, qu'après, lorsque les anciens membres cherchaient à justifier leur implication dans le nazisme auprès des autorités d'occupation. Cependant, elle a trempé dans des affaires allant au-delà du caritatif, comme ce fut le cas lorsqu'elle travailla conjointement avec le *Lebensborn* pour enlever les enfants de

¹⁹⁴ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/32, rapport du Service International de Recherches sur le *Lebensborn* qui fait état de la décision de Himmler de déclencher suite à la guerre la germanisation des enfants Polonais, Tchécoslovaques, Néerlandais et Français.

¹⁹⁵ Michel Gribinski, *Les scènes indésirables*, Paris, éd. De l'Olivier, 2009, p. 108-109.

¹⁹⁶ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/30, communication spéciale du Chef de l'équipe du bureau principal, le SS-*General* Greifelt sur la germanisation des enfants de familles polonaises et d'orphelinats polonais, Berlin-Halensee, 19.02.42.

l'Est, et était souvent utilisée comme moyen de monter dans le parti. Avec la guerre, le NSV a pris en responsabilités, notamment dans les domaines de l'enfance et du travail des jeunes¹⁹⁷.

Il est intéressant de mettre en regard le chiffre établi par Gribinski et celui qui était avancé lors du procès du *Lebensborn*. En effet, les responsables du *Lebensborn* ont avancé le chiffre de 250 enfants germanisés venant de l'est et du sud de l'Europe¹⁹⁸. On remarque bien ici cette volonté des responsables du *Lebensborn* de nier l'implication de l'association dans l'enlèvement de ces enfants avec objectif de germanisation, fait dont ils ont été accusés lors du procès et qui n'a finalement pas été retenu contre eux, malgré l'existence d'archives qui attestent de cette implication. Quoiqu'il en soit, ces chiffres, même s'ils ne sont pas précis, sont révélateurs de l'ampleur de l'entreprise *Lebensborn* en Allemagne comme en Europe. Bien que cette association soit peu connue et peu étudiée aujourd'hui, elle n'est pas restée un épiphénomène de l'Allemagne nazie. Des milliers de vies ont été affectées par le *Lebensborn* sans que cet impact ait été reconnu par la justice. Cela pose des problèmes mémoriels puisque le *Lebensborn* n'a pas été reconnu coupable des crimes dont il a été accusé notamment celui de « l'enlèvement d'enfant étrangers, « racialement valables », pour les germaniser »¹⁹⁹, qui fait partie du crime contre l'humanité. De ce fait, les enfants du *Lebensborn* n'ont jamais été reconnus comme victimes du nazisme²⁰⁰.

À une échelle plus grande, d'autres chiffres sont pertinents à relever. On peut d'abord s'intéresser au nombre d'enfants nés dans des foyers particuliers. Nous nous attarderons sur deux d'entre eux : le foyer de Lamorlaye en France (parce qu'il s'agit du cas français) et le foyer de Wégimont en Belgique (qui fait partis de notre étude de cas). Nous n'avons pas trouvé de chiffres précis concernant le foyer de Wolvertem. Nous ne reviendrons pas sur les chiffres du foyer « *Hochland* » de Steinhöring qui ont déjà été évoqués précédemment. Ces deux foyers, *Westwald* et *Ardennen*, sont assez similaires concernant le nombre d'enfants qui y sont nés. En effet, ils ont tous les deux été ouverts assez tardivement et ont été fermés assez précocement du fait de l'avancée des troupes alliées vers l'Allemagne. Ainsi, Boris Thiolay évalue à 23 le nombre d'enfants nés dans le foyer de Lamorlaye en France et situe entre 60 et 70 le nombre

¹⁹⁷ Peter Zolling, *Zwischen Integration und Segregation : Sozialpolitik im « Dritten Reich » am Beispiel der « Nationalsozialistischen Volkswohlfahrt » (NSV) in Hamburg*, Francfort-sur-le-Main, éd. Peter Lang, 1985. p. 16, p. 90, p. 112 et p. 118.

¹⁹⁸ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 229.

¹⁹⁹ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 298.

²⁰⁰ *Ibid.* p. 307.

d'enfants nés dans le foyer de Wégimont en Belgique²⁰¹. Ces petits nombres s'expliquent, comme nous l'avons dit, par la durée de vie de ces foyers qui fut relativement brève par rapport aux foyers allemands ou norvégiens. Par ailleurs, ceux-ci n'étaient pas le centre d'intérêt principal des responsables du *Lebensborn*, qui mettaient en avant les foyers allemands et norvégiens, plus anciens, plus fonctionnels, et ouverts à une population qui demeurerait tout de même plus « racialement valable ». Enfin, ils n'ont pas fait l'objet d'une propagande auprès de la population comme ce fut le cas en Allemagne dès la création des premiers foyers, puisque l'objectif des foyers de France et de Belgique était avant tout de récupérer les enfants de pères allemands, et non pas d'encourager les femmes à accomplir le « service du Führer » (*Führerdienst*) c'est-à-dire donner un maximum d'enfants à Adolf Hitler, puisqu'elles n'étaient pas soumises à cette recommandation proche de l'obligation²⁰².

Enfin, il est important de se tourner vers les chiffres qui intéressaient les dirigeants du *Lebensborn* eux-mêmes et dont ils se servaient pour dresser les bilans de leur association. Nous avons trouvé dans les sources un document présentant toutes les statistiques de l'association entre 1^{er} novembre 1941 et le 31 mars 1942²⁰³. Ces dates sont intéressantes, car elles se situent à peu près au milieu de la période de vie du *Lebensborn* et couvrent la période qui se situe juste avant le déclenchement de l'opération Barbarossa à l'Est, opération qui transforma assez fortement les objectifs du *Lebensborn*. Nous nous contenterons ici de relever les éléments qui nous semblent pertinents pour notre étude. Sur 1141 demandes pour intégrer un *Lebensborn*, il y a eu 122 refus, ce qui couvre 10,7 % des demandes. Il y a donc eu peu de refus ce qui peut s'expliquer par deux choses. Soit peu de mères qui ne répondaient pas aux critères de la SS se présentaient, soit les critères n'étaient pas aussi exigeants qu'ils semblent l'être en théorie – la priorité étant donnée à la préservation du « sang pur » – puisque le critère d'admission était d'ordre racial. En moyenne, la majorité des demandes des mères pour intégrer un foyer se fait au 7^{ème} mois de grossesse. Cela correspond à un moment où la grossesse ne peut plus vraiment être cachée, si besoin est, et où la prise en charge et le suivi se font de plus en plus nécessaires pour s'assurer de la bonne santé du bébé. 59,6 % des demandes approuvées sont des demandes de mères non mariées qui attendent de donner naissance à des enfants illégitimes car nés hors mariage. Cela vient confirmer l'hypothèse selon laquelle les femmes se présentaient souvent au *Lebensborn* lorsque leur grossesse ne pouvait plus être cachée à leur entourage ou à leur

²⁰¹ *Ibid.* p. 29.

²⁰² Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, chapitre 3, « Le service du Führer ».

²⁰³ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/30, statistiques du *Lebensborn* envoyées au Dr. Ebner pour la période allant du 1.11.41 au 21.03.42, Munich, 30.06.42.

environnement social. De nombreuses lettres adressées au Docteur Ebner ou à d'autres responsables de l'association font d'ailleurs état de situations urgentes où des femmes ont besoin d'être rapidement prises en charge par le *Lebensborn* pour ne pas être rejetées par leur entourage²⁰⁴.

43,1 % des enregistrements des enfants nés dans les foyers se font de manière confidentielle, c'est-à-dire que, les informations relatives à la naissance restent strictement dans les dossiers du *Lebensborn* et n'est rapportée à personne d'autre. Celui-ci s'engage à garder secrètes les informations concernant l'enfant et sa filiation, ce qui peut entraîner par exemple une modification de l'état-civil de ce dernier. Cette confidentialité est presque autant demandée par les mères que par les pères. On voit bien ici le secret qui entourait les accouchements dans les foyers *Lebensborn*. Il n'était pas toujours question d'assumer l'enfant, que ce soit pour le père ou pour la mère, notamment du fait de situations matrimoniales ou familiales ne le permettant pas. Ainsi, 59,2 % des enfants nés sont illégitimes et dans seulement 46,2 % des naissances le père reconnaît la paternité. Il faut savoir que pour les pères, reconnaître l'enfant l'engageait ensuite à verser une pension à la mère de l'enfant qui s'en occupera ou bien à s'occuper lui-même de l'enfant si besoin était.

C'est pour cela que le *Lebensborn* a essayé d'encourager au maximum les pères à reconnaître leurs enfants ou a mené des enquêtes pour retrouver les pères et les pousser à payer la pension alimentaire, bien que l'association fût en mesure de prendre la tutelle des enfants illégitimes. Les archives contiennent de nombreux exemples de litiges dans lesquels les mères réclament l'argent qui leur est dû par les pères²⁰⁵. Enfin les mères mariées restaient en moyenne 45,7 jours au foyer (54,1 si elles étaient seules), les mères non mariées 77,5 jours (88,5 si elles étaient seules), les enfants légitimes 27,1 jours (191 s'ils étaient seuls) et les enfants non-légitimes 44 jours (297 s'ils étaient seuls). Cela traduit plusieurs choses. Tout d'abord, les foyers accueillaient des femmes mariées comme des femmes non mariées. Qu'elles soient mariées ou non, qu'elles soient accompagnées au foyer par le père de leur enfant ou non, elles pouvaient se présenter au *Lebensborn*. Cela permet de déconstruire l'idée que seules des filles-mères enceintes après une nuit et abandonnées par le père se seraient tournées vers le *Lebensborn*, ainsi que l'idée selon laquelle on ne trouvait pas d'hommes dans les foyers. La

²⁰⁴ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/85, lettre du SS-Obersturmführer Herfurt à Max Sollmann, Nijmegen, 5.11.42, dans laquelle il expose le cas d'une assistante dentiste de la *Waffen-SS* qui ne peut plus cacher sa grossesse et doit être acceptée rapidement dans un foyer *Lebensborn* si elle ne veut pas perdre son poste.

²⁰⁵ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/32, rapport du Service International de Recherches sur le *Lebensborn*.

durée de prise en charge des mères par l'association dépendait donc des moyens qu'elles avaient à être prises en charge en dehors du foyer. Par ailleurs, on constate qu'en dehors du cas des enfants seuls, qui restaient longtemps dans les foyers à la charge du *Lebensborn* et en attente d'adoption, la durée du séjour des mères est plus longue que celle des enfants. Cela s'explique par le fait qu'en contrepartie des soins qui leur étaient apportés, les mères devaient rester un certain temps au foyer pour y travailler. Certaines se faisaient même embaucher par le *Lebensborn* pour une durée plus longue dans le foyer où elles avaient accouché ou dans d'autres foyers.

Enfin, concernant les chiffres, nous avons pu relever dans les archives le nombre de personnes travaillant directement au service d'Himmler pour le bureau du *Lebensborn*²⁰⁶ pour l'année 1943. On peut donc compter 96 personnes au service direct de Himmler pour le *Lebensborn*. Cette liste présente en détails la situation de chacun des membres du bureau en déclinant leur nom, prénom, grade, date de naissance, date de la dernière promotion, date de mariage, prénom et nom de jeune fille de l'épouse, sa date de naissance, nombre d'enfants, prénoms et date de naissance des enfants et les remarques éventuelles. C'est ainsi que nous avons pu recueillir un certain nombre d'informations personnelles sur Gregor Ebner et Max Sollmann. Il existe une telle liste pour chacun des services rattachés directement à Himmler²⁰⁷. On constate donc que le *Lebensborn* n'est ni un service à part, ni un service négligeable qui serait perdu au milieu des autres services. C'est un bureau qui mobilise un important personnel et qui a toute sa place au milieu des rapports sur l'état des services d'Himmler.

On peut donc conclure cette partie en affirmant que l'entreprise *Lebensborn* fut bien une entreprise qui a été pensée dans le cadre de l'idéologie raciale nazie comme un exacte contre point à l'exclusion progressive des Juifs et autres exclus de la société allemande selon Hitler et à ce qui mènera progressivement à leur extermination. Le centre de Steinhöring fut le premier d'une longue série de centres qui se sont peu à peu exportés en dehors des frontières allemandes dans les territoires sous contrôle militaire ou administratif allemand. Il s'agissait donc bien d'aller chercher le « sang pur » partout où il pouvait se trouver afin de le rapatrier en Allemagne et élever ces enfants dans les pas de l'idéologie nazie. Pour ce faire, les dirigeants du *Lebensborn* ont mis en œuvre de nombreuses stratégies évoluant au fur et à mesure que la guerre tournait au désavantage de l'Allemagne, n'hésitant pas à organiser des rapt d'enfants et à revoir à la baisse leurs critères raciaux originels. Si cette entreprise n'est pas comparable

²⁰⁶ *Amt Lebensborn* en allemand.

²⁰⁷ *Bundesarchiv*, dossier NS 19/4194.

numériquement avec ce qui a finalement été la grande entreprise de la dictature nazie, c'est-à-dire l'extermination des juifs d'Europe, elle n'a pas été négligeable ni par les moyens logistiques mis en œuvre ni par le nombre d'individus concernés, qui s'élève à plusieurs dizaines de milliers dans toute l'Europe. Par ailleurs, au contraire des victimes de la déportation, la justice n'a jamais été rendue à celles et ceux qui se considèrent aujourd'hui comme étant elles aussi victimes du nazisme, les enfants du *Lebensborn*, puisque le procès du *Lebensborn* n'a abouti à aucune condamnation significative. La mémoire de l'évènement est donc encore complètement à construire.

Partie 2 : Planter le *Lebensborn* en Belgique

1. Situation militaire et administrative d'un pays occupé

L'occupation allemande en Belgique

Pour comprendre la possibilité et les conditions d'installation d'un foyer *Lebensborn* en Belgique, il est nécessaire de saisir le contexte général de l'occupation allemande dans ce pays. La Belgique a été envahie par l'Allemagne le 10 mai 1940²⁰⁸. Il s'agit là d'une violation de la neutralité du pays par l'armée allemande, comme en 1914. En effet, la Belgique a affirmé sa neutralité en cas de conflit dès 1936 dans une perspective de neutralité armée²⁰⁹. Cette politique, garantie par la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne en 1937, lui permettait de maintenir une force armée et un état-major sensés pouvoir intervenir et défendre le pays en cas de violation de ses frontières par une armée étrangère²¹⁰. Dans cette logique, le 25 août 1939, avec le déclenchement de la guerre, le pays a mobilisé ses forces armées tout en réaffirmant sa neutralité. Après l'invasion allemande, qui n'était néanmoins pas une surprise ni pour la Belgique ni pour les alliés qui avaient établis quelques plans pour faire face à cette éventualité et, malgré l'intervention militaire de la France et du Royaume-Uni pour défendre le pays, le roi Léopold III a rendu son armée sans conditions, le 28 mai, après 18 jours de bataille. Cette décision, prise sans consultation avec les alliés, a été vivement critiquée par Winston Churchill dans son discours du 4 juin 1940 à la Chambre des Communes, d'autant plus que Léopold III avait fait le serment à la France et au Royaume-Uni de ne pas se rendre unilatéralement²¹¹.

²⁰⁸ Dr. Spencer C. Tucker (dir.), *Encyclopedia of WWII, A Political, Social, and Military History*, volume 1: A-C, Santa Barbara, éd. ABC Clio, 2004, « Belgium, Air Service » par Lawton Way, p. 200.

²⁰⁹ *Ibid*, « Belgium, Role in War » par Lawton Way, p. 201-202.

²¹⁰ Marcel Baudot (dir.), *The Historical Encyclopedia of World War II* (trad. du français par Jesse Dilon *L'encyclopédie de la Guerre 1939-1945*, Paris, éd. Castelman, 1977), New-York, éd. Facts On File, 1980, « Belgium » par J. Gerard-Libois, p. 53-56.

²¹¹ Winston Churchill, „*We Shall Fight on the Beaches*“: “The King of the Belgians had called upon us to come to his aid. Had not this Ruler and his Government severed themselves from the Allies, who rescued their country from extinction in the late war, and had they not sought refuge in what has proved to be a fatal neutrality, the French and British Armies might well at the outset have saved not only Belgium but perhaps even Poland. Yet at the last moment, when Belgium was already invaded, King Leopold called upon us to come to his aid, and even at the last moment we came. He and his brave, efficient Army, nearly half a million strong, guarded our eastern flank

Après la reddition, le roi Léopold III a pris la décision de rester en Belgique, se déclarant auto-prisonnier et affirmant vouloir rester auprès de son peuple²¹². Il a rencontré Hitler le 19 novembre 1940 afin d'entreprendre des négociations mais cette rencontre n'a rien donné²¹³. Il est donc resté dans sa demeure en Belgique jusqu'à ce que les forces allemandes l'emmènent avec sa famille en Allemagne le 7 juin 1944 puis à Strobl en Autriche d'où il sera libéré par les troupes américaines le 7 mai 1945²¹⁴. Son gouvernement, mené par le Premier Ministre Hubert Pierlot, s'est pour sa part exilé en France, puis à Londres après la chute de la France, afin de poursuivre la guerre avec les forces militaires belges restantes, intégrées au commandement britannique sous le nom de Brigades Belges Indépendantes. Plusieurs tentatives pour renouer contact avec le roi ont été faites mais toutes furent infructueuses²¹⁵.

Suite à la reddition Belge, un gouvernement d'occupation a été mis en place par les allemands, dirigé par une administration militaire allemande (*Militärverwaltung*²¹⁶) avec à sa tête le Général Ludwig Von Falkenhausen²¹⁷. Ce dernier a reçu par décret le titre de « Gouverneur de la Belgique et du Nord de la France » le 1^{er} juin 1940²¹⁸. Von Falkenhausen est né le 29 octobre 1878 à Gut Blumenthal, en Silésie prussienne. Il a rejoint l'armée allemande à l'âge de 22 ans où il a servi dans le corps expéditionnaire envoyé en Chine pour gérer la révolte des Boxers. Lors de la Première Guerre mondiale, il a été promu chef d'état-major de la VII^{ème} armée turque avec laquelle il a été envoyé dans le Caucase et en Palestine. Suite à des soupçons qui ont été émis concernant son éventuelle implication dans la tentative d'assassinat d'Hitler du 20 juillet 1944, il a été envoyé à Buchenwald puis à Dachau, où il est resté jusqu'à la fin de la guerre. À la libération des camps, il a été fait prisonnier par les Britanniques, puis par les Américains avant d'être extradé en Belgique en 1948, où il fut jugé pour son implication

and thus kept open our only line of retreat to the sea. Suddenly, without prior consultation, with the least possible notice, without the advice of his Ministers and upon his own personal act, he sent a plenipotentiary to the German Command, surrendered his Army and exposed our whole flank and means of retreat."

²¹² Dr. Spencer C. Tucker (dir.), *Encyclopedia of WWII, A Political, Social, and Military History, volume 1: A-C*, Santa Barbara, éd. ABC Clio, 2004, « Belgium, Army » et « Belgium, Role in War » par Lawton Way, p.200-202.

²¹³ R. J. B. Bosworth (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, New-York, éd. Oxford University Press, 2010, chapitre 25 « Belgium » par Bruno de Wever, p. 481.

²¹⁴ Dr. Spencer C. Tucker (dir.), *Encyclopedia of WWII, A Political, Social, and Military History, volume 1: A-C*, Santa Barbara, éd. ABC Clio, 2004, « Belgium, Role in War » par Lawton Way, p. 201-202.

²¹⁵ *Ibid* ; I. C. B. Dear et M. R. D. Foot (dirs.), *The Oxford Companion to World War II*, Oxford, éd. Oxford University Press, 2001, « Belgium » par Martin Conway, p. 118-122.

²¹⁶ Pour la suite de notre travail, nous conserverons le nom allemand « *Militärverwaltung* ».

²¹⁷ Dr. Spencer C. Tucker (dir.), *Encyclopedia of WWII, A Political, Social, and Military History, volume 1: A-C*, Santa Barbara, éd. ABC Clio, 2004, « Belgium, Role in War » par Lawton Way, p.201-202.

²¹⁸ Jean-François Condette, « Un ministre du gouvernement de Vichy dans le Nord occupé. La visite d'Abel Bonnard, ministre de l'Éducation nationale à Lille, 13 juillet 1942 », *Revue du Nord*, vol. 349, no. 1, 2003, p. 139-162.

dans l'occupation du pays. Il a été condamné en mars 1951 à douze ans d'internement avant d'être relâché trois semaines plus tard dans un contexte d'apaisement des relations germano-belges et de glorification en Allemagne de la résistance à Hitler. Il est ensuite retourné en Allemagne de l'Ouest où il est décédé, le 31 juillet 1966, à Nassau, en Rhénanie-Palatinat²¹⁹.

La question raciale, chère à Von Falkenhausen, a alors été au cœur de nombreuses décisions politiques et administratives concernant le pays. En effet, en septembre 1939, la Belgique comptait 8,2 millions d'habitants, dans un pays divisé par une ligne linguistique très importante. On trouve au nord les provinces flamandes qui parlent le néerlandais (provinces d'Anvers, de Limbourg, de Flandre-Orientale et de Flandre-Occidentale) et au sud la zone Wallonne (provinces de Liège, de Namur, du Hainaut et de Luxembourg) qui parle le français, à laquelle s'ajoutent la haute société de Flandre et la région de Bruxelles où l'on trouve aussi une population parlant le français. À cela s'ajoutent les zones d'Eupen, de Malmedy et de Saint Vith, qui sont des zones germaniques à très forte population germanophone, rattachées à la Belgique par le traité de Versailles après la Première Guerre mondiale²²⁰. Ces zones ont été rapidement réintroduites dans les frontières du *Reich* allemand après l'instauration de la *Militärverwaltung*²²¹. La Belgique est donc un espace au sein duquel plusieurs communautés au statut racial différent selon la hiérarchie nazie cohabitent, et dont le traitement était donc de fait différent. Si le Général Von Falkenhausen était à la tête de la *Militärverwaltung*, la plupart des décisions militaires et raciales étaient prises par Eggert Reeder, un des secrétaires généraux de la *Militärverwaltung*, qui supervisait également la SS et le ministère des Affaires étrangères en Belgique. Ce-dernier, lui-même *SS-Gruppenführer*, a eu pour mission dès 1939, de la part d'Hitler, de préparer les territoires de l'Ouest à une administration militaire. Il était également très impliqué dans les décisions concernant les politiques de répression sur le territoire de la *Militärverwaltung*²²².

²¹⁹ Pieter Lagrou, « Guerre honorable sur le front de l'Ouest : crime, punition et réconciliation », dans Gaël Eismann (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. La politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée, 1939-1945*, Paris, éd. Autrement, 2007, p. 201-219.

²²⁰ Eupen, Saint-Vith et 7 autres villes constituent aujourd'hui la troisième communauté administrative de la Belgique avec la communauté flamande et la communauté française (où se trouve Malmedy), sous le nom de « Communauté germanophone de Belgique », ce qui explique que l'allemand soit une des trois langues officielles du pays. Cf. annexe 2.

²²¹ Dr. Spencer C. Tucker (dir.), *Encyclopedia of WWII, A Political, Social, and Military History, volume 1: A-C*, Santa Barbara, éd. ABC Clio, 2004, « Belgium, Role in War » par Lawton Way, p. 201-202; I. C. B. Dear et M. R. D. Foot (dirs.), *The Oxford Companion to World War II*, Oxford, éd. Oxford University Press, 2001, "Belgium" par Martin Conway, p. 118-122.

²²² Laurent Thiery, « Les politiques de répression conduites par le *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* dans le Nord-Pas-de-Calais (1940-1944) », *Revue du Nord*, vol. 369, no. 1, 2007, p. 81-104.

Dans l'optique raciale qui était au cœur du projet de la *Militärverwaltung*, une des priorités de Reeder a été de renforcer le pouvoir et les positions de la population flamande, racialement supérieure dans la hiérarchie nazie à la population wallonne, au détriment de cette dernière²²³. Cette politique aurait émané d'un ordre d'Hitler du 14 juillet 1940²²⁴. Cet ordre marque le point de départ de la *Flamenpolitik* en Belgique, une politique visant à favoriser les Flamands en les supportant au maximum, au détriment des Wallons ne devant avoir aucun privilège. Un exemple de cette *Flamenpolitik* fut la décision d'Hitler de ne relâcher, après la mise en place du gouvernement militaire d'occupation, que les soldats belges flamands capturés après la reddition de l'armée de Léopold III²²⁵.

Si une *Militärverwaltung* a été mise en place dans le pays, l'objectif des Allemands était cependant de ne pas consacrer trop de personnel à l'occupation et au maintien de l'ordre du pays, faute de moyens, afin de pouvoir utiliser ce personnel à d'autres tâches jugées plus importantes. Ainsi, contrairement à la France où une politique de collaboration s'est peu à peu mise en place, les Allemands ont préféré favoriser en Belgique la coopération avec les personnes déjà en poste. De plus, une administration Belge dotée d'un pouvoir exécutif et législatif a été instaurée au sein du gouvernement militaire²²⁶. Dans le cadre de la politique raciale menée par Reeder, ce sont des Flamands qui furent promus ou maintenus à ces responsabilités, au détriment de la communauté wallonne. Le parti Nazi a ainsi fait du VNV (*Vlaamsch Nationaal Verbond* en néerlandais, la Ligue Nationale Flamande en français), un parti nationaliste flamand d'inspiration fasciste, son partenaire privilégié, toujours dans le cadre

²²³ Dr. Spencer C. Tucker (dir.), *Encyclopedia of WWII, A Political, Social, and Military History*, volume 1: A-C, Santa Barbara, éd. ABC Clio, 2004, « Belgium, Role in War » par Lawton Way, p. 201-202.

²²⁴ R. J. B. Bosworth (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, New-York, éd. Oxford University Press, 2010, chapitre 25 "Belgium" par Bruno de Wever, p. 486. Nous n'avons pas trouvé de trace de cet ordre, cependant il est tout à fait vraisemblable qu'un tel ordre ait été donné à l'oral, Hitler ayant pris l'habitude de communiquer le plus souvent à l'oral. On peut également supposer que la politique de Reeder s'inscrive dans la logique de fonctionnement de l'appareil nazi consistant, pour les dirigeants nazis, à anticiper les volontés d'Hitler et à interpréter ses propos comme des ordres. Ian Kershaw, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, trad. fr. Jacqueline Carnaud, Paris, éd. Gallimard, 1992, Paris, Nouv. éd. augm. et mise à jour, 1997, chapitre 4, « Hitler », p. 127-162.

²²⁵ I. C. B. Dear et M. R. D. Foot (dirs.), *The Oxford Companion to World War II*, Oxford, éd. Oxford University Press, 2001, "Belgium" par Martin Conway, p. 118-122.

²²⁶ *L'occupation en France et en Belgique 1940-1944, Actes du Colloque de Lille 26-28 avril 1985*, Lille, Université de Lille III, vol. 1, *Revue du Nord*, n°2 hors-série, collection Histoire, 1987-1988 ; Marcel Baudot (dir.), *The Historical Encyclopedia of World War II* (trad. du français par Jesse Dilson *L'encyclopédie de la Guerre 1939-1945*, Paris, éd. Casterman, 1977), New-York, éd. Facts On File, 1980, "Belgium" par J. Gerard-Libois, p. 53-56.

de la *Flamenpolitik*. Ainsi il lui a accordé un certain pouvoir comme celui d'organiser des manifestations, ceci étant facilité par la collaboration du parti à l'occupation allemande de la Belgique²²⁷. C'est dans ce contexte que dès la fin de l'été 1940, les Belges et tout particulièrement les Wallons ont fini par adopter une attitude ouvertement hostile aux forces d'occupations²²⁸.

L'occupation de la Belgique a duré jusqu'au 2 septembre 1944 lorsque les troupes alliées sont parvenues à entrer dans le pays. Le 20 septembre 1944, le roi a donné la régence du royaume à son frère Charles, qui est resté à cette position jusqu'en juillet 1950. La libération fut rapide, bien que la bataille des Ardennes, qui débuta le 16 décembre 1944 à l'initiative des Allemands ait permis à ceux-ci de réoccuper une partie du pays jusqu'à leur déroute et leur retrait en janvier 1945. Les cantons de l'Est qui avaient été annexés par l'Allemagne ont été réattribués à la Belgique qui, à l'issue de la guerre, aura donc gardé ses frontières d'avant-guerre²²⁹.

De la Militärverwaltung à la SS : une rivalité pour le contrôle du pays

La forme qu'a prise l'occupation en Belgique n'a cependant pas constitué un seul bloc immuable durant toute la période 1940-1944. De nombreuses divisions internes aux autorités d'occupation ont mené à une modification des structures administratives et militaires sous lesquelles le pays était contrôlé. L'un des plus gros conflits relatifs à la gestion du pays par l'Allemagne opposait l'armée à la SS allemande. Cette rivalité existait déjà au sein même de la dictature nazie pour en avoir le pouvoir et s'est incarnée sur le terrain belge²³⁰. En effet, les deux corps n'ont eu de cesse de s'affronter pour le contrôle du pays, la SS cherchant de plus en plus à étendre son influence sur le territoire. La SS avait pour ambition de diviser le territoire belge en deux *Gau*, celui de la Flandre et celui de la Wallonie puis de les annexer au *Reich*

²²⁷ R. J. B. Bosworth (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, New-York, éd. Oxford University Press, 2010, chapitre 25 "Belgium" par Bruno de Wever, p. 482.

²²⁸ Marcel Baudot (dir.), *The Historical Encyclopedia of World War II* (trad. du français par Jesse Dilon *L'encyclopédie de la Guerre 1939-1945*, Paris, éd. Casterman, 1977), New-York, éd. Facts On File, 1980, "Belgium" par J. Gerard-Libois, p. 53-56.

²²⁹ *Ibid*; Dr. Spencer C. Tucker (dir.), *Encyclopedia of WWII, A Political, Social, and Military History, volume 1: A-C*, Santa Barbara, éd. ABC Clio, 2004, « Belgium, Role in War » par Lawton Way, p. 201-202.

²³⁰ R. J. B. Bosworth (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, New-York, éd. Oxford University Press, 2010, chapitre 25 "Belgium" par Bruno de Wever, p. 486.

allemand²³¹. Reeder, lui-même *SS-Gruppenführer*, était considéré comme l'homme de Himmler en Belgique, qu'il utilisait comme relais pour élargir son emprise au détriment des dirigeants militaires²³².

La *Militärverwaltung* de son côté, menée par le Général Von Falkenhausen, qui n'était lui-même pas membre de la SS et peu enclin à se soumettre à Himmler, souhaitait garder son autorité sur le territoire. La Belgique fut donc un véritable théâtre de la rivalité entre la SS allemande et l'armée allemande, qui n'acceptait que difficilement l'autorité de la première. Cette rivalité était d'autant plus exacerbée que la question raciale, au cœur du programme d'action de la SS, avait une importance particulière en Belgique, du fait de la présence des trois communautés différentes dans le pays. La Belgique constituait donc un enjeu de taille pour les ambitions raciales de la SS. En août 1940, la SS flamande est fondée sous les auspices nazis, les Flamands étant alors considérés comme membres du « grand peuple allemand » cher à l'idéologie nazi. Celle-ci est placée directement sous le commandement de Himmler qui souhaitait l'utiliser pour infiltrer le territoire de la *Militärverwaltung*.

Sur le plan politique, le VNV était soutenu officiellement par la *Militärverwaltung* comme nous l'avons déjà vu. Le chef de file de ce parti, Staf De Clercq, en a en effet offert l'entière coopération au gouvernement militaire, dans un discours daté du 3 juin 1940 qui marque l'entrée du national-socialisme dans l'idéologie du VNV. Il a ensuite réaffirmé cette coopération le 10 novembre 1940 où il ajoute que celle-ci est inconditionnelle avec une foi aveugle en Hitler. Dans le discours du 3 juin 1940, il a également affirmé la nécessité de protéger le corps du Flamand du « sang wallon » et a revendiqué les zones wallonnes dépeuplées comme *Lebensraum* flamand. Trois ans plus tard, dans un autre discours datant du 23 février 1943, il a réaffirmé la composante « *Völkisch* » (faisant du peuple au sens de l'idéologie nazi une priorité) de son parti, tout en prêtant une forme d'allégeance au *Führer*²³³. Dans cette logique, le VNV s'est engagé à supporter l'effort de guerre allemand. En contrepartie, la *Militärverwaltung* a de plus en plus impliqué les membres du VNV dans l'administration,

²³¹ Marcel Baudot (dir.), *The Historical Encyclopedia of World War II* (trad. du français par Jesse Dilson *L'encyclopédie de la Guerre 1939-1945*, Paris, éd. Castelman, 1977), New-York, éd. Facts On File, 1980, "Belgium" par J. Gerard-Libois, p. 53-56.

²³² *L'occupation en France et en Belgique 1940-1944, Actes du Colloque de Lille 26-28 avril 1985*, Lille, Université de Lille III, vol. 1, *Revue du Nord*, n°2 hors-série, collection Histoire, 1987-1988.

²³³ R. J. B. Bosworth (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, New-York, éd. Oxford University Press, 2010, chapitre 25 "Belgium" par Bruno de Wever, p. 482-483. Citant Staf de Clercq (en anglais dans le texte): "*the Führer of the German people, whom we recognize as the Leader of all Germans, will put an end to the fate that our people have been burdened with for 300 years : the draining of German blood into southern, Latin veins.*" Staf de Clercq reprend ici le schéma du discours nazi, selon lequel la « race supérieure » aurait été corrompue et affaiblie dans son « sang » par sa fréquentation des « autres races inférieures ».

d'autant plus avec la croissance des tensions avec la SS. Ainsi en avril 1941, Gérard Romsée, un membre du parti, est nommé Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et en 1943, le VNV administrait environ la moitié des communes flamandes²³⁴.

De son côté, la SS s'est appuyée sur l'organisation flamande *DeVlag* (abréviation de *Deutsch-Vlämische Arbeitsgemeinschaft*, en français « Groupe de travail germano-flamand) pour rivaliser avec la *Militärverwaltung* et le VNV, qu'elle considérait trop cléricale et provinciale. *DeVlag* existait avant l'occupation sous la forme d'une association culturelle. Au printemps 1941, sous l'influence de son président Jef Van de Wiele et de certains de ses membres allemands et actifs dans la SS allemande, elle est devenue une part de la SS. Ainsi, comme la SS flamande, *DeVlag* était directement chapeauté par Himmler. C'est en 1942 que la SS a décidé de lancer *DeVlag* comme rival politique explicite du VNV avec pour objectif de constituer une alternative nationale-socialiste au parti soutenu par la *Militärverwaltung*. De même que les liens entre le VNV et la *Militärverwaltung* ont été officialisés par l'accès des membres du VNV à des postes à responsabilités, les liens entre la SS et *DeVlag* ont été officialisés par la nomination de Gottlob Berger, alors chef du *SS-Hauptamt* (bureau central de la SS) et également membre du *Kuratorium* du *Lebensborn*, à la présidence de *DeVlag*. Ainsi, la rivalité entre la SS et la *Militärverwaltung* a pris la forme d'une rivalité politique et idéologique sur le terrain belge entre *DeVlag* et le VNV, ce dernier ayant même interdit à ses représentants (juin 1943) puis à ses membres (octobres 1943) d'appartenir à *DeVlag*²³⁵. C'est tardivement que la SS parvint à remporter ce bras de fer pour le contrôle de la Belgique. En effet, malgré tous les efforts de Von Falkenhausen pour retarder cette évolution, Hitler a décidé le 12 juillet 1944 d'instaurer une *Zivilverwaltung* (une administration civile) sur le territoire belge. Josef Grohé, alors *Gauleiter* de Cologne-Aix La Chapelle, est nommé par Hitler *Gauleiter* du *Reichskommissariat Belgien und Nordfrankreich* (Commissariat du Reich pour la Belgique et le Nord de la France), nouveau statut de l'administration de la Belgique façonné à l'image du *Reichskommissariat* norvégien. La décision d'Hitler implique également la séparation du pays en deux *Reichsgau*, le *Reichsgau Flanders* et le *Reichsgau Wallonien*, partition demandée dès le départ par la SS, qui en avait fait son objectif premier. Le VNV fut dissout et *DeVlag* ainsi que le Rex (parti de Léon Degrelle sur lequel nous reviendront plus tard)

²³⁴ *Ibid*, p. 484.

²³⁵ *Ibid*, p. 486.

furent officiellement reconnus comme les expressions de l'unité nationale-socialiste sur les flamands et les wallons²³⁶.

2. D'une stricte conformité à l'idéal nordique à une acceptation progressive des populations belges au sein de cet idéal

Un besoin croissant de « sang pur » face aux pertes de la guerre : expansion de l'association Lebensborn de l'Allemagne à la Belgique

Le *Lebensborn* a vu le jour en Allemagne près de quatre ans avant le début de la guerre. Jusqu'en 1939, voire 1940, ses objectifs s'inscrivaient exclusivement dans la dualité de l'idéologie raciale nazie, c'est-à-dire exclusion de celles et ceux qui n'étaient pas considéré.e.s comme des Allemand.e.s et peuplement du territoire par des Allemand.e.s « racialement valables »²³⁷. Le premier objectif du *Lebensborn* était donc d'encourager les femmes allemandes à procréer dans le cadre ou non du mariage et également d'éviter des situations dans lesquelles des femmes tombant enceintes sans le vouloir se tourneraient vers l'avortement. Le Docteur Ebner soutient d'ailleurs dans une déclaration d'après-guerre que le *Lebensborn* « a positivement participé à combattre l'avortement »²³⁸. Les mères célibataires allemandes étaient par ailleurs mises en avant dans l'idéologie nazie, puisqu'en donnant naissance à un enfant, elles procréaient pour la *Volksgemeinschaft*, et accomplissaient à leur manière le *Führerprinzip*²³⁹.

L'association *Lebensborn* a donc également cherché à redonner des honneurs aux mères célibataires autrefois rejetées par la société en général et plus particulièrement par l'Église

²³⁶ *Ibid*, p. 487; *L'occupation en France et en Belgique 1940-1944, Actes du Colloque de Lille 26-28 avril 1985*, Lille, Université de Lille III, vol. 1, *Revue du Nord*, n°2 hors-série, collection Histoire, 1987-1988

²³⁷ Dorothee Schmitz-Koster, „*Deutsche Mutter bist du bereit...“: Alltag im Lebensborn*, Berlin, éd. Aufbau Taschenbuch, 2004, p. 39 à 41.

²³⁸ Archives diplomatiques de La Courneuve, dossier 5PDR/125, déclaration écrite du Docteur Ebner après la guerre, non datée.

²³⁹ Dont l'accomplissement passe notamment pour les femmes allemandes par la mise au monde d'enfants « aryens ». Nous avons repris ce terme et sa définition dans Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, chapitre 3, « Le « service du Führer » ».

catholique²⁴⁰. C'est dans cette même logique qu'ont été ouverts les foyers Autrichiens et de Poméranie occidentale (où se trouvait le foyer de Bad Polzin). Ces territoires ont rapidement été annexés après l'arrivée au pouvoir des nazis, qui avaient pour objectif de reconstituer un grand *Reich* allemand en Europe. Ainsi, l'Autriche a été annexée le 12 mars 1938, lors de l'*Anschluss* alors que l'ancienne région de l'État libre de Prusse, qui correspond aujourd'hui à la Poméranie occidentale, a été dépouillée de ses institutions autonomes en 1934-1935 pour devenir un *Gau* de la dictature nazie, elle aussi régie par un *Reichskommissariat*. Ces deux régions appartenaient donc naturellement pour les nazis à l'espace germanique, ce qui y a justifié l'instauration des foyers *Lebensborn*.

En excluant les foyers ouverts en Autriche et en Poméranie occidentale, les foyers norvégiens ont été les premiers foyers à ouvrir en dehors des frontières allemandes. Ceux-ci n'ont pas été installés dans la même perspective que les foyers allemands, c'est-à-dire limiter l'avortement et encourager les femmes à accomplir le « *Führerprinzip* », mais pour faire face à une certaine situation circonstancielle à l'occupation allemande en Norvège.

La Norvège a été occupée par des troupes allemandes à partir de sa capitulation le 10 juin 1940, à la suite de l'invasion du 9 avril 1940. Alors que le gouvernement officiel s'était exilé à Londres, un régime national-socialiste y a été instauré, d'abord sous les ordres d'un *Reichskommissariat* mené par l'Allemand Joseph Terboven, puis ceux du gouvernement collaborationniste de Vidkun Quisling à partir de février 1942 et de son parti national-socialiste, le *Nasjonal Samling*, créé en 1933²⁴¹. Les autorités allemandes avaient donc la main mise sur la Norvège, et ce jusqu'à la fin de la guerre en 1945, marquée par la reddition allemande le 8 mai. L'instauration du *Reichskommissariat* en Norvège s'est accompagnée du stationnement d'un nombre relativement important de soldats allemands dans le pays, servant comme troupes d'occupation. Certains d'entre eux, comme ce fut souvent le cas dans les pays occupés en situation de guerre, ont entretenu des relations²⁴² avec des femmes norvégiennes, dont certaines ont donné naissance à des enfants. Ces enfants, nés de relations entre des femmes norvégiennes

²⁴⁰ Dorothee Schmitz-Koster, „*Deutsche Mutter bist du bereit...“: Alltag im Lebensborn*, Berlin, éd. Aufbau Taschenbuch, 2004, p. 42-43.

²⁴¹ Kare Olsen, *Schicksal Lebensborn, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, Oslo, éd. H. Aschehoug & Co, 1998, rééd. augmentée pour l'Allemagne, Munich, Knaur Taschenbuch, 2004, p. 10.

²⁴² Nous entendons le terme relation au sens large. Si pour la plupart des cas répertoriés, il s'est agi de relations consenties (amoureuses, relations d'un soir ou plus rarement prostitution), il peut aussi s'agir de relations non consenties (viol).

et des soldats allemands, ont rapidement été appelés « *Kriegskinder* » par l'historiographie qui étudie les enfants nés pendant les épisodes de guerre²⁴³. Les auteur.e.s s'accordent pour dénombrer entre de 10 000 à 12 000 naissances d'enfants nés d'un soldat allemand et d'une mère norvégienne pendant la période de la guerre et d'immédiat après-guerre²⁴⁴. Or les autorités allemandes ont rapidement pris connaissance de l'existence de ces enfants. Elles ont alors pris conscience de ce qu'ils pouvaient potentiellement apporter à l'Allemagne. Concrètement, ces enfants représentaient un vivier de futurs soldats et de futures mères à élever dans l'idéologie nazie, afin d'assurer la pérennité du « peuple aryen ».

Le premier cas d'un enfant né d'une relation entre un soldat allemand et une femme norvégienne a été recensé en juillet 1940, soit à peine un mois après la capitulation de la Norvège. La connaissance de ce cas a poussé les autorités allemandes en Norvège et leurs supérieurs en Allemagne à prendre des décisions relatives à ces enfants. Suite à plusieurs entrevues entre les représentants du *Reichskommissariat* norvégien, les représentants de l'association *Lebensborn* (en particulier Max Sollmann, numéro 2 du *Lebensborn*, responsable administratif de l'association et président du *Vorstand*) et Himmler lui-même, il a été décidé que l'association prendrait en charge ces enfants puisqu'ils devaient dorénavant être considérés comme des « avant-postes allemands dans le peuple norvégien »²⁴⁵. Wilhelm Tietgen, membre de l'Office central du *Lebensborn* de Munich et numéro six du *Lebensborn* sur la liste du personnel de Himmler²⁴⁶, est donc envoyé en mars 1941 depuis le bureau de Munich en Norvège afin d'y implanter une administration pour le *Lebensborn*. Il est assisté dans cette mission du Docteur Gustav Richert, initialement envoyé à l'âge de 32 ans en Norvège en 1940 par le *RuSHA* pour prendre en charge les questions agricoles. Gustav Richer est né en 1908. Il

²⁴³ Ingvill Mochmann et Stein Ugelvik Larsen, "Children born of war": the life course of children fathered by German soldiers in Norway and Denmark during WWII - some empirical results", *Historical Social Research*, 2008 ; Ingvill Mochmann, Sabine Lee et Barbara Marx-Stelz « The children of occupations born during the Second World War and beyond: an overview », *Historical Social Research*, 2009 ; Fabrice Virgili, *Naître ennemi: les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre Mondiale*, Paris, éd. Payot, 2009.

²⁴⁴ Kare Olsen, *Schicksal Lebensborn, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, Oslo, éd. H. Aschehoug & Co, 1998, rééd. augmentée pour l'Allemagne, Munich, Knaur Taschenbuch, 2004, p. 7. Ingvill Mochmann, Stein Ugelvik Larsen, "Children born of war": the life course of children fathered by German soldiers in Norway and Denmark during WWII - some empirical results.", *Historical Social Research*, n°33, 2008, p. 354.

²⁴⁵ Expression employée par Kare Olsen dans *Schicksal Lebensborn, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, Oslo, éd. H. Aschehoug & Co, 1998, rééd. augmentée pour l'Allemagne, Munich, Knaur Taschenbuch, 2004, p. 18-27.

²⁴⁶ *Bundesarchiv*, dossier NS 19/4194 et dossier NS 19/1630 (liste du 1^{er} mai 1943) : Wilhelm Tietgen apparaît en 6ème position, il a obtenu le grade de *SS-Obersturmbannführer* (grade directement inférieur à celui de Max Sollmann) le 9 novembre 1942 alors qu'il est en Norvège. Il est né le 1^{er} septembre 1907, marié le depuis le 26 octobre 1937 à Ursula Nachbar (né le 24 avril 1912) avec laquelle il a deux enfants, le premier né le 10 octobre 1938 et la deuxième le 31 janvier 1940.

a fait au cours des années 30 des études de biologie et d'agronomie, d'où son service auprès du *RuSHA*. Il a rejoint le *NSDAP* en 1931 et la *SS* en 1933. Il travaille pour le *RuSHA* à partir de l'année 1936. Gustav Richert entre donc très tôt dans les différents rouages de l'appareil nazi, où il y a fait sa carrière. En Norvège, il est initialement envoyé comme responsable du *Abteilung* « alimentation et agriculture », avant de s'occuper également du *Lebensborn*. Le Docteur Richert était chargé d'assurer un contrôle allemand sur les « *Kriegskinder* » norvégiens, étant lui-même considéré en Allemagne comme un « expert de la race ». Sa mission norvégienne a pris fin en 1943, lorsqu'il est envoyé combattre sur le front de l'Est²⁴⁷.

Dans la continuité de l'implantation administrative du *Lebensborn* en Norvège, le premier foyer norvégien a ouvert ses portes en août 1941 dans la commune de Hurdal, au nord d'Oslo, sous le nom de « *Hurdal Verk* »²⁴⁸. Ce foyer a été le premier créé en dehors des frontières allemandes, et le premier foyer d'une longue série d'institutions inaugurées progressivement en Norvège. En totalité, Kare Olsen recense douze foyers, en agrégeant les différents types (*Mütterheim*, *Kinderheim*, *Vorheim*, *Entbindungsheim*, *Stadtheim* et *Mütterschule*²⁴⁹), faisant de la Norvège le pays hors d'Allemagne avec le plus de foyers²⁵⁰.

Alors que l'association *Lebensborn* a été créée en Allemagne pour répondre à une demande politique et idéologique, la guerre a donné d'autres justifications à son existence à l'étranger. Si le *Lebensborn* allemand a finalement été pensé pour encourager les femmes, mêmes célibataires, à procréer au nom du « *Führerprinzip* », se plaçant donc en amont du processus de procréation, le *Lebensborn* a vu le jour en Norvège pour répondre à une situation de fait où de nombreux enfants de couples germano-norvégiens ont vu le jour. Le *Lebensborn* en Norvège intervient donc en aval du processus de procréation. Il ne s'agit plus ici d'encourager les femmes à procréer mais de récupérer pour l'Allemagne des enfants pouvant potentiellement

²⁴⁷ Kare Olsen, *Schicksal Lebensborn, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, Oslo, éd. H. Aschehoug & Co, 1998, rééd. augmentée pour l'Allemagne, Munich, Knaur Taschenbuch, 2004, p. 40-44. Kare Olsen distingue alors dans son ouvrage le « *Lebensborn e.V* » qui désigne l'administration allemande de l'association et le « *Lebensborn Abteilung* » qui désigne l'administration norvégienne de l'association. Bien évidemment, le *Lebensborn Abteilung* est subordonné au *Lebensborn e.V*.

²⁴⁸ *Ibid*, p. 54-55. Par ailleurs, « *Verk* » est la traduction norvégienne du mot allemand « *Werk* ». Ce mot peut se traduire par « œuvre » dans les deux langues. Le choix du mot « œuvre » est tout à fait cohérent pour un organisme comme le *Lebensborn* dont le but est bien d'œuvrer pour l'accompagnement des femmes et de leurs enfants.

²⁴⁹ Cf annexe 3.

²⁵⁰ *Ibid*, p. 65. La recension de Kare Olsen est bien plus précise que celle de Georg Lilienthal, tant dans la localisation des foyers que dans leurs fonctions. Ce travail intervenant dix ans après celui de Georg Lilienthal et étant principalement basé sur des archives norvégiennes et donc potentiellement en norvégien. On peut alors considérer que les chiffres donnés par Kare Olsen sont sans doutes plus exacts que ceux donnés par Lilienthal.

être considérés comme « racialement valables ». En effet, ces enfants ayant un allemand, plus particulièrement un membre de la *Wehrmacht*, pour père, ils sont d'emblée considérés par les autorités nazies comme étant de « sang allemand ». Néanmoins ces enfants, ainsi que les parents, n'échappent pas au processus de sélection raciale (pour être admises dans un foyer dans le cas des mères, pour être envoyés à l'adoption en Allemagne dans le cas des enfants) puisque les mères norvégiennes ne sont pas forcément toutes considérées comme de « race nordique ». Par exemple, les femmes lapones, du nord de la Norvège, n'étaient pas considérées comme membre de la « race nordique » selon les critères de la SS²⁵¹. De plus, les pères aussi étaient pour la plupart soumis à un examen racial, contrairement à l'Allemagne, puisqu'en tant que membre de la *Wehrmacht*, ils n'étaient pas forcément membre de la SS et n'avaient donc pas passé l'examen racial préalable à l'entrée dans la SS²⁵².

La guerre vient donc modifier les objectifs premiers du *Lebensborn*, par le simple fait que l'association s'exporte à l'étranger. On ne fait pas peser sur les femmes étrangères les mêmes exigences que sur les femmes allemandes. Il ne s'agit plus de créer des enfants « aryens » mais de collecter pour servir la dictature nazie un maximum d'enfants pouvant être considérés comme « aryens » qui ont vu le jour de toute façon. Cela a d'ailleurs donné lieu à des problèmes internes entre les autorités allemandes et les autorités locales des pays occupés. Pour poursuivre sur la Norvège, la question de la nationalité de ces enfants s'est posée, tout autant que la question de l'adoption. À savoir, les enfants nés en Norvège d'une femme norvégienne et d'un soldat allemand pouvaient-ils être proposés à l'adoption en Allemagne ? La réponse donnée par le *Lebensborn* fut oui, s'ils remplissaient les critères raciaux, mais certaines décisions de mise à l'adoption et de rapatriement ont été prises sans consultation du gouvernement de Quisling²⁵³. Les débats sur l'adoption des enfants furent particulièrement virulents au cours de l'année 1944, année au cours de laquelle le plus d'enfants norvégiens ont été envoyés en Allemagne, mais également et tout particulièrement après la guerre. En effet, si de nombreuses mères décidaient de laisser leur enfant à l'adoption, car elles ne souhaitaient pas partir vivre deux ans dans un *Heim* allemand, condition *sine qua non* imposée pour pouvoir garder l'enfant, elles pensaient néanmoins que ceux-ci seraient adoptés par des familles norvégiennes. Beaucoup ont donc manifesté leur mécontentement après la guerre en apprenant le sort qui a été donné à leurs enfants. Le ministère de la justice national-socialiste de Norvège était d'ailleurs lui aussi

²⁵¹ *Ibid*, p. 49.

²⁵² *Ibid*, p. 50.

²⁵³ *Ibid*, p. 185-188.

favorable à l'adoption de ces enfants par des familles norvégiennes. Cependant, sur ordre du *Lebensborn*, seul les enfants considérés comme pas suffisamment « racialement valables » étaient proposés à l'adoption dans le pays²⁵⁴.

Réévaluation à la baisse des critères de sélection raciale

Les raisons qui ont poussé l'installation du *Lebensborn* en Norvège sont donc plutôt claires : prendre en charge un maximum d'enfants « racialement valables » nés d'une relation entre un allemand et une femme norvégienne, pour les élever dans l'idéologie nazie et les inclure dans la *Volksgemeinschaft*. Cette question s'est posée en Norvège dès l'installation des troupes d'occupation, en été 1940. Pourquoi ne pas avoir fait de même en Belgique, alors que l'occupation du pays date de mai 1940, avant même l'occupation de la Norvège ? Il est assez difficile d'imaginer que les soldats des troupes d'occupations allemandes en Belgique n'aient pas eux aussi entretenu de relations avec les femmes belges. Alors pourquoi attendre septembre 1942 pour entamer les démarches destinées à y ouvrir un foyer ?

La situation qui a conduit à l'ouverture d'un foyer puis de plusieurs foyers en Norvège est encore différente de celle qui a poussé à l'ouverture d'un foyer en Belgique. Pour les idéologues de la dictature nazie, la Norvège et le peuple norvégien constituaient l'archétype de « l'idéal nordique », d'où le nom « nordique » d'ailleurs. Selon eux, l'« aryen » est un descendant du « peuple nordique ». Or les norvégiens (excepté les lapons) auraient été selon eux l'incarnation même de ce peuple nordique²⁵⁵. De fait, il a été beaucoup plus facile et justifiable du point de vue idéologique pour les responsables du *Lebensborn* de prendre en charge les enfants des femmes norvégiennes que les enfants des femmes belges. La question de la « pureté de la race » était une des questions prioritaires pour Himmler, qui n'a cessé de rappeler dans des discours ou dans des courriers adressés à ses hommes la nécessité de conserver et d'entretenir cette « pureté »²⁵⁶. Pour s'assurer de cela, Himmler a introduit le recrutement sur critères raciaux dans la SS, le contrôle des mariages des hommes de la SS et de la *Wehrmacht*²⁵⁷, la mise en

²⁵⁴ *Ibid*, p.185-192.

²⁵⁵ Bastian Hein, *Die SS : Geschichte und Verbrechen*, Munich éd. Beck C. H, 2015, p. 52.

²⁵⁶ Larry V. Thompson, "Lebensborn and the Eugenics Policy of the Reichsführer-SS", dans *Central European History*, vol.4, n°1, Cambridge University Press, mars 1971, p. 55.

²⁵⁷ De nombreux exemples sont développés tout au long de l'ouvrage de Kare Olsen, *Schicksal Lebensborn, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, Oslo, éd. H. Aschehoug & Co, 1998, rééd. augmentée pour l'Allemagne, Munich, Knaur Taschenbuch, 2004.

place de congés spécifiques pour permettre aux soldats qui étaient les derniers représentants de leur famille de revenir en Allemagne pour procréer, et enfin le *Lebensborn*.

Or, si jusqu'au début de la guerre la « race nordique » n'était pas directement en danger (en assumant que les ennemis désignés par la dictature nazie ne constituaient en aucun cas un danger pour les « aryens de souche »), la guerre, et notamment la campagne de l'Est ont changé la donne. En effet, comme tous les belligérants, l'Allemagne a essuyé des pertes au cours de la guerre, pertes de plus en plus nombreuses à partir de l'URSS et du déclenchement des hostilités avec celle-ci en juin 1941. En effet, l'Allemagne a perdu environ quatre millions de soldats au cours de la guerre, et a plus probablement perdu 4,5 millions de soldats²⁵⁸. Si dans un cadre traditionnel, les pertes essuyées par un pays lors d'une guerre ont des conséquences qui sont mesurées en termes démographiques (déficit de natalité ou encore manque de main d'œuvre comme il a été observé au sortir de la Première Guerre mondiale), les pertes pour l'Allemagne étaient également mesurées et interprétées en termes raciaux. Pour Himmler et les autres penseurs de l'idéal racial, un soldat ou un SS qui mourrait au front représentait une double perte pour la *Volksgemeinschaft*. C'est à la fois un représentant de la « race » qui meurt, ce qui représente un élément en moins, mais c'est également un homme qui ne pourra plus procréer et donner naissance à d'autres représentants de la « race ». La mort d'un soldat ou d'un SS représente donc pour Himmler non pas une perte pour la *Volksgemeinschaft* mais deux, trois ou quatre (ou plus) selon le nombre d'enfants qu'il aurait pu avoir²⁵⁹. En effet, dès 1931, Himmler conseillait aux hommes de la SS d'avoir au moins quatre enfants, nombre qui représentait pour lui l'idéal. Les deux premiers avaient vocation à remplacer les parents, le troisième devait palier un éventuel échec dans la famille (par exemple la naissance d'enfants handicapés ou des membres n'ayant pas assez d'enfants, ou encore le décès prématuré d'un enfant) et le quatrième devait permettre de rétablir l'équilibre avec les familles ne pouvant pas avoir d'enfants²⁶⁰.

L'objectif du *Lebensborn* s'est donc transformé avec l'allongement des combats et l'augmentation des pertes. L'enjeu ne fut plus d'encourager à la procréation au nom de la

²⁵⁸ Jean-Noël Biraben, « Pertes allemandes au cours de la deuxième guerre mondiale », dans *Population*, 16^e année, n°3, 1961, p. 517-520.

²⁵⁹ Larry V. Thompson, « Lebensborn and the Eugenics Policy of the Reichsführer-SS », dans *Central European History*, vol.4, n°1, Cambridge University Press, mars 1971, p. 54-77.

²⁶⁰ Bastian Hein, *Die SS : Geschichte und Verbrechen*, Munich éd. Beck C. H, 2015, p. 28.

C'est d'ailleurs sur cette base de quatre enfants qu'était calculé le prêt de 1 000 marks alloué par l'État à un couple venant de se marier. Pour chaque naissance, un quart du prêt n'était plus à rembourser. Ainsi, après quatre naissances, ces 1 000 marks se transformaient en cadeau. Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 32.

Volksgemeinschaft mais également de compenser les pertes liées à la guerre par la natalité, en collectant un maximum de « sang allemand » où qu'il se trouve.

La question de la natalité a toujours été l'un des fers de lance du régime national-socialiste, et ce dès avant la guerre. La guerre n'a fait que renforcer l'importante politique nataliste du régime. En 1938, avant le déclenchement de la guerre, le taux net de la natalité était proche 1, ce qui signifie un renouvellement exact des générations d'un individu pour un individu. Bien que les naissances continuèrent d'augmenter jusqu'en 1941, les difficultés pour maintenir un niveau élevé furent de plus en plus importantes, et ce malgré les politiques établies pendant la guerre pour favoriser cette natalité établies (comme par exemple les permissions fréquentes des soldats et la non mobilisation des femmes). À partir de 1941, la natalité a fini par baisser, en lien direct avec les pertes militaires et l'impossibilité pour l'armée allemande d'accorder des permissions trop fréquentes à ses soldats. Ainsi, on situe entre un et deux millions d'individus le nombre de non-naissances entre 1939 et 1945²⁶¹.

Himmler, le *RuSHA* et le *Lebensborn*, pour tenter de résoudre ce problème, ont donc pris la décision, à partir de 1941, de se tourner vers les autres territoires occupés. Deux solutions ont été envisagées : l'enlèvement et la germanisation ainsi que l'ouverture de nouveaux foyers (pour femmes et/ou enfants). Ces deux solutions ont été mises en place tant à en Europe de l'Est, dans les territoires sous contrôle des allemands ou satellites de la dictature nazie (Protectorat de Bohême-Moravie et République Slovaque, anciennement réunis dans la Tchécoslovaquie ou dans les territoires annexés de Pologne par exemple), qu'en Europe de l'Ouest (France, Pays-Bas et Belgique) mais à des degrés différents. En Europe de l'Est, ce sont des rapt de milliers d'enfants qui ont été organisées, avant de les transférer vers des *Kinderheim*²⁶². Dans ces foyers, ils étaient soumis à un examen racial, à l'instar des membres de la SS, afin de déterminer s'ils étaient « racialement valables » et en mesure d'être envoyés en Allemagne pour se faire « germaniser » et adopter ou bien si ils devaient être renvoyés chez eux ou encore redirigés vers des camps de concentration et/ou d'extermination. Les enfants considérés comme « racialement valables » étaient alors pris en charge par le *Lebensborn* allemand lorsqu'ils étaient âgés de 2 à 6 ans, et par le NSV pour les plus vieux. Ils se voyaient attribuer une nouvelle identité, un lieu de naissance, une date de naissance et étaient proposés

²⁶¹ Alfred Sauvy, Sully Ledermann, « La guerre biologique (1933-1945) : population de l'Allemagne et des pays voisins. » dans *Population*, 1^e année, n°3, 1946, p. 471-488.

²⁶² Foyers destinés à n'accueillir que des enfants. Ils se distinguent des *Entbindungsheim* où les mères venaient pour accoucher.

à l'adoption en tant qu' « orphelins allemands des territoires reconquis de l'Est »²⁶³. D'un point de vue idéologique et racial, la décision de récupérer les enfants des territoires occupés à l'Est par l'armée allemande ne posait pas plus de problèmes qu'en Norvège. En effet, une des raisons qui a motivé la décision d'organiser ces rapt, fut l'aspect physique des enfants : ils étaient conformes à « l'idéal nordique » c'est-à-dire blonds aux yeux bleus. De plus, étant soumis à un examen physique, ils étaient bien sélectionnés si et seulement si ils correspondaient *in fine* à cet idéal. Cet aspect permet d'établir une différence notable avec les motivations qui ont poussé le *Lebensborn* à investir l'Europe de l'Ouest, puisque c'est plus en désespoir de cause, si l'on peut se permettre une telle expression, que la décision a été prise.

Nous pouvons identifier comme point de départ de l'entreprise *Lebensborn* en Europe de l'Ouest la lettre que nous avons déjà évoquée, envoyée par le Docteur Conti à Himmler le 29 mai 1942 et dans laquelle il mentionne les enfants nés en France de femmes françaises et d'hommes allemands²⁶⁴. Dans cette lettre il précise notamment que les enfants français issus de telles unions ne sont pas « plus mauvais » que les enfants norvégiens issus d'unions similaires²⁶⁵. Ainsi, alors que l'idéologie raciale nazie se fonde sur le modèle de « l'idéal nordique » norvégien pour définir l' « aryen », on accepte finalement de reconnaître comme identiquement valables les enfants de femmes précédemment considérées comme de type « occidental » et donc « racialement non valables »²⁶⁶. Himmler et le *Lebensborn* prennent donc la décision d'ouvrir des foyers en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas pour accueillir les femmes de ces pays enceintes des hommes (principalement des soldats mais pas toujours) présents dans le cadre de l'occupation, et exercer un contrôle sur les enfants nés et à naître. C'est donc dans cette perspective qu'a été ouvert le foyer des Ardennes en Belgique.

²⁶³ Nous ne développerons pas plus sur ce point puisque ce n'est pas l'objet principal de notre étude. Pour plus de détails, voir : *Bundesarchiv* dossier NS 48/30 qui contient une quantité de rapports et de correspondances sur le sujet (notamment la communication spéciale du *Chief of the Staff Main Office SS-General Greifelt*, Berlin-Halensee, 19.2.43, directive 67, traduction en anglais, sur la germanisation des enfants de familles polonaises et d'orphelinats polonais) ; Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, deuxième partie « Les orphelins de la haine » ; Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, chapitre 8 ; Michel Gribinski, *Les scènes indésirables*, Paris, éd. De l'Olivier, 2009, chapitres 2 « *Lebensborn* » et 3 « Au-delà du principe de la haine », 2009.

²⁶⁴ Cf. note 137.

²⁶⁵ Pour une traduction de cette lettre, voir Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 148.

²⁶⁶ Certains documents continuent de stipuler après 1943 que les femmes occidentales ne peuvent pas être admises dans les foyers *Lebensborn*. On a donc un exemple clair de la différence entre l'idéologie proclamée et la réalité des décisions liées aux circonstances de la guerre. Gregor Ebner écrit le 16 août 1943 : « Le but de notre sélection [...] doit [...] viser à réunir les hommes et les femmes dont on peut attendre qu'ils reproduisent [...] des enfants de type nordique. Pour cette raison, nous écartons également les races orientales et occidentales [...] », dans Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 84.

Cependant, l'ouverture de nouveaux foyers n'a pas été la seule décision de Himmler concernant les enfants d'Europe de l'Ouest. Les archives mentionnent qu'au même titre que les enfants d'Europe de l'Est, il était nécessaire de récupérer un maximum d'enfant déjà nés en Europe de l'Ouest ayant pour parents des hommes allemands dans le but de les ramener en Allemagne et de les germaniser. Dans un rapport sur l'état de la documentation du Service International de Recherches sur le Lebensborn et sur le lieu où les enfants ont été logés après 1945 est mentionné un ordre de Himmler demandant la germanisation des enfants polonais, néerlandais, français et tchécoslovaques²⁶⁷. Ainsi sont mis côte à côte sans distinctions les territoires occupés de l'Est et les territoires occupés de l'Ouest avec des conditions de germanisation sensées être identiques. Ces mesures de germanisations ont également concerné des enfants en Belgique et au Luxembourg, comme le relève Kare Olsen²⁶⁸. En effet, même si peu de traces peuvent être trouvées, les archives mentionnent aussi la déportation d'enfants belges et français, surtout ceux ayant pour père des soldats stationnés en France et en Belgique, vers l'Allemagne²⁶⁹.

L'association *Lebensborn* a donc connu une nette évolution dans sa façon de penser « l'idéal racial nordique ». Si lors de la création et de l'édiction des statuts en 1935 il était plutôt clair qu'une sélection drastique serait opérée afin de ne garder que le « sang le plus pur » en accueillant que des femmes allemandes enceinte de membres de la SS, la réalité de la guerre a poussé le *Lebensborn* à revoir ses critères à la baisse. D'abord en s'implantant en Norvège, le *Lebensborn* a accepté d'accueillir des femmes qui n'étaient pas allemandes (bien que membres du « peuple nordique ») et qui, le plus souvent, attendaient un enfant d'un soldat de la *Wehrmacht* et non pas d'un membre de la SS. Cela a nécessité la mise en place d'un système de sélection et d'examen racial s'étendant aussi aux pères²⁷⁰. Avec les pertes liées à la guerre, comme nous l'avons dit, l'objectif du *Lebensborn* s'est transformé. Les dirigeants ont dû accepter de faire entrer dans la *Volksgemeinschaft* des enfants issus des pays envahis et occupés à l'Est, alors même que les populations slaves étaient considérées comme des êtres inférieurs

²⁶⁷ Bundesarchiv, dossier NS 48/30, rapport sur l'état de la documentation du Service International de Recherches sur le *Lebensborn* et le lieu où les enfants ont été logés après 1945. La date de cet ordre n'y est pas mentionnée et nous n'en avons pas retrouvé de trace écrite.

²⁶⁸ Kare Olsen, *Schicksal Lebensborn, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, Oslo, éd. H. Aschehoug & Co, 1998, réed. augmentée pour l'Allemagne, Munich, Knaur Taschenbuch, 2004, p. 231.

²⁶⁹ Archives diplomatiques de La Courneuve, dossier 5PDR/125.

²⁷⁰ Les questionnaires d'examen des pères existaient déjà pour le *Lebensborn* allemand mais il était beaucoup moins répandu.

que l'on pouvait réduire autant que faire se peut en esclavage²⁷¹. Enfin, en se tournant vers les pays occupés par l'armée allemande en Europe de l'Ouest pour aller chercher ce « sang pur », on peut dire que le *Lebensborn* a finalement renoncé dans la pratique à entretenir une « race nordique pure » pour ne se concentrer que sur le « sang allemand » (enfants ayant un père allemand, soldat ou non et une mère dont l'origine n'est plus trop mise en question). Dans l'urgence de la guerre, plusieurs foyers ont été ouverts à l'ouest, quand bien même l'organisation restait sceptique sur la « valeur raciale » de ses pensionnaires²⁷². Si dans la théorie et les discours, le *Lebensborn* a continué d'affirmer l'importance de « pureté raciale », en pratique, à mesure que la guerre s'est poursuivie et que les pertes ont augmenté, il fait le choix d'accroître au maximum son emprise sur les enfants, en renonçant à une sélection « raciale » aussi exigeante qu'elle a pu l'être par le passé.

Pour conclure, il est intéressant de noter qu'à l'instar de l'examen racial des mères qui était calqué sur celui des candidats à la SS, le déclin dans les critères de sélection des mères et des enfants peut lui aussi être mis en parallèle avec un déclin constaté dans le recrutement des membres de la SS à partir de la guerre. En effet, plus la guerre avançait, plus il y avait un besoin important d'hommes pour mener les combats. Ainsi les critères de recrutement des membres de la SS, et plus particulièrement des membres de la *Waffen SS* (le corps armé de la SS) ont été revus à la baisse (par exemple, on acceptait une vue inférieure à quatre dioptries et une taille inférieure à 1,65m), facilitant l'intégration des nouveaux candidats. De plus, à partir de 1940, ont été intégrés dans la *Waffen SS* sous le nom de « volontaires germaniques » des hommes scandinaves, belges, luxembourgeois, néerlandais ou encore français. Ceux-ci étaient racialement considérés comme étant à mi-chemin de « l'idéal racial » de la SS et c'est ce qui justifie le nom qui leur était donné. Mais la *Waffen SS* a également recruté dans ses rangs des Estoniens, des Lettons, des Lituaniens, des Ukrainiens, des Russes blancs, des Hongrois, des Croates et des Bosniaques (donc musulmans). Ceux-ci n'étaient pas nommés « volontaires germaniques », car trop éloignés de cet « idéal racial » mais ils n'en étaient pas moins membre, *in fine*, de la *Waffen SS*²⁷³.

²⁷¹ Johann Chapoutot, « La charrue et l'épée. Paysan-soldat, esclavage et colonisation nazie à l'Est (1941-1945) », *Hypothèses*, vol. 10, no. 1, 2007, p. 261-270.

²⁷² Kare Olsen, *Schicksal Lebensborn, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, Oslo, éd. H. Aschehoug & Co, 1998, rééd. augmentée pour l'Allemagne, Munich, Knaur Taschenbuch, 2004, p. 291, note 132.

²⁷³ Bastian Hein, *Die SS : Geschichte und Verbrechen*, Munich éd. Beck C. H, 2015, p. 80-82.

Les inégalités de traitement racial entre les différentes populations de Belgique et leurs conséquences sur le Lebensborn

Une différence de traitement initial des femmes

Comme nous l'avons vu précédemment, la situation géographique de la Belgique pendant la période de son occupation était très liée à la situation politique et sociale de ses populations. À la division linguistique du pays a correspondu une division géographique et hiérarchique exacerbée par les autorités d'occupation allemandes. La théorie de la hiérarchie raciale établie par l'idéologie nazie s'est appliquée en pratique aux populations belges, à la fois dans les politiques menées à leur égard mais également dans l'organisation de la vie sociale. La division hiérarchique était la suivante : les populations des territoires germanophones étaient considérées comme Allemandes, les populations flamandes, à défaut d'être considérées comme Allemandes, étaient souvent considérées comme « aryennes » et les populations wallonnes rentraient dans la catégorie des « *rein westischen* », c'est-à-dire « purement occidentales » et n'étaient donc pas considérées comme « aryennes »²⁷⁴. En d'autres termes, on peut dire que les populations germanophones étaient considérées comme des *Reichsdeutschen*, la population

²⁷⁴ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », ordre médical du Dr. Ebner envoyé à 19 foyers *Lebensborn*, Steinhöring, 20 août 1944. Dans cet ordre, Gregor Ebner rappelle aux médecins des foyers *Lebensborn*, désormais chargés de l'admission des mères, les critères de sélection. Parmi ceux-ci, il distingue plusieurs catégories selon lesquelles peuvent être classées les femmes. Les femmes pouvant être admises au sein des foyers sont les femmes : « *ostisch, westisch, dinarisch* », la « race dinaric » étant un sous-type de la « race nordique », tandis que les femmes devant être refusées sont les femmes : « *rein ostisch, rein westisch, rein ostbaltisch* ». Il faut néanmoins prendre en compte que cet ordre date de 1944, après que de nombreux ajustement aient été faits avec l'idée de « race ». Ces catégories étaient beaucoup plus restreintes avant la guerre.

flamande comme des *Volksdeutschen*²⁷⁵ et la population wallonne sans doute comme une catégorie parmi d'autres d'*untermenschen*²⁷⁶.

Cette distinction a eu un effet direct sur le rapport entre les femmes belges et l'association *Lebensborn*. Aucune question ne se posait véritablement pour les femmes des territoires germanophones. En effet, ceux-ci ayant été introduits dans les frontières du *Reich*, les femmes enceintes étaient soumises à la loi allemande et pouvaient être prises en charge selon les différentes possibilités offertes dans le pays²⁷⁷. Elles pouvaient donc entre autres choisir d'accoucher au sein des foyers *Lebensborn* d'Allemagne. Le foyer de Wolvertem ayant accueilli des allemandes, il est aussi possible qu'elles y aient été admises en tant que telles. Les femmes flamandes étaient également encouragées à se tourner vers la procédure *Lebensborn* lorsque cela leur était nécessaire²⁷⁸. Elles ont été invitées dès le début à se rendre au foyer de Wolvertem, quand bien même elles n'étaient pas allemandes. Ce foyer étant un foyer militaire, le critère principal retenu était qu'elles fussent enceintes d'un soldat allemand. Cependant, comme nous le verrons plus tard, leur présence dans ce foyer n'a pas été sans poser de problèmes dans le rapport qu'elles entretenaient avec les femmes allemandes et le personnel allemand du foyer. À l'ouverture du foyer de Wégimont, l'ensemble des femmes flamandes a pu y être accueilli, sans qu'elles soient forcément enceintes de soldats allemands, dans la mesure où le géniteur et elles-mêmes correspondaient à l'ensemble des critères nécessaires pour qu'elles y soient admises. Dans leur article, Ingvill Mochmann, Sabine Lee et Barbara Marx-Stelz affirment que les femmes Wallonnes, « considérées comme racialement inférieures [...] n'étaient pas prises en charge de la même manière »²⁷⁹. Les auteures écrivent cela à la suite de leur propos sur les femmes flamandes disant qu'elles étaient accueillies et prises en charge au

²⁷⁵ Le terme *reichsdeutschen* vient désigner les allemand.e.s appartenant à la « communauté de sang » allemande/*Volksgemeinschaft* à l'intérieur des frontières du *Reich*, et qui ont donc la nationalité allemande. Il désigne à la fois une appartenance raciale à cette communauté, une appartenance géographique délimitée par les frontières de la dictature nazie et une appartenance légale du fait de la nationalité. Il est plus restrictif que le terme *Volksdeutschen* qui vient désigner les membres de cette « communauté du sang »/*Volksgemeinschaft* sans considérer la dimension géographique et qui s'appuie donc sur des critères culturels, raciaux ou ethniques. Ainsi, on pouvait trouver des *Volksdeutschen* partout dans le monde où se trouvaient des communautés allemandes, germaniques ou encore « aryennes » pour lesquels les nazis portaient un intérêt. Ronald C. Newton, *The « Nazi Menace » in Argentina, 1931-1947*, Stanford, éd. Stanford University Press, 1992, p. 64.

²⁷⁶ Ce terme a une connotation très forte et nous n'avons pas trouvé de preuve qu'il fût employé pour qualifier la population wallonne. Nous l'employons ici pour accentuer le fait que les Wallon.ne.s étaient déconsidéré.e.s et placé.e.s dans le bas dans la hiérarchie raciale.

²⁷⁷ Ingvill Mochmann, Sabine Lee et Barbara Marx-Stelz « The children of occupations born during the Second World War and beyond: an overview », *Historical Social Research*, 2009, p. 267.

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ *Ibid.*: « Walloon women (and by implication children born of Walloon mothers) were considered racially inferior and were thus not supported in the same way ».

foyer *Ardennen*. Dire que les femmes Wallonnes « n'étaient pas prises en charge de la même manière » suggère qu'elles n'étaient pas pour leur part bienvenues au foyer de Wégimont. Or si cela a pu être vrai concernant le foyer de Wolvertem, qui n'a semble-t-il accueilli que des femmes flamandes et allemandes, il n'en va pas de même avec le foyer *Ardennen*, quand bien-même le *Lebensborn* émettait des réserves quant à la valeur raciale des femmes occidentales qu'il pouvait accueillir²⁸⁰. Il n'y a en effet pas de doutes, dans les diverses recherches qui évoquent le foyer de Wégimont, que celui-ci a accueilli des Wallonnes, d'autant plus qu'il se trouvait en zone Wallonne. De plus, la période qui va de mai 1942 à l'ouverture du foyer de Wégimont en mars 1943 marque un tournant dans la considération des femmes occidentales, notamment les Françaises et les Wallonnes, pour les autorités allemandes et en particulier la SS.

Léon Degrelle, le Rex et l'aryanité de la population wallonne

Cette reconnaissance des Wallon.ne.s comme étant membre à part entière du « peuple aryen » est à mettre au crédit de Léon Degrelle et de son parti rexiste, qui voit le jour en 1935. Ce parti est fondé comme représentant de l'extrême droite catholique avant d'évoluer en même temps que la pensée de Degrelle vers le fascisme au cours des années 1937-1939²⁸¹.

C'est par l'intermédiaire de Degrelle et du Rex que s'est fait le rapprochement des Wallons et de la SS. En effet, s'il existe depuis août 1940 une SS flamande, soutenue par les allemands, il n'en est pas de même en Wallonie²⁸². La SS flamande, qui avait le nom de *Algemeene SS Vlaanderen*, était étroitement liée à *DeVlag* dans la logique de rivalité qui opposait Himmler à la *Militärverwaltung*. Avec la création de la *Germanische SS* en 1942, la SS flamande change de nom pour devenir *Germaansche SS in Vlaanderen* et rejoindre ainsi cet ensemble uni de SS européennes nouvellement créé²⁸³. Le Rex étant essentiellement lié à la personnalité de Léon Degrelle, le parti évolua en même temps que lui de la défense du catholicisme à la pensée fasciste. C'est donc avant tout par l'intermédiaire de Degrelle plus que par celui de son parti,

²⁸⁰ Dorothee Schmitz-Koster, „*Deutsche Mutter bist du bereit...“: Alltag im Lebensborn*, Berlin, éd. Aufbau Taschenbuch, 2004, note 232, p. 291.

²⁸¹ R. J. B. Bosworth (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, Oxford, éd. Oxford University Press, 2010, chapitre 25 « Belgium », par Bruno de Wever.

²⁸² R. J. B. Bosworth (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, New-York, éd. Oxford University Press, 2010, chapitre 25 “Belgium” par Bruno de Wever, p. 482.

²⁸³ Roger Dufraisse, « Chapitre VI. Le Troisième Reich », dans Jean Tulard (dir.), *Les empires occidentaux, de Rome à Berlin*, Paris, éd. Presses Universitaires de France, 1997, p. 449-481.

qui lui servit surtout de vivier à mobiliser, que les négociations pour intégrer les Wallons dans la SS ont pu aboutir. Ces négociations trouvent leur origine dès le début de l'occupation où Degrelle, toujours avide de pouvoir, s'est empressé d'entrer en étroite collaboration avec les allemands, dont il a porté l'uniforme dès 1941²⁸⁴. En effet, à partir du déclenchement de l'opération Barbarossa en juin 1941, Degrelle a fait part de son souhait d'aller combattre aux côtés de l'armée allemande sur le front ouest. Il obtint des autorités l'autorisation de former une légion dite antibolchévique Wallonne pour rejoindre l'armée allemande²⁸⁵. Il s'agit là d'une première étape vers l'acceptation des Wallons par les Allemands dans la partie haute de leur système racial. En effet, l'objectif à long terme de Degrelle était d'intégrer complètement (géographiquement et racialement) la Wallonie à l'ensemble de la dictature nazie.

La deuxième étape pour Degrelle fut donc la création d'une formation SS. En effet, si Degrelle a fait intégrer sa légion à la *Wehrmacht*, son objectif était de l'intégrer à la *Waffen SS* sur le front est et sous son commandement direct. Or l'intégration de cette légion à la *Waffen SS* a nécessité que la germanité des Wallons soit reconnue par les Allemands, en particulier par la SS de Himmler et proclamée officiellement. En effet, en théorie, seuls les hommes racialement valables ayant passé des tests de sélections exigeants peuvent servir dans la SS²⁸⁶. Ainsi, le 25 octobre 1942, Victor Matthijs, qui a pris la direction du Rex en l'absence de Degrelle, proclame lors d'une convention du parti se tenant à Bruxelles la germanité du peuple wallon²⁸⁷. Cette proclamation est reconnue par les Allemands pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la présence de la formation de Degrelle sur le front s'est avérée efficace et utile pour les Allemands, qui ont donc reconnu la valeur au combat de Degrelle et de ses hommes. Cela s'explique ensuite par la reconnaissance personnelle qu'avait Hitler pour Léon Degrelle, qui a dit de lui quelques jours après cette déclaration qu'il était « *der einzig wirklich brauchbare Belgier* ». Hitler l'a d'ailleurs reçu et décoré le 20 février 1944, faisant également de lui le seul Belge qu'il ait reçu personnellement²⁸⁸. L'acceptation des Wallons dans la SS est également motivée par la rivalité qui oppose cette dernière à la *Militärverwaltung*. En effet, il était plus stratégique pour Himmler de soutenir le Rex et ses membres afin d'en faire des alliés dans sa

²⁸⁴ Jean Stengers, « La droite en Belgique avant 1940 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 468-469, no. 3, 1970, p. 1-35.

²⁸⁵ R. J. B. Bosworth (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, New-York, éd. Oxford University Press, 2010, chapitre 25 "Belgium" par Bruno de Wever, p. 485.

²⁸⁶ Dr. Spencer C. Tucker (dir.), *Encyclopedia of WWII, A Political, Social, and Military History, volume 1: A-C*, Santa Barbara, éd. ABC Clio, 2004, « Belgium, Air Service » par Lawton Way, p. 201-202.

²⁸⁷ R. J. B. Bosworth (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, New-York, éd. Oxford University Press, 2010, chapitre 25 "Belgium" par Bruno de Wever, p. 485.

²⁸⁸ *Ibid*, p. 485-486 : « Le seul belge réellement utile ».

lutte pour instaurer un gouvernement civil et contrôler le pays. Ainsi, Himmler pouvait compter sur *DeVlag* en Flandre et le Rex en Wallonie afin de couvrir de son influence l'ensemble du territoire belge. Enfin, les pertes de la guerre ont rendues l'entrée dans la SS plus facile, du fait du besoin d'hommes pour remplacer ceux tombés au combat. Les critères de sélection ont été assouplis à partir de 1940 en particulier dans le recrutement de la *Waffen-SS*. Par exemple, la taille moyenne exigée passe de 1,70 mètre en 1928 à 1,66 mètre. Les conditions de la guerre ont vu être intégrés dans la SS des hommes de différents pays dont la « pureté raciale » au sens des nazis n'était pourtant pas reconnue. On peut citer comme exemple extrême un corps de Bosniens musulmans, dont l'aspect physique et la religion sont plus qu'éloignés de l'idéal de l'athlète blond aux yeux bleus nord-européen, athée ou catholique²⁸⁹. Dans le prolongement de la déclaration de Matthijs, Degrelle, de retour en Belgique, annonce le 17 janvier 1943 que la Wallonie retourne à son origine, qui est le *Reich* allemand. Il annonce également, dans la même ligne que Matthijs, que les Wallons sont des Teutons, et donc un peuple germanique au même titre que les Allemands, et qu'ils doivent, de ce fait, être considérés comme membres à part entière de ce peuple²⁹⁰. La consécration de toutes ces démarches est arrivée à la mi-année 1943 lorsqu'est officiellement fondée la *SS-Sturmbrigade Wallonien* qui s'est liée à la légion créée auparavant par Degrelle et qui intègrent ensemble la *Waffen-SS*. Degrelle pour sa part aura été élevé au rang de *SS-Sturmbannführer*²⁹¹.

Conséquences pour les femmes wallonnes

La temporalité au cours de laquelle a été amenée l'intégration des Wallon.ne.s à une place correcte de la hiérarchie raciale, et en particulier des hommes wallons dans la *Waffen-SS*, se superpose au temps qu'ont nécessité les réflexions et les démarches relatives à la mise en place d'un foyer *Lebensborn* en Belgique. Que celui-ci ait ouvert en zone Wallonne est d'autant moins un hasard. Si la lettre du Docteur Conti à Himmler mentionne les enfants « nés de mères françaises », nous avons vu que la logique de son propos pouvait tout autant s'appliquer aux enfants nés de mères wallonnes, dans la mesure où elles appartenaient à la même « catégorie

²⁸⁹ Bastian Hein, *Die SS : Geschichte und Verbrechen*, Munich éd. Beck C. H, 2015, p. 80-82.

²⁹⁰ R. J. B. Bosworth (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, New-York, éd. Oxford University Press, 2010, chapitre 25 "Belgium" par Bruno de Wever, p. 485; Marcel Baudot (dir.), *The Historical Encyclopedia of World War II* (trad. du français par Jesse Dilson *L'encyclopédie de la Guerre 1939-1945*, Paris, éd. Casterman, 1977), New-York, éd. Facts On File, 1980, "Belgium" par J. Gerard-Libois, p. 53-56.

²⁹¹ R. J. B. Bosworth (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, New-York, éd. Oxford University Press, 2010, chapitre 25 "Belgium" par Bruno de Wever, p. 485.

raciale ». Or cette lettre date du 29 mai 1942 et la proclamation de Matthijs date du 25 octobre 1942. Ces deux informations permettent de créer une temporalité dans laquelle on peut superposer les deux événements. La question de l'accueil des femmes wallonnes au sein du *Lebensborn* s'est posée à partir de l'été 1942 et une réponse favorable à cette question a pu être facilitée par les démarches des représentants du Rex visant à intégrer les Wallons dans la SS. Nous n'avons pas trouvé d'écrit d'Himmler ou des responsables de l'association *Lebensborn* mentionnant explicitement que les femmes wallonnes pouvaient désormais être considérées comme étant « racialement valable » et être accueillies au sein des foyers *Lebensborn*. Il va néanmoins de soi que la décision de reconnaître les Wallons comme un peuple germanique et de les intégrer à la *Waffen-SS* fait *de facto* des femmes wallonnes des membres à leur tour de ce peuple germanique pouvant prétendre au *Lebensborn*. On peut pousser le raisonnement encore plus loin en imaginant que le *Lebensborn* a pu tirer un bénéfice d'autant plus grand de cette décision puisqu'il aura pu prendre en charge les enfants de couples exclusivement Wallons dès lors que le père est membre de la SS et la mère racialement valable. Cela a pu lui permettre d'augmenter son nombre d'enfants puisque sans cette reconnaissance pleine et entière de la germanité des wallons, seules des mères wallonnes enceintes de membres de la SS (et donc non Wallons) auraient pu espérer prétendre à une certaine aide.

Ce n'est donc sans doute pas un hasard si la temporalité de la création du foyer de Wégimont et celle de la reconnaissance des Wallon.ne.s comme membres du peuple germanique se sont régulièrement croisées. En effet, Inge Viermetz est arrivée en Belgique en septembre 1942, Matthijs a proclamé les Wallon.ne.s comme faisant partie du peuple germanique en octobre 1942 et le château de Wégimont a été cédé au *Lebensborn* en novembre 1942. Le foyer est ensuite inauguré en mars 1943 tandis que la SS wallonne est créée mi 1943. Si les deux décisions, concernant d'un côté les hommes et la *Waffen-SS* et de l'autre les femmes et le *Lebensborn* semblent *a priori* indépendante, il est tout à fait possible d'établir un lien entre celles-ci. En effet, il faut rappeler que c'était le même homme, Himmler, qui était à la tête de la SS et du *Lebensborn* et qui gérait donc ces deux ensembles de manière simultanée. Ces deux évolutions pour la population wallonne ont relevé de la même question pour Himmler, celle-ci étant l'élévation des hommes et des femmes de cette population à l'aryanité. Il aurait été complètement incohérent d'élever les uns à la *Waffen-SS* sans faire bénéficier les autres du *Lebensborn* et vice-versa. Il est donc plus que probable que ces deux questions aient été pensées ensemble par Himmler, à la fois dans une perspective eugéniste mais également politique et militaire. Dans sa concurrence avec la *Militärverwaltung*, Himmler est donc parvenu dans un

même temps à prendre le contrôle sur les hommes wallons, les femmes wallonnes et le territoire wallon en ouvrant le foyer *Lebensborn* dans la province de Liège. Ainsi, pour conclure, il est plus que probable que l'ouverture du foyer des Ardennes ait été étroitement liée au contexte politique de la Wallonie et aux actions de Degrelle, en même temps que l'intégration des Wallons dans la SS a sans doute été liée à la volonté d'implanter un foyer sur le territoire Belge, la temporalité des événements montrant que l'un n'aurait pas eu lieu sans l'autre.

3. De Wolvertem à Wégimont : origines et organisations du *Lebensborn* en Belgique

La compréhension du contexte de rivalité opposant la *Militärverwaltung* à la SS en Belgique est un élément essentiel pour saisir les conditions dans lesquelles l'association *Lebensborn* a pu s'implanter dans le pays.

Le foyer *Lebensborn* de Wégimont ne fut pas le premier foyer de type *Mütterheim* et *Entbindungsheim* à avoir été mis en service en Belgique. En effet, un document évoque la nécessité d'ouvrir un établissement pour prendre en charge les *reichsdeutschen Frauen*²⁹² étant enceintes²⁹³. Ce foyer, qui sera celui de Wolvertem, n'a donc pas pour objectif de s'occuper de l'ensemble des femmes tombées enceinte d'un soldat ou d'un membre de la SS comme ce sera le cas ensuite avec le foyer de Wégimont. Ce courrier est adressé à Reeder car, bien qu'il soit l'inférieur hiérarchique de Von Falkenhausen, c'est lui qui fut en contact avec la SS concernant la mise en place de tels foyers. En effet, Von Falkenhausen n'était pas lui-même membre de la SS, de laquelle il se méfiait particulièrement. Cela a d'ailleurs été démontré dans sa lutte pour retarder au maximum l'instauration d'une administration civile soutenue par la SS en Belgique. Quand bien même Reeder n'était pas le plus adepte de la SS parmi les membres de la SS, il n'en

²⁹² Selon la terminologie déjà analysée précédemment.

²⁹³ Archives Nationales de Paris, série B 269, communiquées par le docteur Yves Louis, lettre de l'*Oberstabsarzt* Holm à Eggert Reeder, début 1942. La date n'est pas précisée sur le document mais les autres sources que nous évoquerons ensuite et le contenu du document nous permettent d'évaluer sa datation à la période janvier-avril 1942.

restait pas moins l'interlocuteur privilégié de Himmler en ce qui concernait le déploiement de cette organisation sur le territoire belge. Ce document fait mention que dès « l'automne de l'année dernière », donc l'automne 1941, un courrier a été adressé aux dirigeants de la SS afin d'obtenir leur accord pour aménager un foyer similaire à ses foyers *Lebensborn*. La réponse de la SS, sous les auspices d'un certain directeur Zietz, fut négative, celle-ci avançant qu'il aurait été impossible d'instaurer un tel foyer en Belgique mais qu'elle pourrait mettre les siens à disposition en Allemagne. On peut supposer ici que la SS préférait garder le contrôle sur les femmes admises et les enfants à naître, à la fois parce que la Belgique comptait aussi une forte population wallonne dont « l'appartenance raciale au peuple germanique » n'avait pas encore été établie, mais aussi du fait de sa rivalité avec la *Militärverwaltung*, à laquelle elle ne souhaitait sans doute pas confier les enfants. La volonté de mettre en place un tel système pouvant prendre en charge les femmes enceintes d'enfants « racialement valables » (puisqu'il s'agissait bien ici des *reichsdeutschen Frauen*) a donc émergé bien plus tôt que l'ouverture effective du foyer de Wégimont.

À défaut d'un soutien de la SS ce projet a reçu un soutien de la *NS-Frauenschaft*²⁹⁴, ainsi que du *Landesgruppenleiter* pour la Belgique²⁹⁵. Le premier *Endbindungs –und Mütterheim* de Belgique a donc été aménagé dans le château de Wolvertem, une commune du Brabant flamand aujourd'hui rattachée à la commune de Meise et située à 15 kilomètres de Bruxelles. Le lieu a été choisi pour sa proximité avec l'hôpital Brugmann, se situant à Bruxelles et qui fut peut-être l'hôpital de guerre de Bruxelles²⁹⁶ mais peut-être également pour sa situation géographique en Flandre. Ainsi, c'est cet hôpital qui fournissait le personnel médical du foyer de Wolvertem.

²⁹⁴ La *NS-Frauenschaft*, existant depuis le 1^{er} octobre 1941 et association officielle du parti nazi depuis le 29 mars 1935 était chargée de la gestion du travail des femmes en accord avec l'idéologie nazie. Anja von Cysewski, dans Wolfgang Benz, Hermann Graml et Herman Weiss (dir.), *Enzyklopädie des Nationalsozialismus*, Munich, éd. Deutschen Taschenbuch Verlag, 1997, « NS-Frauenschaft », p. 617.

²⁹⁵ Le *Landesgruppe* était un échelon territorial dans la gestion des associations rattachées au parti nazi, au même titre que le *Gau*, le *Orst*, ou le *Kreis*. Le *Landesgruppenleiter* est le responsable de cet échelon. Dans le contexte de cette lettre, il s'agit du *Landesgruppenleiter* de la Belgique ou de la région de Bruxelles pour le *Deutsche Arbeit Front* (la plus grosse association du parti nazi), le *NSV* et la *NS-Frauenschaft*. Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. »*, *Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 186.

²⁹⁶ Le 2^{ème} *Kriegslazarett* de Bruxelles, département 614 est mentionné à la fois dans les archives et dans la littérature, sans plus d'informations à son sujet. Il est possible de faire un rapprochement avec l'hôpital Brugmann de Bruxelles, d'autant plus que les archives montrent qu'il existait un lien entre le foyer précurseur du *Lebensborn* et cet hôpital ainsi qu'un lien entre l'hôpital militaire de Bruxelles et le foyer de Wégimont. De plus, le foyer de Wolvertem ayant été sous la responsabilité de l'armée, il serait plus qu'étonnant que celle-ci ne se soit pas appuyée sur son hôpital militaire à proximité.

Si la SS n'a pas donné son accord initial pour ce projet, la question de son inclusion dans celui-ci est quand même posée dans la suite du courrier. Ainsi, il y est suggéré de demander à nouveau son accord à la SS « pour mettre en place une procédure d'enregistrement des enfants comparable à celle d'un foyer *Lebensborn* », c'est-à-dire faire enregistrer l'État civil des enfants nés dans ce foyer par l'Office central du *Lebensborn* à Munich, selon ses critères, notamment raciaux, et non pas selon la procédure d'État civil traditionnelle relevant des autorités de Berlin. La suite de la lettre met l'accent sur la nécessité de maintenir secrète l'ouverture du foyer de Wolvertem. En effet, le Docteur Holm souligne à plusieurs reprises l'importance d'informer les personnes uniquement « de manière individuelle », d'informer le plus petit nombre de personnes et de ne pas rendre public ce projet avant que toutes les modalités n'en soient réglées. Il écrit notamment qu'il est possible que, selon les soutiens obtenus, ce projet soit uniquement « un établissement militaire » qui pourrait rencontrer des oppositions. On suppose que ces oppositions pourraient émaner de la SS, en cas de non-soutien au projet. Il précise par ailleurs qu'il souhaite en priorité contacter les officiers sanitaires des différents corps d'armée pour s'occuper du recrutement du personnel médical. Encore une fois, il est possible qu'il ait souhaité éviter que la SS investisse le corps médical du foyer à venir, afin de réduire au maximum son influence sur cet établissement à vocation militaire. En ayant connaissance de la tension qui existait déjà à cette époque entre la *Militärverwaltung* et la SS, on peut voir la méfiance qui se dégage de cette lettre vis-à-vis de cette dernière. La lettre met en effet l'accent sur la composante essentiellement militaire de ce projet et montre également la volonté du Docteur Holm de garder ce foyer sous contrôle de l'armée et d'éviter qu'il ne soit réapproprié par d'autres organisations et notamment la SS. Dans un entretien que nous avons mené avec lui le 28 décembre 2018, le Docteur Yves Louis nous a expliqué que ce foyer avait essentiellement pour vocation d'accueillir les femmes enceintes de soldats de l'armée allemande. D'après le Docteur Louis, l'accueil des femmes enceintes de soldats SS au sein de ce foyer n'était que toléré, dans la mesure où elles n'avaient pas d'autres structures dans lesquelles se rendre, ce qui laisse présumer d'éventuelles tensions au sein du foyer, soit entre les autorités soit entre les pensionnaires, du fait de la rivalité existant préalablement entre la SS et l'armée.

Le foyer de Wolvertem n'ayant que très peu été évoqué, voire pas du tout, par la littérature, il est important de donner quelques indications sur celui-ci. Ce foyer a été ouvert entre mai et août 1942 avec certitude, mais plus probablement entre juin et juillet 1942. En effet, un article publié en février 2017 dans le journal flamand Berla évoque les détails de

l'installation du foyer dans le château de Wolvertem²⁹⁷. Ainsi, le foyer aurait été prêt le 10 juin 1942. Néanmoins cet article précise ensuite que de nombreux petits travaux et aménagements ont été opérés au foyer au moins jusqu'en août 1942, notamment avec l'installation de la pancarte « *Mütterheim* » sur la porte principale en août 1942. Dans les archives, on a pu retrouver la lettre de Pascale Van Huysse, déjà évoquée précédemment, adressée au Docteur Holm dans lequel elle le remercie pour la prise en charge de sa grossesse²⁹⁸. Celle-ci mentionne sa hâte de pouvoir travailler au foyer de Wolvertem une fois son enfant née. Cette lettre étant datée du 22 juillet et écrite depuis Bruxelles, on peut penser que Pascale Van Huysse se trouvait déjà à Wolvertem à cette date, ce qui signifie que le foyer aurait été ouvert au moins à partir de juillet 1942. Par ailleurs, il est fait mention d'un certain Joseph Beletz ou Balak, né le 1^{er} août 1942 à Wolvertem dans les Archives diplomatiques de La Courneuve, ce qui atteste de l'activité du foyer à cette date.

L'article du journal *Berla* précise que le foyer de Wolvertem a fonctionné jusqu'au 3 septembre 1944, date de son évacuation simultanée avec l'hôpital Brugmann auquel il était rattaché²⁹⁹. Sur toute sa période de service, 39 accouchements ont pu y être décomptés. Sur les 39 mères connues, neuf seulement étaient enceintes d'un SS et six d'entre elles étaient mariées au père de leur enfant. Neuf autres mères ont pu être identifiées comme mères célibataires. Par ailleurs, si le foyer a bien évidemment accueilli des femmes allemandes, elles n'ont pas constitué le gros du contingent. En effet, dans l'article, il est indiqué que vingt femmes Belges ont été recensées parmi les 39 identifiées, ainsi que quatre françaises, une néerlandaise, une polonaise, deux hongroises et une luxembourgeoise ; cela laisse entendre que les dix femmes restantes étaient des allemandes. Il n'est pas étonnant de trouver des femmes venant des quatre pays frontaliers de la Belgique parmi les femmes accueillies par ce foyer. En effet, la Belgique se trouve au cœur des routes traversées par les allemands en Europe de l'Ouest et fait notamment le lien entre la zone occupée en France et la dictature nazie elle-même. Cela est d'autant plus renforcé par le caractère multiculturel et multilinguistique du pays qui permet aux populations de ces quatre pays de ne pas être complètement dépayssées si elles font le choix de s'y rendre. Enfin, le foyer de Wolvertem fut le premier foyer d'accueil pour femmes enceintes

²⁹⁷ Marc Gillisjans, « De bewogen geschiedenis van de Villa Neromhof » dans *Berla*, n° 111, février 2017, p. 13 à 19.

²⁹⁸ Archives Nationales de Paris, série B 294 et 295, communiquées par Yves Louis, lettre de Pascal Van Huysse au Dr. Holm, Bruxelles, 22 juillet 1942.

²⁹⁹ Ainsi, la fin de l'occupation officielle de la Belgique, datée du 2 septembre 1944 est encadrée des évacuations respectives des foyers de Wégimont le 1^{er} septembre et de Wolvertem le 3 septembre, les trois événements étant liés les uns aux autres.

type *Lebensborn* de toute la région du Benelux et de la France, puisque le premier véritable foyer *Lebensborn* hors des frontières de la dictature nazie et de la Norvège à ouvrir fut celui de Wégimont³⁰⁰. Il est donc logique que les femmes ayant eu besoin de recourir à des services tels que ceux proposés par le *Lebensborn* se soient dirigées vers la Belgique. Le foyer de Wégimont connaîtra pour les mêmes raisons la même diversité d'origine des femmes y étant admises. En ce qui concerne les femmes polonaises et hongroises, rien ne nous permet de déterminer la raison de leur présence dans ce foyer mais on peut par exemple imaginer qu'elles aient été ramenées par des soldats ayant servi à l'Est ou encore qu'elles aient été amenées comme travailleuses en Belgique.

Un document datant du 12 août 1942 et établi par le *Militärverwaltungschef*, qui vient en annexe d'un document que nous ne possédons pas, fait état de trois procédures d'enregistrement possibles des enfants nés à Wolvertem, en fonction de la situation de leur mère. Les enfants de membres de la *Wehrmacht* ont été enregistrés selon la procédure d'État civil traditionnelle relevant des autorités de Berlin tandis que les autres ont été enregistrés selon la procédure d'État civil belge. En parallèle de ces deux procédures, les enfants jugés « de sang et d'hérédité adaptée » (« *blutmässig und erblich geeignet* »), par la SS et le *Lebensborn* ont été pour leur part enregistrés selon la procédure spécifique au *Lebensborn* et gérée depuis Munich³⁰¹. D'après le Docteur Louis, cette possibilité d'enregistrement des enfants sous la procédure *Lebensborn* était la condition *sine qua non* de la SS pour qu'elle accepte de donner sa contribution au foyer de Wolvertem. Le foyer de Wolvertem, si il ne relevait pas directement de l'autorité de l'association *Lebensborn* et de la SS était donc néanmoins intégré dans la filière du *Lebensborn*, ne serait-ce que par cette procédure d'enregistrement. Il fut le précurseur du véritable foyer de la SS installé un an plus tard à Wégimont. Le document du 12 août 1942 précise d'ailleurs que la SS avait pour projet d'installer un foyer plus grand et plus important afin d'accueillir les enfants « racialement valables » qu'elle aurait enregistrés depuis Wolvertem, en ajoutant que les recherches de lieu étaient déjà en cours. Cela explique sans doute pourquoi on retrouve la trace de Pascale Van Huysse et de sa fille Karin Van Huysse dans les archives du foyer de Wégimont. En effet, si Karin Van Huysse a été évaluée « racialement

³⁰⁰ Le foyer de Lamorlaye en France a ouvert en 1944, celui du Luxembourg (qui fût un *Kinderheim* mais pas un *Entbindungsheim*) a ouvert à l'été 1943 et le foyer prévu aux Pays-Bas n'a jamais été inauguré. Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 107 et p. 179 à 182.

³⁰¹ Annexe 1 d'un courrier adressé par le *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich-Militärverwaltungsschef*, O.U, 12 août 1942, sur la gestion du foyer de Wolvertem. Document communiqué en photocopie par le Docteur Yves Louis, dont nous n'avons pas la référence archivistique.

valable » et enregistrée à Munich, il est logique qu'elle ait été transférée au foyer de Wégimont après sa création, aux côtés de sa mère qui a toujours émis le souhait de travailler pour l'institution qui lui a permis de donner naissance à sa fille.

Le projet de création d'un véritable foyer *Lebensborn* en Belgique existait donc dès avant août 1942, alors que le foyer de Wolvertem était à peine ouvert, ce qui explique l'arrivée de Inge Viermetz dans le pays dès septembre. De plus, ce courrier nous indique que la *Militärverwaltung* était bien au courant du projet de la SS, sans donner d'indication sur ce qu'elle en pensait. On peut néanmoins supposer que si la création d'un véritable foyer *Lebensborn* en Belgique a si rapidement suivi la création du foyer de Wolvertem, cela s'inscrivait dans la logique de rivalité entre les deux institutions, puisqu'il est fort probable que la SS n'ait pas voulu dépendre de la *Militärverwaltung* pour la prise en charge des enfants qu'elle jugeait de « sang pur » et dont elle avait pour ambition d'élever dans ses propres valeurs.

En plus du contexte de rivalité qui existait en Belgique entre la *Militärverwaltung* et la SS et qui a sans doute poussé cette dernière à se dépêcher d'ouvrir son premier foyer *Lebensborn* et ainsi garder la main sur les enfants nés et à naître, la création d'un foyer *Lebensborn* en Belgique a également été justifiée par le contexte de la guerre. Celle-ci tuait des Allemands tous les jours et pour Himmler, il devint de plus en plus nécessaire de ne pas perdre « une seule goutte de sang allemand ». Avec la guerre, il fut plus qu'urgent de mettre la main sur tous les enfants ayant un père allemand et pouvant être intégré et élevé dans l'idéal de la *Volksgemeinschaft*.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le foyer *Ardennen* était situé dans l'enceinte du château de Wégimont, sur la commune de Soumagne en Belgique, dans la province de Liège. Le bâtiment a été réquisitionné le 19 novembre 1942, pour une inauguration et un premier accueil des femmes et des enfants à partir de mars 1943. La première naissance a eu lieu le 20 mars 1943 selon Boris Thiolay. Nous n'avons pas trouvé dans les archives de documents attestant de la volonté explicite de créer un foyer en Belgique, donnant l'ordre de le créer ou encore attestant de sa mise en fonctionnement effective et permettant de dater précisément ces décisions. Cependant, ces dates (novembre 1942 et mars 1943) que nous donne Boris Thiolay sont cohérentes avec les dates des archives faisant mention du foyer. En effet, dès le 5 novembre 1942, une lettre fait mention du foyer *Ardennen*. Celle-ci fait état d'un manque de ressources de première nécessité au foyer *Pommern* et l'auteur demande s'il n'est

pas possible de puiser dans les réserves du foyer *Ardennen* pour pallier ce manque. Or, le bâtiment du foyer n'étant récupéré que le 19 novembre et la lettre étant daté du 5, on peut supposer que le projet d'installation du *Lebensborn* en Belgique était déjà presque abouti dès le début du mois de novembre 1942 puisqu'on fait déjà mention de ses réserves matérielles dans les courriers. Par ailleurs, cette lettre mentionne le cas d'une femme ayant besoin d'une place en foyer pour pouvoir accoucher et émet la possibilité qu'elle soit accueillie au foyer *Ardennen* pour accoucher au début de l'année 1943³⁰². De plus, Inge Viermetz, première « responsable du *Lebensborn* pour la Belgique et le nord de la France »³⁰³ est présente en Belgique depuis septembre 1942 afin d'organiser l'arrivée et l'installation de l'association sur le territoire. L'idée d'installer un foyer en Belgique a donc été longuement réfléchi et son installation minutieusement préparée. Par ailleurs, les documents du Service International de Recherche spécifiques au *Lebensborn* belge attestent bien eux aussi des dates avancées par Boris Thiolay puisque les premiers échanges de courriers relatifs à l'organisation pratique du foyer (recrutement des infirmières, accueil des mères et premières naissances) datent du mois de mai 1943 et font déjà état d'un semblant de fonctionnement³⁰⁴.

Les spécificités du foyer de Wégimont

Le foyer de Wégimont fut donc le premier véritable foyer *Lebensborn* à ouvrir ses portes en dehors des frontières allemandes, après les foyers norvégiens. Sa mise en place et son fonctionnement sont pensés sur le modèle des foyers norvégiens et non pas directement sur le modèle des foyers allemands³⁰⁵. Celui-ci a néanmoins fonctionné d'une manière spécifique, liée au contexte temporel, géographique et politique dans lequel il a été ouvert et dans lequel il s'est développé. Tout d'abord parce qu'avec le foyer de français *Westwald*, il est le seul à être ouvert aux femmes de type « *rein westisch* » (« purement occidentales ») dont sont censées faire partie les wallonnes, qui jusqu'alors n'étaient pas considérées comme suffisamment valables sur le plan racial pour pouvoir prétendre à une prise en charge de la part du *Lebensborn*. Le foyer de Wégimont constitue donc un laboratoire de déclassement racial dans l'accueil des

³⁰² Bundesarchiv, dossier NS 48/85, lettre du SS-Obersturmführer Herfurth à Max Sollmann, Nimègue, 5.11.1942.

³⁰³ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 82.

³⁰⁴ Archives du Service International de Recherches relatives au *Lebensborn* belge, lettre de Gregor Ebner à Lydia Vorsatz, Munich, 10.5.43.

³⁰⁵ Kare Olsen, *Schicksal Lebensbor, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, Oslo, éd. H. Aschehoug & Co, 1998, réed. augmentée pour l'Allemagne, Munich, Knaur Taschenbuch, 2004, p. 291, note 132.

femmes, par rapport à l'idéologie ayant donné naissance à l'association en Allemagne. De ce fait, et aussi parce que ce foyer était situé en province liégeoise, il a fait appel, comme nous le verrons, à un personnel en parti wallon, et non pas allemand ou *a minima* aryen comme cela se faisait dans les autres foyers. La présence de ce personnel, considéré comme « racialement inférieur » si ce n'est potentiellement hostile, a été la source principale des tensions que nous analyserons par la suite.

Par ailleurs, en plus de l'évaluation raciale des mères, les responsables du foyer de Wégimont ont dû mettre en place un système d'évaluation des pères, comme cela a pu être le cas en Norvège. En effet, la SS n'était pas très présente sur le territoire Belge. Or, si les hommes de la SS étaient dispensés d'évaluation raciale, c'est parce qu'ils étaient déjà évalués à leur entrée dans ce corps. Ainsi, les hommes dont les femmes étaient enceintes et qui n'étaient pas membres de la SS (membres de la Wehrmacht, police ou encore personnel administratif) ont également dû remplir un questionnaire afin de s'assurer de leur « valeur raciale » et de celle de l'enfant à venir³⁰⁶. S'ils ne pouvaient le faire eux-mêmes, c'était aux femmes de le remplir pour eux avec les informations dont elles disposaient. Cela a donné lieu à d'autant plus de complications administratives que certaines femmes ignoraient l'identité du père de leur enfant, le connaissaient mal ou encore ne souhaitaient pas dévoiler d'informations sur lui. Avec l'avancée de la guerre et les difficultés croissantes de l'Allemagne à la gérer, tant sur le plan militaire que sur le plan administratif, la procédure de sélection des mères a été rendue d'autant plus compliquée. En effet, dans un ordre médical adressé le 20 août 1944 à quatorze foyers *Lebensborn*, parmi lesquels figure le foyer *Ardennen*, et à cinq de leurs représentants, Gregor Ebner annonce que la sélection des mères ne se fait plus à l'échelle globale par l'Office central du *Lebensborn* mais se fait désormais au niveau de chaque foyer par le médecin du *Heim*³⁰⁷. Il

³⁰⁶ *Bundesarchiv*, dossier NS 19/482, lettre du service Statistiques du *Lebensborn* au *Standartführer* Brandt, Munich (Schliessfach 14.), 6.11.1944. Cette lettre contient le nom des enfants nés dans un foyer *Lebensborn* un 7 octobre, à partir de l'année 1937, avec les détails de la parentèle. Sans que les foyers ne soient précisés, on constate que certains pères ont des professions très quelconques comme coiffeur. La possibilité d'avoir des pères non membres de la SS semble être confirmé par Gregor Ebner dans une déclaration d'après-guerre où il affirme qu'il suffisait que le père soit allemand (Archives diplomatiques de La Courneuve, dossier 5PDR/125). Il faut cependant prendre cette déclaration de manière critique car il est évident qu'Ebner a cherché à atténuer au maximum la dimension racial du *Lebensborn*, quand bien même de nombreux documents prouvent celle-ci (*Bundesarchiv*, dossier NS 31/467, remarques après une conversation datée du 10 juillet 1937 entre le *Hauptsturmführer* SS Laber et un *Untersturmführer* non nommé, parmi lesquelles il rappelle la nécessité de l'appartenance des pères à la SS pour qu'une femme soit admise dans un foyer *Lebensborn*).

³⁰⁷ Archives du Service International de Recherches relatives au *Lebensborn* luxembourgeois, ordre médical de Gregor Ebner à quatorze foyers et cinq représentants de l'association, Steinhöring, 20.08.1944.

va sans dire que cela a dû entraîner des complications supplémentaires pour un foyer comme celui de Wégimont, qui n'a jamais eu de médecin attitré ou à résidence.

Une des autres spécificités du foyer *Ardennen* est sa situation géographique. En effet, la commune de Soumagne et le foyer se trouvent dans un pays, la Belgique, qui est frontalier avec la France, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas. De ce fait, le foyer *Ardennen* se trouve à la croisée des différentes routes reliant ces pays entre eux. Ainsi, il a pu accueillir une diversité de femmes de différents pays souhaitant y accoucher. Il est fort probable que des femmes françaises ou allemandes s'y soient rendues car elles ne souhaitaient pas accoucher en France ou en Allemagne dans les foyers proches de chez elles, par soucis de discrétion. De plus, les femmes néerlandaises se rendaient également au foyer de Wégimont, dans la mesure où il n'y avait pas de foyer en fonctionnement aux Pays-Bas. Même dans l'éventualité où cela aurait été le cas, comme le suggèrent Marc Hillel et Clarissa Henry, il n'aurait été accessible qu'aux femmes de SS³⁰⁸. Dans cette logique, on peut également supposer que le foyer de Wégimont a accueilli des femmes d'origine luxembourgeoise, dans la mesure où le foyer du Luxembourg n'était qu'un *Kinderheim*, c'est-à-dire un foyer destiné à l'accueil seul des enfants³⁰⁹. Ainsi, cette diversité de personnes ayant pu se rendre au foyer de Wégimont a sans doute compliqué les relations au sein du foyer et les modalités d'accueil qui n'étaient pas les mêmes pour tout le monde. Le fait que la Belgique se trouve entre la France et l'Allemagne a par ailleurs dû renforcer ces difficultés puisque le foyer était pris entre les deux pays ennemis. C'est d'ailleurs l'arrivée des troupes alliées par la France qui a motivé l'évacuation du foyer belge.

³⁰⁸ Cf. note 35.

³⁰⁹ Cf. annexe 3.

Partie 3 : Le personnel médical à l'origine des rapports conflictuels au sein des foyers belges

1. Le recrutement difficile du personnel

Le personnel allemand indisponible ou incompétent

Les foyers *Lebensborn* n'étaient censés être gérés en priorité que par du personnel allemand. En effet, le *Lebensborn* ayant vocation à s'adresser aux femmes enceintes d'enfants destinés à faire partie de la *Volksgemeinschaft*, il fallait s'assurer d'un personnel fidèle, acquis à l'idéologie nazie et qui ne tenterait pas de saboter l'entreprise. Le foyer de Wégimont s'est rapidement distingué des autres foyers *Lebensborn*. Si les dirigeants du *Heim Ardennen* étaient en effet allemands, une partie du personnel employé était belge, ce qui a constitué une exception en soi par rapport aux autres foyers³¹⁰.

Les responsables administratifs du foyer

L'histoire du foyer *Ardennen* est étroitement liée à celle d'Inge Viermetz. Celle-ci était la tête allemande du *Lebensborn* belge, du moins en ce qui a concerné les débuts du foyer. D'abord secrétaire de Max Sollmann, c'est elle qui a été envoyée par l'association *Lebensborn* en Belgique afin de mener à son terme, avec le « Commandement militaire pour la Belgique et le Nord de la France », le projet du *Lebensborn* belge. À cette occasion elle a été nommée « Responsable du *Lebensborn* pour la Belgique et la France »³¹¹. Inge Viermetz avait des responsabilités au sein de l'association *Lebensborn* depuis décembre 1941, où elle avait été chargée du *Hauptabteilung-Arbeit* (le « département travail ») jusqu'en mai 1942. Elle a ensuite

³¹⁰ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », bilan financier envoyé par Walter Lang au *NS-Reichsbund Deutscher Schwester*, O.U, 29.12.43. Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 85.

³¹¹ « *Lebensbornauftragte für Belgien und Nordfrankreich* » dans les archives. Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 81-82.

rejoint la Belgique en septembre 1942 et fut en charge du foyer « *Ardennen* » dès son ouverture en novembre 1942, pour une période d'un an environ³¹². Elle est alors rattachée au service du *SS-Gruppenführer* Jungclaus³¹³. Pendant toute cette période, Inge Viermetz a été l'interlocutrice privilégiée de l'Office central du *Lebensborn*. Les archives contiennent effectivement un grand nombre de lettres échangées entre elle et le Docteur Ebner dans lesquelles elle lui fait régulièrement ses rapports ou ses demandes pour le foyer « *Ardennen* ». De même, le Docteur Ebner a fait d'elle l'interlocutrice principale pour toutes les demandes concernant l'association *Lebensborn* en Belgique. Ces demandes devaient donc passer par elle avant même d'être adressées au bureau central de Munich³¹⁴.

Après son licenciement, Inge Viermetz a été remplacée au poste de « Responsable du *Lebensborn* pour la Belgique et la France » par le *SS-Sturmabführer* Walter Lang. Celui-ci était en fait déjà présent au foyer depuis l'été 1943 puisqu'il a été nommé à ce moment chef (*Leiter*) du foyer *Ardennen*. Avant cette nomination, Walter Lang aurait été responsable du *Heim Friesland* près de Brême³¹⁵. Le poste de *Leiter* du foyer de Wégimont était auparavant occupé, depuis mai 1943, par Lydia Vorsatz qui en était donc la *Leiterin*. Cette dernière était une Allemande ayant elle-même accouché dans un foyer *Lebensborn*. Avant d'arriver à Wégimont elle avait d'ailleurs travaillé au foyer de Steinhöring. Lydia Vorsatz a été subitement licenciée en juillet 1943 pour des raisons que nous ignorons et que le Docteur Ebner semblait lui-même ignorer³¹⁶. Elle a donc été remplacée à ce moment-là par Walter Lang³¹⁷. La haute direction du *Lebensborn* est donc bel et bien assurée par des Allemand.e.s et non par des responsables d'origine locale. On voit donc bien que même à l'étranger, l'association

³¹² Bundesarchiv, dossier NS 19/844, correspondance relative à Inge Viermetz, lettre du *SS-Gruppenführer* Jungclaus au *SS-Obersturmbannführer* Dr. Brandt, O.U, 11.12.43.

³¹³ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 82.

³¹⁴ Archives du Service International de Recherches de Bad Arolsen.

³¹⁵ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 188.

Gérard Chauvy dans *Les éminences grises du nazisme* (p. 211) écrit que Walter Lang aurait été responsable du *Heim Friesland* près de Brême avant son arrivée en Belgique. Or, Dorothee Schmitz-Koster dans „*Deutsche Mutter bist du bereit... : Alltag im Lebensborn* ne mentionne à aucun moment Walter Lang et écrit même qu'il n'y a jamais vraiment eu de *Leiter* dans ce foyer. Cependant, elle écrit que le médecin Dr. Hans-Joachim Lang aurait été pressenti pour ce poste, et s'il ne l'a pas occupé, s'est tout de même rendu plusieurs fois au foyer pour procéder à des soins (p. 89-90). L'ouvrage de Dorothee Schmitz-Koster étant une étude de cas sur ce foyer, nous croyons plutôt à sa version, et pensons qu'il y a peut-être eu confusion dans l'ouvrage plus générale de Gérard Chauvy.

³¹⁶ Archives du Service International de Recherche, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Gregor Ebner à Inge Viermetz, Munich, 13.7.43.

³¹⁷ Archives du Service International de Recherche, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre du Dr. Ebner à Inge Viermetz, Munich, 4.05.43, lettre du Dr. Ebner à Lydia Vorsatz, Munich, 10.05.43 et lettre du Dr. Ebner à Inge Viermetz, Munich, 13.07.43.

Lebensborn reste dans le giron allemand, au moins en ce qui concerne sa gestion administrative générale.

Des médecins difficiles à trouver

La question est moins évidente en ce qui concerne le personnel médical. Le responsable médical des foyers *Lebensborn* est le médecin supérieur. Dans une lettre qu'il adresse à Max Sollmann, Himmler précise que dans les cas néerlandais et belge, le médecin supérieur des foyers doit impérativement être allemand, quand bien même ses assistants seraient d'une autre nationalité³¹⁸. Cette consigne montre bien l'importance qui est accordée à la nationalité de ceux qui doivent diriger et assurer le bon fonctionnement de l'entreprise *Lebensborn*. Cela transparaît d'autant plus que cette lettre est directement écrite par Himmler sans passer par son personnel en charge de l'association. Cela traduit l'importance donnée à cette directive. En effet, s'assurer que les postes à responsabilités soient tenus par des Allemands, c'est selon l'idéologie nazie, s'assurer qu'il n'y ait pas de risques de sabotage ou de défection, ou du moins réduire ce risque. De même, s'assurer que le médecin supérieur est Allemand, c'est s'assurer qu'il prenne soin, en théorie, des enfants à naître puisque ceux-ci sont voués à faire partie de la même *Volksgemeinschaft*. L'exemple des fraudes d'Inge Viermetz montre bien que ce présupposé est erroné puisque bien qu'étant Allemande, elle a tout de même utilisé les avantages que lui conférait son poste pour servir ses intérêts personnels, au risque de ternir la réputation du *Lebensborn*. De fait, la question des médecins est un problème récurrent pour ce foyer.

Le médecin supérieur du foyer *Ardennen* était censé être le *SS-Standartführer* Docteur Robert Hördemann mais ce dernier était en service à Bruxelles, puisque sa responsabilité première était celle de « *Leiter der Grupper Medizin bei der Militärverwaltung für Belgien und Nordfrankreich in Brüssel* »³¹⁹. Non seulement ce médecin se trouvait loin du foyer *Ardennen* et ne pouvait pas du tout intervenir rapidement en cas d'urgence, puisque près de 120 kilomètres séparent Bruxelles de Soumagne, mais surtout sa fonction de médecin supérieur du foyer de Wégimont a sans doute été secondaire par rapport à ce qu'impliquait sa position de responsable médical pour toute la Belgique et le Nord de la France en période de guerre. Ce manque de

³¹⁸ Archives du Service International de Recherches de Bad Arolsen, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Himmler à Sollmann, Feld-Kommandostelle, 21.12.42.

³¹⁹ Chef des groupes médicaux à l'Administration militaire pour la Belgique et le Nord de la France à Bruxelles. Archives du Service International de Recherches de Bad Arolsen, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Walter Lang au Dr. Ebner, O.U, 2.11.43.

médecins se sera fait sentir tout au long de l'histoire du foyer, comme le montre l'importante correspondance à ce sujet et la persistance de celui-ci dans cette correspondance³²⁰. Plusieurs solutions ont été envisagées mais n'ont jamais été complètement satisfaisantes. En effet, faire appel à des médecins locaux ou aux hôpitaux locaux a posé des problèmes quant à la nationalité belge des personnes concernées, sur lesquels nous reviendrons plus tard. La seule fois où un médecin allemand a pu être envoyé pour résider au foyer, il a été jugé parfaitement incompétent³²¹.

Le personnel infirmier

À défaut de trouver des médecins allemands pouvant prendre la responsabilité médicale du foyer, les responsables du *Heim Ardennen* ont cherché à recruter un personnel infirmier au maximum composé d'Allemandes. Nous avons vu dans la partie précédente que se côtoyaient deux types d'infirmières³²², les *Schwestern* et les *NS-Schwestern* directement rattachées au parti nazi et au *NS Reichsbund Deutscher Schwestern Reichsdienststelle*. La seule *Oberschwester* que nous avons pu identifier pour ce foyer est Margarethe Petrowska. Dans son ouvrage, Boris Thiolay laisse entendre qu'elle a toujours été *Oberschwester* du foyer puisqu'il ne précise pas quand elle est arrivée³²³. Les archives nous permettent de savoir que Margarethe Petrowska est arrivée à ce poste vers la fin de l'année 1943³²⁴. On ne sait donc pas qui a occupé ce poste ni même s'il a été occupé avant son arrivée. On sait néanmoins que lorsque Lydia Vorsatz a été nommée *Leiterin* du foyer en mai 1943, le Docteur Ebner lui a recommandé d'attendre d'avoir

³²⁰ Dans les archives du Service International de Recherches de Bad Arolsen, la question des médecins est soulevée, au moins, depuis juillet 1943 jusqu'en août 1944.

³²¹ Sur les médecins et hôpitaux locaux, diverses lettres des archives du Service International de Recherches de Bad Arolsen, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* » dont nous détaillerons les cotes dans la partie consacrée au personnel étranger. Sur le médecin allemand, voir dans ses mêmes archives le rapport du Docteur Ebner sur sa visite au foyer « *Ardennen* » du 12.11.43 et la lettre de Walter Lang (supposition) au Docteur Ebner, O.U, 3.12.43.

³²² Nous utilisons le terme « infirmières » comme terme générique pour désigner les infirmières en tant que telles mais également le reste du personnel médical (comme les sages-femmes) qui sont appelées *Schwestern* dans les archives et qui se distinguent des médecins (*Artz* et *Ärtzin*).

³²³ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 85 : « L'infirmière en chef Margarethe Petrowska veille sur la maternité. ».

³²⁴ Archives du Service International de Recherches de Bad Arolsen, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Margarethe Petrowska au Dr. Ebner, Wegimont, 20.10.43. Cette lettre commence par « *Nachdem ich nun einige Wochen wieder hier bin...* ». Il faut noter que cette lettre est évoquée dans l'ouvrage de Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 92 et qu'il l'attribue à « l'infirmière en chef Lydia Vorsatz ». Il s'agit ici d'une erreur puisque Lydia Vorsatz a été licenciée et que l'infirmière en chef à ce moment est bien Margarethe Petrowska.

recruté l'ensemble des infirmières avant d'en désigner une au poste d'*Oberschwester*³²⁵. Cependant comme Lydia Vorsatz a été licenciée aux alentours de juillet 1943, on peut d'ores et déjà affirmer que Margarethe Petrowska n'a pas été nommée par elle, mais sûrement par Walter Tesch, et n'a donc sans doute pas été la première *Oberschwester* du foyer³²⁶. Il faut par ailleurs préciser que Margarethe Petrowska était bien une *NS-Oberschwester* comme l'exigeait l'association *Lebensborn*. Elle est restée au foyer assez longtemps puisque son nom figure sur la liste des *NS-Schwestern* se trouvant dans les différents foyers de l'association *Lebensborn* établie au 30 avril 1944³²⁷. Dans les correspondances, Margarethe Petrowska semblait convenir aux attentes de l'association. On peut donc émettre l'hypothèse qu'elle est restée *Oberschwester* du foyer jusqu'à son évacuation en septembre 1944. Nous avons par la suite retrouvé sa trace dans une liste de *Schwestern* datée du 12 avril 1945. Elle occupait le poste d'*Oberschwester* au *Heim Hochland*. Il s'agit là du foyer de Steinhöring, maison-mère du *Lebensborn*, où se sont rendues les personnes évacuant les foyers d'Europe. Si Margarethe Petrowska est restée jusqu'à l'évacuation du château de Wégimont, on peut supposer qu'elle s'est rendue avec les enfants, les mères et le personnel qu'elle avait en charge jusqu'à Steinhöring où elle a pris ses nouvelles fonctions, peu de temps avant la chute de ce foyer. On retrouve d'ailleurs sur cette liste le nom d'Alma Weber, qui travaillait également au *Heim Hochland* au 12 avril 1945 et qui est donc probablement partie en même temps que Margarethe Petrowska³²⁸.

Boris Thiolay écrit que Margarethe Petrowska avait sous ses ordres « huit infirmières, belges pour la plupart »³²⁹. De même, il ne donne pas de dates ou de noms précis et omet toute la période précédant l'arrivée de Margarethe Petrowska. Il est difficile de reconstituer précisément les évolutions qu'a connues le personnel du foyer. Deux types d'archives mentionnent celui-ci, la correspondance entre le personnel administratif du foyer *Ardennen* et l'administration centrale de l'association³³⁰ et les listes qui référencent les *NS-Schwestern* et les

³²⁵ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre du Dr. Ebner à Inge Viermetz, Munich, 4.5.43, lettre du Dr. Ebner à Lydia Vorsatz, Munich, 10.5.43.

³²⁶ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre du Dr. Ebner à Inge Viermetz, Munich, 13.07.43.

³²⁷ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/85, liste des *NS-Schwestern* par foyer établie le 30.4.44 adressée par l'association *Lebensborn* au *NS-Reichsbund Deutscher Schwestern Reichsdienststelle*, 2.05.44.

³²⁸ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/85, liste des *Schwestern* par foyer établie le 12.4.45 adressée par l'association *Lebensborn* au *NS-Reichsbund Deutscher Schwestern Reichsdienststelle*, 12.04.45.

³²⁹ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 85.

³³⁰ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* ».

Schwestern des différents foyers³³¹. Cependant, dans la correspondance administrative, toutes les infirmières et les sages-femmes sont désignées par le terme « *Schwester* », sans préciser si elles sont affiliées au parti nazi (*NS-Schwesterschaft*) et donc Allemandes, ou non et donc pouvant être Belges. Par ailleurs, la liste de *Schwestern* par foyers dont nous disposons ne recense pas les *Schwestern* du foyer *Ardennen* puisque celui-ci avait déjà été évacué au moment où cette liste a été établie³³². Elle ne nous donne donc aucun renseignement sur ce foyer, mais comme évoqué si dessus, nous avons retrouvé dans d'autres foyers des *NS-Schwestern* de la liste du 30 avril 1944. En termes numériques, une liste de *NS-Schwestern* établie le 31 janvier 1944 fait état de la présence de huit *NS-Schwestern* à Wégimont³³³. Le 29 février 1944 elles n'étaient plus que sept (Luise Uhlig n'y apparaît plus) et le 30 avril 1944 elles étaient à nouveau huit avec l'arrivée de Henny Malessa³³⁴. Marianne Weng et Luise Uhlig étaient présentes au foyer bien avant septembre 1943, probablement depuis mai 1943. Elles ont été transférées de Steinhöring, où elles ont connu la *Leiterin* du *Heim Ardennen* Lydia Vorsatz, vers le foyer de Wégimont³³⁵. On sait également qu'Helen Wiesmüller, Helene Magg, Hedwig Liehr et Alma Weber étaient présentes au foyer au moins depuis décembre 1943³³⁶. On peut donc conclure que depuis qu'elle exerce, Margarethe Petrowska a toujours eu dans son équipe au moins cinq *NS-Schwestern* et probablement toujours sept ou huit. Or ces *NS-Schwestern* devaient être Allemandes (ou du moins considérées comme « *Deutscher* » puisqu'elles appartenaient au *NS-Reichsbund Deutscher Schwestern*). Ainsi, quand Boris Thiolay affirme que la plupart des huit infirmières sous les ordres de Margarethe Petrowska sont belges, cela est faux. Cependant il y avait bien du personnel et des infirmières belges au foyer des Ardennes. C'est cette cohabitation entre personnel allemand et mères allemandes et personnel belge et mères belges que nous allons étudier plus tard pour comprendre les problèmes particuliers connus au foyer *Ardennen*,

³³¹ *Ibid* et *Bundesarchiv*, dossier NS 48.

³³² *Bundesarchiv*, dossier NS 48/85, liste des *Schwestern* par foyer établie le 12.40.45 adressée par l'association *Lebensborn* au *NS-Reichsbund Deutscher Schwestern Reichsdienststelle*, 12.04.45.

³³³ Hedwig Liehr, Helene Magg, Luise Uhlig, Alma Weber, Marianne Wenz, Helen Wiesmüller, Magdalena Hartman, et Eugenie Bürck. Cf. annexe 7.

³³⁴ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », liste des *NS-Schwestern* par foyer établie le 31.01.44 adressée par l'association *Lebensborn* au *NS-Reichsbund Deutscher Schwestern Reichsdienststelle*, Munich, 31.01.44 et liste mise à jour au 29.02.44, Munich, 2.3.44. *Bundesarchiv*, dossier NS 48/85, liste mise à jour au 30.04.44, 2.05.44

³³⁵ Archives du Service International de Recherche, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre du Dr. Ebner à Lydia Vorsatz, Munich, 10.05.43.

³³⁶ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », bilan financier envoyé par Walter Lang au *NS-Reichsbund Deutscher Schwester*, O.U, 29.12.43.

mais également les problèmes similaires du foyer de Wolvertem.

La nécessité de faire appel à du personnel local

Les Schwestern belges

Les sources archivistiques attestent la présence de personnel belge parmi les *Schwestern* du foyer *Ardenne*. C'est d'ailleurs ce que retiennent beaucoup d'ouvrages lorsqu'ils évoquent la spécificité de ce foyer. On peut dès lors se demander ce qui justifiait la présence d'infirmières belges dans le foyer alors même que l'association *Lebensborn* a beaucoup insisté pour que la prise en charge médicale des femmes et des enfants soit toujours assurée au maximum par du personnel allemand et que, dans le cas du foyer *Ardenne*, nous avons vu qu'il y avait toujours au moins cinq *NS-Schwestern* allemandes sur place. Celles-ci s'occupaient d'un foyer ayant la capacité d'accueillir environ vingt mères et trente enfants³³⁷, ce qui fait en moyenne entre 2 et 4 mères et entre 3 et 6 enfants par infirmière.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette présence. Tout d'abord, le nombre de *NS-Schwestern* disponibles n'était pas suffisamment élevé pour couvrir l'ensemble des besoins en infirmières de tous les foyers *Lebensborn*. Il a donc fallu faire appel à des infirmières classiques, ce qui n'exclut pas dans ce cas la possibilité de faire appel à des infirmières locales³³⁸. Boris Thioly évoque également la possibilité qu'une partie du personnel ait pu être réquisitionnée. Il suggère la réquisition en ce qui concerne les femmes « embauchées comme cuisinières, serveuses au réfectoire, femmes de ménage ou lavandières »³³⁹ mais on peut supposer que la réquisition a également pu concerner une partie du personnel médical. Enfin, la dernière raison expliquant probablement la présence de personnel belge parmi le personnel soignant du foyer est un probable manque de compétences des *NS-Schwestern* allemandes pour accomplir certaines tâches. On pense notamment au cas de Fanny Montulet, sur lequel nous reviendrons ensuite plus en détail, qui a été la sage-femme du foyer jusqu'en décembre 1943³⁴⁰. Fanny

³³⁷ Boris Thioly, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 85.

³³⁸ Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, Stuttgart, éd. G. Fischer, 2003, p. 61.

³³⁹ Boris Thioly, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 85.

³⁴⁰ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Walter Lang (supposition) au Dr. Ebner, O.U., 3.12.43 qui fait état du remplacement de Schwester Fanny par Frau Wicking devant prendre ses fonctions de sage-femme le 7.12.43.

Montulet aurait directement été recrutée à Liège, alors même qu'elle était Belge³⁴¹. Si aucune des *NS-Schwestern* présentes au foyer n'avait les capacités requises pour remplir le rôle de sage-femme et qu'aucune infirmière allemande n'a été trouvée pour le faire, il semble alors logique que le choix de recruter une femme belge ait primé sur l'éventualité de ne pas du tout avoir de sage-femme au foyer. En effet, pour un foyer destiné à l'accouchement, il aurait été extrêmement dérangeant de ne pas compter de sage-femme au sein de son corps médical.

En dehors des *NS-Schwestern* déjà évoquées et nommées précédemment, nous avons relevé dans les archives plusieurs autres noms de *Schwestern* présentes au foyer à un moment ou un autre de sa période d'activité. Nous avons pu recenser Gerda Heffe, dont la nationalité n'est pas identifiée, *Schwester* Hanna, qui était censée remplacer Fanny Montulet mais qui ne semble en définitive pas être venue au foyer et Adelheid Keiner, sage-femme et mère d'un enfant né au foyer *Ardennen*, qui a peut-être précédé Fanny Montulet à ce poste (elle a été renvoyée aux alentours de septembre 1943) et dont on peut supposer qu'elle était allemande ou au moins flamande puisqu'elle a été acceptée pour accoucher puis pour travailler au foyer. Nous avons également identifié *Frau* Wicking, qui était sans aucun doute allemande puisqu'elle a remplacé Fanny Montulet comme sage-femme pour cette raison même et enfin une autre infirmière belge non nommée mais qui est désignée distinctement de Fanny Montulet dans les archives³⁴².

En croisant les sources et les lectures, nous n'avons donc pu identifier que deux infirmières belges. Cela ne signifie cependant pas qu'il n'y en ait pas eu plus, ou quoiqu'il en soit, qu'il n'y ait pas eu de personnel belge dans les autres corps de métier représentés au foyer *Ardennen*. Néanmoins, que ces infirmières aient été au nombre de deux ou plus nombreuses, le fait qu'elles étaient Belges a bien posé plusieurs problèmes dans le fonctionnement du foyer *Ardennen*, problèmes que nous allons analyser et dont nous allons tenter de comprendre les enjeux.

³⁴¹ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 85.

³⁴² Archives du Service International de Recherche, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* ».

Sur Gerda Heffe : lettre du Dr. Ebner à Walter Lang, Munich, 4.9.43 et lettre de Walter Lang (supposition) au Dr. Ebner, O.U, 3.12.43.

Sur *Schwester* Hanna : lettre du Dr. Ebner à Walter Lang, 30.11.43.

Sur Adelheid Keiner : lettre du Dr. Ebner à Walter Lang, Munich, 4.9.43.

Sur *Frau* Wicking : lettre de Walter Lang (supposition) au Dr. Ebner, O.U, 3.12.43.

Pour un tableau récapitulatif sur toutes les infirmières identifiées, cf annexe 7.

Les médecins belges

Afin de pallier le manque de médecins allemands en Belgique, l'absence et l'éloignement du médecin chargé du foyer *Ardennen*, le *SS-Standartführer* Docteur Robert Hördemann, ainsi que l'incompétence du seul médecin allemand ayant été envoyé au service du foyer en novembre 1943, les responsables du foyer de Wégimont n'ont pas eu d'autres choix que de se tourner vers les médecins belges des alentours pour fournir les soins médicaux nécessaires aux mères et aux enfants. Les responsables du foyer *Ardennen* ont notamment fait appel au gynécologue de Liège³⁴³, qui se trouve à vingt kilomètres de Soumagne, ainsi qu'au médecin de Soumagne. À son sujet, Inge Viermetz précise qu'« il est Belge mais qu'il est à la caisse d'assurance maladie allemande » ce qui laisse sans doute supposer dans son esprit qu'il y avait moins de risque qu'il ait des sentiments anti Allemands qu'un autre médecin belge qui aurait été à une autre caisse d'assurance maladie³⁴⁴. Cependant, le *Lebensborn* n'était pas la priorité de ces médecins, qui avaient d'autres tâches à remplir dans leurs villes respectives, notamment en temps de guerre. Ainsi, la question du manque de médecin n'a pas été si facilement résolue pour le foyer *Ardennen*. Par ailleurs, l'interaction entre les médecins belges et les infirmières belges du foyer lors des interventions médicales n'ont pas été sans entraîner certaines complications pour le personnel et les résidentes allemands du foyer.

Les autres structures médicales

La dernière alternative qu'ont trouvée les dirigeants du foyer *Ardennen* pour pallier le manque de personnel médical a été de se tourner vers les autres institutions et structures médicales présentes sur le territoire belge. Une des institutions privilégiées par le personnel administratif du foyer *Ardennen* a été le centre hospitalier universitaire de Liège, qui était rattaché à l'hôpital de Bavière à Liège³⁴⁵. Le personnel de cet hôpital était en parti constitué de religieuses, et en totalité constitué de personnes belges³⁴⁶. Les enfants du foyer *Ardennen* étaient envoyés dans cet hôpital lorsque leurs complications de santé étaient trop importantes pour être

³⁴³ *Lüttich* en allemand.

³⁴⁴ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre d'Inge Viermetz au Dr. Ebner, O.U, 7.07.43.

³⁴⁵ *Universitäts-Krankenhaus in Lüttich « Bavière »*.

³⁴⁶ Lettre de Walter Lang au Dr. Ebner, O.U, 2.11.43.

correctement gérées et soignées par le personnel du foyer, qui ne comptait pas de médecin résident. Néanmoins la suspicion a rapidement été jetée par les dirigeants de l'association *Lebensborn* sur les intentions du personnel de cet hôpital. En effet, en plus d'être récalcitrants à ce que les enfants soient pris en charge par des personnes non allemandes et donc potentiellement hostiles à l'occupant, il s'agissait ici de religieuses. Or l'association *Lebensborn* était relativement hostile à tout ce qui avait trait à la religion. En effet, cette association n'a eu de cesse de chercher à substituer les modèles d'intégration religieux à des modèles d'intégration propres à l'idéologie nazie. Ainsi, le baptême religieux était remplacé dans les foyers par la cérémonie d'attribution du nom (*SS-Namensgebung*) qui consistait à faire entrer l'enfant dans la SS au cours d'une cérémonie se déroulant au foyer durant laquelle il recevait son nom devant le portrait d'Adolf Hitler³⁴⁷. Par ailleurs, la propagande du *Lebensborn* encourageait les femmes à faire des enfants sans se soucier de la question du mariage, une des missions du *Lebensborn* étant de s'occuper des femmes tombées enceintes hors mariage. Encore une fois cela va à l'encontre des principes de l'Église et dans cette logique l'association *Lebensborn* n'hésitait pas à célébrer des mariages au sein de ses foyers sans pour autant que ceux-ci soient religieux puisqu'on faisait ses vœux sur *Mein Kampf* et non sur *La Bible*³⁴⁸. La bénédiction nationale-socialiste avait pour but de remplacer la bénédiction religieuse. À partir de ces stratégies mises en place par l'association *Lebensborn* pour écarter au maximum la religion de la vie de ses foyers, on comprend que confier les enfants dont ils avaient la charge à des religieuses poussait les dirigeants du foyer *Ardenne* à une certaine méfiance vis-à-vis de celles-ci et de la façon dont elles traitaient les enfants.

Lorsqu'ils souhaitaient éviter de s'adresser aux hôpitaux locaux, notamment à celui de Liège, les dirigeants du *Lebensborn* en Belgique envoyaient les enfants à l'hôpital militaire de Bruxelles³⁴⁹. La question de l'éloignement des services médicaux au foyer n'était donc absolument pas réglée puisqu'à défaut de faire venir le médecin en chef du foyer depuis Bruxelles, on envoyait les enfants malades à Bruxelles, ce qui n'était pas forcément propice à

³⁴⁷ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/29, discours de la cérémonie d'attribution du nom à Steinhöring, 17.04.40 et lettre du *SS-Unterstumführer Leiter* du foyer de Wernigerode au Dr. Ebner, non datée, dans laquelle il décrit un mariage et une cérémonie d'attribution du nom ayant eu lieu à Wernigerode. Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 54.

³⁴⁸ *Bundesarchiv*, dossier NS 48/29, lettre du *SS-Unterstumführer Leiter* du foyer de Wernigerode au Dr. Ebner, non datée, dans laquelle il décrit un mariage et une cérémonie d'attribution du nom ayant eu lieu à Wernigerode.

³⁴⁹ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », rapport n°3 de la *Oberschwester* Margarethe Petrowska à Walter Lang, novembre 1943.

l'amélioration de leur état de santé du fait du voyage entre Soumagne et Bruxelles, en particulier avec les risques liés à la guerre.

La question du personnel médical était régulièrement posée au sujet du foyer *Ardennen* et jamais complètement réglée. En effet, face à la difficulté à trouver du personnel allemand compétant pour exercer les tâches nécessaires aux soins des mères et des enfants ou à trouver du personnel allemand pouvant être présent directement au foyer, les dirigeants n'ont pas eu d'autre choix que de faire appel à du personnel belge, en dépit de leur méfiance, que ce soit pour les soins internes ou externes au foyer. Cette méfiance a été l'objet de tensions au sein du foyer, d'abord entre le personnel allemand et le personnel belge, puis entre les mères allemandes et les femmes belges. Ces tensions se sont traduites sous la forme d'une hostilité des Allemands envers les Belges, celles-ci étant sans cesse soupçonnées de mal faire leur travail du fait de leur origine. Par ailleurs on observera à l'inverse des cas de laxisme du personnel médical belge envers les femmes et les enfants allemands. Ces situations de tension vont faire l'objet des parties suivantes.

Les difficultés de cohabitation ont généré une importante correspondance entre les dirigeants du foyer « *Ardennen* » et les autorités supérieures de l'association *Lebensborn*. C'est cette correspondance, conservée par le Service International de Recherches, qui forme notre corpus d'archives principal, que nous avons d'ailleurs déjà commencé à mobiliser. Il faut néanmoins rester prudent quant à l'utilisation de ce corpus. En effet, les correspondances relatives à la Belgique et qui font part des difficultés liées au personnel se situent entre mai 1943 et mai 1944. Les lettres datées d'après mai 1944 ont souvent pour objet des commandes de matériel. Or le foyer *Ardennen* a ouvert en mars 1943 et a été évacué en septembre 1944. On ne sait donc pas si les questions liées au personnel belge et aux problèmes médicaux ont été réglé au début de l'année 1944 ou bien si une partie de cette correspondance a disparu du fait de la destruction des archives du *Lebensborn* à Steinhöring en 1945 ou de l'évacuation du foyer en septembre 1944. Malgré tout, on peut émettre l'hypothèse que les problèmes soulevés pendant l'année 1943 et le début de l'année 1944 et qui sont relatifs au personnel soignant et à sa nationalité sont restés présents au foyer après le printemps 1944 du fait de l'avancée de la guerre, qui était de moins en moins favorable à l'Allemagne. Il serait en effet étonnant par exemple que les médecins aient été moins débordés en mai 1944 qu'en mai 1943.

2. Le cas significatif de Fanny Montulet

La valeur du personnel évaluée selon sa nationalité

Cette partie sera principalement consacrée à l'étude du cas spécifique de Fanny Montulet, *Schwester* belge au sein du foyer *Ardennen* entre septembre 1943 (selon les informations trouvées dans les archives) et décembre 1943. Cependant, nous mentionnerons aussi d'autres membres du personnel médical belge. Cette étude a pour but de montrer que les tensions émanant au sein du foyer entre le personnel (administratif et médical) allemand vis-à-vis de Fanny Montulet étaient causées par le simple fait de sa nationalité belge et la mise en contradiction de cette nationalité avec l'idéologie nazie. La correspondance sur laquelle nous nous fondons partage exclusivement la vision du personnel allemand, puisqu'il s'agit de la correspondance entre celui-ci et les supérieurs hiérarchiques allemands du *Lebensborn* (en particulier Gregor Ebner). Nous n'avons donc pas accès à la perception qu'a eu Fanny Montulet de son expérience au sein du foyer. Cependant, dans le cadre de notre étude, cette correspondance nous permet de saisir directement le point de vue idéologique du personnel allemand sur le personnel qui ne l'est pas.

Les origines d'un comportement considéré propre au personnel belge

Avant même l'arrivée de Fanny Montulet au foyer *Ardennen*, on note l'importance qui était accordée à l'origine du personnel qui devait opérer en son sein. En effet, nous avons déjà évoqué dans la partie précédente la lettre du 7 juillet 1943 d'Inge Viermetz à Gregor Ebner dans laquelle elle évoque le médecin de Soumagne en précisant qu'il est certes de nationalité Belge mais qu'il est affilié à la caisse d'assurance-maladie allemande³⁵⁰. Cette lettre transcrit bien le doute qui pesait d'office sur les Belges quant à leur fiabilité vis-à-vis des autorités allemandes. En effet, le simple fait d'être Belge semblait être une raison suffisante pour être hostile à l'occupant allemand. Plus qu'un doute, c'est également une crainte pour Inge Viermetz puisque cette hostilité peut alors signifier actes de résistance ou de sabotage par exemple. Ici, le fait que le

³⁵⁰ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre d'Inge Viermetz au Dr. Ebner, O.U, 7.07.43.

médecin soit affilié à la caisse d'assurance maladie allemande sert comme justification du fait que malgré son origine, il ne devrait pas se montrer hostile à exercer pour le *Lebensborn*. On perçoit alors d'emblée qu'il était nécessaire de s'interroger sur la nationalité du personnel du foyer afin de s'assurer de sa fiabilité. En un sens, cette première mention de ce médecin et la précision d'emblée sur sa nationalité et sa position vis-à-vis de l'Allemagne suggère que, dans le cas de ce foyer, tout ce qui n'était pas allemand pouvait représenter un danger potentiel. Cela permet de mieux comprendre les accusations et les assertions négatives auxquelles Fanny Montulet a été sujette.

Le premier document qui mentionne le cas de Fanny Montulet est une lettre de l'*Oberschwester* du foyer, Margarethe Petrowska³⁵¹. Cette lettre est entièrement consacrée à son appréciation du personnel belge présent au foyer *Ardennen*, mentionnant dans un premier temps Fanny Montulet et dans un second temps une autre infirmière belge. Margarethe Petrowska fait part à Gregor Ebner de l'urgence de la situation dans laquelle elle se trouve, alors qu'elle est arrivée depuis tout juste une semaine au foyer. Cette urgence est liée aux infirmières belges. Elle précise que Gregor Ebner avait d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer Fanny Montulet lors de sa dernière visite au foyer et que celle-ci ne lui avait pas laissé une bonne impression. Pour Margarethe Petrowska, Fanny Montulet était une personne sale qui n'avait aucun sens du service. Elle se serait absentée une semaine sans donner signe de vie alors que seulement deux jours de congé lui avaient été accordés, et ne serait revenue qu'après un appel d'urgence de la part de l'*Oberschwester*. Par ailleurs, elle aurait été incapable de poser des diagnostics clairs et n'aurait pas été assez rapide lorsque des examens d'urgence étaient demandés. Cela pourrait constituer un ensemble de reproches pouvant être adressés à n'importe quelle infirmière du personnel faisant preuve de telles caractéristiques et d'une telle attitude. Cependant, les explications que Margarethe Petrowska donne à ce comportement sont exclusivement relatives à la nationalité de Fanny Montulet. En effet, elle demande à ce que celle-ci soit remplacée par une infirmière allemande. Margarethe Petrowska fonde donc la totalité de son argumentaire vis-à-vis de Fanny Montulet, non pas sur une attitude ou une incompétence liées à la personne, mais intrinsèquement liées à sa nationalité. En un sens, la nationalité de Fanny Montulet vient justifier tout ce que Margarethe Petrowska avait à lui reprocher. Elle insiste d'ailleurs dans sa lettre sur la nécessité de la remplacer par une infirmière allemande, dans la mesure où le foyer à cette époque n'avait pas de médecin permanent (et par

³⁵¹ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossier de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Margarethe Petrowska à Gregor Ebner, Wégimont, 20.10.1943.

ordre de Himmler nécessairement allemand). Dans l’imaginaire de Marharethe Petrowska, celui-ci aurait sans doute pu surveiller les actions de Fanny Montulet et des autres infirmières belges. En effet, celle-ci reproche également à Fanny Montulet de parler en français avec le médecin de Soumagne qui vient pratiquer au foyer. On peut supposer qu’elle les suspecte de dire des choses qu’ils ne voudraient pas qu’elles soient comprises, de comploter contre les Allemand.e.s (femmes ou personnel ou encore soldats) ou encore de vouloir saboter le travail du *Lebensborn*. En effet, dans un rapport de Margarethe Petrowska transmis par Walter Lang à Gregor Ebner, celle-ci mentionne l’ordre qu’elle avait donné à Fanny Montulet de faire savoir au médecin (le médecin belge de Soumagne) qu’il devait consulter une mère du foyer. Or, selon elle, toute l’opération ne se serait pas passée comme prévu, dans un désordre le plus complet (mais elle ne donne pas les détails sur ce qu’elle considère avoir été effectué dans le désordre)³⁵². On peut supposer que ce rapport fait écho à l’anecdote rapportée par Margarethe Petrowska dans sa lettre du 20 octobre que nous avons mentionnée ci-dessus, dans laquelle elle explique que la femme d’un *SS-Führer* flamand est arrivée en urgence au foyer pour accoucher et qu’elle n’a pas été examinée aussi rapidement que souhaité. C’est d’ailleurs à la suite de cela, sans pour autant établir de lien de causalité, qu’elle ajoute qu’elle ne supporte pas d’entendre Fanny Montulet et le médecin parler en français. Il est donc probable qu’elle considère que le désordre occasionné pour la consultation de la mère, qu’elle mentionne dans son rapport et qui est peut-être la femme flamande de la lettre précédente, soit lié au fait que la sage-femme et le médecin aient parlé en français ensemble. Cela l’a sans doute empêchée de vérifier que les ordres et les directives avaient été correctement transmis et compris. On peut d’ailleurs imaginer que des femmes se soient plaintes d’avoir eu des consultations menées par deux personnes qui ne parlaient pas dans une langue que les patientes pouvaient comprendre³⁵³. Si Margarethe Petrowska souhaitait renforcer le nombre de personnel d’origine allemande au sein du foyer, c’était donc dans un premier temps pour travailler avec des personnes dont elle pouvait s’assurer la fiabilité morale et pratique, puisqu’Allemandes. Dans un second temps, cela aurait permis aux mères et à elle-même de contrôler les paroles et les actes de ce personnel, puisque ceux-ci auraient été exécutés en allemand. Enfin, s’assurer un personnel allemand aurait probablement permis de faire une sorte de contre-pied au personnel belge, voire de le remplacer complètement et ainsi éviter que celui-ci ne soit trop nombreux. En effet, en supériorité numérique, le

³⁵² Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossier de l’institution du *Lebensborn e.V.* », rapport n°1 de Margarethe Petrowska joint à la lettre de Walter Lang à Gregor Ebner, O.U, 2.11.43.

³⁵³ Les rapports de Margarethe Petrowska n’étant pas datés, on ne peut faire que des suppositions quant aux liens potentiels entre les différents événements et incidents relatés dans ces rapports et dans les correspondances.

personnel belge aurait été en mesure de former un groupuscule belge, qui aurait pu être dangereux pour cette organisation devant servir les intérêts de l'Allemagne.

Cet *apriori* quant à l'origine des problèmes causés par Fanny Montulet au sein du foyer est confirmé par Walter Lang, à qui Margarethe Petrowska a également fait joindre une copie de sa lettre, dans un courrier qu'il écrit à Gregor Ebner le 31 octobre 1943³⁵⁴. Dans cette lettre, il désigne le comportement de Fanny Montulet qui lui a été décrit par Margarethe Petrowska par des « habitudes belges », ou écrit encore que les difficultés qu'elle cause sont liées à la « scolarité belge » de la sage-femme. C'est donc bien parce qu'elle était Belge que Fanny Montulet posait un problème dans ce *Heim*. D'après les propos tenus par Margarethe Petrowska ou Walter Lang, elle aurait reçu une éducation et des habitudes de vie propre aux Belges, qui n'étaient pas en adéquation avec les exigences du travail, dans un foyer *Lebensborn*.

On constate donc bien avec cet exemple, à quel point l'idée d'une différence entre les Allemands et les autres est ancrée dans les esprits du personnel allemand, qu'il soit administratif ou médical. Margarethe Petrowska étant *Oberschwester*, elle appartenait de fait à l'ordre des *NS-Schwester*, et Walter Lang appartenait pour sa part à la SS. On peut donc supposer que ces deux personnes partageaient particulièrement l'idéologie nazie, notamment l'idée d'une supériorité du peuple allemand sur les autres, et qu'ils ont été confortés dans cette idée par leurs formations respectives. Le simple fait de ne pas être Allemand.e, ici d'être Belge, a suffi pour désigner un individu comme coupable et à expliquer les raisons de cette culpabilité. La différence entre une infirmière belge et une infirmière allemande est perçue comme inhérente à la personne, parce que chacune de ces infirmières aurait reçu une éducation, des habitudes de vie et des principes qui lui sont propres. Or, à la vue de cet exemple, l'éducation et les habitudes d'une personne allemande étaient d'emblée considérées comme supérieures à celles des autres, ici des Belges. Le simple fait qu'il ne soit pas allemand permet d'émettre des suspicions sur le personnel Belge qui *a minima* ferait les choses de travers du fait de son éducation, mais qui pourrait également se rendre coupable de trahison ou de sabotage contre l'Allemagne, dans une idée de revanche face à l'envahisseur et occupant.

Margarethe Petrowska mentionne dans sa lettre du 20 octobre le cas d'une autre infirmière belge, dont le nom n'est pas précisé, qui a demandé des vacances entre le 10 et le 16 octobre dans le but de se marier et qui, à la date du 20 octobre, n'est toujours pas revenue, sans donner

³⁵⁴ Archives du Service International de Recherche, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossier de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Walter Lang à Gregor Ebner, O.U, 31.10.43.

de nouvelles. Margarethe Petrowska précise qu'elle ne s'est d'ailleurs pas mariée non plus³⁵⁵. La conséquence directe de cette défection fut une charge de travail supplémentaire qui pesa sur le reste du personnel. Margarethe Petrowska décrit cela en expliquant que les autres infirmières sont « pleinement investies dans leur travail et n'ont pas à faire le travail de l'infirmière absente ». Si l'*Oberschwester* n'explique pas directement la défection de l'infirmière par le fait qu'elle est belge, elle en arrive néanmoins à la conclusion suivante : si le foyer est en difficulté au moment où elle écrit, c'est parce que quatre infirmières allemandes lui ont été promises, qu'aucune n'est arrivée et qu'il a donc fallu avoir recours à du personnel belge pour pallier ce manque d'effectifs. Indirectement, elle explique donc que c'est bien parce que cette infirmière était Belge qu'elle est partie sans donner de nouvelle, quitte à mettre le foyer encore plus en difficulté, et qu'une infirmière allemande n'aurait pas agi de la sorte. Encore une fois Margarethe Petrowska se place dans une situation de préjugés quant aux raisons qui ont mené à la défection de cette infirmière, supposant d'emblée la trahison d'une Belge envers l'Allemagne, trahison qu'une Allemande n'aurait pas commis puisqu'en tant qu'Allemande elle n'aurait pu qu'être fiable. Margarethe Petrowska ne cherche pas d'autres facteurs pouvant expliquer cette défection, or, si d'autres facteurs il y a eu, ceux-ci auraient tout aussi bien pu s'appliquer à une infirmière allemande. Malheureusement, les informations présentes dans cette lettre étant les seules que nous avons concernant cette infirmière, nous ne sommes pas en mesure de savoir ce qui l'a véritablement poussée à partir. Néanmoins, s'il est possible qu'elle n'ait plus souhaité travailler pour l'Allemagne, elle a très bien pu tomber malade, avoir eu une obligation liée à sa famille ou à son fiancé, ou encore être décédée. La piste d'un refus de collaborer avec l'ennemi est tout aussi possible qu'une autre et Margarethe Petrowska ne semble pas, dans ses écrits, avoir plus d'informations que nous à ce sujet pour privilégier une piste plutôt qu'une autre.

Il ne fait cependant aucun doute que la disparition de cette infirmière belge et ce qui était perçu comme des manquements de la part de Fanny Montulet aient pu entraîner des complications dans la gestion d'un foyer déjà considéré en sous-effectifs et n'ayant pas de médecin sur place. Margarethe Petrowska précise qu'elle et les autres infirmières ont dû prendre en charge, en plus de leurs propres tâches, le travail de cette infirmière et les erreurs de Fanny Montulet. Il est donc fort probable que des tensions aient émergées au sein du foyer entre les infirmières belges et les infirmières allemandes. En effet, ces dernières, considérant que les

³⁵⁵ On peut supposer qu'elle doit avoir eu les informations concernant le mariage de cette infirmière par ses supérieurs qui devaient étroitement contrôler le personnel travaillant pour l'Allemagne.

infirmières belges n'exécutaient pas correctement leur travail ou s'en déchargeaient sur elles, il est cohérent qu'elles aient eu une attitude hostile et méfiante envers ces premières. Selon elles, non seulement les infirmières belges étaient en soi suspectes et considérées en un sens comme inférieures du fait de leur origine, mais en plus, elles ne faisaient pas leur travail correctement, celui-ci incombant alors aux infirmières allemandes. C'est pourquoi la solution proposée par Margarethe Petrowska et soutenue par Walter Lang n'a pas seulement été d'opérer un changement de personnel, sans tenir compte de la nationalité de celui-ci, mais bien de remplacer les infirmières belges par des infirmières allemandes, considérées *a priori* et en théorie comme fiables, efficaces et surtout acquises à la cause allemande, du fait de leur origine, de leur « supériorité raciale » et de leur éducation dans l'idéal national-socialiste.

S'il va de soi que l'absence d'une infirmière (qu'elle soit Belge ou non) ait pu entraîner une charge de travail supplémentaire pour les autres infirmières, les manquements de Fanny Montulet semblent avoir été, à la lecture de la lettre, uniquement perçus comme tels par Margarethe Petrowska parce que celle-ci était Belge. Il est tout aussi probable que Fanny Montulet ait correctement exercé son travail, mais que la suspicion pesant sur elle, Margarethe Petrowska et les autres infirmières allemandes se soient senties obligées de contrôler ses actions ou de faire les choses à sa place pour s'assurer qu'elles soient bien faites. Cela a donc pu aussi entraîner une surcharge de travail, sans que Fanny Montulet ait été nécessairement fautive. Bien évidemment cela n'exclut pas que Fanny Montulet ait pu mal exercer son travail et faire des erreurs par moments, mais cela a sans doute dû arriver à d'autres infirmières également.

Dans son ouvrage « *Deutsche Mutter, bist du bereit...* » : *Alltag im Lebensborn*, Dorothee Schmitz-Koster expose d'ailleurs qu'un des facteurs expliquant la forte mobilité des infirmières qui travaillaient pour l'association *Lebensborn* était les nombreux problèmes relationnels au sein des foyers³⁵⁶. Ainsi, elle relève que dans de nombreux cas, des infirmières qui n'aimaient pas d'autres infirmières ou certaines mères ou qui ne s'entendaient pas avec celles-ci partaient ou demandaient à partir. Il y avait par exemple beaucoup de jeunes *Schwestern* peu expérimentées qui n'étaient pas ouvertes d'esprit vis-à-vis des femmes non mariées. Cela était particulièrement vrai chez les *NS-Schwester* parmi lesquelles une grossesse illégitime était punie. Pour Dorothee Schmitz-Köster, ce sont bien les *Schwestern* qui créaient le plus de

³⁵⁶ Un autre facteur de mobilité, partagé avec les médecins, était la mauvaise réputation dont jouissait le *Lebensborn*. Ainsi, nombreux membres du personnel quittaient leur poste au *Lebensborn* lorsqu'ils avaient trouvé quelque chose dans un milieu mieux perçu. Dorothee Schmitz-Koster, „*Deutsche Mutter bist du bereit...*“ : *Alltag im Lebensborn*, Berlin, éd. Aufbau Taschenbuch, 2004, p. 90.

problèmes au sein des foyers³⁵⁷. Or dans son raisonnement, basé sur le dossier NS 48/28 des Archives fédérales de Berlin que nous avons aussi consulté, Dorothee Schmitz-Köster ne fait pas mention de la nationalité comme facteur explicatif de ces tensions entre *Schwesters* ou entre *Schwestern* et mères. Cela est cohérent puisqu'elle traite dans son livre du *Lebensborn* allemand, au sein duquel on peut supposer que seul un personnel allemand exerçait. Ce genre de problèmes qui ont pu être constatés à l'échelle de l'ensemble des foyers *Lebensborn* n'est donc pas intrinsèquement lié à la nationalité du personnel. Ainsi, si le foyer de Wégimont ne fait pas exception dans les tensions qui y ont été constatées, les raisons qui les ont faites émerger lui sont particulières. Leur source a bien été la cohabitation de deux types d'infirmières, les infirmières belges et les infirmières allemandes et la rivalité qui existaient entre ces deux types d'infirmières. C'est bien la nationalité des infirmières qui a polarisé le conflit et qui a mené à la désignation des infirmières belges comme étant inefficaces au contraire des infirmières allemandes désignées comme « pleinement investies dans leur travail » par Margarethe Petrowska dans son courrier à Gregor Ebner. Le cas du foyer de Wégimont se distingue donc des autres cas de foyers où des tensions parmi leurs occupant.e.s ont été constatées puisque l'émergence de ces tensions n'a pas dépendu. On peut au contraire conclure que la cohabitation de personnel belge, de personnel allemand et de mères flamandes ou allemandes dans ce foyer ne pouvait que donner lieu à des tensions entre toutes ces personnes étant donné le peu de considération qu'avaient au préalable, et du fait de leur adhésion à l'idéologie nazie, les Allemand.e.s et les Flamand.e.s pour les Belges (d'origine wallonne) ainsi que la probable méfiance qu'avaient les Belges envers les Allemand.e.s et les Flamand.e.s du fait de leur position d'occupants (et d'ennemi). Le foyer de Wégimont a réuni en son sein deux voire trois populations qui ne pouvaient d'emblée pas s'entendre du fait de la supériorité politique et de la supposée supériorité raciale que les unes exerçaient sur les autres.

Des compétences professionnelles reconnues mais mises en tort par ce comportement

Nous avons vu que le reproche le plus important qui était adressé à Fanny Montulet par Margarethe Petrowska et Walter Lang était principalement fondé sur sa nationalité belge, qui la rendait de fait déviante et suspecte par rapport aux infirmières allemandes. La base de ce raisonnement serait l'éducation qu'elle a reçue et les habitudes de vie qu'elle a prises en Belgique. Même si Margarethe Petrowska et Walter Lang ne l'ont pas admis dans leurs écrits,

³⁵⁷ *Ibid*, p. 107.

il est bien sûr évident qu'ils se méfiaient également de Fanny Montulet et d'une potentielle trahison pouvant émaner d'elle, plus qu'ils ne se seraient méfiés d'une infirmière allemande. En un sens, parce qu'elle était Belge, elle représentait un danger que n'aurait pas représenté une Allemande.

Le prisme de sa nationalité et du danger qu'elle représentait ont occulté tout autre argument pouvant servir à la « défense » du cas de Fanny Montulet pour Margarethe Petrowska et Walter Lang. En effet, ce n'est pas tant son inefficacité ou son incompetence dans ses tâches au foyer qui lui ont été reprochées, mais bien son origine. Ce n'est pas parce qu'elle était incompetente qu'elle était dangereuse pour le foyer mais bien parce qu'elle était Belge. Dans sa lettre au docteur Ebner, Margarethe Petrowska adopte un discours et un argumentaire ambivalent vis-à-vis de Fanny Montulet³⁵⁸. Elle admet en effet que celle-ci « n'est pas inefficace dans son travail », sans pour autant affirmer qu'elle l'est. Le principal reproche qui lui est adressé est d'être « sale » et d'avoir une « vision du service [qui] laisse à désirer ». On ne reproche donc pas à Fanny Montulet un défaut professionnel, quand bien même Margarethe Petrowska écrit plus loin qu'« elle n'a jamais eu de diagnostic clair ». Ce dont on la blâme, c'est d'être différente des autres. Il est tout à fait possible que Fanny Montulet ait été « sale » mais avancer cet argument pour demander de la remplacer par une infirmière allemande laisse suggérer qu'elle est considérée comme sale peut-être parce qu'elle a des habitudes liées à l'hygiène différentes de celles que Margarethe Petrowska considérait comme normales. De même, Margarethe Petrowska parle de « la vision du service » de Fanny Montulet et non de son service effectif. On peut tout à fait imaginer que ce reproche ait été adressé de la part d'une personne pour qui travailler au *Lebensborn* consistait en un service à sa patrie et à son idéal (ici le national-socialisme) à une personne qui cherchait simplement à gagner de l'argent pour vivre et survivre à la guerre, et qui en effet, n'avait peut-être pas cette notion de service au *Reich*, au *Führer* ou à la *Volksgemeinschaft* en tête lorsqu'elle exerçait.

Ainsi, quand bien même Fanny Montulet a fait preuve de compétences professionnelles qui lui furent reconnues, celles-ci ont été occultées par sa différence d'attitude et de pensée par rapport aux autres infirmières allemandes. En termes sociologiques, on peut dire que Margarethe Petrowska avait en tête un ensemble de normes auxquelles elle attendait de ses infirmières qu'elles s'y conforment et les partagent, ces normes étant celles établies par la

³⁵⁸ Cette lettre, la lettre de Walter Lang à Ebner du 30 octobre et les rapports de Margarethe Petrowska mentionnés dans cette partie sont, sauf nouvelle note, les mêmes que ceux référencés dans la partie précédente.

dictature et l'idéologie nationales-socialistes. Au regard de Margarethe Petrowska, Fanny Montulet constituait un élément déviant de ces normes puisqu'elle n'avait pas été élevée dans celles-ci, mais dans un autre ensemble de norme. Cela aurait alors transparu dans son attitude et son mode de vie au foyer. Or dans une société aux normes établies, comme peut l'être vu l'espace défini par le foyer de Wégimont, un élément déviant est un danger puisqu'il peut soit corrompre les autres membres de la société et les entraîner à leur tour dans la déviance, soit faire dérailler le bon fonctionnement de cette société. Pour se prémunir face à ce danger, la société se voit donc obligée soit de se débarrasser de cet élément déviant, soit de d'essayer de le ramener dans la norme. Le cas de Fanny Montulet s'inscrit exactement dans ce schéma. La norme établie était celle de l' « aryanité », de l'appartenance à la *Volksgemeinschaft* et l'adhésion aux valeurs que cela implique. Fanny Montulet, dès lors qu'elle avait grandi en Belgique, avec des valeurs différentes, était directement identifiée comme élément déviant dans cette société que constituait le foyer de Wégimont. Afin de se prémunir du danger qu'elle représentait selon les normes établies par Margarethe Petrowska, Walter Lang ou les autres autorités allemandes du *Lebensborn* et d'assurer le bon fonctionnement du foyer, il a été préférable de se débarrasser d'elle et de la remplacer par un élément qui était conforme à cette norme. Ainsi, quand bien même Fanny Montulet exerçait son travail correctement, les dirigeants du foyer ont préféré recruter des infirmières allemandes, et dans ce cas particulier une sage-femme allemande, quitte à prendre le risque qu'elles fussent moins performantes ou efficaces dans leur travail que l'infirmière Belge.

Walter Lang, dans la lettre qu'il a écrit à Gregor Ebner, va encore plus loin que Margarethe Petrowska dans le double discours vis-à-vis de Fanny Montulet. Il admet clairement et sans ambiguïté que Fanny Montulet était une infirmière non seulement compétente, mais dont la compétence était reconnue par le reste du personnel du foyer et en particulier par le personnel allemand. En effet, il écrit que ses compétences médicales lui ont été rapportées à la fois par l'*Oberschwester* Margarethe Petrowska, mais également par les autres infirmières. Cependant, il poursuit sa phrase en écrivant que « malgré toutes ses compétences [...] il est impossible par sa nature et son comportement de la garder au foyer ». Après avoir dénoncé en début de lettre « les habitudes et la scolarité belges » de Fanny Montulet comme représentant des difficultés devant être surmontées pour le foyer, il affirme que c'est la « nature » même de l'infirmière et son « comportement » qui sont problématiques, et que ces problèmes ne semblent pas réversibles dans le schéma de fonctionnement du foyer de Wégimont. On peut éventuellement admettre que le comportement de Fanny Montulet ait pu laisser à désirer lors

de son exercice au foyer, comme l'a sans doute été à un moment ou un autre le comportement d'autres infirmières. Néanmoins, on peut supposer que la remarque relative à son comportement, qui ne contient aucun détail supplémentaire, est analogue à celle sur ses habitudes et sa scolarité. Ce n'est probablement pas son comportement en tant que membre du personnel médical qui est ciblé par cette remarque, mais son comportement en tant que femme belge, qui découlerait directement, pour Walter Lang, des habitudes belges qu'elle a prises et de la scolarité belge qu'elle a suivie.

En désignant la « nature » de Fanny Montulet comme un élément constitutif de son impossibilité à travailler au foyer de Wégimont, Walter Lang va cependant plus loin dans son accusation que Margarethe Petrowska. La nature d'un individu se définit par « l'ensemble des caractères, des tendances, des traits constitutifs de la personnalité profonde de quelqu'un »³⁵⁹. La nature d'un individu est donc ce qui est profondément ancré dans son être, du fait de son origine et des espaces de socialisation dans lesquels il s'est construit. Celle-ci est intrinsèquement liée à chaque individu et à son parcours, et ne peut être aisément changée, contrairement aux habitudes par exemple. Sans s'engager dans une discussion philosophique sur le concept de nature, on voit bien que Walter Lang emploie un mot très fort de sens pour expliquer l'impossibilité de garder Fanny Montulet au foyer. C'est sa nature même qui l'empêche d'être complètement intégrée au personnel de celui-ci. Walter Lang affirme et assume donc ici clairement qu'il existe une différence intrinsèque entre Fanny Montulet et les autres, s'incluant lui-même dans les autres. Cette différence est une différence de « sang » ou de peuple, dans la terminologie de la dictature nazie et qui imprègne le discours des nazis. Fanny Montulet était belge, sa nature s'est développée dans ce milieu belge, les autres infirmières étaient allemandes, leur nature s'est constituée dans le milieu allemand. Or, dans l'idéologie nazie, l'Allemand est supérieur au Belge, les infirmières allemandes du foyer de Wégimont étaient donc d'une nature supérieure à Fanny Montulet et aux autres infirmières belges. Le raisonnement de Walter Lang veut donc que non seulement Fanny Montulet soit un individu de nature différente des autres infirmières allemandes, mais en plus que sa nature soit inférieure à ces dernières. Elles seraient donc incompatibles pour travailler ensemble ce qui lui permet de conclure de l'impossibilité pour elle de rester au foyer, quand bien même ses compétences médicales ont été objectivement reconnues.

³⁵⁹ Définition du dictionnaire *Larousse* en ligne pour le mot « nature », sens septième.

En effet, un peu plus d'un mois plus tard, une autre lettre de Walter Lang à Gregor Ebner réaffirme d'ailleurs avec un exemple concret les compétences médicales de Fanny Montulet³⁶⁰. Walter Lang rapporte une intervention menée avec succès par Fanny Montulet lors de l'accouchement d'une mère qui a nécessité que celle-ci soit recousue. Or, cette opération aurait dû être menée par le médecin présent lors de l'accouchement, mais celui-ci ayant été semble-t-il complètement passif³⁶¹, il a incombé à l'infirmière belge d'exécuter cette tâche. Walter Lang reconnaît d'ailleurs le succès de la sage-femme non seulement dans la qualité de l'opération qu'elle a dirigée, mais également dans la qualité de la relation qu'elle a nouée avec sa patiente. Néanmoins, cette lettre est écrite après que la décision d'écarter Fanny Montulet du foyer de Wégimont ait été prononcée. Il était sans doute plus facile alors pour Walter Lang de vanter ses capacités en sachant que le problème initial était réglé, qu'une sage-femme allemande viendrait bientôt la remplacer et qu'il n'avait plus à s'inquiéter du sort de son foyer sur ce point.

La décision d'écarter Fanny Montulet a été prise par Gregor Ebner à la suite d'une visite au foyer *Ardennen*. Celle-ci a été pour lui la seconde occasion de rencontrer la sage-femme. Gregor Ebner s'est rendu au foyer le mardi 9 novembre 1943 et a rédigé par la suite un rapport au sujet de sa visite³⁶². On peut dans un premier temps constater la réactivité dont a fait preuve le médecin en chef du *Lebensborn* pour se rendre au foyer *Ardennen* après les courriers de Margarethe Petrowska et de Walter Lang exposant les problèmes qu'ils y rencontraient. Cela montre l'importance qui était accordée par l'Office central de l'association à la bonne gestion générale de ses foyers et à la résolution des problèmes particuliers du foyer de Wégimont. Lors de cette visite, il a pu constater que Fanny Montulet avait commis « d'importantes négligences ». Encore une fois, nous n'avons pas de détails concernant ces négligences, mais cet argument lui a suffi pour conclure qu'elle devait quitter le foyer *Ardennen*. Sans minimiser les éventuelles négligences que Fanny Montulet a pu commettre et que Gregor Ebner a pu constater, on peut tout de même supposer qu'Ebner était arrivé au foyer avec l'idée préalable

³⁶⁰ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossier de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Walter Lang à Gregor Ebner, O.U. 3.12.43. Cette lettre n'est pas signée par Walter Lang, donc on ne peut pas affirmer avec une absolue certitude qu'elle vient de lui, mais au vu des éléments contenus dans celle-ci, du lieu d'écriture et de sa cohérence dans la continuité de la correspondance entre les deux individus, on peut largement supposer qu'elle est écrite par Walter Lang.

³⁶¹ Walter Lang dans la suite de sa lettre précise que les infirmières du foyer se plaignent du manque d'initiative de ce médecin qui se contentait d'approuver les décisions sans émettre d'avis propre. Ce médecin n'est pas nommé ni caractérisé par un quelconque attribut, ce qui empêche de l'identifier. On peut cependant penser qu'il s'agit du médecin belge de Soumagne qui avait l'habitude de travailler en binôme avec Fanny Montulet, comme l'avait évoqué Margarethe Petrowska, dans sa lettre du 20 octobre à Gregor Ebner.

³⁶² Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossier de l'institution du *Lebensborn e.V.* », rapport de Gregor Ebner sur sa visite au foyer *Ardennen*, 12.11.43.

de surveiller particulièrement cette infirmière. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait précisément remarqué ces « négligences ». Il ne parle d'ailleurs pas d'erreurs ou de fautes professionnelles dans son rapport, qui seraient plus grave. Par ailleurs il ne mentionne pas non plus ce qu'il a pu observer (en positif ou en négatif) des autres infirmières. Il apparaît donc de manière assez évidente que la venue de Gregor Ebner était spécifiquement motivée par le cas de Fanny Montulet. L'objectif était de constater par lui-même ses supposés manquements pour pouvoir justifier de son remplacement par une sage-femme allemande. Il est, en effet, peu probable qu'il soit venu dans l'idée contraire, qui aurait consisté en un constat de la qualité de son travail et de son attitude. En effet, Gregor Ebner étant lui aussi nettement imprégné de l'idéologie nazie et de l'idée d'une supériorité du peuple allemand, et ayant été au préalable largement averti par Margarethe Petrowska et Walter Lang des difficultés causées par Fanny Montulet en ces termes, il ne pouvait, lors de sa venue, que constater ce qu'il était venu constater, c'est-à-dire les « importantes négligences » de la sage-femme. En justifiant le remplacement de la sage-femme par ses « négligences », Gregor Ebner donne un argument pratique et acceptable. En effet, on peut supposer qu'il aurait été plus délicat d'affirmer directement qu'il fallait remplacer Fanny Montulet pour la simple raison qu'elle était Belge. D'autant plus que si les cadres dirigeants assumaient entre eux totalement le fait que l'association ait pour vocation d'accroître les effectifs de la « race nordique », la communication du *Lebensborn* était beaucoup moins orientée sur cette dimension. Afin d'éviter les rumeurs qui pouvaient qualifier les foyers *Lebensborn* de haras humains, l'association se présentait au public en mettant en avant sa dimension soi-disant caritative qui consistait à venir en aide à toutes les femmes ayant besoin d'un endroit sain et sécurisé pour accoucher et s'occuper de leurs enfants.

Dans des déclarations recueillies après la guerre, Gregor Ebner affirme que si l'appartenance à la « race nordique » était encouragée auprès des mères, cela ne constituait pas un prérequis³⁶³. Dans la même idée, Mme Ebner a affirmé à Marc Hillel et Clarissa Henry, lorsqu'ils l'ont interrogée, que le *Lebensborn* venait en aide à tout le monde, quelle que soit l'origine de la personne³⁶⁴. Le discours d'après-guerre a donc été d'affirmer que toutes les femmes sans exception pouvaient se tourner vers le *Lebensborn*, d'où qu'elles viennent. Ce discours était aussi le discours dominant dans la promotion que faisait l'association de ses foyers, quand bien même il y avait ensuite une sélection. Il aurait donc été mal vu de se

³⁶³ Archives diplomatiques de La Courneuve, dossier 5PDR125, déclarations après-guerre de Gregor Ebner, non datées.

³⁶⁴ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 11 : « – Si une fille d'origine juive, tzigane ou slave s'était présentée, l'aurait-on acceptée ? – Oui, parfaitement, on aidait tout le monde. »

débarrasser de Fanny Montulet sous prétexte qu'elle était belge alors même que l'association affirmait publiquement ne pas faire tant de distinctions entre les femmes. Il aurait également été risqué pour l'association que Fanny Montulet diffuse cette information et ajoute par-là à la mauvaise image dont jouissait déjà le *Lebensborn* parmi la population (qu'elle soit belge ou allemande). Il a donc fallu trouver un prétexte pour la remplacer et ce prétexte fut ses « nombreuses négligences » constatées par le Docteur Ebner lors de sa visite du foyer. À la suite de cette décision, Fanny Montulet a donc quitté le foyer, sans doute entre le 30 novembre et le 8 décembre, d'après les mentions qui sont faites d'elle dans les archives³⁶⁵.

Finalement, aucune faute professionnelle permettant d'écarter Fanny Montulet ne fut réellement constatée. Au contraire, ses qualités professionnelles furent reconnues et admises à plusieurs reprises par plusieurs membres du personnel du foyer *Ardennen*, qu'il s'agisse du personnel médical ou du personnel administratif. L'argument principal qui a justifié son éviction a bien été sa nationalité, belge, et tout ce que cela impliquait dans l'imaginaire des responsables allemands du foyer et de l'association. Les éventuels manquements professionnels de la sage-femme ne servirent que de prétexte pour la remplacer, et ceux-ci on en fait également été expliqués par le milieu dans lequel Fanny Montulet a été éduquée et a évolué, milieu considéré comme inadapté à celui dans lequel elle se trouvait à Wégimont. Il est d'ailleurs assez intéressant de constater que la seule véritable faute professionnelle qui aurait pu être objectivement reprochée à Fanny Montulet n'a pas servi dans l'argumentaire qui a servi à l'écarter.

En effet, il lui a été reproché d'avoir utilisé pour les accouchements une chaise d'accouchement et non pas un lit d'accouchement, comme dans les autres foyers³⁶⁶. Cette information est parvenue à Gregor Ebner par le biais de Max Sollmann qui en avait été lui-même informé lors d'une réunion avec la direction du foyer. Cette information est confirmée par Lang dans sa réponse à Gregor Ebner et dans laquelle il explique que cette chaise a été utilisée par Fanny Montulet jusqu'au 6 novembre parce qu'elle refusait d'utiliser un lit³⁶⁷. Ce refus aurait pu servir d'argument pour justifier le remplacement de la sage-femme, quand bien

³⁶⁵ La lettre de Walter Lang à Gregor Ebner datée du 3 décembre qui fait mention de l'intervention médicale de Fanny Montulet quelques jours avant son départ, précédemment abordée dans le texte, évoque l'arrivée nouvelle sage-femme qui devait la remplacer programmée pour le 7 décembre. Une autre lettre de Margarethe Petrowska à Gregor Ebner, datée du 8 décembre, atteste de la bonne intégration de la nouvelle sage-femme dans l'équipe.

³⁶⁶ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossier de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Gregor Ebner à Walter Lang, 30.11.43.

³⁶⁷ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossier de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Walter Lang à Gregor Ebner, 10.12.43.

même il semble que tous les accouchements se soient bien passés. Or, il n'a jamais été mentionné par Walter Lang ou Margarethe Petrowska dans leurs lettres à Gregor Ebner. Celui-ci l'a d'ailleurs appris de Max Sollmann et non pas d'eux directement. Peut-être que l'usage de cette chaise était sous-entendu dans ce que Walter Lang qualifiait « d'habitudes belges » de la sage-femme, mais rien ne permet de l'affirmer, et quand bien même ce serait le cas, c'est l'argument de la nationalité qui a été avancé et non pas celui de la pratique médicale. Enfin Gregor Ebner n'a même pas pu constater par lui-même l'usage de cette chaise pour prendre la décision finale concernant Fanny Montulet puisque celle-ci n'était plus utilisée au moment de sa visite. On constate donc *in fine* que l'idéologie raciale et nationale dont étaient imprégnés les dirigeants nazis a dominé sur la réalité des faits dans leurs décisions.

De plus, quand bien même des éléments concrets auraient aussi pu permettre d'expliquer ces décisions, ils ont tout de même préféré s'appuyer sur des éléments subjectifs cohérents avec leur pensée. Ainsi, si Fanny Montulet était compétente lorsqu'elle exerçait à Wégimont et était reconnue comme telle par ses pairs, le fait qu'elle fût Belge l'a en quelques sortes condamnée par avance à l'exclusion d'une société qui ne pouvait être maintenue en ordre que par des allemand.e.s. Il aurait sans doute fallu qu'elle ait un comportement irréprochable et une façon de travailler absolument parfaite pour qu'elle ne soit pas prise pour cible par les responsables du foyer, ce qui est bien sûr impossible pour qui que ce soit dans l'exercice de son travail. Le fait d'être Belge l'a rendue d'office suspecte aux yeux du personnel allemand du foyer de Wégimont et son travail a sans doute fait l'objet d'une surveillance particulière. Ainsi, pour Walter Lang, Margarethe Petrowska ou Gregor Ebner, qu'elles qu'aient été ses compétences professionnelles, celles-ci sont passées au second plan par rapport aux risques potentiels qu'ils pouvaient voir dans le fait d'avoir une Belge dans leur personnel.

Un personnel « compromis avec l'ennemi », la prise en charge du Lebensborn

Le risque d'accusations de « compromission » : l'impossibilité de renvoyer complètement le personnel local

Les responsables du *Lebensborn*, dans leurs échanges sur le cas de Fanny Montulet, ne s'arrêtent cependant pas à une simple décision d'éviction concernant la sage-femme. Dans le même courrier où il dénonce les « habitudes belges » de Fanny Montulet, Walter Lang évoque

également la suite qu'il a envisagée pour elle³⁶⁸. En effet, s'il fut question de l'écarter du foyer de Wégimont, il n'a jamais été question dans l'ensemble de la correspondance la concernant de la renvoyer définitivement ou de mettre un terme à son travail pour l'association *Lebensborn*. Walter Lang a au contraire suggéré que Fanny Montulet soit transférée pour une période d'un an au service d'un autre foyer *Lebensborn* qui se trouverait pour sa part au sein des frontières de la dictature nazie. Une des raisons qui peuvent expliquer cette décision est les compétences techniques et professionnelles dont a fait preuve la sage-femme lorsqu'elle exerçait au *Lebensborn*, malgré les accusations qui ont été montées à son égard. Cet argument n'est pas avancé dans la lettre de Walter Lang, mais il serait cohérent avec le double discours que nous avons étudié, qui visait à discréditer Fanny Montulet sur le plan personnel, sans l'attaquer sur le plan professionnel. Cette proposition, de garder la sage-femme au service du *Lebensborn*, vient encore une fois confirmer la prédominance de la dimension raciale dans la décision de son éviction par rapport à tout autre argument objectif et professionnel.

L'argument qui est avancé par Walter Lang à Gregor Ebner est celui du risque qu'aurait encouru par Fanny Montulet si elle n'était pas prise en charge par le *Lebensborn* après son départ du foyer *Ardennen*. Walter Lang écrit qu'il ne faut pas que l'association la laisse tomber puisqu'elle est, du fait de son implication dans le *Lebensborn*, rejetée par les Belges et qu'elle n'aura plus la possibilité de trouver un travail dans l'une des autres maisons de santé belges³⁶⁹. Cet argument apporte des informations sur plusieurs points. Tout d'abord, il prouve que la population belge, en particulier wallonne, était effectivement ouvertement hostile aux occupants allemands et que ces derniers en avaient pleine conscience. Par ailleurs, cela montre aussi que la collaboration avec l'ennemi était condamnée et réprimée par les Belges, quelle que soit la forme que prenait celle-ci. Ainsi, on pouvait s'attendre au fait que ce qui fut qualifié de « collaboration horizontale » en France et largement punie à partir de 1944, et même avant, l'ait également été en Belgique³⁷⁰. C'est d'ailleurs en partie pour éviter des représailles contre les femmes et les enfants de femmes tombées enceintes de soldats allemands que les *Lebensborn* ont commencé à se développer en dehors des frontières de l'Allemagne. On pouvait également s'attendre au fait que la population belge se soit retournée contre les élites politiques et

³⁶⁸ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Walter Lang au Dr. Ebner, O.U, 31.10.43.

³⁶⁹ *Ibid* : « Ich habe mit Kamerad Friedrich auch dahingehend unterrichtet, dass wir Schwester Fanny nicht fallen lassen dürfen, da sie bei ihren belgischen Landsleuten infolge ihres Einsatzes für Deutschland verfremdet ist und hier niemals mehr Anstellung in belgischen Häusern finden kann. ».

³⁷⁰ Sur l'épuration des femmes ayant eu des rapports charnels avec les Allemands en France, voir Fabrice Virgili, *La France « virile ». Des femmes tondues à la Libération*, Paris, éd. Payot et Rivages, 2000.

administratives qui ont mis leur savoir-faire au service d'une collaboration étroite avec l'administration militaire allemande. Mais il est moins évident de penser qu'une sage-femme (ou n'importe quel membre du corps médical) ait pu être écartée par ses compatriotes pour avoir exercé son métier dans une institution allemande. En effet, si on peut voir cela comme un cas de collaboration, on peut également y voir le cas d'une femme cherchant à s'en sortir malgré les conditions de la guerre. Alors que les conditions de vie étaient de plus en plus difficiles pour les populations occupées, il pouvait tout à fait être cohérent pour une femme de proposer ses services à une structure comme le *Lebensborn*. Ce dernier était, en effet, réputé pour ses bonnes conditions de vie, malgré la guerre, et en particulier concernant son approvisionnement en biens de consommation³⁷¹. Ainsi, il pouvait être compréhensible qu'un salaire et de bonnes conditions de vie aient pu être préférés au rationnement et aux prix exorbitants du marché noir. Cependant, n'ayant aucune information sur les conditions dans lesquelles Fanny Montulet s'est retrouvée au foyer *Ardennen*, nous ne pouvons porter de conclusions sur les motivations qui l'ont poussée à travailler là-bas, pour peu qu'elle n'y ait pas été réquisitionnée de force.

Quoi qu'il en soit, cet exemple montre à quel point travailler pour le *Lebensborn* n'était pas vraiment bien vu par les populations extérieures à l'organisation. Cela était déjà vrai concernant les foyers à l'intérieur des frontières allemandes. En effet, du fait qu'il accueillait des femmes non-mariées et du secret général qui entourait le fonctionnement précis de l'organisation et la prise en charge des enfants, le *Lebensborn* ne jouissait pas d'une très bonne réputation au sein de la dictature nazie. Il était particulièrement condamné par les catholiques, qui en plus d'entretenir des relations ambiguës avec le nazisme, rejetaient ouvertement les femmes non mariées et les enfants nés hors mariage³⁷². Cette mauvaise réputation a eu une conséquence directe sur les possibilités de recrutement des médecins et infirmières. En effet, l'un des traits caractéristiques du *Lebensborn* fut la grande mobilité de son personnel médical. Si cela s'expliquait en partie par l'accroissement du nombre de foyers inversement proportionnel à la disponibilité du personnel médical, qui nécessitait donc de l'envoyer là où cela était le plus nécessaire selon les circonstances, cela s'explique aussi par la réputation même de l'association. En dehors des mères qui devenaient employées par les foyers, la plupart des *Schwestern* et des

³⁷¹ *Bundesarchiv*, dossier NS 19/3382, liste des menus hebdomadaires du foyer de Steihöring pour l'année 1943. Par exemple, jeudi 19 août 1943, les pensionnaires ont pu avoir à midi une soupe à la grecque, des boulettes de pommes de terre agrémentées de sauce à l'oignon et de la salade de chou. Le soir, il leur a été servi des blettes, des pommes de terre en robe des champs, du pain, du beurre, du thé, des pommes et des tomates, autant de produits difficiles à se procurer en temps de guerre.

³⁷² Dorothee Schmitz-Koster, „*Deutsche Mutter bist du bereit...*“: *Alltag im Lebensborn*, Berlin, éd. Aufbau Taschenbuch, 2004, p. 42-43.

médecins travaillaient temporairement pour le *Lebensborn* avant de trouver quelque chose de socialement plus convenable afin d'éviter que cela ne pèse trop tant sur leur carrière que sur leur réputation personnelle³⁷³.

La mauvaise réputation du *Lebensborn* a donc eu un double impact sur la personne de Fanny Montulet. On peut largement supposer que si cette association jouissait déjà d'une mauvaise réputation au sein même de la dictature nazie, où les idées nazies étaient largement répandues et acceptées par la société, cette réputation ne pouvait être que pire dans un pays soumis par la contrainte au pouvoir et à l'idéologie nazie. Il est donc très probable que Fanny Montulet ait été directement victime de la mauvaise réputation de l'association, exacerbée par le contexte de l'occupation. Si on ajoute à cela de potentielles accusations de collaboration qui auraient pu être émises à son égard, on comprend alors l'impossibilité pour elle de travailler dans un autre établissement de santé belge.

La prise en charge de ce personnel par le Lebensborn

Ce qui est plus surprenant, à première vue, c'est la considération qu'a Walter Lang pour l'avenir de Fanny Montulet après son service à Wégimont. On pourrait penser qu'étant Belge, Lang aurait eu peu d'intérêt pour la sage-femme et l'aurait laissée se débrouiller pour la suite. Au contraire, en proposant de l'envoyer dans un foyer se trouvant au sein des frontières allemandes, Walter Lang affirme encore une fois ses compétences techniques et professionnelles, qu'il souhaite conserver et continuer à mettre au service du *Lebensborn*. Il envisage en fait dans la suite de son courrier qu'en exerçant dans un *Heim* allemand, Fanny Montulet serait en mesure d'apprendre ce qui lui manquait au foyer de Wégimont. En d'autres termes, ce qui est suggéré ici, c'est que Fanny Montulet pourrait, en Allemagne, être au contact d'un *Heim* complètement allemand, géré par du personnel allemand et perdre ses « mauvaises » habitudes belges, qu'elle aurait entretenues à Wégimont, au profit de « bonnes » habitudes allemandes. Encore une fois, cela confirme le caractère racialement des arguments qui ont menés à la décision initiale d'écarter Fanny Montulet du foyer de Wégimont. Walter Lang ne souhaite donc pas se débarrasser d'un élément mauvais, mais corriger les défaillances d'un élément par ailleurs efficace. Il ne faut effectivement pas oublier que Lang a écrit fin 1943, que le rythme de la guerre s'est accéléré et que le *Lebensborn* a connu d'importantes difficultés en termes de

³⁷³ *Ibid*, p. 90.

recrutement de personnel médical, pour ne pas parler d'une pénurie de médecins et de *Schwestern*. L'enjeu était donc particulièrement important pour les autorités de l'association qui ne pouvaient se permettre, en termes d'effectifs, de se débarrasser d'un élément compétent sur le seul critère racial. Cela pointe une incohérence dans l'argumentaire de Walter Lang. Certes, il fait preuve d'une méfiance vis-à-vis du personnel belge, dont il souhaite se séparer, mais il ne peut pas se permettre non plus de s'en débarrasser complètement. D'où la solution trouvée de l'envoyer dans un foyer allemand, en échange d'une sage-femme allemande. Ainsi, il s'est en un sens retrouvé dans l'incapacité d'aller au bout de son argumentaire raciale visant à décrédibiliser toute personne qu'il ne considérerait pas comme son égale puisque, rattrapé par les réalités de la guerre, il n'a pas pu en pratique mener son raisonnement à terme en se débarrassant purement et simplement de Fanny Montulet. En présentant sa proposition de mutation sous la forme d'un service rendu à la sage-femme (celle-ci aurait besoin du *Lebensborn* pour continuer à travailler), Walter Lang masque sa propre nécessité d'avoir une sage-femme à disposition (et ce serait donc le *Lebensborn* qui aurait besoin d'elle pour poursuivre sa mission). Finalement, l'objectif de Walter Lang était d'envoyer Fanny Montulet en Allemagne pour la germaniser, éventuellement l'endoctriner et la rendre conforme, dans son attitude, à l'idéologie nazie.

En faisant cette proposition, Walter Lang inscrit Fanny Montulet dans un schéma très fréquent pour l'association *Lebensborn*, qui est celui de la mobilité des infirmières. En effet, nous avons constaté plusieurs cas de mobilité des infirmières, tant dans les archives que dans les ouvrages. La mobilité du personnel médical pouvait s'expliquer selon plusieurs aspects. L'un d'eux, nous l'avons évoqué précédemment, était la mauvaise réputation de l'organisation, qui poussait les infirmières et les médecins à partir dès que possible. Un autre critère était le transfert de mères du foyer où elles avaient accouché à un foyer où elles pouvaient travailler, dans le cadre des offres que faisait le *Lebensborn* à ses pensionnaires. Une troisième était les différentes mutations proposées au personnel pour exercer dans différents *Heim*, à différents postes, selon les besoins de chaque foyer ou selon les besoins personnels des infirmières³⁷⁴. Fanny Montulet s'inscrit donc dans ce cas-là, bien que la mutation soit plus forcée qu'une véritable opportunité de carrière.

Cependant, la méfiance que Walter Lang éprouve vis-à-vis de la sage-femme ne s'est pas dissipée en même temps que son éviction du foyer *Ardennen*. En effet, si la proposition de

³⁷⁴ Par exemple, des exigences familiales.

prendre en charge la suite de sa carrière émane de lui, ce dernier émet finalement quelques réserves dans un autre courrier qu'il adresse à Gregor Ebner le 3 décembre 1943³⁷⁵. Dans ce courrier, il explique que Fanny Montulet doit se rendre à partir du mois de mars au *Heim Wienerwald*, en Autriche. Il pense cependant, en disant s'appuyer sur son expérience de la sage-femme à Wégimont, qu'elle risque d'être dangereuse si jamais le médecin en chef du foyer, le Docteur Schwab, n'affirme pas son autorité immédiatement. Il la pense même capable de créer « un État dans l'État », c'est-à-dire un groupement autonome (sans doute de mères ou d'infirmières) qui agirait indépendamment des directives du foyer et contre celui-ci³⁷⁶. En d'autres termes, il craint qu'elle ne cherche à saboter le fonctionnement du foyer de *Wienerwald*, sans doute parce qu'elle est Belge et pourrait être tentée de le faire. Enfin, Walter Lang reconnaît encore une fois ses capacités professionnelles, mais met en doute sa capacité à se soumettre aux ordres, notamment dans son travail avec une équipe allemande.

Le fait qu'il précise « équipe allemande » est très significatif de la vision que portait Walter Lang sur Fanny Montulet et les Belges en général. Pour lui, ce qui a pesé sur le foyer de Wégimont, était notamment la forte importance de personnel belge (on peut repenser par exemple aux reproches qui ont été faits sur la communication en français entre le médecin de Soumagne et Fanny Montulet). Il est possible que Walter Lang ait considéré que Fanny Montulet était en un sens trop à l'aise dans ce milieu et que son influence était trop importante vis-à-vis de celle du personnel allemand. En l'envoyant travailler avec une équipe allemande, Walter Lang l'intègre dans un milieu à première vue plus hostile pour elle, pour ne pas dire « entourée d'ennemis » et sur lequel il a plus d'influence et de maîtrise.

Son objectif était donc clairement de contraindre la sage-femme à travailler selon les règles fixées par les Allemands, dans un milieu où elle était en minorité, peut-être stigmatisée car belge, et de tester sa capacité à évoluer dans ce milieu. Ainsi, face à une personne dont il redoutait l'éventuel complot ou sabotage, Walter Lang a pris la décision de l'envoyer à l'endroit où il était le plus à même de la contrôler et de la soumettre, c'est-à-dire dans un milieu *a priori* hostile et moins familier. Si à première vue, le *Lebensborn* et ses responsables ont affiché une certaine responsabilité, voire une compassion, vis-à-vis du devenir de Fanny Montulet après son départ de Wégimont, on comprend finalement que cette posture visant à la prendre en

³⁷⁵ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Walter Lang au Dr. Ebner, O.U, 3.12.1943.

³⁷⁶ Il est d'ailleurs assez cocasse de noter cette peur d' « un État dans l'État » de la part de la SS dans la mesure où la SS était l'exemple type d'un État dans l'État à cette époque.

charge et à lui trouver un nouveau travail n'a été motivée que par les intérêts propres de l'association. En effet, si elle a été transférée et non pas juste renvoyée, c'est sans doute que le *Lebensborn* avait *in fine* besoin d'elle. Cependant, cela n'enlève en rien les doutes et préjugés raciaux qui ont été formulés à son encontre. Au contraire, ceux-ci sont réaffirmés dans la manière dont Walter Lang annonce le risque que causerait de sa présence au *Heim Wienerwald* et dans les mesures qui sont prises pour la contraindre à se plier aux règles établies par la dictature nazie. Cette lettre est la dernière qui évoque la sage-femme. Cependant, au vu du ton que prend le paragraphe relatif à son cas, on peut largement imaginer que si les dirigeant.e.s du *Heim Wienerwald* ne sont pas parvenu.e.s à la soumettre à leurs exigences, Fanny Montulet aura été définitivement mise de côté³⁷⁷.

Pour conclure, le cas de Fanny Montulet est symptomatique et révélateur des conflits du foyer de Wégimont. Ce foyer a fait appel à du personnel belge, autrement dit du personnel local, situation en soi exceptionnelle par rapport aux autres foyers. Cela a créé d'emblée un climat de défiance, renforcé par le manque de moyens médicaux et les divers accidents qui ont pu avoir lieu dans ce foyer, comme le décès soudain de l'enfant Uwe Keiner dans son lit³⁷⁸. Tout au long de la correspondance, c'est son origine belge et les soi-disant conséquences de celle-ci sur son comportement et son attitude qui ont été reprochées à Fanny Montulet. Cela est d'autant plus vrai que les seules allusions qui ont été faites par rapport à son travail étaient positives. S'il semble que les responsables du *Lebensborn* se soient préoccupés des risques que son travail au sein de l'association ait pu engendrer pour l'avenir de la sage-femme, ce fut ensuite pour l'incriminer à nouveau. Il est d'ailleurs assez surprenant de noter que toutes les décisions à son sujet aient émané de Walter Lang et que le rôle de Gregor Ebner n'ait consisté ici qu'à confirmer et approuver. Ainsi, à des problèmes identifiés comme culturels et raciaux ont donc été proposées des solutions du même ordre. Pour corriger son éducation belge et évaluer sa capacité à se soumettre, elle a été envoyée travailler auprès d'une équipe allemande. Il ne faut cependant pas tirer de conclusions hâtives sur le cas de Fanny Montulet. Cette correspondance ne présente qu'un échantillon de l'ensemble de son activité pour le *Lebensborn*, et sous un certain point de vue. Pour compléter cette analyse, il nous manque le témoignage propre de Fanny Montulet et ce qui lui est arrivée après son départ de Wégimont. Cette correspondance nous a permis de

³⁷⁷ La lettre dit : « *Ihr ganzes Wesen ist aber in einer deutschen Hausgemeinschaft unmöglich und es wird wohl davon abhängen, ob sie das nun endlich einsieht und sich fügen wird oder nicht.* ».

³⁷⁸ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », pièces 52 à 71, dossier d'enquête sur la mort d'Uwe Keiner, 1943-1944.

traiter que des aspects raciaux qui ont mené à son éviction, mais cela ne veut pas dire pour autant que d'autres facteurs ne sont pas entrés en jeu dans cette décision.

3. L'implication des mères et des enfants dans ces conflits

L'origine géographique : un traitement différent entre les mères ?

Nous avons étudié dans la partie précédente les conflits qui ont concerné le personnel du foyer *Ardenne* et qui ont contribué à son mauvais fonctionnement et sa mauvaise réputation par rapport aux autres foyers *Lebensborn*. Ces conflits étaient essentiellement liés à l'origine géographique, pensée en termes raciaux dans l'idéologie nazie, des différents membres du personnel, entraînant des divergences de points de vue et des jugements biaisés. Or ces conflits entre membres du personnel en Belgique se sont souvent superposés à des conflits du même ordre impliquant directement les mères. La littérature insiste particulièrement sur le fait qu'il existait souvent des conflits entre les femmes mariées, en particulier celles mariées à des membres de la SS, et les femmes non mariées³⁷⁹. Cela s'explique notamment par la règle qui imposait que toutes les femmes soient traitées de manière égale et sans distinction au sein des foyers, c'est-à-dire qu'elles étaient toutes appelées *Frau* suivies de leur prénom, tutoyées, et contraintes aux mêmes tâches ménagères. Or beaucoup de femmes mariées refusaient d'être assimilées aux filles-mères qu'elles pouvaient considérer comme des femmes souillées ou encore des filles faciles dont la moralité et les valeurs étaient vues comme douteuses et fort éloignées des leurs.

Dans le cadre d'un foyer comme celui de Wégimont, on peut supposer qu'à cet écart social entre les différentes mères s'est ajouté un écart racial lié à leur origine. Cependant, comme le relève Boris Thiolay, le foyer de Wégimont n'a accueilli que très peu d'Allemandes, par rapport aux nombreuses Belges, et aux quelques Françaises et Néerlandaises. Néanmoins, comme il y avait de la part des Allemands une différence dans la hiérarchie raciale entre les Flamands et les Wallons, on peut penser que celle-ci s'est tout de même également exprimée au foyer de Wégimont, quand bien même celui-ci n'a accueilli que peu de femmes allemandes. Toutefois,

³⁷⁹ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, p. 87; Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 59.

s'il y a sans doute eu des conflits d'ordre racial dans ce foyer, les archives que nous avons consultées ne contiennent que peu de preuves des éventuelles hostilités au sein du foyer entre les mères d'origines différentes. Le seul document que nous avons trouvé à ce sujet est le bilan financier du foyer envoyé par Walter Lang le 29 décembre 1943 au *NS-Reichsbund Deutscher Schwestern*, dans lequel il précise que le foyer *Ardennen* est bien plus sujet aux critiques en comparaison avec les foyers à l'intérieur des frontières allemandes, notamment du fait qu'il a accueilli en tant que mères des secouristes néerlandaises de la Croix Rouge allemande (*DRK-Helferinnen*). La présence de ces femmes, ajoutée à la présence d'infirmières belges dans le personnel, aurait d'autant plus nui à la réputation du foyer³⁸⁰. La présence de femmes néerlandaises au foyer de Wégimont est confirmée dans l'ouvrage de Marc Hillel³⁸¹. Il est en effet logique qu'en l'absence d'un foyer fonctionnel aux Pays-Bas, un certain nombre de femmes néerlandaises se soient dirigées vers la Belgique pour y accoucher. Ce courrier de Walter Lang confirme donc que la réputation du foyer de Wégimont était entachée notamment à cause de la présence de femmes considérées comme racialement inférieures. De plus, si les autorités en place considéraient que la présence de ces femmes était problématique pour l'image du foyer, il est fort probable que les femmes mises en avant par la propagande raciale nazie et présentes à ce foyer aient pensé de même, et que cela ait été source de conflits entre elles, entachant encore plus l'image du *Lebensborn* belge.

Si nous n'avons pas plus de preuves concrètes de conflits d'ordre racial impliquant les mères au sein du foyer de Wégimont, nous en avons cependant un très bon exemple dans les archives relatives au foyer militaire de Wolvertem. En effet, le début de l'année 1943 a été marqué dans ce foyer par un important litige impliquant les deux responsables du foyer, la *Leiterin Frau* Hallweg et la sage-femme *Frau* Budczies, ainsi que les mères présentes dans ce foyer à cette période, dont trois étaient flamandes et le reste allemandes. *Frau* Budczies était une sage-femme allemande envoyée depuis un foyer *Lebensborn* de Norvège, où elle était *Leiterin*, vers la Belgique afin de prendre en charge à partir du 1^{er} avril 1943 l'un des foyers belges. Le choix lui avait effectivement été laissé quant à son affectation, entre le foyer militaire de Wolvertem ou le foyer *SS-Lebensborn* de Wégimont, devant ouvrir peu de temps après son arrivée dans le pays. L'exemple de ce transfert confirme d'un côté les liens qui existaient malgré tout entre le foyer de Wolvertem et l'association *Lebensborn* (et donc entre la *Militärverwaltung* et la *SS*),

³⁸⁰ Archives du Service International de Recherche, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », bilan financier envoyé par Walter Lang au *NS-Reichsbund Deutscher Schwester*, O.U, 29.12.43.

³⁸¹ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 142.

et de l'autre l'importante mobilité à laquelle était sujet le personnel médical du *Lebensborn* à travers les différents foyers d'Allemagne et d'Europe. Dans les échanges relatifs à son affectation, elle est décrite comme une sage-femme très compétente dans la gestion d'un foyer³⁸². *Frau* Hallweg, allemande également, est pour sa part *Leiterin* du foyer de Wolvertem depuis septembre 1942³⁸³.

Selon ce qu'indiquent les archives deux types de conflits se sont entremêlés. Le premier opposait directement *Frau* Budczies à *Frau* Hallweg, au sujet de leur façon de gérer le foyer et de la manière dont elles envisageaient les relations à entretenir avec les patientes. Le second opposait les mères allemandes aux mères flamandes. Ces deux conflits étaient en fait étroitement liés dans la mesure où deux camps se sont constitués au sein du foyer, un camp que nous pouvons qualifier d'allemand, mené par *Frau* Budczies et un camp que nous pouvons appeler flamand, mené par *Frau* Hallweg. De fait, on ne peut pas vraiment déterminer si c'est la relation conflictuelle entre *Frau* Hallweg et *Frau* Budczies qui a alimenté un conflit entre les mères ou si c'est le conflit entre les mères qui a déclenché les hostilités entre les deux dirigeantes du foyer. Nous avons cependant quelques pistes nous permettant de pencher pour la première possibilité.

Quelles formes a alors prises ce double conflit ? Les deux sources principales nous informant de ce litige sont deux rapports transmis en pièce jointe d'une lettre adressée par le *Gauhauptleiter* Linnenbrügger au Docteur Holm, médecin en chef responsable du foyer de Wolvertem³⁸⁴. Le premier rapport est rédigé par un certain Kurt Heinke, responsable de la *Reichsbahn*, et l'autre par la Docteure Erika Libal, lors de leurs visites respectives du foyer³⁸⁵. Il est important de préciser que ces visites étaient d'ordre privé et n'eurent pas pour but premier d'évaluer la gestion et le fonctionnement du foyer. Si celles-ci ont donné lieu à des rapports envoyés aux autorités responsables du foyer de Wolvertem, cela est significatif de l'importance ou même de la gravité des événements constatés aux yeux de ces deux personnes.

³⁸² Archives Nationales de Paris, série A, 238 et 239, communiquées par le docteur Yves Louis. Lettres de Nana Conti à l'Oberstabsarzt Dr. Holm, 13.03.1943 et 08.02.1943.

³⁸³ Marc Gillisjans, « De bewogen geschiedenis van de Villa Neromhof » dans *Berla*, n° 111, février 2017, p. 17. Nous n'avons pas trouvé plus d'informations à son sujet.

³⁸⁴ Archives Nationales de Paris, série B, 287, communiquées par le docteur Yves Louis, lettre de Linnenbrügger, *Gauhauptstellenleiter*, envoyée depuis le *Amt für Volkswohlfahrt* en Belgique au *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich – Militärverwaltungschef – Gruppe Medizin*, 12 rue de la Loi Bruxelles à l'intention du Hd. Von Herrn Oberstabsarzt Dr. Holm, Bruxelles, 04.05.1943.

³⁸⁵ Archives Nationales de Paris, série B, 288 à 291, communiquées par le docteur Yves Louis, rapport de Kurt Heike, Kortrijk, 28.04.1943 et rapport d'Erika Libal, Bruxelles, 03.05.1943.

Le premier rapport, rédigé par Kurt Heinke, venu rendre visite à sa future femme Edith Vercruisse, fait état du comportement hostile des patientes allemandes vis-à-vis des trois patientes flamandes présentes à cette période. Edith Vercruisse a elle-même subi cette agressivité, étant flamande, et c'est ce qu'elle a pu constater depuis son admission à Wolvertem le 12 avril 1943 qui est expliqué dans le rapport. Ainsi, Kurt Heinke fait état d'un rejet assumé des femmes flamandes par les femmes allemandes. Ces dernières les nommaient « étrangères » et refusaient de se mêler à elles dans les moments de la vie quotidienne ou des tâches ménagères. Elles se débarrassaient d'ailleurs de ces tâches sur les femmes flamandes. En effet, nous avons vu précédemment que dans les foyers *Lebensborn*, et par extension dans un foyer comme celui de Wolvertem dont le fonctionnement est copié sur le modèle du *Lebensborn*, les tâches de la vie quotidienne étaient en partie assurées par les patientes elles-mêmes sans distinction d'origine (géographique ou sociale). Ici, il semble qu'au nom de leur prétendue « supériorité raciale », les femmes allemandes se soient déchargées de ce qui leur était demandé sur les femmes flamandes qu'elles considéraient sans doute comme « inférieures » et donc bonnes à accomplir les tâches contraignantes. Le rapport va même plus loin en affirmant qu'elles considéraient que les femmes flamandes étaient présentes dans ce foyer dans le but même d'accomplir cette besogne. De plus, le fait qu'elles ne les mentionnent que comme des « étrangères » témoigne d'un mépris explicite des unes envers les autres. En effet, l'emploi du mot « étrangères » vient à la fois dépersonnaliser chacune des Flamandes en les considérant comme un ensemble de femmes également méprisables et interchangeable, mais vient également les désigner comme celles qui n'appartiennent pas au même « peuple » qu'elles (au sens idéologique de *Volk*) et donc desquelles elles doivent se tenir éloignées. Il aurait d'ailleurs été plusieurs fois répété aux Flamandes que le foyer était un foyer allemand au sein duquel les étrangers (*Fremde* dans le texte) n'avaient pas à se trouver. Un tel discours est assez paradoxal dans la mesure où ce foyer ne se situe pas dans les frontières de l'Allemagne, qu'il est destiné en premier lieu aux femmes de militaires, qui furent nombreux à entretenir des relations avec des femmes locales, et que la proportion de femmes belges accueillies sur toute la période d'activité du foyer dépasse de loin, d'après les données disponibles, celle des femmes allemandes. Cela montre à quel point les Allemand.e.s étaient imprégné.e.s de la propagande raciale qui voulait les représenter comme des êtres supérieurs aux autres, et ce quand bien-même les Flamand.e.s étaient reconnu.e.s comme « racialement valables » dans la hiérarchie nazie. Nous avons ici une manifestation claire des distinctions idéologiques qui peuvent être faites entre les *Reichsdeutschen* et les *Volksdeutschen* (cf. note 206), qui, s'ils étaient censés appartenir à la même *Volksgemeinschaft* selon l'idéologie nazie, n'étaient pas nécessairement

considérés exactement égaux sur le plan racial et social. D'ailleurs, le foyer de Wolvertem était au début pensé pour accueillir les *reichsdeutschen Frauen* comme nous l'avons vu précédemment³⁸⁶. Une lettre datant du 9 février 1944 énonce néanmoins que le foyer de Wolvertem ne devait accueillir que des *reichs- und volksdeutschen Frauen* ce qui vient souligner la confusion entre ces deux termes pour les autorités en charge de ce foyer³⁸⁷. Cette confusion et ce manque de clarté quant au public pouvant être accueilli n'a pu que renforcer les différents jugements préexistants et peut expliquer pourquoi des Allemandes furent si hostiles envers des Flamandes. Il est en effet possible qu'en plus de leur sentiment de supériorité préalablement intégré, elles ne se soient tout simplement pas attendues à devoir partager leur quotidien avec des personnes qu'elles ne considéraient pas comme leurs égales.

Dans ce rapport, les deux « camps » que nous pouvons identifier sont chacun associé à l'une des deux dirigeantes du foyer. *Frau Hallweg* y est dépeinte comme étant celle qui soutenait les Flamandes et cherchait à mettre un terme à ces conflits tandis que *Frau Budczies* est décrite comme étant celle qui entretenait et tendait à raviver les tensions. Kurt Heinke en vient même à qualifier la situation de Wolvertem comme un « complot » (*Komplott* dans le rapport) de *Frau Budczies* et des Allemandes contre *Frau Hallweg* et les Flamandes. Ainsi, *Frau Budczies* aurait refusé de s'occuper des femmes flamandes, prétextant qu'elle avait déjà trop de travail. À l'inverse *Frau Hallweg* aurait fait tout son possible pour pallier les manquements de *Frau Budczies* vis-à-vis des femmes flamandes, qu'elle traitait à l'égal des femmes allemandes. Cependant, Kurt Heinke n'arrive pas à déterminer la cause du conflit. Il écrit que *Frau Budczies* serait à l'origine de ces hostilités, et qu'il a pu noter une agressivité toute particulière de cette dernière envers *Frau Hallweg*. Ce rapport met donc en lumière à la fois des hostilités des Allemandes vis-à-vis des Flamandes mais également un conflit propre aux deux responsables du foyer, sans parvenir à déterminer la nature du lien qui les lie. Il est néanmoins évident que c'est la question de la hiérarchie raciale entre les pensionnaires et les responsables qui fut en jeu. On peut en effet supposer que si *Frau Budczies* ne s'entendait pas avec *Frau Hallweg*, c'était avant tout parce que cette dernière soutenait les femmes flamandes que *Frau Budczies* méprisait. *Frau Budczies* devait donc considérer que *Frau Hallweg* était aussi méprisable que celles qu'elle défendait. Il est à l'inverse peu probable que le conflit entre les Flamandes et les Allemandes ait été engendré par une querelle préalable entre les deux

³⁸⁶ Archives Nationales de Paris, série B 269, communiquées par le docteur Yves Louis, lettre de l'*Oberstabsarzt* Holm à Eggert Reeder, début 1942.

³⁸⁷ Marc Gillisjans, « De bewogen geschiedenis van de Villa Neromhof » dans *Berla*, n° 111, février 2017, p. 17.

responsables sans rapport avec la question raciale, si ce n'est sur le traitement des différentes pensionnaires. Ce rapport permet donc de voir en premier lieu qu'il y avait bien des conflits liés à l'origine géographique ou raciale, selon la terminologie nazie, dans un foyer comme celui de Wolvertem. Il est donc fort probable que de tels conflits aient également eu lieu dans le foyer de Wégimont, situé lui aussi en Belgique et dont l'exigence raciale était à la fois plus élevée du fait qu'il s'agissait d'un véritable foyer *Lebensborn* et en même temps plus négligée du fait de l'accueil de femmes wallonnes. En second lieu, ce rapport permet de voir que la question de la hiérarchie raciale n'était pas uniformément envisagée par tous les allemands.

En effet, il est intéressant de noter le ton adopté par Kurt Heinke dans la façon dont il parle des Flamandes en général. Kurt Heinke était directement concerné par la situation conflictuelle de Wolvertem, puisque sa future épouse, Flamande, était victime de ces mauvais traitements. On remarque cependant une prudence dans son propre jugement des femmes flamandes. Il écrit dans son courrier qu'il ne souhaite en aucun cas prendre la défense ni faire les louanges des femmes flamandes mais refuse tout de même qu'elles soient traitées comme des êtres inférieurs. Kurt Heinke, dans cette lettre, est donc pris entre le discours racial officiel et sa propre expérience. En effet, il ne peut pas admettre officiellement qu'il considère que les Flamandes sont l'égal des Allemandes car cela serait mal vu des autorités nazies et c'est en ce sens qu'il précise qu'il ne souhaite pas faire l'éloge des Flamandes dans son courrier. Mais d'un autre côté, il est engagé auprès d'une Flamande qu'il souhaite défendre contre celles qui la méprisent pour son origine. Il arrive cependant à lier les deux dimensions en arguant que sa future femme sera allemande une fois le mariage prononcé et que l'enfant à naître le sera aussi. Dans cette logique, toutes les femmes et les enfants présents au foyer de Wolvertem devraient alors être considérés comme des Allemands et traités de manière égale. On voit donc bien dans ce rapport que la définition de ce qu'est un.e Allemand.e, quand bien même elle fut précisée très tôt par les lois de Nuremberg et intégrée à la propagande, peut varier d'un individu à l'autre selon les intérêts que celui-ci a à défendre. Pour *Frau* Budczies et les femmes allemandes du foyer de Wolvertem, n'est allemande que la personne de « sang » et d'origine allemande, tandis que pour Kurt Heinke, cette définition est plus large et inclut les liens matrimoniaux et les enfants de « sang mixte ». Ce cas illustre encore une fois à quel point la définition de l'aryanité peut varier d'un individu à l'autre et d'un contexte à l'autre, selon les besoins de chacun. Cet exemple, en un sens, suit la même logique que lorsqu'Himmler a décrété que les femmes wallonnes étaient également « racialement valables » par besoin d'accroître les naissances en temps de guerre, alors qu'elles étaient exclues de l'« aryanité » en temps de paix.

Le deuxième rapport sur le foyer de Wolvertem, rédigé le 3 mai 1943, quelques jours après celui de Kurt Heinke, rapporte des faits similaires mais tout en apportant quelques précisions sur *Frau Budczies*³⁸⁸. Erika Libal s'est rendue pour sa part à deux reprises à Wolvertem pour rendre visite à sa domestique. Elle décrit le conflit général d'une manière un peu différente de celle de Kurt Heinke. Pour elle, ce sont des relations tendues entre *Frau Hallweg* et *Frau Budczies* qui auraient à leur tour entraîné les mères dans une situation conflictuelle. En particulier, *Frau Budczies* aurait dénigré *Frau Hallweg* auprès des mères, prétendant par exemple qu'elle s'immisçait dans leur vie privée. *Frau Budczies* aurait également mis délibérément *Frau Hallweg* en difficulté pour l'empêcher d'exercer correctement son travail. Selon la domestique, l'attitude de *Frau Budczies* avait pour objectif d'évincer *Frau Hallweg*, avec le soutien des mères qu'elle aurait influencées, et de prendre la direction du foyer. Ces agissements sont néanmoins anecdotiques et ne semblent pas relever directement d'un conflit impliquant une dimension raciale.

Cette dimension raciale, qui était pour sa part au cœur du rapport de Kurt Heinke, apparaît assez tardivement et en demi-teinte dans celui d'Erika Libal. D'après cette dernière, *Frau Budczies* aurait déclaré qu'elle ne souhaitait pas la présence de femmes flamandes dans le foyer et elle aurait fait transférer les trois femmes flamandes évoquées par Kurt Heinke à l'hôpital militaire Brugmann à Bruxelles, hôpital dont dépendait le foyer de Wolvertem. Elle aurait également appliqué une réglementation différente entre les Allemandes et les Flamandes, les femmes allemandes étant autorisées à recevoir des visites alors que celles-ci auraient été interdites aux femmes flamandes. Le reste du rapport fait mention des compétences techniques et professionnelles reconnues de *Frau Budczies* mais également de son manque d'empathie, d'adaptabilité et de sentiments qui pèse sur l'état général des femmes, et que *Frau Hallweg* essayait de compenser. Cette longue partie du rapport ne fait donc plus la distinction entre les femmes allemandes et les femmes flamandes. Il semblerait, à la lecture de celui-ci, que c'est un conflit de pouvoir entre les deux gérantes du foyer qui aurait entraîné à leur tour les mères et non un conflit entre les mères, fondé sur une base raciale, qui aurait poussé les deux gérantes à choisir un camp. Les agissements de *Frau Budczies* à l'encontre des femmes flamandes n'apparaissent donc ici que comme une des conséquences de son comportement particulier sans liens spécifiques avec un sentiment de supériorité. Bien évidemment on peut tout de même

³⁸⁸ Archives Nationales de Paris, série B, 288 à 291, communiquées par le docteur Yves Louis, rapport d'Erika Libal, Bruxelles, 03.05.1943.

supposer que si *Frau* Budczies souhaitait se débarrasser des femmes flamandes, c'était pour une question raciale, sans doute parce qu'elle considérait qu'elles n'avaient pas leur place dans un foyer devant être exclusivement allemand. Ainsi, lorsqu'Erika Libal conclut que la situation de Wolvertem dessert tant les mères allemandes que la réputation allemande en général, elle tire cette conclusion d'une attitude générale de *Frau* Budczies, sans mettre particulièrement en avant une distinction entre les Flamandes et les Allemandes.

La décision qui a suivi ces rapports fut celle du remplacement de *Frau* Budczies. Il est intéressant de remarquer qu'un premier courrier relatif à son remplacement lui reproche notamment d'avoir fait transférer trois femmes enceintes depuis le foyer de Wolvertem vers l'hôpital Brugmann³⁸⁹. Or il est bien écrit « trois femmes » sans autre distinction et donc sans précision de leur origine que l'on sait flamande grâce au rapport d'Erika Libal. Nous ne pouvons pas présumer du fait que cette omission ait été volontaire ou non mais nous pouvons supposer que ce fut le cas dans la mesure où, dans la majorité des courriers que nous avons pu lire, lorsqu'une femme n'était pas allemande, cela était toujours précisé. Dans ce cas, cela signifierait que les fautes commises par *Frau* Budczies étaient d'autant plus graves pour les autorités en charge du foyer (en l'occurrence Nanna Conti et le Docteur Holm) qu'elles n'étaient même pas justifiables d'un point de vue racial. Ainsi, en accordant une telle importance à l'origine des mères du foyer, *Frau* Budczies serait allée plus loin que les autorités elles-mêmes dans sa conception de la hiérarchie raciale. Il est donc probable que *Frau* Budczies, dans son objectif de récupérer la gestion du foyer, ait voulu faire du zèle auprès des autorités en montrant l'importance qu'elle donnait à l'origine allemande, alors même que ces autorités devaient *a minima* considérer ces femmes flamandes comme des mères de futurs soldats allemands, et donc d'une certaine valeur. Cela est d'autant plus probable qu'encore une fois, les Flamand.e.s étaient considéré.e.s comme des *Volksdeutschen*, et qu'en 1943, la situation de guerre accroissait leur importance.

S'il a été envisagé au début de remplacer *Frau* Budczies par une sage-femme belge, elle a finalement été remplacée par une jeune sage-femme allemande. Dans une lettre adressée par un certain Zitzt au Docteur Holm, il est en effet mentionné que le « problème » du remplacement de *Frau* Budczies par une sage-femme belge ne se pose plus³⁹⁰. Une note précise

³⁸⁹ Archives Nationales de Paris, série A, 237, communiquées par le docteur Yves Louis, lettre de Nana Conti à l'*Oberstabsarzt* Dr. Holm, Berlin-Südende, Steglitzerstrasse 26, 12.05.43

³⁹⁰ Archives Nationales de Paris, série A, 233, communiquées par le docteur Yves Louis, lettre de Zitzt à l'*Oberstabsarzt* Dr. Holm, Berlin Beethovenstrasse 3, 25.05.43.

que la sage-femme qui avait été pressentie pour ce poste était flamande³⁹¹. Le fait que l'on ait préféré une sage-femme allemande à une sage-femme belge, quand bien même elle aurait été flamande, est significatif de plusieurs choses. D'abord, de manière générale, qu'il était toujours préférable et préféré d'embaucher du personnel allemand. Nous ne reviendrons pas sur cette préférence que nous avons largement développée avec le cas de Fanny Montulet. Ensuite, dans le cas particulier de *Frau* Budczies, il est intéressant de relever que, s'il n'a pas été précisé que les femmes qu'elle avait transférées vers l'hôpital Brugmann étaient flamandes, on précise cependant qu'il est préférable d'employer une sage-femme allemande plutôt qu'une sage-femme flamande. Cela renforce l'idée que la décision qui a mené au remplacement de *Frau* Budczies a été motivée par son comportement problématique en général. Ainsi, même si elle avait agi dans l'idée de favoriser les Allemandes par rapport aux Flamandes, cela n'a pas été suffisant pour Nanna Conti et le Docteur Holm. On peut s'appuyer sur le rapport de Kurt Heinke pour imaginer ce qui distingue pour eux une sage-femme flamande d'une future mère flamande de leur foyer. Une sage-femme flamande reste invariablement flamande, tandis qu'une future mère du foyer est destinée à mettre au monde un enfant allemand, puisque le père doit être allemand. Par ailleurs, celle-ci pouvait potentiellement être amenée à se marier avec lui, faisant d'elle une Allemande par alliance. Ainsi, la sage-femme flamande et la pensionnaire flamande n'occupent pas la même place ni n'ont le même statut dans la hiérarchie raciale. Cela explique pourquoi dans un cas, Nanna Conti et le Docteur Holm se sont offusqués du traitement des femmes flamandes, ne les distinguant pas des autres en tant que tel, et pourquoi de l'autre ils ont favorisé le recrutement d'une sage-femme allemande.

En conclusion de cette partie, nous pouvons comparer le cas de *Frau* Budczies à celui de Fanny Montulet. Les conflits qui leur sont liés, respectivement à Wolvertem et à Wégimont se déroulent sur la même période chronologique, entre avril et juin 1943 pour la première, entre septembre et décembre pour la seconde. Ils sont à la fois similaires et distincts. Dans les deux cas nous avons un conflit interne au personnel, entre la *Leiterin* et la sage-femme du foyer. Dans les deux cas, les sages-femmes ont été remplacées par une sage-femme allemande, quand bien même leurs compétences professionnelles ont été reconnues reconnues, parce que leur comportement a nui au bon fonctionnement du foyer. Cependant, dans le cas de Wolvertem, le conflit entre les deux responsables du foyer a donné lieu, ou s'est retrouvé lié à un conflit entre les pensionnaires. Il y a eu un impact direct du comportement de *Frau* Budczies sur les femmes

³⁹¹ Archives Nationales de Paris, série A, 232, communiquées par le docteur Yves Louis, note du 2 juin 1943. Cette note est signée à la main au crayon. La signature, qui semble dire « Habenlauf » est difficilement lisible.

présentes au foyer à ce moment-là, les polarisant en deux camps. Ainsi, l'attitude de *Frau Budczies* a eu un véritable impact sur le bon fonctionnement du foyer. Elle a donc été sanctionnée pour une conduite indésirable qui a été objectivement constatée sur place par des observateur.ice.s. extérieur.e.s, et ce même si ce comportement consistait notamment à privilégier les femmes allemandes par rapport aux flamandes. Ainsi, si la question raciale a été au cœur du conflit entre les mères et le personnel de Wolvertem, elle n'a pas été retenue comme critère dans la décision de sanctionner *Frau Budczies*. À l'inverse, à Wégimont, il semble que la question raciale fut le seul critère justifiant le remplacement de Fanny Montulet. Sans revenir en détails sur ce que nous avons déjà expliqué plus tôt, il n'y a pas de traces dans les archives qui prouvent que le comportement de Fanny Montulet ait véritablement nui au fonctionnement du foyer, tant concernant les mères que l'ambiance générale. À part la chaise d'accouchement, il n'y avait pas non plus de preuves concrètes qui pouvaient objectivement justifier qu'elle soit mise de côté. Les seules observations qui ont pu être faites d'elle nous sont fournies par les responsables mêmes du foyer *Ardennen*, contrairement à Wolvertem où nous avons des observations extérieures de proches des patientes. Ainsi, alors que la question raciale n'était sans doute pas en soi une source de conflit au foyer de Wégimont, elle y a pourtant été érigée comme telle. S'il ne semble pas que l'origine de Fanny Montulet ait eu un impact négatif sur les mères présentes, le critère de son origine fut pourtant le seul qui a été retenu par les responsables du *Lebensborn* pour la faire remplacer. Cette décision est d'ailleurs cohérente avec la décision de Nanna Conti et du Docteur Holm de ne pas faire remplacer *Frau Budczies* par une sage-femme belge, sans doute pour la simple raison qu'elle aurait été Belge.

Les velléités des services de santé locaux face aux enfants du Lebensborn

Les questions et les débats relatifs à l'origine et à la « race » se sont aussi posés pour le *Lebensborn* par rapport aux enfants dont l'association avait la charge. Cette dimension a été spécifique aux foyers installés à l'étranger. En effet, dans les foyers d'Allemagne, il est évident que cette question ne se posait pas puisque la très grande majorité des mères et des pères étaient allemands et que les enfants l'étaient tout autant. À l'inverse, dans les foyers étrangers, la plupart des mères n'étaient pas allemandes mais originaires du pays où était installé le foyer. En Belgique cela était vrai tant pour le foyer de Wolvertem que pour le foyer de Wégimont. Par ailleurs et en particulier dans le cas belge, il ne faut pas oublier que le *Lebensborn* s'est installé dans un pays militairement envahi, vaincu et occupé et donc au milieu d'une population

majoritairement réfractaire à l'occupant, et dont l'hostilité allait croissant³⁹². Ainsi, si le *Lebensborn* était déjà de manière générale une association qui n'était pas forcément bien vue par le public, et même le public allemand, il l'était d'autant moins par les populations des pays occupés³⁹³. Cette mauvaise réputation a eu des répercussions sur les enfants eux-mêmes.

Par manque de moyens et de personnel, le foyer *Ardennen* a souvent dû avoir recours à des individus ou à des institutions belges afin de prodiguer les soins nécessaires aux mères mais surtout aux enfants. Nous avons déjà évoqué les médecins belges de la région de Soumagne et ne reviendrons pas dessus ici. En dehors de ceux-ci, le foyer de Wégimont s'est parfois tourné vers l'Hôpital Universitaire de Bavière situé à Liège, hôpital exclusivement belge et géré par des religieuses³⁹⁴. Il était donc fréquent que le *Lebensborn* envoie des enfants se faire soigner dans cet hôpital. Or les archives relatives au foyer *Ardennen* contiennent un certain nombre de pièces dans lesquelles s'exprime une défiance avérée de la part des responsables de *Heim Ardennen* vis-à-vis du personnel soignant de l'hôpital universitaire. Il faut néanmoins être prudent dans l'exploitation de ces archives car elles ne font part que du point de vue des responsables du foyer, en l'occurrence Walter Lang et l'*Oberschwester* Margarethe Petrowska. Leur point de vue est évidemment biaisé du fait de leur méfiance *a priori* vis-à-vis de tout ce qui n'est pas allemand. Nous n'avons malheureusement pas trouvé d'autres archives relatives aux événements qui ont eu lieu à l'hôpital universitaire de Liège et qui auraient pu apporter un autre regard sur ceux-ci.

C'est une lettre de Walter Lang, adressée au Docteur Ebner le 2 novembre 1943, qui évoque les problèmes rencontrés avec les religieuses de l'hôpital de Bavière où ont été envoyés deux enfants du foyer *Ardennen* pour des soins urgents³⁹⁵. Cette lettre joint et analyse deux rapports de Margarethe Petrowska sur le traitement de ces enfants dans cet hôpital³⁹⁶. Le rapport numéro deux fait état du cas de l'enfant Dagmar Daume, né au foyer le 12 septembre 1943, tombé malade le 15 septembre 1943 et transféré deux semaines plus tard vers l'hôpital Bavière.

³⁹² Marcel Baudot (dir.), *The Historical Encyclopedia of World War II* (trad. du français par Jesse Dilon *L'encyclopédie de la Guerre 1939-1945*, éd. Casterman, 1977), New-York, éd. Facts On File, 1980, "Belgium" par J. Gerard-Libois, p. 53-56. On peut supposer une même hostilité dans des pays comme la France. Par contre cela n'a pas forcément été le cas en Norvège où le rapport qu'entretenaient les nazis avec la population du pays était différent, et cette population plus coopérative.

³⁹³ Marc Hillel et Clarissa Henry, *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975, chapitre 7 « Haras ou maternités », p. 75 à 86.

³⁹⁴ Cf. notes 280 à 283.

³⁹⁵ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Walter Lang au Dr. Ebner, O.U, 2.11.43.

³⁹⁶ La lettre contient en réalité trois rapports mais le premier traite d'une autre question. Les rapports sur l'hôpital Bavière sont numérotés 2 et 3.

Margarethe Petrowska y décrit l'état physique de l'enfant, dont le poids augmentait correctement lorsqu'il était au foyer. Il est dit ensuite que les médecins purent constater qu'il avait maigri de moitié et que son état avait empiré après son transfert, à la suite de quatre semaines de soins, de l'hôpital de Bavière vers l'hôpital militaire de Bruxelles. Il faut noter par ailleurs que l'enfant avait été changé d'hôpital à la demande de sa mère. Dans le rapport numéro trois, Margarethe Petrowska fait état du cas de Karin van Huysse, née le 3 août 1942³⁹⁷. Celle-ci était atteinte d'une douleur à l'oreille et a été transférée pour cette raison à l'hôpital de Bavière. D'après le rapport, l'une des sages-femmes du foyer, *Frau* Marianne, lui a rendu visite et a été surprise de constater, tout comme la mère de l'enfant, que les soins qu'elle pensait nécessaires ne lui avaient pas été prodigués. Elle a jugé que ces soins n'avaient pas été prodigués à l'enfant par manque d'intérêt pour elle de la part du personnel soignant. Margarethe Petrowska ajoute que l'enfant a ensuite elle aussi été transférée à l'hôpital de guerre de Bruxelles. Ces deux rapports, mis à part le « manque d'intérêt » indiqué par la *Schwester* Marianne, n'émettent pas de jugement quant à la raison de ces mauvais traitements. Ils sont en un sens conformes à leur mission de rapport, qui consiste à rendre compte d'une situation sans forcément l'analyser. C'est Walter Lang qui a interprété l'état de ces enfants en termes de sabotage dans la lettre qu'il a écrit au Docteur Ebner. En effet, selon lui, ce sont les religieuses de l'hôpital de Bavière qui ont délibérément laissé les enfants sans traitements appropriés car elles les savaient venus du *Lebensborn*. Il a jugé que l'hôpital n'était pas suffisamment fiable pour lui confier ces enfants quand bien même il était proche de Liège. Il pensait également qu'il était plus sûr de les faire transférer directement à l'hôpital de guerre de Bruxelles plutôt que de les envoyer là-bas. Enfin il précise dans son courrier qu'il s'agit d'un « hôpital belge ».

Nous nous trouvons encore une fois, comme dans le cas de Fanny Montulet, face à des suspicions montées contre l'établissement, qui ont pour fondement l'origine de celui-ci et du personnel qui y travaille. Néanmoins, alors que l'on a vu que rien ne semblait dans les faits incriminer Fanny Montulet par rapport à son travail au foyer, Walter Lang s'appuie sur deux cas d'enfants qui auraient été maltraités dans cet hôpital. La manière dont il suspecte les religieuses laisse entendre qu'elles auraient traité les enfants du *Lebensborn* avec négligence pour la raison même qu'ils venaient du *Lebensborn*. Il le dit d'ailleurs plus ou moins directement dans un courrier qu'il a adressé quelques jours auparavant à Gregor Ebner³⁹⁸. Dans

³⁹⁷ Il s'agit très probablement de la fille de Pascale Van Huysse, déjà évoquée, et née au foyer de Wolvertem.

³⁹⁸ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », lettre de Walter Lang au Dr. Ebner, O.U, 31.10.43.

ce courrier, il mentionne un problème avec les hôpitaux auxquels le *Lebensborn* fait appel pour soigner ses enfants³⁹⁹. Ce problème relèverait d'une « attitude politiquement hostile » de la part du personnel de ces hôpitaux à l'encontre des enfants du *Lebensborn* qui y étaient envoyés⁴⁰⁰. Walter Lang analyse bien évidemment cette attitude comme un danger et se sert par la suite de cet argument pour appuyer sa demande d'envoi d'urgence d'un médecin au foyer. Ainsi, s'il ne mentionne pas directement l'hôpital de Bavière, il est évident qu'il s'y réfère, si ce n'est également à d'autres hôpitaux. Il assume complètement sa vision du problème, qui pour lui est d'ordre politique et relève d'un affrontement entre deux camps opposés, par intermédiaire d'enfants malades. Boris Thiolay écrit d'ailleurs que Lang aurait dit, ou bien écrit, que « les enfants reçoivent les soins appropriés du fait des convictions politiques de l'ennemi »⁴⁰¹. Outre le fait que cette phrase fait une analogie directe entre la population occupée et l'ennemi, ce qui la rend de fait suspecte, elle signifie également qu'en un sens, Walter Lang s'attendait à ce que les enfants soient mal traités dans des institutions belges où le personnel serait opposé à l'occupation allemande, peut-être assez bien traités dans des institutions belges où le personnel serait favorable à celle-ci et sans doute très bien traités dans des institutions allemandes alliées.

Nous pouvons toutefois trouver un certain fondement à ces suspicions, plus que dans le cas de Fanny Montulet. En effet, comme nous l'avons dit, la population belge avait une attitude hostile assumée envers les occupants et ce dès 1940. Celle-ci n'a fait que s'accroître avec la guerre. De plus le foyer *Ardenne* et la ville de Liège se trouvent en région wallonne, or les Wallons constituaient la cible privilégiée des politiques racistes et d'exclusion du Gouvernement Militaire. Cela peut expliquer une hostilité d'autant plus forte de la part de cette population vis-à-vis des Allemands. De nombreux cas de sabotage ont été répertoriés un peu partout pendant la guerre, notamment dans les usines d'armement où les travailleurs forcés pouvaient faire en sorte de ralentir les chaînes de production ou de construire des armes non conformes et dangereuses. Il ne serait donc pas surprenant en soi que des initiatives de « sabotage » ait été menées au sein des établissements de santé belges. En effet, il est possible que les religieuses de l'hôpital de Liège n'aient volontairement pas cherché à s'occuper correctement des enfants du *Lebensborn*, soit dans un but assumé de ne pas participer à « la

³⁹⁹ Dans ce courrier, le terme « hôpital » est bien au pluriel, alors que le courrier du 2 novembre n'évoque que l'hôpital de Bavière. Cela peut être significatif soit d'un problème de mauvais traitement généralisé, soit d'une méfiance généralisée, les deux possibilités n'étant pas incompatibles.

⁴⁰⁰ Dans le courrier : « *Wir haben große Bedenken, dass unserer Kinder dort die Hilfe und Pflege erhalten, die sie brauchen und fürchten, dass hier politisch feindliche Einstellung eine große und gefährliche Rolle spielt.* »

⁴⁰¹ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012. p. 93. Boris Thiolay ne précise pas la date de ces propos. Il est probable qu'il s'appuie sur le même courrier que nous en faisant une traduction plus raccourcie des propos de Walter Lang.

croissance du peuple allemand », soit parce qu'elles ne souhaitent tout simplement pas s'occuper des enfants allemands comme *Frau Budczies* ne souhaitait pas s'occuper des femmes flamandes. Ainsi, si les accusations de Walter Lang ne sont pas vérifiables, elles ne sont sans doute pas infondées. En effet, plusieurs cas de sabotages ont été recensés et il est cohérent que les nazis se méfient *a priori* de populations locales qu'ils savaient inamicales, inimitié dont ils se savaient également responsables. De plus, le mépris préalable des nazis pour les Wallons va de pair avec une attitude de défiance vis-à-vis de ceux-ci. En effet, il serait surprenant qu'ils aient eu une totale confiance dans une population qu'ils méprisaient. Au même titre que les nazis ont sur place maltraité (physiquement, politiquement et socialement) les Belges sur la seule base qu'ils étaient Belges il est cohérent d'imaginer que des Belges aient pu maltraiter des enfants allemands (quand bien même leur jeunesse implique leur innocence *de facto*) du simple fait qu'ils étaient allemands et donc membres du camp ennemi.

Enfin l'hostilité présumée des religieuses de l'hôpital de Bavière vis-à-vis des enfants allemands peut également s'expliquer sur un plan tout autre que celui de la nationalité : le plan religieux. En effet, il ne faut pas oublier le rejet plus ou moins affirmé de la religion catholique par le nazisme. Si Hitler n'a pas explicitement rompu les relations avec l'Église catholique, il n'en était pas pour autant un fervent défenseur⁴⁰². Or le *Lebensborn* avait pour particularité de remplacer toutes les célébrations religieuses de tradition catholique par des célébrations laïques en l'honneur d'Hitler et de la SS. Il est donc possible que le personnel de l'hôpital de Bavière, qui était composé de religieuses, ait également refusé de prendre en charge ces enfants correctement. En effet, si elles avaient connaissance de ces cérémonies nazies, elles auraient alors pu prendre comme une provocation le fait de leur envoyer ces enfants. Tout cela ne relève bien évidemment que de la supposition mais reste tout de même une dimension à prendre en compte. Évidemment, il est également possible que les propos de Walter Lang ne soient pas fondés et que ces enfants n'aient tout simplement pas eu de chance dans leurs pathologies respectives, un échantillon de deux individus ne pouvant pas être représentatif d'une quelconque volonté d'infliger de mauvais traitements, surtout dans les conditions difficiles de la guerre. De plus, on pourrait aussi penser qu'en tant que religieuses, les soignantes aient eu à cœur de prendre en charge tous les enfants le mieux possible, en accord avec leurs convictions spirituelles. Cet exemple montre néanmoins qu'il devait tout de même exister une hostilité ou *a minima* une défiance dans la région de Liège de la part des populations locales vis-à-vis du foyer *Lebensborn* pour que les autorités du *Lebensborn* soient elles-mêmes aussi méfiantes des

⁴⁰² Philippe Levillain (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, éd. Fayard, 1994.

locaux et qu'elles aient exprimé cette méfiance en termes raciaux dès qu'un problème s'est présenté.

Enfin, un dernier point qu'il est pertinent de relever dans le cas de cet hôpital est encore une fois la temporalité de l'évènement. Les complications avec l'hôpital de Bavière sont arrivées de manière concomitante avec les problèmes liés à Fanny Montulet. La fin de l'année 1943 a donc été une période où les difficultés se sont accumulées concernant le foyer *Ardennen* tant au niveau du personnel propre au foyer qu'au niveau des institutions extérieures nécessaires à une prise en charge correcte des femmes et des enfants. Dans les deux cas, c'est le personnel belge (qu'il ait été employé par le *Lebensborn* ou non) qui a été mis en cause sur la simple base de son origine. À ces problèmes de gestion et à l'ambiance générale de défiance s'est ajoutée la mort subite de l'enfant Uwe Keiner, dans les premiers jours de novembre 1943⁴⁰³. Or, celui-ci aurait été l'un des seuls enfants se trouvant au foyer ayant deux parents allemands⁴⁰⁴. Boris Thiolay tisse un lien direct entre la mort de l'enfant et le renvoi de Fanny Montulet⁴⁰⁵. Nous pouvons établir un lien plus large, et moins direct, entre l'ensemble des évènements de cet automne 1943 qui ont tous impliqué d'une manière ou d'une autre du personnel belge. Il est évident qu'à cette période a régné une défiance généralisée envers toute personne belge pouvant avoir un impact sur le fonctionnement du foyer, dont l'hôpital de Bavière et Fanny Montulet. Ajouté à cela le décès au début inexplicable d'Uwe Keiner, on comprend alors un peu plus les motivations qui ont poussé au renvoi de Fanny Montulet, quand bien même elle n'aurait pas commis de faute précise. C'est un contexte général de tension et de défiance vis-à-vis des Belges qui a accéléré et finalement justifié l'éviction de la sage-femme, dans une optique d'éloigner toute enclave ennemie, aux yeux des allemands, des enfants du *Lebensborn*.

⁴⁰³ Archives du Service International de Recherches, dossier 4.1 « *Lebensborn e.V.* », sous dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* », rapport de Gregor Ebner sur sa visite au foyer *Ardennen*, 12.11.1943.

⁴⁰⁴ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012. p. 94.

⁴⁰⁵ *Ibid.*

Conclusion

1. Bilan et apports des résultats

Pour bâtir notre recherche, nous sommes parties du constat, largement mentionné dans la littérature, que le foyer *Ardennen* connaissait des difficultés dans sa gestion et dans son fonctionnement qui n'avaient pas eu lieu d'être dans les autres foyers de l'association *Lebensborn*. Dans la mesure où ces dysfonctionnements ont eu un impact direct sur la réputation interne et externe au territoire belge du *Lebensborn*, nous avons alors trouvé pertinent de nous interroger sur leurs origines. Afin de saisir les particularités du cas belge, il nous a été nécessaire de comprendre l'organisation de l'association dans son ensemble, tant dans sa dimension allemande que dans sa dimension européenne. C'est seulement après que nous avons été en mesure de dégager les spécificités et les problématiques propres au cas belge, vis-à-vis de l'ensemble de l'association.

Ainsi l'implantation d'un foyer *Lebensborn* en Belgique s'est faite dans un contexte très différent de celui des autres pays dans lesquels l'association s'était installée, c'est-à-dire l'Allemagne (et ses territoires annexés d'Autriche et de Pologne) et la Norvège. Cela s'explique d'abord par la composition géographique et linguistique du pays, qui regroupe diverses populations aux statuts raciaux différents selon l'idéologie nazie. Or, le critère racial étant au cœur de la pensée des chefs du *Lebensborn*, ceux-ci ont dû s'adapter à la situation tri-communautaire du pays. Par ailleurs, cette adaptation a dû être pensée en parallèle d'une adaptation générale des objectifs de l'association au fur et à mesure de l'avancée de la guerre et de l'accroissement des pertes allemandes. Ainsi, l'exigence raciale et l'exigence démographique du *Lebensborn* sont devenues impossibles à concilier. La priorité ayant été donnée à l'objectif démographique, l'association n'a pas eu d'autre choix que de revoir à la baisse son exigence raciale, afin de maintenir son rendement à un niveau satisfaisant pour ses dirigeants. Cependant, cette diminution de l'exigence raciale s'est intégrée dans une évolution plus large de la pensée des autorités d'occupation allemandes vis-à-vis des populations occupées, en particulier wallonnes. En effet, l'instauration d'un foyer en Belgique s'est faite parallèlement avec la reconnaissance de la germanité des Wallons par l'Allemagne. L'histoire du *Lebensborn* en Belgique a donc été étroitement liée à l'histoire générale de l'occupation du pays, et ne saurait s'en défaire. C'est pourquoi il nous a été nécessaire de revenir en détails sur cette histoire pour en tirer des conclusions.

C'est ce qui nous a amené à la décision d'intégrer l'étude du foyer de Wolvertem dans notre recherche. En effet, c'est l'existence de ce foyer qui a constitué les prémices de l'implantation du *Lebensborn* sur le territoire belge. Cela est d'autant plus vrai qu'une des motivations de la SS pour prendre cette décision a été sa volonté de remettre la main sur les enfants nés d'hommes allemands, jusque-là pris en charges par l'armée. C'est donc également dans un contexte de rivalité entre la SS et la *Militärverwaltung* pour mettre la main sur le pays que le choix a été fait d'installer un foyer *Lebensborn* en Belgique, afin de rivaliser avec celui de Wolvertem. Ainsi, la SS a été en mesure de prendre le contrôle de l'un des espaces d'influence de l'armée. L'étude du foyer de Wolvertem nous a été d'autant plus précieuse qu'elle nous a permis à la fois de nuancer les propos des auteur.e.s dans les ouvrages que nous avons lus et de confirmer nos hypothèses sur l'origine des dysfonctionnements du foyer *Ardennen*. En effet, alors que la bibliographie mentionne souvent l'exceptionnalité de la mauvaise gestion du foyer de Wégimont, nous avons pu voir que cette exceptionnalité ne se confirmait que dans la mesure où l'on ne prenait en compte que les autres foyers dépendant directement du *Lebensborn* comme angle de comparaison. Or, le foyer de Wolvertem, dépendant de l'armée, a connu des problèmes similaires au *Heim Ardennen*. Les difficultés rencontrées par ce *Heim* relèvent donc d'une exception par rapport aux foyers *Lebensborn* mais s'inscrivent dans la continuité des difficultés également constatées au foyer militaire.

C'est avant tout parce que ces foyers étaient situés en Belgique qu'ils ont connu d'importants incidents. En effet, se côtoyaient en Belgique trois populations différentes : les populations germanophones, les Flamands et les Wallons, chacune occupant une place différente dans la hiérarchie raciale nazie. Or c'est la mise en communauté au sein des foyers de ces populations inégalement valorisées qui a été à la source de la plupart des tensions et des conflits que nous avons pu remarquer. Ces conflits ont concerné à la fois le personnel médical et administratif, les mères, les enfants et le personnel extérieur aux foyers. Dans tous les cas, c'est le même schéma qui était répété : un.e Allemand.e ou plusieurs Allemand.e.s entraient ouvertement en confrontation avec un.e ou plusieurs Belges, dans la perspective de la ou les dévaloriser et de la ou les éloigner du foyer. Dans certaines situations, comme ce fut le cas de Fanny Montulet, les arguments racistes étaient très maladroitement camouflés par des arguments techniques, dans d'autres, comme avec *Frau Budczies*, ceux-ci étaient ouvertement assumés. Ces affrontements sur base de communauté raciale ont renforcé une mauvaise ambiance et une mésentente au sein des foyers déjà importante. En effet, le manque d'effectifs médicaux (médecins, infirmières et sage-femme) ainsi que l'hostilité des populations belges

envers les occupants avaient déjà fortement contribué à leur mauvais fonctionnement. Cependant, c'est bien la question raciale qui a dominé comme facteur principal explicatif de la gestion hasardeuse de ces foyers.

L'étude du *Lebensborn* en Belgique est souvent réduite, dans la littérature qui aborde le sujet, à quelques pages, un chapitre tout au plus, quand elle n'est pas complètement laissée de côté. Dans tous les cas, c'est seulement le foyer des Ardennes qui est mentionné. Si la mauvaise organisation de ce foyer est mentionnée, elle est souvent justifiée par le manque de personnel disponible et par la mésentente entre les mères mariées et les mères non mariées. Or sur ce second point, si nous avons pu en remarquer la véracité concernant d'autres foyers, nous n'avons strictement rien trouvé à ce sujet concernant le foyer *Ardennen*. L'état actuel de la recherche sur l'implication du *Lebensborn* en Belgique est donc à la fois incomplet, imprécis, voir hasardeux⁴⁰⁶. Nous nous sommes donc attelées à décortiquer les archives avec le plus de précision possible afin de corriger certaines erreurs et de réintégrer l'histoire du foyer *Ardennen* dans une temporalité plus large permettant de comprendre le cheminement de pensée qui a poussé le *Lebensborn* à s'installer en Belgique. Nous sommes parvenues à faire un recensement relativement complet et précis des *Schwestern* qui sont passées par ce foyer et de leurs parcours, ce qui n'avait pas été fait jusqu'ici pour le *Heim Ardennen*. C'est également dans cet objectif de précisions que nous avons été ramenées à Wolvertem, grand oublié de l'historiographie, dont l'histoire permet pourtant de nuancer l'exceptionnalité tant avancée du foyer de Wégimont. Enfin, nous avons fourni des exemples concrets, analysés en détails pour appuyer notre hypothèse de départ. Si les ouvrages ont parfois évoqué le cas de Fanny Montulet, cela a souvent tenu en quelques lignes : elle a été renvoyée car elle était belge. Sans donner plus de détails. C'est pourquoi nous avons tenu à comprendre le cheminement des dirigeants du *Lebensborn* qui les a menés à prendre cette décision. Mais c'est également pourquoi nous avons voulu voir si des cas similaires se présentaient au foyer de Wolvertem, afin de confirmer notre hypothèse d'une exceptionnalité belge à prendre dans son ensemble. C'est ainsi que nous sommes parvenues à montrer qu'outre le manque de personnel médical présent en Belgique, c'est surtout le rapport à l'idéologie racial entretenu par différentes personnes au « statut » différent qui a perturbé et pesé sur le fonctionnement de toute la filière *Lebensborn* (Wolvertem et Wégimont) en Belgique. Ces distinctions raciales ont eu un impact sur tous les acteurs, qui étaient en

⁴⁰⁶ Par exemple quand Boris Thiolay confond Margarethe Petrowska et Lydia Vorsatz (cf. note 325).

majorité des actrices, en présence dans ces foyers : femmes et mères, enfants, personnel médical et personnel administratif.

2. Limites de la recherche

Néanmoins, si nous sommes arrivées à des conclusions tant satisfaisantes qu'innovantes, nous pouvons tout de même pointer quelques limites dans notre recherche. Tout d'abord par rapport à l'exploitation des sources. Si nous avons sans doute parcouru le gros des sources relatives au *Lebensborn* en Belgique, il nous manque sans doute un certain nombre de documents conservés dans des centres que nous n'avons pas identifiés ou avec lesquels nous n'avons pas réussi à avoir de contacts. Nous pensons notamment aux villes de Soumagne ou de Wolvertem, qui ont peut-être dans leurs archives locales des documents qui nous auraient été précieux. Ensuite, comme nous l'avons mentionné dans notre état des sources, il nous a manqué l'accès aux archives privées des familles ayant été concernées par le *Lebensborn*. Qu'il se soit agi de sources écrites, photographiques ou orales (par le biais de témoignages), celles-ci auraient été importantes pour saisir l'importance des distinctions raciales dans l'ambiance et la gestion des foyers, de la part de personnes y ayant directement vécu. Ce type de source aurait pu également enrichir nos études de cas sur certains membres du personnel ou certaines pensionnaires.

Une autre limite que nous avons rencontrée est celle érigée par la langue, tant dans l'étude des sources que de la bibliographie. Si notre maîtrise du français, de l'anglais et de l'allemand nous ont permis de brasser un corpus assez large, celui-ci aurait pu être approfondi par un ensemble de documents en néerlandais (en particulier dans la bibliographie) et dans les autres langues des pays qui ont été concernés par le *Lebensborn* (notamment le polonais et le norvégien). En effet, la maîtrise du néerlandais s'est avérée importante surtout en ce qui a concerné le foyer de Wolvertem qui se trouvait en Flandre. En effet, si quelques recherches ont été menées et des articles écrits à ce sujet, ceux-ci l'ont surtout été par des médias et chercheur.se.s de langue flamande. Néanmoins, nous avons pu compter sur l'aide du Docteur Yves Louis et d'autres connaissances néerlandophones pour traduire certains documents.

Enfin, nous avons été limitées dans notre recherche par la façon dont les sources qui pouvaient nous intéresser sont conservées. Certaines se trouvent dans des dossiers et cartons qui n'ont *a priori* pas forcément grand-chose à voir, ou sont classées sous des cotes qui sont

tellement larges qu'il est difficile d'y retrouver un document particulier. Il nous était bien évidemment impossible, avec le temps qui nous était donné, de se lancer plus ou moins à l'aveugle dans des cartons dans l'espoir d'y trouver un ou deux documents susceptibles de nous intéresser. Il serait pourtant nécessaire de le faire pour approfondir notre recherche. En effet, le peu de fois où nous l'avons fait, nous n'avons pas été déçues. On peut par exemple penser à une liste d'enfants, retrouvée dans les archives de La Courneuve au milieu d'autres listes d'enfants déplacés pendant la guerre, qui en comptait quatre nés à Wolvertem⁴⁰⁷. C'était la première fois que nous voyions ce nom, et il nous a fallu un an et notre rencontre avec le Docteur Yves Louis pour faire le lien entre le foyer militaire et ce document, dont Yves Louis n'avait d'ailleurs pas connaissance.

3. Perspectives de recherche

Une des grandes lacunes de cette recherche a été l'impossibilité de retrouver des témoins (infirmières ou enfants) de cette époque et de ces foyers et d'entendre leur histoire. Mais c'est également cette lacune qui offre un des prolongements les plus intéressants pour cette enquête. Qu'est-il advenu de ces femmes et de ces enfants, dès lors que les foyers de Wolvertem et de Wégimont ont été évacués ? Concernant le cas de Wolvertem, nous ne savons pas dans quelles modalités ce foyer a été fermé. Nous ne connaissons que la date à laquelle il a cessé d'être en service, le 3 septembre 1944. Il serait donc pertinent de poursuivre les recherches, en retraçant le parcours de ces individus pour savoir ce qu'il est advenu des pensionnaires de ce foyer. Concernant le foyer de Wégimont, nous savons que celui-ci a été évacué vers Steinhöring avec ses pensionnaires et son personnel. Une des questions qu'il serait alors légitime de se poser, au vu des discriminations raciales déjà présentes en Belgique, est celle de l'accueil de ces mères, de ces enfants et de ces éventuelles infirmières belges au cœur de la maison-mère du *Lebensborn*, au cœur de l'Allemagne. Il ne serait en effet pas surprenant que les discriminations raciales se soient poursuivies à Steinhöring puisque s'y trouvaient de nombreux.ses. Allemand.e.s.

Cette étude pourrait être également prolongée par un travail de long terme, qui encore une fois se bâtirait entre autres à l'aide des témoignages. Il serait tout à fait adéquat de s'interroger sur le devenir des familles issues des femmes et des enfants qui sont nés dans le foyer de

⁴⁰⁷ Archives diplomatiques de La Courneuve, dossier 5PDR/125, rapport sur la recherche d'enfants belges déplacés par Léon Declercq, *Child Search Officer*, UNRA Area Team, 26.06.47.

Wégimont, en particulier celles et ceux qui ont été évacués à Steinhöring. En effet, qu'est-il advenu de ces enfants belges (wallons et flamands), allemands, français, néerlandais et luxembourgeois une fois l'arrivée des troupes américaines sur les lieux ? Ont-ils été ramenés à leurs familles ? Sont-ils même retournés dans leur pays d'origine ? Boris Thiolay évoque par exemple le cas d'un enfant belge wallon, qui a été ramené en France après la guerre car son nom avait une consonance francophone. Il a donc été ramené dans un autre pays que le sien, alors qu'il aurait éventuellement eu une chance de retrouver sa famille⁴⁰⁸. Ces cas sont très nombreux, et il serait intéressant de se demander comment un individu peut se construire en dehors de ses racines, sans connaître véritablement ses origines.

Enfin, on pourrait poursuivre l'analogie que nous avons faite avec la Norvège sur la période d'après-guerre. Dans leur article, Ingvoll Mochmann, Sabine Lee et Barbara Marx-Stelz étudient les conséquences sur le développement psychologique et social des enfants nés de soldats allemands pendant la guerre en Norvège⁴⁰⁹. Elles expliquent que ces conséquences ont souvent été dramatiques pour ces enfants qui ont pu subir les secrets de famille, le manque de repères identitaires, les quolibets et l'exclusion sociale. Or, nous avons vu que la population norvégienne n'était pas des plus hostiles parmi toutes les populations des pays occupés par l'Allemagne, notamment du fait qu'elle était relativement bien traitée pour sa « valeur raciale ». Et pourtant les enfants nés de soldats allemands ont eu beaucoup de mal à s'intégrer et à grandir dans la société d'après-guerre. À l'inverse la population belge et en particulier la population wallonne a été longuement traitée avec mépris par l'occupant allemand, du fait de sa supposée « infériorité raciale ». Ainsi, quelles ont été les conséquences de leurs origines pour les enfants d'Allemands nés en Belgique ? Si celles-ci ont déjà été très importantes en Norvège alors que la population était mieux traitée et moins défavorable au régime nazi, on peut envisager qu'en Belgique, elles aient été encore plus graves. Une étude à ce sujet et une comparaison entre le niveau d'acceptation des enfants germano-norvégien et les enfants germano-belges dans la société d'après-guerre serait donc la bienvenue.

Finalement, il devient de plus en plus urgent de traiter de ces questions à mesure que les victimes du *Lebensborn* se font de plus en plus rares. L'après *Lebensborn*, l'histoire de ces enfants devenus adultes, fait partie intégrante de l'histoire de cette association. Au-delà des

⁴⁰⁸ Boris Thiolay, *Lebensborn : la fabrique des enfants parfaits. Enquête sur ces Français nés dans les maternités SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012, chapitre 11 « Le Babel des enfants perdus ».

⁴⁰⁹ Ingvoll Mochmann, Sabine Lee et Barbara Marx-Stelz « The children of occupations born during the Second World War and beyond: an overview », *Historical Social Research*, 2009.

questions factuelles et idéologiques de la période nazie, c'est l'histoire de la mémoire de cette association, trop souvent oubliée tant par l'histoire que par la justice, qui est en jeu.

« Le pardon requiert la mémoire absolument vive de l'ineffaçable, au-delà de tout travail du deuil, de réconciliation, de restauration, au-delà de toute écologie de la mémoire. » Jacques

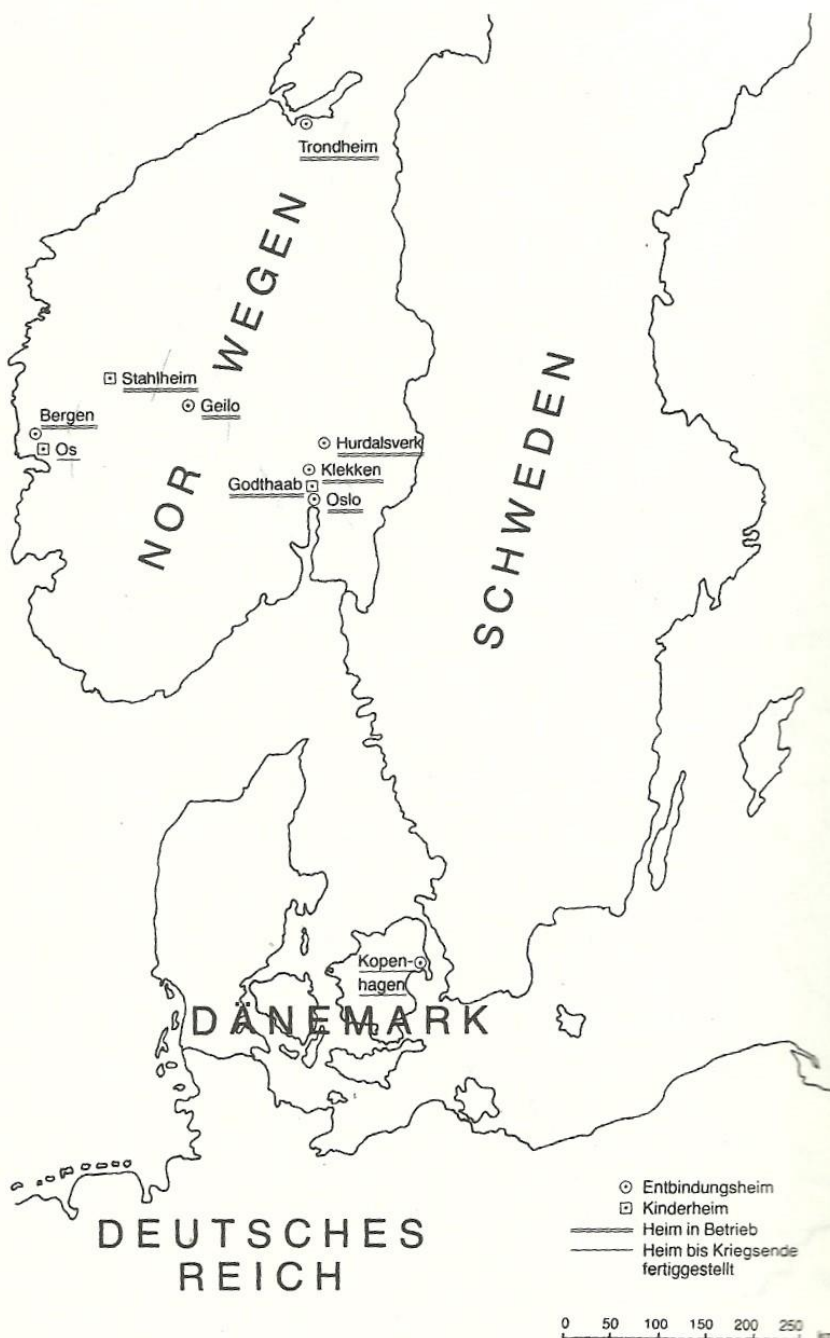
Derrida

Annexes

Annexe 1 : Carte des foyers Lebensborn, Georg Lilienthal, *Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, thèse, 1985, éd. G. Fischer, Stuttgart, 2003, p. 276-277



Die Heime des „Lebensborn e.V.“ in Dänemark und Norwegen



Annexe 2 : carte linguistique de la Belgique contemporaine, modifiée avec la localisation des foyers de Wolvertem et de Wégimont



Source : article de Daniel Bas, publié le 10 mars 2009 sur

https://zingo.typepad.com/couleur_alentejo/2009/03/is-etrlandle-n%C3%A9a-moi-2-----a-jouer--contre-vents-et-mar%C3%A9s-les-belges-unitaires-je-ne-me-suis-pas-fait-que-d.html, consulté le 17 mars 2019.

Annexe 3 : typologie des foyers *Lebensborn* d'Allemagne et d'Europe

Type de foyer	Caractéristiques	Nom des foyers	Remarque
<i>Mutterheim</i>	Foyer qui accueillait les femmes dans la perspective de leur accouchement, et où elles pouvaient rester ensuite auprès de leur enfant.	<i>Hurdal Verk</i> , à Hurdal, près d'Oslo <i>Klekken</i> , à Honefoss, banlieue d'Oslo Foyer de Stettin en Pologne <i>Hochland</i> , à Steinhöring, près de Munich <i>Wolvertem</i> , près de Liège.	<i>Hurdal Verk</i> , <i>Klekken</i> et <i>Wolvertem</i> étaient à la fois des <i>Mutterheim</i> et des <i>Entbindungsheim</i>
<i>Entbindungsheim</i>	Foyer qui accueillait les futures mères le temps de leur accouchement avant de les renvoyer pour ne garder que les enfants.	<i>Gelderland</i> , à Nimègue (Pays-Bas) <i>Westwald</i> , à Lamorlay, forêt de Chantilly <i>Ardennen</i> , à Wégimont <i>Friesland</i> , près de Brême <i>Harz</i> , à Wernigerode, en Saxe-Anhalt <i>Kurmark</i> , dans le village de Klosterheide, dans le Brandebourg <i>Pommern</i> , à Bad Polzin, en Poméranie Occidentale en Pologne (ex région allemande) <i>Schwarzwald</i> , à Nordrach près de Fribourg <i>Wienerwald</i> , à Pernitz, près de Vienne <i>Haus Wartenberg</i> , près de Cracovie <i>Markwald</i> et <i>Ostland</i> , en banlieue de Varsovie	Le <i>Heim Gelderland</i> n'a jamais ouvert ses portes. Les trois foyers polonais n'ont jamais vu le jour. Les deux foyers en banlieue de Varsovie ont été réappropriés par l'armée allemande.
<i>Vorheim</i>	Foyer qui accueillait les femmes bien avant leur accouchement, notamment pour les soumettre à l'embrigadement idéologique nazi. Elles quittaient ces foyers aux alentours des 8 mois de grossesse pour rejoindre un <i>Entbindungsheim</i>	Hôtel Dr. Homs, à Geilo, entre Bergen et Oslo Hôtel Hosbjør, à Hamar, au nord d'Oslo	
<i>Stadtheim</i>	Solution d'accueil d'urgence pour les mères, en ville.	<i>Kristinelundv.</i> 5 et <i>Heim Olav</i> à Oslo <i>Hop</i> , à Bergen <i>Trondheim</i> , à Trondheim	

<i>Kinderheim</i>	Centres d'accueils réservés aux enfants de père allemand afin de leur assurer une éducation en cohérence avec l'idéologie nazie. Ils n'accueillaient pas de femmes enceintes mais que des enfants déjà nés, souvent dans d'autres foyers.	<i>Godthaab</i>, à Oslo <i>Stalheim</i>, à Voss, dans les environs de Bergen <i>Moldegard</i>, à Bergen <i>Sonnenwiese</i>, à Kohren-Salis, banlieue de Leipzig <i>Franken</i>, Schalkhausen, près d'Ansbach en Bavière <i>Taunus</i>, à Wiesbaden <i>Nazareth</i>, à Goppeln, près de Dresde <i>Filehne</i>, à Czarnków, au nord-ouest de Poznań <i>Blütenau</i>, à Mogilno, au nord-est de Poznań <i>Persried</i>, à Kalisz <i>Schützen</i>, à Gostyń, entre Wrocław et Poznań <i>Punitz</i>, à Poniec, près de Gostyń. <i>Wilke</i>, localisation inconnue mais sans doute en Pologne <i>Börke</i>, à Gostyń <i>Stadt Kalisch</i>, à Kalisz <i>Moselland</i>, près de Luxembourg <i>Alpenland</i>, à Gmunden, en Autriche	<i>Taunus</i> n'était qu'un <i>Kinderheim</i> au début mais est ensuite devenu un <i>Entbindungs- und Kinderheim</i> Le foyer dit « <i>Nazareth</i> » n'apparaît que dans les archives de la ZFO, cependant il y avait bien avant et après le nazisme un foyer à Goppeln pour enfant tenu par les Sœurs de Nazareth, qui a peut-être été réquisitionné comme <i>Kinderheim</i> par le <i>Lebensborn</i> pendant la période nazie. Les <i>Heim Wilke</i>, <i>Börke</i> et <i>Stadt Kalisch</i> sont mentionnés dans un courrier d'Inge Viermetz comme « pouvant être ouverts », il s'agit donc d'un projet dont nous ne savons pas s'il a abouti.
Mutterschule	Foyer pour les fiancées à des soldats allemands, pas forcément des mères, afin de les éduquer dans l'idéologie nazie et leur apprendre à être de « bonnes mères »	<i>Reistad</i> , Drammen en Norvège	

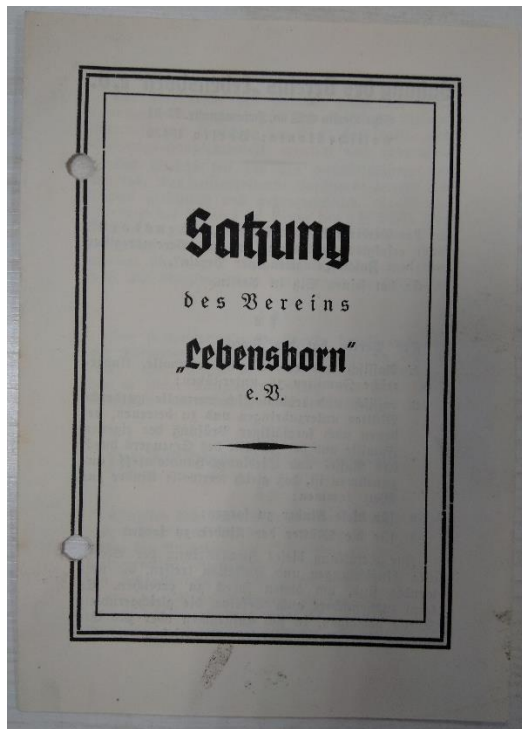
Annexe 4 : Recherche Google Books Ngram Viewer, mot clé « *Lebensborn* », entre 1500 et 2000, ouvrages en allemand



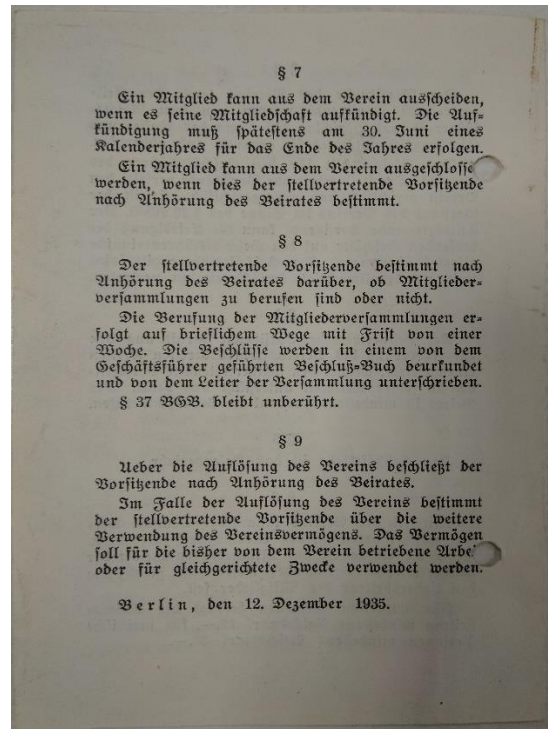
Détail années 1750 à 2000



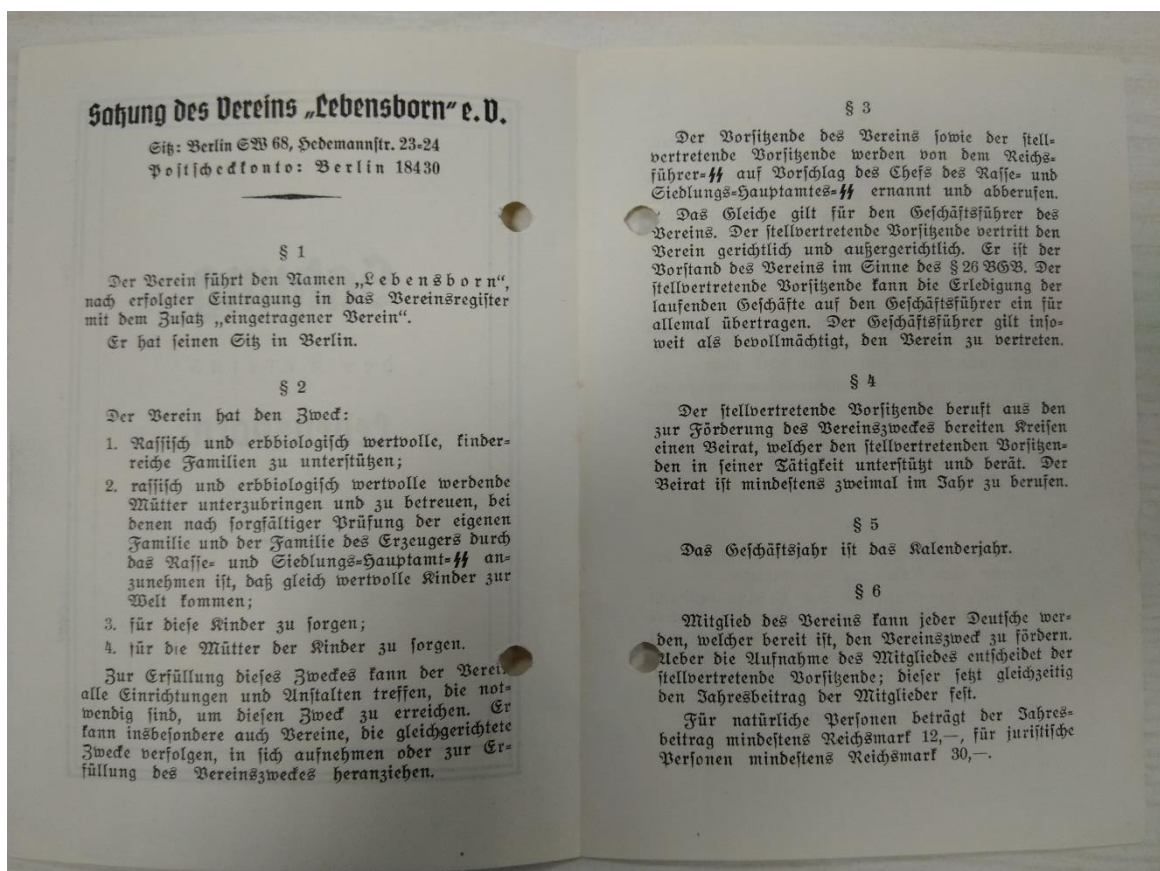
Annexe 5 : Bundesarchiv, dossier NS 31/467, statuts du Lebensborn (Satzung des Vereins « Lebensborn » e.V), Berlin, 12 décembre 1935



Page 1



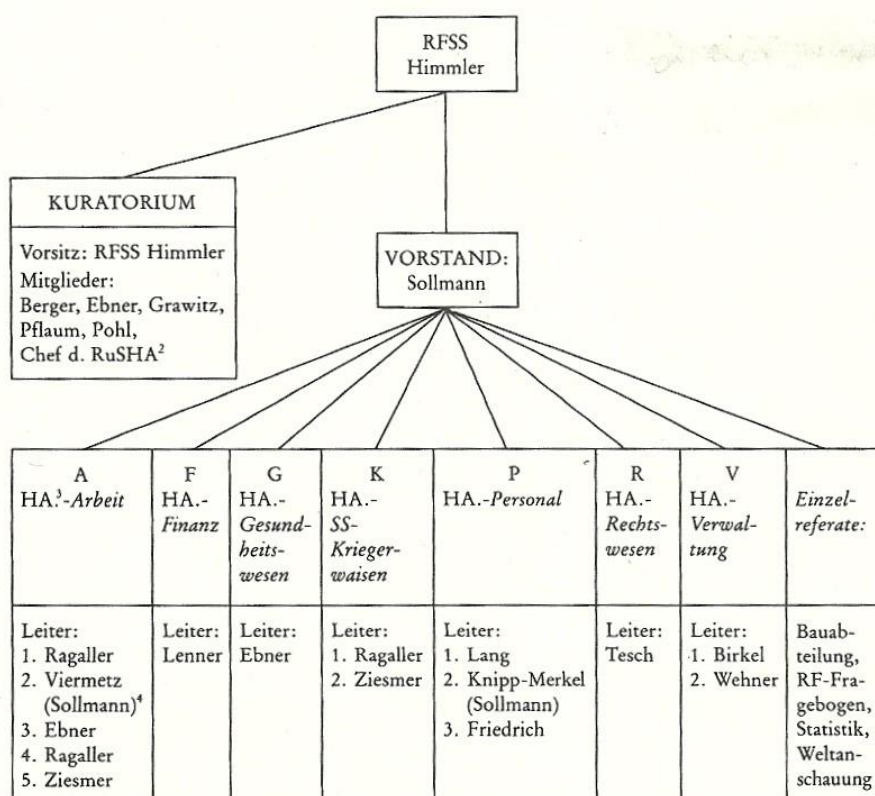
Page 4



Pages 2 et 3

Annexe 6 : Organigramme du Lebensborn, Georg Lilienthal, Der « Lebensborn e.V. ». Ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik, thèse, 1985, éd. G. Fischer, Stuttgart, 2003, p. 275

Die Führung des „Lebensborn e.V.“ 1940/45¹



¹ Als Vorlage diente das Organisationsschema, das Sollmann für das Nürnberger Gericht angefertigt hatte. NO-4153. Dok. B. II-C. Gedächtnisfehler Sollmanns wurden berichtigt.

² 1. Panke, 2. Hofmann, 3. Hildebrandt, 4. Turner.

³ HA. = Hauptabteilung.

⁴ nur nominell.

Annexe 7 : tableau récapitulatif du personnel infirmier du foyer « Ardennen »

Nom	Prénom	Nationalité (supposée)	Qualité	Provenance	Présente au foyer depuis au moins	N'est plus au foyer depuis au moins	Remarques
Petrowska	Margarethe	Allemande	<i>NS-Oberchwester</i>		Octobre 1943	Avril 1944 (si départ)	Elle apparaît sur une liste de <i>Schwester</i> (et non <i>NS-Schwester</i>) datant du 12 avril 1945. Elle y est mentionnée comme l'une des <i>Oberschwester</i> du <i>Heim Hochland</i>
Lier	Hedwig	Allemande (supp.)	<i>NS-Schwester</i>		Décembre 1943	Avril 1944 (si départ)	
Magg	Helene	Allemande (supp.)	<i>NS-Schwester</i>		Décembre 1943	Avril 1944 (si départ)	Elle apparaît sur une liste de <i>Schwester</i> (et non <i>NS-Schwester</i>) datant du 12 avril 1945. Elle y est mentionnée comme l'une des <i>Schwester</i> du <i>Heim Friesland</i>
Uhlig	Luise	Allemande (supp.)	<i>NS-Schwester</i>	Steinhöring	Mai 1943	Février 1944	
Weber	Alma	Allemande (supp.)	<i>NS-Schwester</i>		Décembre 1943	Avril 1944 (si départ)	Elle apparaît sur une liste de <i>Schwester</i> (et non <i>NS-Schwester</i>) datant du 12 avril 1945. Elle y est mentionnée comme l'une des <i>Schwester</i> du <i>Heim Hochland</i>
Wenz	Marianne	Allemande (supp.)	<i>NS-Schwester</i>	Steinhöring	Mai 1943	Avril 1944 (si départ)	
Wiesmüller	Hellen	Allemande (supp.)	<i>NS-Schwester</i>		Décembre 1943	Avril 1944 (si départ)	
Hartmann	Magdalene	Allemande (supp.)	<i>NS-Schwester</i>			Avril 1944 (si départ)	

Bürck	Eugénie	Allemande (supp.)	<i>NS-Schwester</i>			Avril 1944 (si départ)	
Malessa	Henny	Allemande (supp.)	<i>NS-Schwester</i>		Avril 1944	Avril 1944 (si départ)	
Montulet	Fanny	Belge	Sage-femme		Septembre 1943 (supp.)	Décembre 1943	
Heffe	Gerda		<i>Schwester</i>		Juillet 1943	Décembre 1943 (si départ)	Gerda Heffe a été remplacée en décembre 1943 pour maladie puis a été envoyée à Dresde pour des affaires de famille. Nous ne savons pas si elle est revenue par la suite
	Hanna		<i>Schwester</i>				Ne semble jamais être venue au foyer
Keiner	Adelheid	Allemande ou flammande (supp.)	Sage-femme			Septembre 1943	Mère de Uwe Keiner né (et décédé) au foyer « <i>Ardennen</i> »
Wicking		Allemande (sup)	Sage-femme		7 décembre 1943		
		Belge	<i>Schwester</i>		Octobre 1943		

Archives consultées

1. Archives fédérales d'Allemagne Berlin-Lichterfeld

Fond *Nationalsozialismus*

NS 3 : Wirtschaftsverwaltungshauptamt Rasse- und Siedlungshauptamt-SS : dossiers 1145, 1559, 1759 (1936 – décembre 1943)

NS 19 : Persönlicher Stab Reichsführer SS : dossiers 420, 482, 560, 790, 844, 1024, 1630, 1669, 2220, 3176, 3234, 3272, 3382, 4194, 4232, 4234, 4237, 4239 (5 juillet 1938 – 23 février 1945)

NS 31 : SS-Hauptamt : dossiers 231, 461, 467 (12 décembre 1935 – 9 août 1944)

NS 47 : Allgemeine SS : dossier 52 (été 1943 – 1944)

NS 48 : Sonstiger zentrale Dienststellen und Einrichtungen der SS : dossiers 28, 29, 30, 31, 32, 84, 85, 86 (24 décembre 1937 – 29 novembre 1949)

Fond *Reichsministerien*

R 1501 : Reichsministerium des Innern : dossiers 10784, 10785, 10787, 10788, 10790, 10793, 1094, 10995, 10796, 10802, 1815 (1937 – 1945)

2. Archives du Service International de Recherches, Bad Arolsen (consultées aux Archives Nationales de France, Paris)

**Fond n°4 « *Sondereinrichtungen und -maßnahmen der NSDAP* », carton 4.1
« *Lebensborn e.V.* », dossier 4.1.0 « Dossiers de l'institution du *Lebensborn e.V.* »,**

Sous-dossier 001 « *Germanisation* » : pièce 163 (mai 1944)

Sous-dossier 002 « *Heims à l'étranger* » : pièces 004, 005, 015 à 059, 079 à 117 relatives au *Heim Ardennen*, pièces 198 à 204 relatives au foyer Luxembourgeois et pièce 209 sur les Pays-Bas.

Sous-dossier 4.1.0.8 : pièces 79 à 82 (1943)

Autres dossiers du carton 4.1

Dossier 4.1.10.8 : pièces 85 à 101 (1944)

Dossier 4.1.20 : pièce 91 (juillet 1943)

Dossier 4.1.21 : pièce 250 (juin 1943)

Dossier 4.1.75 : pièces 251 à 479 (1948)

3. Archives Diplomatiques de La Courneuve

Fond FRMAE 5PDR « Zone française d'occupation en Allemagne et en Autriche (ZFO), Haut-Commissariat de la République française en Allemagne, Direction des personnes déplacées et réfugiées, Bureau des enfants, 1945-1955 »

5PDR 9 : Pouponnières allemandes affiliées au programme Lebensborn en zone d'occupation soviétique, recherche de renseignements sur ces pouponnières : correspondance, listes d'enfants (1946 – 1947)

5PDR 10 : Pouponnière allemande pour enfants français durant la guerre, recherche de renseignements sur les enfants : correspondance, rapports (1946 – 1947)

5PDR 125 : Programme nazi du *Lebensborn* et attitude du Reich envers les enfants naturels nés d'ouvrières étrangères, étude de documents (1942 – 1948)

4. Archives Nationales de France, Paris

Documents communiqués par le Docteur Yves Louis

Série A, pièces 232, 233, 237, 238, 239 (1943)

Série B, pièces 287, 288, 289, 290, 291 (1943)

5. Sources imprimées

Helmut Heiber et Heinrich Himmler, *Himmler aux cent visages* [*"Reichsführer ! Briefe an und von Himmler"*], 387 lettres du et au « Reichsführer » SS, trad. fr. Denise Meunier, Paris, éd. Fayard, 1969.

Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international, Nuremberg, 14 novembre 1945-1^{er} octobre 1946, édité par S. Paul et A. Joosten, Nuremberg, 1948.

Bibliographie

I. Ouvrages généraux sur le nazisme et le « Troisième Reich »

a- Nazisme, « Troisième Reich » et Seconde Guerre mondiale

BAUDOT (Marcel) (dir.), *The Historical Encyclopedia of World War II* (trad. du français par Jesse Dilon *L'encyclopédie de la Guerre 1939-1945*, Paris, éd. Casterman, 1977), New-York, éd. Facts On File, 1980.

BIRABEN (Jean-Noël), « Pertes allemandes au cours de la deuxième guerre mondiale », dans *Population*, 16^e année, n°3, 1961, p. 517-520.

BOSWORTH (R. J. B.) (dir.), *The Oxford handbook of fascism*, New-York, éd. Oxford University Press, 2010.

BRAMWELL (Anna), *Blood and Soil : Walther Darre and Hitler's Green Party*, éd. Kensal Press, 1985.

BRUNDSCHWIG (Henri), « Autour de quelques thèses récentes en allemand sur la colonisation. », *Revue Historique*, vol. 244, no. 2 (496), 1970, p. 375-386.

CHAPOUTOT (Johann), « La charrue et l'épée. Paysan-soldat, esclavage et colonisation nazie à l'Est (1941-1945) », *Hypothèses*, vol. 10, no. 1, 2007, p. 261-270.

CHAPOUTOT (Johann), *La loi du sang : penser et agir en nazi*, Paris, éd. Gallimard, 2014.

CHAPOUTOT (Johann), *La révolution culturelle nazie*, Paris, éd. Gallimard, 2017.

CHAUUVY (Gérard), *Les éminences grises du nazisme*, Bruxelles, éd. Ixelles, 2014.

DEAR (I. C. B.) et FOOT (M. R. D.) (dirs.), *The Oxford Companion to World War II*, Oxford, éd. Oxford University Press, 2001.

DELPHA (François) (dir.), *Une histoire du Troisième Reich*, Paris, éd. Perrin, 2014.

DUPEUX (Louis), *Histoire culturelle de l'Allemagne (1919-1960)*, Paris, éd. Presses Universitaires de France, 1989.

HEIN (Bastian), *Die SS: Geschichte und Verbrechen*, Munich, éd. Verlag C.H.Beck, 2015.

HEIBER (Helmut) et HIMMLER (Heinrich), *Himmler aux cent visages ["Reichsführer ! Briefe an und von Himmler"]*, 387 lettres du et au « Reichsführer » SS, trad. fr. Denise Meunier, Paris, éd. Fayard, 1969.

INGRAO (Christian), *La promesse de l'Est : espérance nazie et génocide, 1939-1943*, Paris, éd. Le grand livre du mois, 2016.

- KERSHAW (Ian), *Qu'est-ce que le nazisme ? : problèmes et perspectives d'interprétation*, trad. fr. Jacqueline Carnaud, Paris, éd. Gallimard, Nouv. éd. augm. et mise à jour, 1997.
- LEVILLAIN (Philippe) (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, éd. Fayard, 1994.
- NEWTON (Ronald C.), *The « Nazi Menace » in Argentina, 1931-1947*, Stanford, éd. Stanford University Press, 1992.
- REICHEL (Peter), *La fascination du nazisme*, trad. fr. par Olivier Mannoni, Paris, éd. O. Jacob, 2011.
- SERENY (Gitta), *Dans l'ombre du Reich : Enquêtes sur le traumatisme allemand (1938-2001)*, Paris, éd. Point, 2017.
- DR. TUCKER (Spencer C.) (dir.), *Encyclopedia of WWII, A Political, Social, and Military History, volume 1: A-C*, Santa Barbara, éd. ABC Clio, 2004.
- TULARD (Jean), *Les empires occidentaux, de Rome à Berlin*, Paris, éd. Presses Universitaires de France, 1997.
- VINCENT (Fernande), *Hitler, tu connais ?*, Besançon, éd. L'amitié par le livre, 1990.
- ZOLLING (Peter), *Zwischen Integration und Segregation : Sozialpolitik im « Dritten Reich » am Beispiel der « Nationalsozialistischen Volkswohlfahrt » (NSV) in Hamburg*, Francfort-sur-le-Main, éd. Peter Lang, 1985.

b- Biographies et outils biographiques

- KERSHAW (Ian), *Hitler*, trad. fr. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, éd. Le grand livre du mois, 2008.
- KERSHAW (Ian), *Le mythe Hitler : image et réalité sous le IIIe Reich*, trad. fr. Paul Chemla, Paris, éd. Flammarion, 2008.
- KLEE (Ernst), *Das Personenlexikon zum Dritten Reich*, Francfort-sur-le-Main, éd. S. Fischer, 2003.
- LONGERICH (Peter), *Heinrich Himmler : Biographie*, Munich, éd. Siedler, 2008.
- SCHULTE (Jan Erik), *Die SS, Himmler und die Wewelsburg*, Paderborn, éd. Schöningh Paderborn, 2009.

c- Les politiques d'occupation

- ARON (Paul) et GOTOVITCH (José), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, éd. A. Versailles, 2008.
- BENVINDO (Bruno) et PEETERS (Evert), *Les décombres de la guerre: mémoires belges en conflit, 1945-2010*, Waterloo, éd. Renaissance du livre, 2012.
- BOISDEFFRE (Martine de) et WEBER (Hartmut), *Frankreich und Belgien unter deutscher Besatzung, 1940-1944: die Bestände des Bundesarchiv-Militärarchivs Freiburg*, Stuttgart, éd. S. Martens, S. Remus, Institut Historique Allemand, et al., 2002.

- COLIGNON (Alain) et MAERTEN (Fabrice), *La Wallonie sous l'occupation: 1940-1945*, Bruxelles, éd. Renaissance du livre de Bruxelles, 2012.
- CONDETTE (Jean-François), « Un ministre du gouvernement de Vichy dans le Nord occupé. La visite d'Abel Bonnard, ministre de l'Éducation nationale à Lille, 13 juillet 1942 », *Revue du Nord*, vol. 349, no. 1, 2003, p. 139-162.
- DE VOS (Luc), *La Belgique et la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, éd. Racine, 2004.
- DROLSHAGEN (Ebba D.), *Vater: Deutscher: das Schicksal der norwegischen Lebensbornkinder und ihrer Mütter von 1940 bis heute*, Francfort-sur-le-Main, éd. Campus Verlag, 2002.
- EISMANN Gaël (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. La politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée, 1939-1945*, Paris, éd. Autrement, 2007.
- LAUNAY (Jacques de), *La Belgique à l'heure allemande: les années sombres*, Verviers, éd. Marabout, 1986.
- MABILLE (Xavier), *La Belgique depuis la seconde guerre mondiale*, Bruxelles, éd. CRiSP, 2003.
- NESTLER (Ludwig), *Die faschistische Okkupationspolitik in Belgien, Luxemburg und den Niederlanden (1940-1944)*, Berlin (RDA), éd. Deutscher Verl. der Wissenschaften, 1990.
- NEUMAIER (Dorothee), *Das Lebensbornheim „Schwarzwald“ in Nordrach*, Marbourg, éd. Tectum Wissenschaftsverlag, 2017.
- STENGERS (Jean), « La droite en Belgique avant 1940 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 468-469, no. 3, 1970, p. 1-35.
- STÉPHANY (Pierre), *Des belges très occupés: 1940-1945*, Bruxelles, éd. Racine, 2005.
- STRUYE (Paul), JACQUEMYNS (Guillaume) et GOTOVITCH (José), *La Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, Bruxelles, éd. Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés Contemporaines, 2002.
- THIERY Laurent, « Les politiques de répression conduites par le *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* dans le Nord-Pas-de-Calais (1940-1944) », *Revue du Nord*, vol. 369, no. 1, 2007, p. 81-104.
- THIOLAY (Boris), *Lebensborn, la fabrique des enfants parfaits : ces Français qui sont nés dans une maternité SS*, Paris, éd. Flammarion, 2012.
- TIBELIUS (Simone), « *Grenzverkehr* »: *eine transnationale Rechts- und Sozialgeschichte von Vaterschaft und Unterhalt (1940-1980)*, St. Ingbert, éd. Röhrig Universitätsverlag, 2016.
- TURQUIN (Charles), *Belgique, 1940-1945: album de guerre et d'occupation*, Paris, éd. J.Grancher, 1998.
- VERHOEYEN (Etienne), *La Belgique occupée: de l'an 40 à la Libération*, traduit par Serge Govaert, Bruxelles, éd. De Boeck Université, 1994.
- WARMBRUNN (Werner), *German Occupation of Belgium, 1940-1944*, Berne, éd. De Boeck Université, 1993.
- WELSCH (Marc) et KROPF (Otto), *La Belgique sous l'oeil nazi*, Ottignies, éd. Quorum, 1998.

L'occupation en France et en Belgique 1940-1944, Actes du Colloque de Lille 26-28 avril 1985, Lille, Université de Lille III, vol. 1, *Revue du Nord*, n°2 hors-série, collection Histoire, 1987-1988.

d- Le Lebensborn

BRYANT (Thomas), *Himmlers Kinder: Zur Geschichte der SS-Organisation « Lebensborn e.V. » 1935-1945*, Wiesbaden, éd. Marix Verlag, 2013.

GRIBINSKI (Michel), *Les scènes indésirables*, Paris, éd. De l'Olivier, 2009.

HILLEL (Marc), *Au nom de la race*, Paris, éd. Fayard, 1975.

KOOP (Volker), « *Dem Führer ein Kind schenken* »: *die SS-Organisation Lebensborn e.V.*, Cologne, éd. Böhlau Verlag, 2007.

GILLISJANS (Marc), « De bewogen geschiedenis van de Villa Neromhof » dans *Berla*, n° 111, février 2017, p. 13-19.

LENHART (Anne-Maria), *Eine Darstellung der Organisation « Lebensborn e.V. »*, Hambourg, éd. Diplomica Verlag, 2013.

NEUMAIER (Dorothee), *Das Lebensborn « Schwarzwald » in Nordrach*, Marbourg, éd. Tectum Wissenschaftsverlag, 2017.

II. Le Lebensborn, un dispositif au cœur des politiques raciales nazies

a- La médecine

ASTOR (Gerald), *The « Last » Nazi, the Life and Time of Dr. Joseph Mengele*, Londres, éd. Weidenfeld and Nicolson, 1985.

AZIZ (Philippe), *Les médecins de la mort, T.2, Joseph Mengele ou l'incarnation du mal*, Genève, éd. Famot, 1974.

KLEE (Ernst), *La Médecine nazie et ses victimes*, Paris, éd. Actes Sud, 1999.

SCHARSACH (Hans-Henning), *Die Ärzte der Nazis*, Vienne, éd. Orac, 2000.

TERNON (Yves), « Les médecins nazis », dans *Les Cahiers de la Shoah*, n° 9, 2007, p. 15-60.

TERNON (Yves) et HELMAN (Socrate), *Histoire de la médecine S.S. ou le Mythe du racisme biologique*, Plan-de-la-Tour, éd. Éditions d'aujourd'hui, 1979.

TERNON (Yves) et HELMAN (Socrate), *Les Médecins allemands et le national-socialisme : les métamorphoses du darwinisme*, Paris, éd. Casterman, 1973.

BLEKER (Johanna) et JACHERTZ (Norbert), *Medizin im Dritten Reich*, Cologne, éd. Dt. Ärzte-Verl., 1989.

b- L'eugénisme

- ASSEO (Henriette), « Politique de la race et expansionnisme nazi », *Etudes Tsiganes*, vol. 56-57, no. 1, 2016, p. 10-27.
- CLAY (Catrine) ET LEAPMAN (Michael), *Master Race - The Lebensborn Experiment in Nazi Germany*, Londres, éd. Hodder & Stoughton, 1995.
- DREYFUS (Jean-Marc) ET HADDAD (Lise), *Une médecine de mort : du code de Nuremberg à l'éthique médicale contemporaine*, Paris, éd. Vendémiaire, 2014.
- GOURGUECHON (Audrey), « Les sages-femmes et la Seconde Guerre Mondiale : évolution de leurs pratiques », mémoire de sage-femme, sous la direction de Nicole Simon Lafaye, Université Claude Bernard Lyon 1, 2015.
- LILIENTHAL (Georg), *Der « Lebensborn e. V. »: ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik*, Stuttgart, éd. G. Fischer, 1985.
- LOWER (Wendy), *Les furies de Hitler : comment les femmes allemandes ont participé à la Shoah*, trad. fr. Évelyne Werth et Simon Duran, Paris, éd. Tallandier, 2016.
- MAIWALD (Stefan) et MISCHLER (Gerd), *Sexualität unter dem Hakenkreuz: Manipulation und Vernichtung der Intimsphäre im NS-Staat*, Hambourg, éd. Europa Verl., 1999.
- MONTULÉ (Héloïse), « Une part sombre dans l'histoire de la périnatalité : les Lebensborns ou comment faire naître l'idéal aryen en Europe de 1935 à 1945 », Thèse de sage-femme, sous la direction de Paul Cesbron, Université de Tours, 2015.
- MOUTON (Michelle), *From Nurturing the Nation to Purifying the Volk: Weimar and Nazi Family Policy, 1918-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- SAUVY (Alfred) et LEDERMANN (Sully), « La guerre biologique (1933-1945) : population de l'Allemagne et des pays voisins. », dans *Population*, 1^e année, n°3, 1946, p. 471-488.
- STENGERS (Jean), « Hitler et la pensée raciale » dans *La Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 75, fasc 2, 1997, p. 413-441.
- TERNON (Yves) et HELMAN (Socrate), *Le Massacre des aliénés, des théoriciens nazis aux praticiens SS*, Paris, éd. Casterman, 1971.
- THOMPSON (Larry V.), « Lebensborn and the Eugenics Policy of the Reichsführer-SS », dans *Central European History*, vol.4, n°1, Cambridge University Press, mars 1971, p. 54-77.
- WEINDLING (Paul Julian), *L'hygiène de la race*, Paris, éd. La découverte, 1998.

c- Natalité et politiques familiales

- BREIDING (Birgit), *Die Braunen Schwestern: Ideologie, Struktur, Funktion einer nationsozialistischen Elite*, Stuttgart, éd. Steiner, 1998.
- LISNER (Wiebke), « Hüterinnen der Nation »: *Hebammen im Nationalsozialismus*, Francfort-sur-le-Main, éd. Campus Verl, 2006.

MÜHLFELD (Claus) et SCHÖNWEISS (Friedrich), *Nationalsozialistische Familienpolitik: familiensoziologische Analyse der nationalsozialistischen Familienpolitik*, Stuttgart, éd. Enken, 1989.

III. Le *Lebensborn* au cœur de l'histoire sociale allemande

a- *Lebensborn* et histoire des femmes

BERTHOLD (Will), *Les fiancées du Führer*, trad. fr. René Breiz, Paris, éd. Presses Pocket, 1967.

BIESECKE (Katherine), *Der Lebensborn: Frauen zwischen Mythos und Macht*, Norderstedt, éd. Books on Demand, 2009.

BUSKE (Sybille), *Fräulein Mutter und ihr Bastard: eine Geschichte der Unehelichkeit in Deutschland 1900 bis 1970*, Göttingen, éd. Wallstein-Verl., 2004.

KLAUS (Martin), *Mädchen im 3. Reich: der Bund Deutscher Mädel*, 3., Cologne, éd. Papyrossa-Verl., 1998.

SCHMITZ-KÖSTER (Dorothee), « *Deutsche Mutter, bist du bereit...* » : *Alltag im Lebensborn*, Berlin, éd. Aufbau Taschenbücher, 2004.

SEICHTER (Sabine), *Erziehung an der Mutterbrust: eine kritische Kulturgeschichte des Stillens*, Weinheim, éd. Beltz Juventa, 2014.

THALMAN (Rita), « Femmes sous le IIIème Reich », 1939-1945 : *combats des femmes. Françaises et Allemandes, les oubliées de l'histoire*, Paris, 2001, p. 83-89.

VIRGILI (Fabrice), *La France « virile ». Des femmes tondues à la Libération*, Paris, éd. Payot et Rivages, 2000.

Dossier documentaire « Les femmes dans le système nazi », *L'Histoire* n°403, Paris, septembre 2014, p. 40-65.

b- *Lebensborn* et histoire des enfants

HEBERER (Patricia), *Children during the Holocaust*, Lanham, éd. AltaMira Press, 2011.

HOPFER (Ines), *Geraubte Identität: die gewaltsame « Eindeutschung » von polnischen Kindern in der NS-Zeit*, Cologne, éd. Böhlau, 2010.

HRABAR (Roman Zbigniew), TOKARZ (Zofia) et WILCZUR (Jacek Edward), *Enfance martyre : le martyre des enfants polonais pendant l'occupation hitlérienne*, trad. fr Roman Glanowski, Varsovie, éd. Rada ochrony pomników walki i męczeństwa, 1981.

LAMEY (Annegret), *Kind unbekannter Herkunft: Die Geschichte des Lebensbornkindes Hannes Dollinger*, Augsburg, éd. Wissner Verlag, 2008.

MOCHMANN (Ingwill C.), LEE (Sabine) et STELZL-MARX (Barbara), « The Children of Occupations born during the Second World War and beyond : an overview: Kinder der

Besatzung: zweiter Weltkrieg und andere Konflikte - ein Überblick », *Historical Social Research*, p. 263-282, 2009, p.263-282.

MOCHMANN (Ingvill C.) et LARSEN (Stein Ugelvik), "Children born of war": the life course of children fathered by German soldiers in Norway and Denmark during WWII - some empirical results", *Historical Social Research*, 2008, p. 345-363.

OLSEN (Kare), *Schicksal Lebensborn, Die Kinder der Schande und ihre Mütter*, Oslo, éd. H. Aschehoug & Co, 1998, réed. augmentée pour l'Allemagne, Munich, Knaur Taschenbuch, 2004.

SCHMITZ-KÖSTER (Dorothee), *Kind L 364 : eine Lebensborn-Familiengeschichte*, Berlin, éd. Rohwolt, 2007.

SOSNOWSKI (Kirył), *The Tragedy of Children under Nazi Rule*, Varsovie, éd. Howard Fertig, 1962.

STARGARDT (Nicholas), *Witnesses of War : Children's Lives under the Nazis*, Londres, éd. Jonathan Cape, 2005.

VANKANN (Tristan), *Lebenslang Lebensborn: die Wunschkinder der SS und was aus ihnen wurde*, Munich, éd. Piper, 2012.

VIRGILI (Fabrice), *Naître ennemi: les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, éd. Payot, 2009.

ERICSSON (Kjersti), SIMONSEN (Eva), *Children of World War II : the hidden enemy Legacy*, Oxford, New-York, éd. Berg, Oxford, 2005.

ZAHRA (Tara), « Lost Children: Displacement, Family, and Nation in Postwar Europe » dans *The Journal of Modern History* Volume 81, Numéro 1, Mars 2009, éd. The University of Chicago Press, Chicago.

c- Témoigner sur le Lebensborn

HEIDENREICH (Gisela), *Das endlose Jahr : die langsame Entdeckung der eigenen Biographie - ein Lebensbornschicksal*, Munich, éd. Scherz, 2002.

MAROGER (Katherine), *Les racines du silence*, Paris, éd. A. Carrière, 2008.

OELHAFEN (Ingrid von) et TATE (Tim), *Hitler's Forgotten Children: My Life Inside the Lebensborn*, Londres, éd. Eliott and Thomson, 2015.

REMOND (Jean-Daniel), *Une mère silencieuse*, Paris, éd. Du Seuil, 1999.

WARCHAWIAK (Eva), *Comment je suis devenue démocrate*, Aigues-Vives, éd. HB, 1999.

Articles non scientifiques

BELLANGER (Jean Luc), « Qu'était au juste le Lebensborn », *Le Patriote résistant*, décembre 2001.

GYLDEN (Axel), « La révolte des bâtards », *L'Express*, publié en ligne le 8 août 2002 (article consulté le 3 octobre 2017).

HUPIN (B), « Le *Lebensborn* de Wolvertem, pouponnière nazie pour les enfants aryens », *RTBF*, 3 juillet 2013, https://www.rtb.be/info/societe/detail_la-lebensborn-de-wolvertem-pouponniere-nazie-pour-enfants-aryens?id=8032493 (article consulté le 11 avril 2019).

THIOLAY (Boris), « France 1944 : La fabrique des enfants parfait », *L'Express*, publié en ligne le 7 juillet 2009 (article consulté le 3 octobre 2017).

Table des matières

Remerciements	3
Avant-propos	6
Introduction	9
1. Définition du sujet	9
2. Historiographie	11
<i>Une historiographie tardive</i>	12
<i>Les premiers ouvrages sur l'association Lebensborn</i>	13
<i>L'histoire du Lebensborn au cœur d'une histoire croisée</i>	17
<i>Le Lebensborn dans les autres disciplines</i>	19
<i>Le Lebensborn, une problématique d'histoire sociale</i>	20
<i>Le Lebensborn dans les pays occupés</i>	21
<i>Le Lebensborn en Belgique</i>	24
3. État des sources	28
<i>Nature et origines des archives du Lebensborn</i>	28
<i>Les lieux de conservation de ces archives</i>	32
<i>Archives consultées lors de nos recherches</i>	34
<i>Difficultés et limites de la recherche</i>	36
<i>Méthodologie d'analyse des sources</i>	38
Partie 1 : Qu'a été le Lebensborn ? Présentation générale de l'association	43
1. La création du Lebensborn	43
<i>Les tout débuts de l'association</i>	43
<i>Gregor Ebner et Max Sollmann, les piliers du Lebensborn</i>	46
<i>Inge Viermetz, la femme la plus importante de l'association</i>	50
2. Les statuts du Lebensborn : donner naissance à un homme nouveau	52
3. De Steinhöring à la fin de l'association : éléments clés de compréhension	63

<i>Le foyer « Hochland » de Steinhöring, le premier foyer du Lebensborn.....</i>	63
<i>Les dates clés de l'association Lebensborn</i>	66
<i>Le Lebensborn en chiffres.....</i>	71
Partie 2 : Implanter le <i>Lebensborn</i> en Belgique	79
1. Situation militaire et administrative d'un pays occupé	79
<i>L'occupation allemande en Belgique.....</i>	79
<i>De la Militärverwaltung à la SS : une rivalité pour le contrôle du pays</i>	83
2. D'une stricte conformité à l'idéal nordique à une acceptation progressive des populations belges au sein de cet idéal	86
<i>Un besoin croissant de « sang pur » face aux pertes de la guerre : expansion de l'association Lebensborn de l'Allemagne à la Belgique</i>	86
<i>Réévaluation à la baisse des critères de sélection raciale</i>	91
<i>Les inégalités de traitement racial entre les différentes populations de Belgique et leurs conséquences sur le Lebensborn.....</i>	97
3. De Wolvertem à Wégimont : origines et organisations du <i>Lebensborn</i> en Belgique	103
<i>Les spécificités du foyer de Wégimont</i>	109
Partie 3 : Le personnel médical à l'origine des rapports conflictuels au sein des foyers belges	112
1. Le recrutement difficile du personnel	112
<i>Le personnel allemand indisponible ou incompétent.....</i>	112
<i>La nécessité de faire appel à du personnel local</i>	118
2. Le cas significatif de Fanny Montulet.....	123
<i>La valeur du personnel évaluée selon sa nationalité.....</i>	123
<i>Un personnel « compromis avec l'ennemi », la prise en charge du Lebensborn..</i>	136
3. L'implication des mères et des enfants dans ces conflits.....	143
<i>L'origine géographique : un traitement différent entre les mères ?.....</i>	143
<i>Les velléités des services de santé locaux face aux enfants du Lebensborn</i>	152

Conclusion.....	158
1. Bilan et apports des résultats.....	158
2. Limites de la recherche	161
3. Perspectives de recherche.....	162
Annexes.....	165
Archives consultées.....	175
Bibliographie.....	178
Table des matières	186